Aéroport international de Vancouver Projet de piste parallèle



Août 1991



Pour obtenir une liste des rapports'de commissions déjà publiés veuillez vous adresser au:

Bureau **fédéral** d'examen des **évaluations** environnementales, edifice Fontaine, 1 **3**^{ème} **étage** 200, Boulevard **Sacré-Coeur** Hull (Quebec) **K1A** OH3

COMMISSION D'ÉVALUATIONENVIRONNEMENTALE DE L'AÉROPORT DE VANCOUVER

L'honorable Jean Charest Ministre de l'Environnement Chambre des Communes Ottawa, Ontario L'honorable Jean Corbeil Ministre des Transports Chambre des Communes Ottawa, Ontario

Messieurs les ministres:

Conformement aux termes du mandat qu'elle a reçu au mois de novembre 1989, la Commission d'evaluation environnementale a terminé l'examen de la proposition d'une piste parallele pour l'aeroport international de Vancouver. Au nom de la Commission, j'ai l'honneur de presenter le present rapport a votre consideration.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Raymond M. Robinson

President de la

Commission d'evaluation

environnementale

de l'aeroport de Vancouver

TABLE DES MATIÈRES

RÉS	-	ET RECOMMANDATIONS	1
		d'ensemble ·····	1
		fication du projet	1
		ruit	2
	Prob	lèmes environnementaux	4
	Cond	clusions	8
1.0	LE F	PROCESSUS D'EXAMEN	11
	1.1	Historique du projet de piste parallèle	11
	1.2	Antecedents de l'examen par la commission	11
	1.3	Mandat de la commission	11
	1.4	Composition de la commission	11
	1.5	Activités de la commission	11
	1.6	Aide financière aux participants	12
	1.7	Spécialistes techniques.	12
			15
2.0		PROJET	15
	2.1	YVR aujourd'hui	
		2.1.1 Disposition et utilisation côté pistes	15 15
	2.2	Programme d'augmentation du potentiel piste	15
		Piste parallèle proposée	16
3.0	ÉTA	AT DE L'AVIATION RÉGIONALE	19
	3.1	L'aviation dans le Lower Mainland : passe, present et futur	19
		3.1.1 YVR	19
		Le role d'YVR Les marches d'YVR: système de réseau en étoile et routes	19 19
		3.1.2 Autres aeroports	21
		Abbotsford	21
		Boundary Bay	21
		Autres aeroports du Lower Mainland	21 21
		3.1.3 L'espace aérien du Lower Mainland	2:
		Règles de vol	22
		Nouvelles techniques	23
	2.2	Services de contrôle de la circulation aerienne	2; 2;
	3.2	3.2.1 Population de la region.	2
		3.2.2 Programme (creating our future»	2
		3.2.3 Système de transport regional	2
	3.3	Environnement de l'estuaire du Fraser	2
		3.3.1 Les poissons	2
		3.3.2 Les oiseaux	2
		3.3.3 Etat de l'environnement	2
4.0	LES	S PROBLÈMES — VUE D'ENSEMBLE	29
	4.1	Contexte	29
	4 2	Questions clés	20

		4.2.2 L 4.2.3	ustification du projete bruit de l'aeroport	29 29 30 30
	4.3	Discuss	sion approfondie	30
5.0	JUST	IFICAT	ION DU PROJET	33
	5.1	Analyse	e de la demande	33
		5.1.2 N 5.1.3 Pc 5.1.4 F 5.1.5	louvements de passagers	33 33 33 35 35
	5.2	Question	s de demande	35
		5.2.2 5.2.3	Les previsions de Transports Canada surestiment-elles la demande?	35 35 36 36
	5.3	Capaci	té	37
		5.3.1 5.3.2	Previsions de la capacité	37 37
	5.4	Conclu	sions concernant le besoin	38
	5.5	Solution	ns de rechange	38
	5.6	Faisabi	lite et efficacite	38
	5.7	Analyse	es coûts-bénéfices	39
		5.7.1 5.7.2 5.7.3	Valeur actuelle nette des solutions de rechange Avantages de la capacite supplementaire. Coûts de la capacite additionnelle. Coûts environnementaux.	39 40 41 41
		5.7.4	Conclusions.	41
	5.8		ppement regional	42
	5.9	Conclu	sions concernant la justification du projet	43
6.0	LE	BRUIT		47
	6.1	La mes	sure du bruit	47
		6.1.1	La metrique du bruit	47
		6.1.2 6.1.3	L'utilisation des metriques du bruit	49 49 49
	6.2	Effets	du bruit de l'aéroport sur les personnes	49
		6.2.1	Effets directs Perte d'audition Perturbation de la parole Rendement au travail Perturbations du sommeil Hypertension Irritation	49 49 49 51 51 51
	6.2	6.2.2	Sensibilite	51
	6.3	6.3.1	t des aemeis	53 53 53 53
			L'atterrissage	53

		0.0.0	Les points fixes	53 53 55 55
	0.4	6.3.2	Previsions concernant l'évolution du parc aérien	55
	6.4	6.4.1 6.4.2 6.4.3 6.4.4	Presentations à la commission	55 56 56 57
	6.5	Previs	ion de l'environnement sonore à YVR	57
		6.5.1 6.5.2 6.5.3 6.5.4 6.5.5 6.5.6	Projections des courbes de bruit	57 57 57 73 74 74
	6.6	Concl	usions et recommandations au sujet de la propagation du bruit	75
		6.6.1 6.6.2 6.6.3 6.6.4 6.6.5 6.6.6 6.6.7	Comité de gestion du bruit	75 76 76 76 77 77 78 78 78
	6.7	Comp	ensation	78
		Option	ns possibles de compensation	79
		Règle	s d'admissibilite possibles	79
	6.8	Surve	illance, attenuation et compensation	79
		6.8.1 6.8.2 6.8.3	Surveillance. Regime de bruit actuel — determination des zones de bruit	79 79 80
	6.9	Proble	èmes de bruit non lies à l'aeroport	80
7.0	PRC	BLÈN	IES ENVIRONNEMENTAUX	85
	7.1		ironnement de l'estuaire du fleuve Fraser	85
	7.2	Les oi	Seaux	85
	,	7.2.1	Renseignements au sujet des ressources Habitat des oiseaux sur l'Île Sea L'habitat aquatique et les especes qui y vivent Habitat terrestre et les especes	85 86 86 87
		7.2.3	L'impact de la piste parallele sur l'habitat des oiseaux L'importance de l'habitat Pertes d'habitat. Le bruit. La presence humaine. Le programme de contrôle du peril aviaire aux aéroports Les amenagements de la zone nord de l'aeroport. Developpements adjacents eventuels.	88 88 89 89 89 90
		7.2.4	Propositions de Transports Canada au sujet de la reduction de l'habitat des oiseaux	92
			Le carouge à tête jaune	92 92
			Les haies et la vegetation des fossés	93

		Perturbations au rivage	93 93
		Impacts des constructions	93
		7.2.5 Attenuation de l'habitat à la source	93
		7.2.6 Attenuation pour l'habitat aviaire	94 94
		7.2.7 Politiques de compensation pour l'habitat aviaire	94
		Normes des organismes gouvernementaux	94
		Ententes de Transports Canada	95
		Principes de compensation	95
	7.3	Les poissons	96
		7.3.1 Ressources halieutiques	96
		7.3.2 Habitat des poissons	97 97
		7.3.4 Impacts sur les ressources halieutiques	97
		Conclusions	97
	7.4	Qualite de l'eau ·····	97
		7.4.1 Information de base	97
		Qualite de l'eau à l'île Sea	98 98
		7.4.2 Les impacts de la piste parallele Impacts de la phase de construction	99
		Impacts d'exploitation et matières dangereuses	99
		200 produke orimniquoen illiminiquoen illiminiquo illimini	101 101
		Laax coatoriaires	102
	7.5	-	102
		recorve materials do the coa (crevi)	105
	7.0		105
		7.6.2 Impact de la piste parallele	106
			400
8.0			109
	8.1		109
	8.2	as commercial grant	11(
	8.3	Le rôle de Transports Canada	111
	8.4	La bande indienne Musqueam et son rôle dans la gestion	112
	8.5	Richmond	113
	8.6	Le transport terrestre	113
	8.7	Planification regionale	114
		-	114
9.0	CO	NCLUSIONS	119
10.0	SO	MME DES RECOMMANDATIONS	123
ΔΝΝ	IFXF	ES	127
ANN	IEXE	E1	127
	MAI	NDAT DE LA COMMISSION	127
		Contexte	127
		Le mandat	127
		Les procedures de leanien	121
ANN	IEXE	E 2	128
	NO	TES BIOGRAPHIQUES	128

ANNEXE 3	129
OUVRAGES DE RÉFÉRENCEUTILISÉS PAR LA COMMISSION	129
ANNEXE 4	130
MÉMOIRES ET DOCUMENTS CONNEXES REÇUSIMMÉDIATEMENT AVANT OU DURANT LES AUDIENCES PUBLIQUES	130
ANNEXE 5	133
PARTICIPANTS AUX AUDIENCES PUBLIQUES	133
ANNEXE 6	135
FICHES D'INFORMATION - SPÉCIALISTES TECHNIQUES	135

Résumé et Recommandations

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Le mandat confié à la Commission d'évaluation de l'aeroport international de Vancouver était vaste. Il la chargeait d'effectuer un examen public des impacts environnementaux et sociaux de la piste parallele proposee, et de considérer les mesures d'attenuation et de compensation necessaires au cas où la Commission serait d'accord pour la poursuite du projet.

La Commission a suivi un processus substantiel, rigoureux et très productif qui a fait ressortir tous les aspects du probleme et a donné à tous les intéressés l'occasion d'exprimer complètement leurs opinions. Le point culminant de ce processus furent les onze jours d'audiences publiques.

Vue d'ensemble (Chapitre 4)

Trois facteurs d'importance considerable entourant le projet lui-même etaient dominants.

- Les terrains disponibles et l'espace aérien libre sont si limités dans la region de Vancouver qu'il serait probablement impossible d'y trouver en ce moment un emplacement acceptable pour un nouvel aeroport. Pour cette raison, le projet actuel a une importance à long terme inhabituelle.
- Le public étant très polarise sur le probleme, il faut mettre prudemment en balance les deux points de vue nettement opposes.
- 3. L'information qui servait de base à l'examen était malheureusement beaucoup plus approfondie pour l'aspect économique que pour l'aspect environnemental du projet. Il s'ensuit que pour être à même de comprendre les impacts environnementaux, la Commission s'est vue obligee de chercher de l'information additionnelle deja publiée.

Après examen de la documentation présentée, la Commission a determine que quatre sujets etaient dominants: la justification du projet; le bruit engendré par l'aeroport; l'environnement, particulierement les oiseaux et leurs habitats; et plusieurs questions institutionnelles relatives aux interrelations entre l'administration de YVR (sigle officiel representant l'aeroport international de Vancouver sur le plan international) et d'autres organismes. Ces sujets constituent les parties principales de ce rapport.

Justification du projet (Chapitre 5)

La Commission a examine le projet de piste sous quatre aspects differents apparus au cours de l'examen:

Demande/Capacité

Bien qu'en cette période de recession et de troubles par laquelle passe l'industrie aeronautique il soit quelque peu problématique de faire des previsions au sujet de la demande de voyages, les tendances a long terme permettent cependant de croire que l'augmentation de la demande à YVR continuera. Dans les circonstances presentes, le retard des avions est une caracteristique quotidienne d'un voyage passant par YVR. La capacité d'une nouvelle piste sera donc probablement necessaire bientbt.

Pendant l'examen de cette question, la Commission a consider-e quatre problèmes importants qui se sont fait jour lors des audiences.

- Dans ses previsions Transports Canada surestime-il la demande? (Conclusion: non).
- 2. Un investissement premature à l'aéroport conduira-t-il a une diminution des benefices? (Conclusion: On ne prevoit pas qu'un investissement soit premature et en tout cas on s'attend à un rendement rapide du capital investi).
- 3. Un plus petit nombre d'avions pourrait-il transporter le nombre de passagers prévus? (Conclusion: Non. Cette suggestion ne tient pas compte des diverses categories d'avions à YVR, en particulier des avions relativement légers utilises pour le trafic regional de la Colombie-Britannique.).
- Qu'entend-t-on par <<aviation générale» et celle-ci a-t-elle besoin d'utiliser YVR? (Conclusion: cette catégorie est composée principalement d'avions commerciaux qui ont besoin d'utiliser YVR).

Faisabilité/Efficacité

Une nouvelle piste a YVR serait à la fois faisable et efficace. Deux autres façons d'augmenter la capacité de piste furent examinées a) l'utilisation maximale de toutes les installations existantes à YVR, sans piste additionnelle — ce qui ne serait pas efficace; b) ajouter à ceci une utilisation plus intensive des aeroports de Boundary Bay et d'Abbotsford — ce qui ne serait probablement pas faisable et donc pas efficace.

Coût/Bénéfice

Une etude du rapport coût/bénéfice rigoureuse a montré qu'une nouvelle piste serait economiquement avantageuse, que le coût en capital serait probablement recouvré très rapidement, et qu'elle est supérieure à toute autre solution de rechange concevable en ce moment. Les avantages qui en résulteraient pour l'économie et pour la population de la Colombie-Britannique ne seraient pas seulement substantiels mais d'importance cruciale pour la croissance economique. Une nouvelle piste permettrait de maintenir les normes des services aeriens auxquelles la population et le monde des affaires de l'intérieur de la province s'attendent.

La Commission a constaté que le promoteur n'a pas inclus les coûts environnementaux dans l'étude du rapport coût/bénéfice comme cela aurait dû être fait.

 La Commission recommande que le ministre de l'Environnement donne instruction au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE) de preparer des directives exigeant que les coûts environnementaux soient inclus dans les etudes coûts-bénéfices faites en corrélation avec la mise en application du Processus d'évaluation et d'examen en matiere d'environnement (PEEE).

Aménagement régional

L'extension de YVR a été approuvee par les autorites régionales responsables intéressées comme étant le meilleur moyen de façonner et de soutenir l'amenagement physique de la region de Vancouver. Cependant, l'approbation donnée par le GVRD (District regional du Grand Vancouver), et par certains de ses membres, etaient conditionnelle à la solution de divers problemes environnementaux.

Le bruit (Chapitre 6)

La question du bruit engendré par l'aeroport est à la fois importante au point de vue social et complexe au point de vue technique. Dans ce chapitre on examine les moyens de mesurer le bruit, ses effets sur les gens, ses origines spécialement à YVR, et les previsions pour le futur.

Les impacts sur les zones environnantes furent un sujet important lors des audiences. Il était cependant dominé par deux questions quelque peu problematiques. La premiere concernait la rapidité avec laquelle les avions existants de la deuxieme generation seront remplaces par des avions plus silencieux de la troisieme generation. Si la transition s'effectue comme les promoteurs le declarent, l'état du bruit aux alentours d'YVR sera en general considerablement amélioré. La deuxieme question concernait l'efficacite d'un certain nombre de restrictions operationnelles destinees à diminuer les bruits engendrés par l'aeroport. La plupart de ces restrictions ont été acceptees par Transports Canada et devraient être efficaces moyennant une administration rigoureuse ainsi qu'une collaboration consciencieuse des usagers de l'aeroport.

La Commission pense que le «Noise Management Committee,» (comité de gestion du bruit) devrait être maintenu et élargi et que son mandat devrait être plus étendu et plus ferme.

- 2. La Commission recommande que le Comite de gestion du bruit:
 - a) poursuive l'objectif de maintenir l'environnement sonore d'YVR dans un état qui ne soit pas pire que celui décrit dans l'ÉlE pour l'an 2001 avec attenuation;
 - b) surveille et évalue l'environnement sonore autour d'YVR de façon permanente, notamment en étudiant l'environnement sonore niveau resultant de toutes les activités de l'aeroport, son impact sur les habitants et l'efficacité des mesures d'attenuation du bruit et des compensations;
 - c) fasse rapport periodiquement au sujet de l'environnement sonore autour d'YVR, notamment en publiant:
 - i) les résultats de la surveillance et de toute autre etude qu'il aurait effectué;
 - ii) un rapport public independant decrivant la situation de l'environnement sonore pendant l'année précé-

dente et les mesures d'attenuation prises pour reduire le bruit.

- d) étudie des mesures pour determiner les problemes de bruit et les réduire, et conseille Transports Canada au sujet de la mise au point et de l'evaluation de programmes d'attenuation et de compensation appropries, tels que ceux recommandes par l'ATAC (Air Transportation Association of Canada) limitant l'utilisation des avions de deuxieme generation pendant les heures de calme et la creation d'écrans contre le bruit de l'accélération à pleine vitesse des moteurs; et
- e) adresse ses recommandations à l'administration de YVR qui les executera ou expliquera pourquoi elle ne peut le faire.
- 3. La Commission recommande que le Comité de gestion du bruit :
 - a) soit compose de representants de Transports Canada, de l'Association canadienne des pilotes de ligne, de l'Association des transports aeriens du Canada, de l'Association canadienne du contrôle de la circulation aerienne, de la ville de Vancouver, de la ville de Richmond, de la Bande indienne Musqueam et d'au moins deux representants de groupes de citoyens pour chacune des villes de Vancouver et de Richmond;
 - b) soit un organisme independant permanent situé à Richmond et fonctionnant independemment de Transports Canada;
 - c) obtienne de Transports Canada un budget suffisant pour executer tout programme qu'il juge necessaire pour l'accomplissement de ses fonctions;
 - d) ait accès dans un délai raisonnable à tout dossier que Transports Canada constituerait au cours de sa propre surveillance du contrôle et de la reduction du bruit et pour d'autres programmes pertinents;
 - e) soit distinct de tout comité d'examen environnemental dont les fonctions consisteraient à considérer les impacts sur le sol, la qualité de l'air et de l'eau, sur les poissons et sur la faune.

Lors des audiences, il y eut de nombreuses plaintes au sujet de l'échec de Transports Canada pour le contrôle des infractions relatives au bruit. Il a été declare que de nouvelles techniques existent qui permettraient d'effectuer ce contrôle.

4. La Commission recommande que, au fur et à mesure que de nouvelles techniques de repérages des avions sont mises au point à YVR par la mise en oeuvre du Programme de modernisation du radar (RAMP) et le Système canadien automatise du traficaérien (CAATS), l'administration de l'aeroport utilise ces techniques pour: identifier les avions qui sont la source de nuisance par le bruit, parce qu'ils ne respectent pas les procedures de reduction du bruit approuvees, et avoir contre eux des preuves de ce fait.

En general, on était d'accord pour que, dans certaines limites, l'exploitation d'une piste parallele soit strictement contrôlée et son utilisation limitée aux avions silencieux.

5. La Commission recommande:

- a) que la piste parallèle soit exploitee comme piste d'arrivee, sauf lorsque des departs sont rendus necessaires par une urgence ou en raison de l'entretien courant de la piste principale et, lorsque cela sera necessaire, comme piste de depart pour des vols réguliers parce que les limites de capacité d'YVR sont atteintes;
- b) que seuls les avions de la 3ème generation soient autorisés à utiliser la piste parallele, sauf lorsque des activites d'avions de la 2bme generation sont necessaires pour des urgences ou l'entretien courant de la piste principale;
- c) que toutes les activites sur la piste parallele soient interdites entre 22 heures et 7 heures, sauf lorsque des operations de nuit sont necessaires pour des urgences ou l'entretien courant de la piste principale;
- d) que pour atterrir sur la piste parallele les avions utilisent la configuration la moins bruyante possible et recourent à l'inversion de poussée minimum necesaire pour freiner, mais en se conformant strictement au principe qu'il ne peut y avoir aucun compromis en matiere de sécurité aerienne, et conformement aux procedures applicables de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Un moyen d'attenuer les impacts du bruit est de faire en sorte qu'il y ait sur les lieux le moins de monde possible qui puisse être affect& Malgré la difficult6 de limiter la croissance de zones deja largement aménagées — comme c'est le cas pour les environs de YVR — la Commission considère que ce sujet mérite d'être examine d'une façon plus approfondie en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique qui possede les pouvoirs necessaires.

6. La Commission recommande que le ministère des Affaires municipales de la Colombie-Britannique demande la collaboration de la ville de Richmond pour un projet pilote centre sur le secteur Bridgeport de Richmond, avec pour objectif d'étudier comment diminuer les impacts des bruits d'aéroports en Colombie-Britannique en se servant des pouvoirs reglementaires provinciaux et municipaux.

Quelque silencieux que les avions puissent devenir et quelle que soit l'efficacite des mesures d'attenuation, l'impact du bruit sous la trajectoire de vol dans le quartier Bridgeport a Richmond, et peut-être a Marpole, sera un nouvel impact tout à fait different. La Commission estime que dans ce cas un programme de compensation est justifié qui offrirait aux maisonnées affectées diverses options comprenant éventuellement des frais de reinstallation ou d'isolation accoustique. Ce programme serait base sur des mesures du bruit sur les lieux lorsque la piste sera mise en service ainsi que sur un relevé des personnes et des propriétés affectées.

Determiner exactement le coût de ces compensations est impossible actuellement, mais on peut estimer qu'il serait de l'ordre de 43 millions de dollars. Ce montant, qui est envisage dans l'EIE, entre largement dans les possibilités financières de l'Administration de l'aéroport international de Vancouver (AAIV) et a été accepté en principe par le président de cette organisme lors des audiences.

La Commision d'évaluation environnementale propose des options de compensation et des règles d'acceptabilite appropriées qu'elle recommande en principe.

7. La Commission recommande qu'un programme de compensation pour les personnes affectées par la piste proposée, conforme à la ligne d'action proposée dans ce rapport, soit accepté en principe et référé au Comité de gestion du bruit pour etude et action.

La Commission considère que le réseau existant de stations de surveillance n'est pas suffisant pour couvrir toutes les regions susceptibles d'être exposées au bruit de l'aeroport.

8. La Commission recommande qu'au moins un nouveau poste de surveillance du bruit soit établi dans le secteur Marpole (exemple, Oak Street et 70ème avenue) et deux de plus dans le secteur Bridgeport de Richmond.

La Commission constate qu'un certain nombre de dispositions précises et pratiques devraient être prises au moyen de mesures et de relevés sur place afin de pouvoir preparer des programmes tant d'attenuation du bruit que de compensation qui soient faisables et réalistes.

9. Le Commission recommande que:

- a) le Comité de gestion du bruit, avec l'aide de Transports Canada entreprenne des etudes minutieuses sur l'environnement sonore actuel, commençant en 1991, pour identifier les zones de bruit jusqu'à la courbe Ldn 60 dBA, en ajoutant les zones SEL jusqu'à la courbe SEL 75 dBA; et
- b) conjointement avec ce qui precede et en vue d'une clarification possible d'anomalies apparentes du bruit dans le secteur «South Slope» de Vancouver, le Comité de gestion du bruit et Transports Canada developpent un programme continu de recherche sur les aspects topographique et météorologique du bruit dans le secteur «South Slope».

10. La Commission recommande que:

- a) le Comité de gestion du bruit entreprenne un sondage demographique et un recensement des bdtiments comprenant le nombre et les caracteristiques des habitants dans les zones de bruit délimitées, leur mode de vie, leur sensibilité au bruit et l'état de leurs logements. Les questions à poser devraient porter sur les reactions des gens aux impacts majeurs du bruit, comme le masque de la parole, les perturbations du sommeil, les repercussions sur la santé et la nuisance; et
- b) le Comité de gestion du bruit mène simultanément un projet de recherche au sujet de la reduction possible du bruit et des mesures de compensation, incluant la commande d'une recherche professionnelle independante et des visites aux aeroports ayant déjà des programmes efficaces d'attenuation du bruit, de compensation et de consultation du public.

11. La Commission recommande :

 a) que la base de reference pour determiner les effets d'accroissement du bruit soit le plus recent ensemble de courbes Ldn établi avant l'ouverture de la nouvelle piste;

- b) que les courbes soient par la suite mises à jour chaque
- c) d'identifier, pour un événement sonore simple, les impacts de l'accroissement du bruit, en utilisant le Ldn 60 comme niveau de coupure du bruit cumulatif et les courbes SEL jusqu'au niveau 75 dBA conjointement à la fréquence de l'événement, afin de permettre au Comité de gestion du bruit de determiner les impacts additionnels qui méritent une indemnisation.

La Commission a entendu de nombreuses plaintes au sujet du bruit cause par des avions volant bas et par le non-respect des trajectoires de vol au dessus des zones urbaines où, disait-on, des trajectoires d'arrivee et de depart moins bruyantes pourraient être trouvees pour YVR. En fait ces plaintes n'avaient généralement rien à voir avec la question de la piste parallele mais on peut s'attendre à ce que l'exploitation de celle-ci en provoque de semblables. Il serait donc indique que l'administration de YVR et le comité de gestion du bruit etudient la question de trajectoires de vol précises à respecter dans les environs d'YVR et de l'altitude de ces trajectoires.

Problèmes environnementaux (Chapitre 7)

Le chapitre 7 traite séparément des oiseaux, des poissons, de la qualité de l'air et de l'eau, des mesures d'attenuation proposees et des questions d'organisation qui y sont associees. Les oiseaux sont le problème de base le plus important.

Les oiseaux

Le delta du Fraser est une zone-clé de halte et d'hivernage sur le «Pacific Flyway» (la voie de migration avienne du Pacifique). Plus d'un million d'oiseaux migrateurs y passent tous les ans au cours de leur migration entre les lieux de reproduction dans diverses contrées du nord et les lieux d'hivernage dans les Ameriques. On a relevé plus de 250 especes dans la region de l'île Sea.

On trouve deux types d'habitats à l'île Sea — aquatique et terrestre — qui sont en correlation en ce sens que la plupart des oiseaux utilisent les deux, l'un pour la nidification et l'alimentation, l'autre comme refuge et pour se nourrir. Quatrevingt-dix pour cent de l'habitat de l'île Sea est proche de la trajectoire de vol relative à la nouvelle piste, à l'ouest de la digue ou autour du McDonald Slough. Cet habitat est très considéré pour la sauvagine et pourvoit aux besoins des oiseaux de l'ensemble du delta du Fraser. La partie de l'île Sea située vers la côte contient aussi quelques habitats aquatiques sous forme de marais, marecages et de fossés le long des routes. Deux especes causes de preoccupations particulières, et qui utilisent l'habitat aquatique en amont, sont le carouge à tête jaune et le grand heron bleu.

La plus grande partie de l'habitat terrestre sur l'île Sea consiste en champs et pâtures que les oiseaux utilisent surtout pour se nourrir et se reposer. Il sert aussi d'habitat aux petits mammiferes qui servent à la subsistance des populations d'oiseaux de proie. On considère que ces champs sont essentiels pour la subsistance de la sauvagine dans le delta du Fraser.

Le plan d'amenagement de Transports Canada pour la region nord de l'aéroport zone le terrain comme suit:

piste parallele	167 ha
developpement commercial associé	
à l'aviation	120 ha
reserve à long terme	132 ha
parc linéaire	25 ha

L'impact principal de cet amenagement sur les oiseaux serait la perte d'habitat causée par l'utilisation de 287 ha pour la nouvelle piste et le developpement commercial associé à l'aviation. En outre, il est evident que la reserve à long terme est également destinée aux besoins de l'aéroport. Il ne resterait donc finalement que 25 ha consacres à l'environnement et au delassement.

Deux autres impacts majeurs du projet de piste seraient a) le programme de contrôle aviaire aux aeroports de Transports Canada qui recourt au harcelement pour empêcher les oiseaux de s'installer et de voler en bande dans la trajectoire des aeronefs; b) ses directives pour le zonage dans le voisinage des aeroports qui interdisent les activités susceptibles d'attirer les oiseaux, particulierement celles qui sont sources de produits alimentaires. Ces deux programmes concernent la sécurité de l'aviation. Ils sont essentiellement concomitants avec la proposition de piste parallele et pourraient avoir des impacts environnementaux importants. La Commission estime que ces impacts n'ont pas été examines en consideration des nouvelles trajectoires des avions et des hélicoptères. En outre on ne sait pas grand chose au sujet de l'effet des balisage lumineux existants et proposes sur les oiseaux qui survolent le banc Sturgeon la nuit.

12. La Commission recommande que Transports Canada fasse faire un examen environnemental public independant de son programme de contrôle aviaire et de ses directives pour le zonage dans le voisinage des aeroports pour évaluer leurs effets sur les possibilités d'habitat à la lumière des circuits de vol pour la piste proposée et des trajectoires d'hélicoptères et examine aussi l'effet éventuel sur les oiseaux du nouveau système de balisage d'approche lumineux au banc Sturgeon.

Transports Canada s'est engage à poser certains actes pour s'occuper des problèmes environnementaux, notamment:

- de reinstaller la colonie de carouge à tête jaune qui avait été déplacée;
- de trouver des moyens de tenir la population d'oiseaux de proie sur l'île Sea aussi éloignée que possible;
- de transplanter la vegetation des haies et des fourrés le long des fossés aussi loin que possible dans d'autres endroits de l'île Sea;
- d'assurer que le système d'eclairage d'approche n'ait pas d'impact negatif sur l'habitat des oiseaux du banc Sturgeon;
- de reglementer les travaux de constructions de façon appropriee, surtout en controlant l'ecoulement des eaux de ruissellement;

 d'établir un groupe de gestion de la faune (Wildlife Management Group) charge de superviser les divers programmes d'attenuation et de surveillance environnementaux.

Plusieurs personnes et organismes ont manifest6 leurs preoccupations au sujet des pertes d'habitat que le projet de piste laisse presager et des difficult& pratiques inherentes au rétablissement et à la compensation. La Commission partage ses apprehensions.

Le projet de piste, tel que propose, finirait par supprimer l'état naturel d'une grande étendue de terrain qui, avec les terres avoisinantes et les avant-plages, peut constituer un habitat diversifie et viable pour les oiseaux. Étant donné ces faits, la Commission pense que les valeurs environnementales en jeu sont trop importantes pour être tout simplement laissées de côté. Elle est aussi d'avis qu'un projet tel que celui de la piste parallele, qui aura des retombees economiques très importante peut facilement supporter une protection environnementale appropriee aux besoins. La Commission est aussi d'avis que les terres du nord de l'aéroport sont la dernière chance pour realiser une telle protection en ce qui concerne l'habitat des oiseaux dans la partie nord du delta du Fraser. Pour ces raisons, la Commission propose que ne soit utilise que le terrain strictement necessaire pour la piste elle-même à l'exclusion du terrain propose pour le developpement commercial associé à l'aviation.

13. La Commission recommande que:

- a) le developpement de la zone nord de l'aeroport soit limité à la piste, aux voies de circulations associees à celles-ci et à l'amenagement paysager indispensable à l'exploitation de la piste;
- b) les utilisations à des fins commerciales en relation avec l'aeroport et à d'autres usages urbains soient interdits de façon permanente au nord de la piste;
- c) le restant du terrain au nord de la piste soit consacré à la conservation et à l'amelioration des valuers fauniques; et
- d) les utilisations du sol incompatibles avec les valeurs fauniques dans la partie nord de l'aeroport soient progressivement éliminées là oh c'est possible.

La Commission considère que le concept de compensation tel qu'applique a l'habitat des oiseaux n'est pas clair et est cause de beaucoup d'incertitudes dans la pratique. Pour clarifier les choses, la Commission suggere les trois principes généraux suivants :

- que le principe de la non-perte nette de compensation totale pour perte d'habitat soit établi aussi rigoureusement pour les oiseaux que pour les poissons;
- que le principe de la compensation totale s'applique à l'habitat des especes importantes d'oiseaux tels que les oiseaux migrateurs du «Pacific Flyway», les oiseaux de proie et les passerins rares (et non pas aux oiseaux qui sont simplement cause de desagrements); et
- que la compensation soit le dernier ressort (après la protection et l'attenuation).

Tout en reconnaissant que Transports Canada a conclu recemment des ententes générales acceptables avec Environnement Canada, la Commission fait cependant les recommandations suivantes plus particulierement pour YVR.

- 14. La Commission recommande les principes et pratiques suivantes pour compenser les pertes d'habitats des oiseaux à YVR:
 - a) qu'il y ait compensation pour la perte et la qualité de l'habitat resultant du projet de piste et des politiques et programmes associés de contrôle aviaire et d'utilisation du sol:
 - b) que l'habitat de remplacement soit située à proximite du banc Sturgeon dans le volsinage de l'île Sea si possible;
 - c) que la compensation soit faite sur une base d'équivalence par un habitat ayant les mêmes fonctions et la même qualité que l'habitat perdu sur l'île Sea;
 - d) s'il n'y a pas d'habitat de remplacement sur l'île Sea, que la compensation soit faite sur la base de deux pour un dans la zone de Roberts Bank et de trois pour un dans la zone de Boudary Bay;
 - e) que la compensation soit faite par l'achat ou l'amélioration de terrain ou par d'autres formes de protection à long terme:
 - f) que la valeur de compensation soit en general basée sur la valeur ajoutee à l'habitat par les ameliorations;
 - g) que soit mis au point, pour la partie nord de l'aeroport, un système de credit pour l'amelioration des habitats qui entrainera une capacité de charge accrue pour des especes choisies de sauvagine, de passereaux et d'oiseaux de proie; et
 - h) que des inventaires précis de la faune avienne soient effectués tout au long de l'année précédant toute construction dans la partie nord de l'aeroport, puis à des intervalles réguliers par la suite, afin d'assurer que le système de credit de valorisation des habitats soit élaboré judicieusement et que les politiques de compensation soient efficaces à long terme.

Habitat du poisson et qualité de l'eau

L'une des plus grandes migrations du saumon au monde a lieu dans le Fraser. Plus de 800 millions de jeunes poissons descendent le fleuve chaque année et passent un moment dans l'estuaire pour se reposer, se nourrir et s'acclimater. Comme pour les oiseaux, les zones de marais et de marée aux abords du banc Sturgeon, le long du bras nord et dans le McDonald Slough sont des habitats riches en poisson. Néanmoins, les eaux du bras nord sont deja polluées sur toute leur longueur par les installations urbaines et industrielles, tandis que la teneur en oxygène dissous du MacDonald Slough, qui est isolé de la mer par la digue menant à l'île lona, est trop basse.

Les données actuelles permettent de dire que le fonctionnement de l'aéroport ne contribuerait pas de façon importante a la mauvaise qualité des eaux car ses eaux de ruissellement repondent aux normes fédérales en la matiere. Il y eut toutefois quelques reserves au sujet des dommages que la construction de la piste causerait à l'habitat des poissons et à la qualite de l'eau. En particulier, on a exprimé des craintes au sujet des dommages que la construction du systemes de balises d'approches et l'élévation des digues de l'île Sea pourraient causer à l'habitat des poissons. La construction du quai de dechargement, la manutention des boues de dragage, les eaux de ruissellement en provenance des lieux de construction et les risques inhérents à l'exploitation tels que les fuites de carburant ou de glycol pourraient affecter la qualité de l'eau.

Transports Canada a entamé, et compte poursuivre, un programme de surveillance de la qualite de l'eau à l'île Sea. De plus, Transports Canada propose un certain nombre de mesures d'attenuation telles que la construction de bassins de décantation et de puisards pour recueillir les eaux de ruisselement, une conception appropriee du système de balisage d'approche et un calendrier des travaux organise soigneusement en vue d'éviter la période de migration des jeunes saumons.

La Commission reconnait que Transports Canada a fait de sérieux pas en avant dans la pratique de gestion de l'eau et organise un système de surveillance efficace base sur les techniques disponibles de reduction de la pollution. On peut considérer qu'il n'y aura pas de problèmes sérieux dans ce domaine à l'île Sea. La Commission émet cependant le voeu d'avoir des assurances au sujet de l'installation à l'île Sea des systemes appropries en temps voulu.

15. La Commission recommande que les ameliorations de retenue et de recuperation proposees pour le drainage superficiel de l'aeroport soient totalement operationnelles avant la mise en service de la piste parallele.

Toutefois, la Commission constate un problème que Transports Canada pourrait l'aider à resoudre. Il s'agit du MacDonald Slough, habitat inestimable autrefois beaucoup plus utilise par les alevins de saumons. Les eaux de ce marais sont serieusement dégradées sans doute à cause d'une circulation insuffisante, de l'entreposage de bois et des déversements provenant d'YVR. Transports Canada s'est engage à déplacer son deversoir principal s'il s'avère que les déversements de l'aéroport endommagent le MacDonald Slough. La Commission souhaite que Transports Canada use de son influence sur tous les intéressés pour considérer la possibilité de faire une ouverture dans la digue qui isole ce marais, et comment le faire.

16. La Commission recommande que Transports Canada fasse un effort sérieux pour arriver à une entente avec tous les intéressés en vue de créer une ouverture dans la digue du MacDonald Slough.

La réserve naturelle de l'Île Sea

La gestion de la reserve naturelle consacree au maintien de l'habitat serait complexe compte tenu du nombre de juridictions concernees. C'est pourquoi la Commission considère qu'il faut donner à la zone une appellation particuliere et une structure de gestion appropriee nantie de pouvoirs.

17. La Commission recommande que:

- a) toute la zone au nord de la piste soit réservée par Transports Canada pour servir de noyau à la reserve naturelle de l'île Sea (Sea Island Conservation Area, SICA) et que cette decision soit reflétée dans les ententes conclues entre Transports Canada et l'Administration de l'aéroport international de Vancouver (VIAA);
- b) Transports Canada établisse un comité de gestion de la faune qui ait pour mandat de gérer la SICA pendant cinquante ans;
- c) le comité soit compose du Service de la faune canadienne (qui en assurerait la présidence), du ministere des Pêches et Oceans, du ministere de l'Environnement de la Colombie-Britannique, de la Bande Indienne Musqueam, de la ville de Richmond, du District regional du grand Vancouver (GVRD) et du Fraser River Estuary Program;
- d) le comité de gestion de la faune ait le pouvoir :
 - i) de gérer la SICA et les programmes d'attenuation et de compensation associés à ceux-ci;
 - ii) de coordonner les acquisitions d'habitats et les programmes de rehabilitation, d'amelioration et de gestion avec d'autres organismes;
 - iii) de faire participer les groupes d'intérêts appropries à des recherches conjointes, à la planification des activités, aux projets pilotes et à la formation du public; et
- e) les coûts de fonctionnement du comité de gestion de la faune ainsi que ceux de tout projet environnemental dans la zone de la SICA resultant des impacts de la nouvelle piste soient supportes par Transports Canada.

18. La Commission recommande que:

- a) le comité de gestion de la faune prepare des plans pour:
 - i) établir la forme et l'état de la zone de la SICA lors de l'achevement des travaux de construction: et
 - ii) la gestion et l'entretien courants de la zone de la SICA par la suite; et
- b) pour que les routes et les parcs de loisirs dans la zone SICA soient conçus dans un esprit de protection de la faune.

Qualité de l'air

Les emissions dans l'atmosphere proviennent d'un certain nombre de sources tels que les aeronefs, les véhicules automobiles, les incinerateurs et les depots de carburant. Les niveaux de la plupart des polluants comme les monoxydes de carbone, le doixyde d'azote et les particules en suspension sont bien en dessous des normes fed&ales; seul les niveaux d'oxyde nitrique et le niveau d'ozone, pour lequel il n'y a pas de norme fédérale, sont relativement élevés. L'ozone est cependant frequemment au niveau «maximum acceptable,,..

En l'an 2005, grace à des aeronefs et des véhicules automobiles moins polluants et grace à une reduction des durées d'attente avant le décollage, les emissions totales devraient être sensiblement les mêmes qu'à present. On propose qu'YVR participe à l'effort de la metropole vers un air plus sain en adaptant ses véhicules automobiles à des carburants moins polluants et en faisant la promotion des systèmes de transport public à YVR.

Dispositions institutionnelles (Chapitre 8)

L'administration de l'aéroport international de Vancouver (VIAA) (Section 8.1)

Le role de l'Autorité de l'aeroport international de Vancouver fut un des sujets les plus mentionnes lors des audiences publiques. Les deux points principaux etaient les suivants: d'abord l'importance exagérée donnée à l'aspect commercial de la gestion de l'aeroport lors de la creation de l'Administration de l'aeroport international de Vancouver (la VIAA); ensuite, l'absence notable d'obligation de reddition de comptes pour cet organisme. Ces deux points ont été consider-es en tenant compte du fait que le fonctionnement de l'aeroport aura un impact important et permanent sur l'environnement naturel et social aux alentours d'YVR.

Neanmoins, dans les tous premiers documents, la VIAA était destinée à devenir «l'autorité responsable de la gestion du bruit, de la pollution atmospherique, de la gestion des dechets solides et d'autres problèmes environnementaux associes à l'aeroport conformement aux normes et reglements pertinents». De plus, lors des audiences publiques, le president de la VIAA a assure que que celle-ci collaborerait totalement avec les autres organismes et adopterait les recommandations de l'examen. La Commission invite instamment la VIAA à assumer le leadership dans le traitement des questions soulevees par le public au sujet du fonctionnement de l'aéroport.

Les comités de la VIAA (Section 8.2)

La Commission approuve la creation de trois comités consultatifs permanents responsables de la gestion du bruit, de la faune et de la qualité de l'air et fait des suggestions au sujet de leur organisation et de leur fonctionnement. Il presse la VIAA de leur donner un appui solide.

Transports Canada (Section 8.3)

La Commission a fait part de ses propositions à Transports Canada en tant que promoteur du projet de piste parallele, mais elle s'attend à ce que celles-ci, ainsi que tout autre engagement pris par Transports Canada, soient acceptés par la VIAA.

La bande indienne Musqueam (Section 8.4)

Les membres de la Bande indienne Musqueam vivent dans une reserve de 400 acres juste en face de la piste parallele projetee, de l'autre côté du bras nord du Fraser. Leurs ancêtres ont utilise l'île Sea'et les eaux avoisinantes pour la pêche, la chasse et d'autres fins pendant des millenaires et ont vécu de ces ressources aussi loin qu'on puisse remonter dans le temps.

En 1978, on a donné aux Musqueam une grande reserve sur l'île Sea dont presque tout, sauf une petite par-tie adjacente au MacDonald Slough, a été racheté en 1972 en prevision de la construction d'une piste parallele. La totalité de l'île et plus font partie d'une revendication territoriale introduite par la Bande indienne Musqueam auprès du gouvernement canadien.

La bande indienne Musqueam voit dans le projet de piste parallele une autre menace pour ses droits et ses coutumes. Elle partage les inquietudes des autres habitants de la «South slope» au sujet des impacts eventuels du bruit des avions utilisant la piste non seulement pour leurs maisonnees mais aussi pour les populations d'oiseaux; les membres de la Bande craignent que le projet soit une source supplementaire de deterioration de la qualité de l'eau et de perte d'habitat de poissons; la perspective de perdre encore plus d'habitats d'oiseaux et les effets du programme de contrôle aviaire les inquietent aussi.

La situation de la Bande indienne Musqueam est particulièrement poignante parce que, bien que ses droits speciaux aient confirmés par des decisions des tribunaux, aucune' mesure n'ait été prise pour s'occuper de ses revendications et arrêter l'érosion de ses droits.

La Commission reconnait que la Bande indienne Musqueam est plus directement et plus largement affectée que les autres groupes. Elle souhaite qu'elle participe directement à la planification en cours de l'aeroport et à son exploitation.

19. La Commission recommande que:

- a) la Bande indienne Musqueam soit represent&e dans tous les comités d'YVR; et
- b) les intérêts de la Bande indienne Musqueam bénéficient d'une haute priorité dans la planification et l'aménagement de la zone de la SICA.

La Bande indienne Musqueam a des intérêts particuliers dans divers sites archeologiques de l'île Sea et Transports Canada a entrepris d'en faire l'inventaire et de sauvegarder tout ce qui pourrait être affecté par le projet de piste. La Bande indienne Musqueam a aussi fait plusieurs propositions au sujet des developpements futurs à YVR. La Commission appuie ces propositions.

20. La Commission recommande que Transports Canada envisage serieusement de financer la proposition de la Bande indienne Musqueam concernant une signalisation d'interprétation, une exposition culturelle dans les nouvelles installations de l'aeroport, un centre culturel à Marpole et un musée de la Bande indienne Musqueam.

Richmond (Section 8.5)

La Commission attire l'attention sur la situation particulière de la ville de Richmond, hôte d'YVR. Elle remarque que la ville fournit de nombreux services à l'aeroport sans avoir la possibilité de la taxer normalement. Il y a aussi un besoin important de collaboration etroite pour la planification de l'utilisation du sol et des zones de loisirs, la repartition equitable des services municipaux et pour bien d'autres sujets. La Commission

invite la VIAA à collaborer totalement avec la ville pour tous les sujets d'intérêts communs.

Transports publics (Section 8.8)

La zone de l'ile Sea est un noeud important dans le domaine du transport. YVR est donc inextricablement mêlé à plusieurs projets de planification des transports : l'extension du reseau routier principal qui conduit à l'ile Sea et la borde, la planification d'un système de transport public vers YVR. la prevision de stationnement sur l'ile Sea le long des routes et à l'aéroport pour satisfaire aux propres besoins de ce dernier et la nécessité de ponts entre l'ile Sea, l'ile Lulu et Vancouver. La Commission reconnait l'importance et la complexité de toutes ces tâches.

Planification régionale (Section 8.7)

Au cours de l'examen, la Commission a été impression&e du point auquel le projet de piste parallele s'entremêle avec l'amenagement regional. En même temps, elle a été quelque peu d&appointee par la contribution hautement qualifiée mais assez hesitante du GVRD qui avait pourtant contribué si vigouteusement et si utilement aux débats relatifs à l'aéroport dans les années 1970. La Commission partagele point de vue du Greater Vancouver Regional District (GVRD) qui pense qu'il devrait avoir des pouvoirs officiels de planification regionale.

Vers un second aéroport (Section 8.8)

Une piste parallele devrait satisfaire aux besoins bien au-delà de l'an 2000. Cependant, si plus de capacité devenait nécessaire, le terrain disponible dans le Lower Mainland étant vraiment très limité, il est peu vraisemblable qu'il soit possible d'y trouver un emplacement pour un nouvel aeroport. Il sera donc important que les ressources des aeroports existants soient utilisées au maximum. Pour cette raison, la Commission appuie le point de vue du GVRD de preparer un plan d'utilisation et d'extension des aeroports pour l'ensemble de la region.

21. La commission recommande que le ministre des Transports entame la preparation d'un plan d'amenagement aéroportuaire pour la region du Lower Mainland avec la participation de Transports Canada, de l'Administration de l'aeroport international de Vancouver (VIAA), du Greater Vancouver Regional Districty (GVRD), et du ministbre des routes et du transport de la Colombie-Britannique ainsi que des localités, des groupes d'intérêts et du monde des affaires intéressés.

La Commission prevoit qu'il faudra en temps opportun développer l'aéroport d'Abbotsford et pense que VIAA serait l'instrument qui convient pour y arriver.

22. La Commission recommande que dès qu'un plan d'aménagement sera achevé, la VIAA se mette au travail pour preparer Abbotsford et d'autres aeroports à remplir un plus grand rôle dans le reseau aeroportuaire du Lower Mainland.

CONCLUSIONS

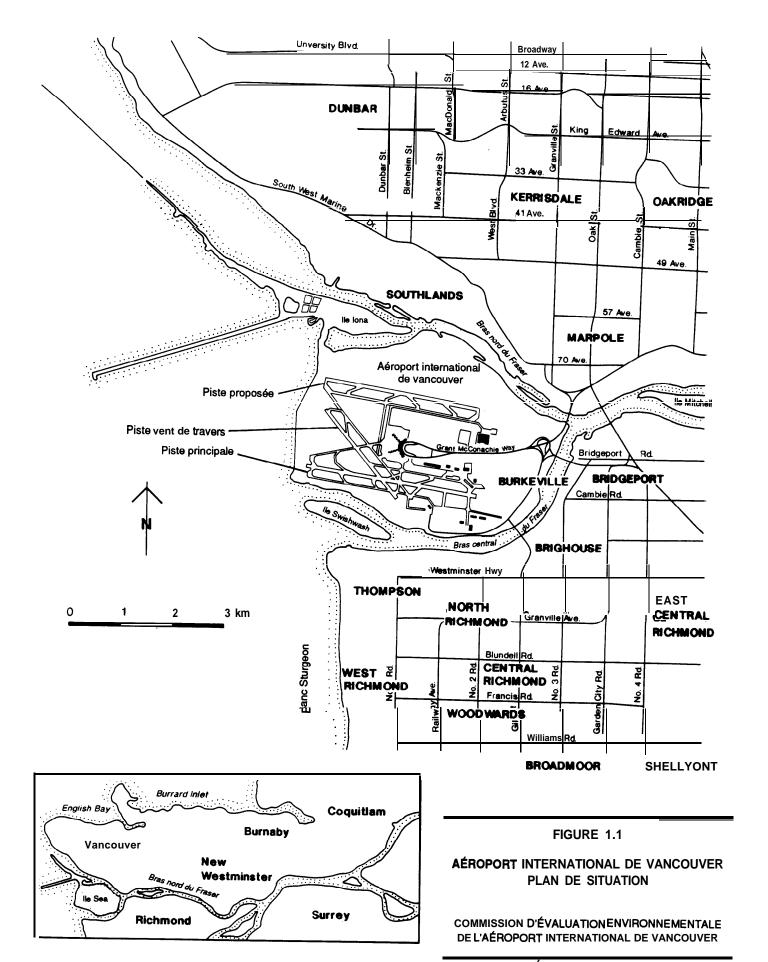
En resume, la Commission conclut que:

- il faut une plus grande capacité de piste dans le Lower Mainland:
- la meilleure facon d'obtenir cette capacité est de realiser une piste parallele;
- une nouvelle piste parallele sera cause de nouveaux impacts de bruit permanents pour lesquels il faudra des compensations:
- · une nouvelle piste parallele causera des dommages environnementaux considérables sur et autour de l'île Sea et qu'il faudra atténuer et compenser;
- l'attenuation de l'habitat des oiseaux devrait être réalisée par une reduction importante des terrains prévus sur l'ile Sea pour des usages de l'aéroport et la reservation des terrains ainsi récupérés à la preservation de l'habitat, et aussi par l'acquisition d'habitat de remplacement ailleurs;
- la construction d'une nouvelle piste parallele ne devrait être approuvee que si des programmes de compensation pour le bruit et des programmes assurant la pérennité des habitats et des populations d'oiseaux sont établis tel que recommande dans ce rapport.

Chapitre 1

LE PROCESSUS D'EXAMEN





1.0 LE PROCESSUS D'EXAMEN

Dans ce chapitre sont décrits les antecedents du projet de piste parallèle, l'examen fait par la Commission et la nature exacte de la proposition actuelle. L'histoire du projet de piste parallèle est longue et fort decousue. Pendant plus de quarante ans Transports Canada a propose plusieurs projets pour faire face aux exigences croissantes de la demande à l'aéroport international de Vancouver (YVR). L'examen actuel est le point culminant de plusieurs années d'etudes.

1.1 Historique du projet de piste parallèle

La commission d'amenagement de Vancouver (Vancouver Planning Commission) a publié les plans d'amenagement d'une piste parallele dès 1946, et le Bureau de planification de Vancouver a fait de cet amenagement un projet d'amelioration des installations aeroportuaires dès 1959. Cette même année, les terrains necessaires pour l'amenagement de la piste parallele ont été zones en vue de leur utilisation aéronautique. En 1972, Transports Canada a exproprie une grande partie des propriétés de l'ile Sea, au nord de l'aeroport existant comme premier pas vers la construction d'une piste parallele.

La commission d'amenagement de l'aeroport (Airport Planning Committee) a été créée en mai 1973, suite à l'opposition du public aux expropriations et à l'inquietude générale au sujet de l'extension de l'aeroport. La commission comprenait des representants des autorites fédérales, provinciales, régionales et municipales, ainsi que des organisations communautaires. La commission était chargée d'examiner trois concepts de pistes differents. Dans chacun de ceux-ci, une partie de l'extension de la piste s'etendait au delà des digues de l'ile Sea jusque sur l'Estran du banc Sturgeon.

En mars 1976, un an après la fin des travaux de la commission d'amenagement de l'aeroport, Transports Canada a propose une nouvelle solution dans laquelle toute la piste parallele était située à l'interieur des digues. Fondamentalement, c'est ce projet que la Commission d'évaluation a examine entre 1989 et 1991 (Figure 1 .I).

1.2 Ant&&dents de l'examen par la Commission

Conformement au Processus federal d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE), les projets susceptibles d'avoir des impacts environnementaux importants doivent faire l'objet d'un examen public officiel. En consequence, en 1976 Transports Canada a transmis son projet d'amenagement d'une piste parallele pour examen publique par une commission d'évaluation environnementale.

Telle qu'établie au debut, la Commission, après avoir recueilli les commentaires du public au sujet de l'ébauche des directives pour la preparation d'une etude d'impact (ÉIE), a transmis la version finale de celles-ci à Transports Canada au mois de juillet 1978. Cependant, peu après avoir reçu les directives finales cette année-là, Transports Canada a remis à plus tard la continuation de la planification du projet de piste.

La planification de la piste repris en 1981. En decembre cette année-là, la Commission fut priée de reprendre son examen. Sa premiere tâche fut de revoir les directives données pour l'ÉlE en 1978 afin d'assurer qu'elles refletent la situation environnementale et socio-economique du moment.

Après des audiences publiques en juin 1983, de nouvelles directives furent données à Transports Canada en octobre 1983. Peu de temps après, Transports Canada arrêta de nouveau la planification d'une piste parallele en raison de la recession. L'examen dont la Commission avait été chargée était donc suspendu une deuxieme fois.

Suite à la reprise economique qui a commence en 1985 l'activité aeronautique à l'aeroport augmentait serieusement. En consequence, Transports Canada a repris sa planification pour une piste. A la demande du ministre des Transports, le ministre de l'Environnement a donc reactive la Commission une deuxieme fois, en novembre 1989.

1.3 Mandat de la Commission

Le mandat donné à la Commission lors de sa reactivation en 1989 figure dans l'annexe 1. Par ce mandat, la Commission est chargée de procéder à un examen public des impacts environnementaux et socio-economiques du projet de piste parallele et de considérer les mesures d'attenuation et de compensation susceptibles de réduire les impacts negatifs. La Commission avait instruction d'examiner le projet de piste parallele dans le contexte de la planification et du développement d'ensemble de l'aeroport. Le mandat chargeait encore la Commission d'examiner les questions relatives à la justification du projet, aux solutions de rechange, aux plans de développement futur de l'aeroport et aux coûts et avantages economiques du projet.

1.4 Composition de la Commission

Au cours de ses 15 annees d'existence, faite de périodes d'activite alternant avec des périodes d'inactivite, la composition de la Commission a change. Toutefois, à une exception près, les membres actuels y siègent depuis 1981. Depuis sa reactivation en 1989, elle est composée de M. Ray Robinson (president), du professeur James Wilson, de M. Mel Hagglund et de M. Chad Day, Ph. D. Les notices biographiques des membres de la Commission figurent dans l'Annexe 2. Le secretaire executif de la Commission est M. Paul Scott.

1.5 Activités de la Commission

Depuis qu'elle a repris ses travaux, en novembre 1989, la Commission a réussi à mener à bien un examen dont le present rapport est l'aboutissement. Les principales étapes de cet examen ont été les suivantes.

 La Commission a d'abord revise ses directives de 1983 pour la preparation de l'Etude d'impact environnemental (ÉIE). Ensuite, en fevrier 1989, elle en a publié l'ébauche pour examen et commentaires publics.

- En avril 1990, la Commission a tenu une série de reunions de determination de l'importance des problèmes axées sur l'examen de cette ebauche de directives pour l'ÉIE. Ces reunions ont été organisées et facilitées par Synergistics Consulting Limited, qui a aussi produit un rapport contenant un resume de leurs résultats. Les participants invites comprenaient des representants des organismes clés du gouvernement, des compagnies aeriennes, des organisations du monde de l'aviation et des groupes d'intérêts publics. Les reunions ont permis à la Commission de determiner et d'examiner les problèmes et les preoccupations importants à étudier durant l'examen.
- Après les reunions de determination de l'importance, la Commission a arrêté la version definitive des directives en juin 1990, et elle les a publiées et transmises à Transports Canada.
- Transports Canada a acheve son ÉIE en août 1990. Le document a été largement diffuse, pour permettre au public de l'étudier et de faire ses commentaires.
- En octobre 1990, la Commission a acheve l'examen de l'ÉlE faite par Transports Canada et des renseignements contenus dans les mémoires faisant la critique de l'ElE. Elle a conclu que certaines parties de l'ElE necessitaient un complement d'information avant de pouvoir organiser des audiences publiques. Elle a donc envoyé à Transports Canada une demande d'information additionnelle et de consultation pour clarification de questions d'importance critique. Elle laissait entendre également qu'il y aurait inter& à ce que certains problemes fassent l'objet de discussions directes entre Transports Canada et les principaux intéressés du gouvernement.
- A la mi-decembre 1990, Transports Canada a produit sa réponse à la demande d'information additionnelle et de consultation au sujet du projet de piste parallele propose. Ce document a lui aussi été largement diffuse.
- La Commission a tenu des audiences publiques pendant 11 jours du 31 janvier au 12 fevrier 1991. Au cours de ces audiences, elle a entendu plus de 150 exposes faits par divers intéressés. Parmi ceux-ci il y avait notamment Transports Canada, des compagnies et des associations du secteur du transport aerien, des representants du monde des affaires, les syndicats, les villes de Vancouver et de Richmond, la Bande indienne Musqueam, le district de la region metropolitaine de Vancouver, divers ministères fédéraux et provinciaux, differentes localités de la Colombie-Britannique et du Yukon, divers districts régionaux, des groupes d'intérêts publics et des particuliers.

La liste des participants aux audiences publiques figure dans l'Annexe 5. En outre, la Commission a reçu de nombreux mémoires avant, pendant et immédiatement après les audiences publiques. La liste de ces mémoires figure dans l'Annexe 4.

Pendant l'examen, le Secretariat de la Commission a constitué un dossier public qui contient toute la correspondance et tous les documents reçus par la Commission. Ce dossier a été tenu a la disposition du public pour investigation durant toute la durée d'examen. On continuera a le tenir à jour et il sera tenu à la disposition du public au Bureau federal d'examen des evaluations environnementales. à Vancouver.

La Commission a examine soigneusement toute la documentation reçue pendant l'examen :l'Etude d'impact environnemental de Transports Canada et les documents qui l'etayent, les memoires, les exposes et les procès verbaux des audiences publiques. Cette documentation, ajoutee aux autres donnees publiques disponibles, a servi de base aux conclusions et aux recommanadations contenues dans le present rapport de la Commission.

1.6 Aide financière aux participants

Transports Canada a mis des fonds à 'concurrence de 250 000 \$ à la disposition d'organisations et de groupes désireux de participer au processus d'examen. Un Comité de gestion de l'aide financière independant a invite les intéressés a introduire une demande de fonds et a attribué des fonds suivant des criteres établis. Le Comité a accordé au total 170 500 \$ à dix demandeurs.

1.7 Spécialistes techniques

La Commission a retenu les services de trois specialist&s techniques pour prêter leur assistance durant l'examen. Leur rôle était d'aider la Commission, ainsi que ceux qui participaient à l'examen, a comprendre des questions techniques complexes. Ils ont fourni de l'information basée sur des faits, rédigé des rapports d'analyse et participé aux audiences publiques.

Les trois spécialistes techniques et leur domaine de competence sont :

M.Larry Wolfe Impacts sur l'environnement et l'uti-

lisation du sol

M. Werner Richarz

M. Clair Wakefield

Propagation du bruit aeronautique

Impacts du bruit aeronautique sur

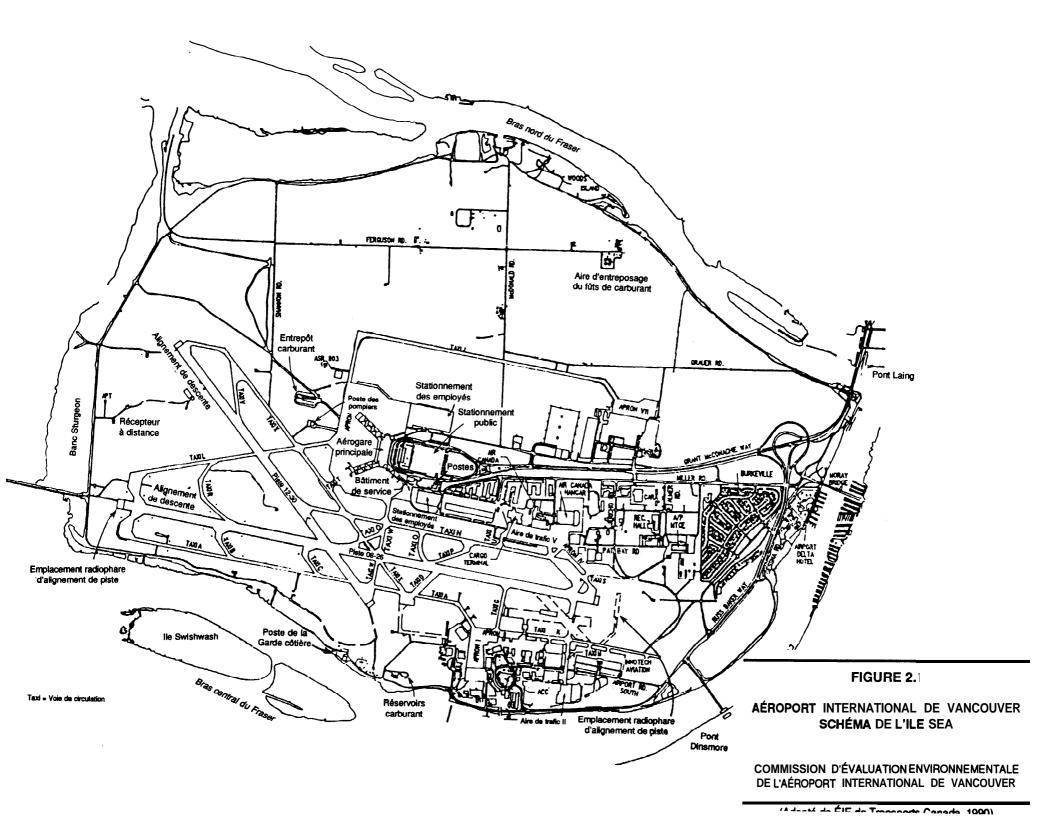
les collectivites

Les notices biographiques de ces spécialistes figurent dans l'Annexe 6.

Chapitre 2

LE PROJET





2. 0 LE PROJET

Le present chapitre commence par une breve description des operations et des installations existantes à YVR, examine les programmes destines à augmenter la capacité du trafic aerien à YVR, et présente la proposition de Transports Canada pour une piste parallele à YVR. Une description détaillée du projet est donnée dans le chapitre 4.0 de l'EIE.

2.1 YVR Aujourd'hui

YVR est situé sur l'île Sea, dans l'estuaire du Fraser, sur le territoire de la ville de Richmond, à environ 13 kilometres au sud du centre-ville de Vancouver. C'est l'aeroport le plus occupé de l'ouest du Canada et il se classe immediatement apres l'aeroport international Lester B. Pearson à Toronto. Il est la plaque tournante du systeme de transport aerien de la Colombie-Britannique, ainsi qu'un point de transit entre les vols regionaux, nationaux et internationaux.

2.1.1 Disposition et utilisation côté pistes

YVR dispose de trois pistes : la piste principale, la piste vent de travers et la voie de circulation Alpha utilisee comme piste tronquee ou courte. Un plan d'eau pour l'amerrissage et le décollage des hydravions est situé du côté sud de l'aeroport sur le bras central du Fraser. Il y a des plate-formes pour hélicoptères des deux côtés de la piste principale. Un grand nombre de ces installations sont représentées dans la Figure 2.1.

La piste principale (08/26) de 3350 metres (11 000 pieds), orientée d'est en ouest, reçoit la majorité du trafic d'YVR. Elle est équipée pour le vol aux instruments (IFR) au moyen d'une installation d'atterrissage aux instruments (ILS).

La piste vent de travers (12/30) de 2225 metres (7300 pieds) est orientée du sud-est au nord-ouest. Dans certaines conditions, elle peut être utilisee en même temps que la piste principale: elle est utilisee par de petits avions capables de s'arrêter sur une distance de 1646 metres (5400 pieds), qui est la distance disponible de cette piste avant son intersection avec la piste principale. Elle est également utilisee à l'occasion lorsque la piste principale est fermée ou inutilisable à cause de vents violents. Ceci n'arrive en moyenne que 0,03 % du temps chaque année. Elle aussi est équipée d'un systeme d'atterrissage aux instruments (ILS).

A quelques rares exceptions près, la piste principale, la piste vent de travers et les voies de circulation qui les relient peuvent recevoir des gros porteurs de jour comme de nuit.

En plus de ces pistes, l'aéroport utilise la partie ouest de la voie de circulation Alpha comme piste secondaire de 1067 metres (3500 pieds) comme piste tronquee ou courte. L'utilisation de cette piste — la 26A — est limitée aux décollages en direction de l'ouest de petits avions capables de décoller sur cette longueur.

2.1.2 Aérogares et autres installations

YVR a deux aérogares publiques, l'aérogare principale et celle du sud. La premiere qui est la plus grande reçoit la majeure partie du trafic d'YVR. C'est un bâtiment à deux jetées équipé d'un traitement des passagers à niveaux multiples centralise où passent près de 10 millions de passagers par année. Transports Canada projette un agrandissement important de l'aerogare vers 1995 en vue de diminuer la congestion.

L'aerogare sud offre des services quasi exclusivement aux lignes aeriennes regionales et à l'aviation générale. Elle dessert actuellement 11 compagnies aeriennes offrant des vols à horaire fixe et des vols nolisés. En outre, la zone de l'aerogare sud sert de base à divers services: installations d'entretien et de revision des aeronefs, fournisseurs de pieces de rechange; bureaux administratifs des principales compagnies aeriennes; installations de fret et de messageries aeriennes; courtiers en aeronefs; noliseurs d'aeronefs; installations de formation. A l'aerogare sud il y a aussi une station d'information de vol (FSS) pour la planification des vols et un bureau d'observation météorologique qui assure des services d'information météo.

2.2 Programme & augmentation du potentiel piste

Afin de resoudre le problème de congestion croissant de YVR, Transports Canada a entrepris en mars 1988 un projet d'augmentation du potentiel piste (Airside Capacity Enhancement Project). Le but de ce projet était d'estimer le potentiel et le potentiel futur necessaire à YVR, et de determiner des moyens d'augmenter ce potentiel. En juin 1989, l'équipe chargee du projet a depose un rapport proposant plusieurs mesures à court terme propres à augmenter le potentiel piste. Ce programme d'amelioration du potentiel ((Capacity Improvement Program» ou encore CIP) comprend à la fois des ameliorations des infrastructures et des changements operationnels.

Les ameliorations des infrastructures comprennent :

- L'amelioration des voies de circulation et des entrees et sorties des pistes. Ces ameliorations permettront des d&collages plus rapides avec vitesse initale et des sorties de piste à grande vitesse après l'atterrissage, ce qui reduira les temps d'occupation de la piste. On a aussi propose des ameliorations des aires de trafic près de l'aerogare.
- L'utilisation de la piste tronquee Alpha, qui a débuté en octobre 1988, pour les avions légers du secteur de l'aérogare sud.
- Les ameliorations techniques pour la période 1991-l 996 comprennent le programme de modernisation des radars (RAMP), le Système canadien automatise du contrôle de

la circulation aérienne (CAATS) et le Système d'atterrissage par micro-ondes (MLS).

Les ameliorations operationnelles comprennent la mise en oeuvre des systèmes suivants :

1. La regulation du trafic aérien (ATFM)

La regulation du trafic aerien (ATFM) consiste à maintenir le trafic aerien à destination de YVR à un taux correspondant à la capacite permise par ses règles pour le vol aux instruments (IFR). Pour ce faire, on retient au sol, dans les aeroports de la Colombie-Britannique, du Yukon et de l'Alberta, les avions à destination d'YVR. Ceci réduit donc les retards à YVR au detriment des autres aeroports.

2. La gestion du trafic dans la zone de contrôle (CZTM)

La gestion du trafic dans la zone de contrôle (CZTM) est un ensemble de mesures qui simplifient les procedures de contrôle de vol VFR, pour ameliorer l'efficacite des communications entre les pilotes et les contrbleurs. La CZTM comprend la standardisation des routes aeriennes, la restriction des mouvements d'hélicoptères et hydravions à flotteurs a certaines routes designees, des restrictions de certaines operations en vol VFR et des vols traversant des zones de contrôle, ainsi que des modifications des procedures de gestion de l'aire de trafic.

L'utilisation simultanée des pistes principales et vent de travers dans des conditions météorologiques de vol à vue (VMC).

Essentiellement, cela signifie une utilisation accrue de la piste 12 par les avions arrivant en vol IFR en autorisant des approches en vol IFR convergentes simultanees sur la piste 12 et sur la piste 08.

4. L'amélioration des horaires

Bien que les horaires ne fassent pas partie du programme d'amelioration du potentiel (CIP), on a cherche à les ameliorer de façon à éviter la congestion et à réduire les retards.

Le droit d'atterrissage minimum à partir du ler février 1991.

Un droit d'atterrissage d'un minimum de 25 \$incitera les pilotes privés faisant du vol récréatif à delaisser YVR pour d'autres aeroports du Lower Mainland.

On espère que le programme d'amelioration du potentiel piste augmentera le potentiel d'YVR de 8 %. (Nous reviendrons sur le potentiel de l'aéroport à la section 5.2.)

2.3 Piste parallèle proposée

Bien que le programme d'amelioration du potentiel réduira la congestion du trafic à YVR, Transports Canada ne pense pas qu'il soit suffisant pour faire face aux besoins de capacite dans le future à YVR. L'équipe du projet d'augmentation du potentiel piste a recommande que Transports Canada approfondisse la planification et l'examen d'une piste parallele. En consequence, en novembre 1989, le ministre des Transports a demandé que la Commission d'évaluation environnementale chargée d'examiner le projet d'amenagement de cette piste soit réactivée.

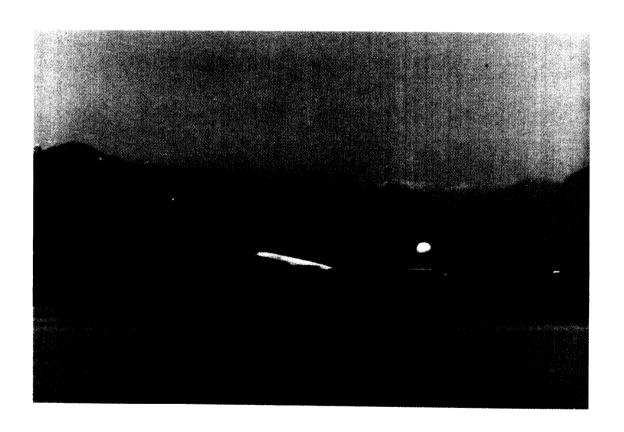
Le projet prevoit la construction d'une nouvelle piste de 3030 metres (9940 pieds) parallele à la piste principale existante et à 1,7 km au nord de celle-ci (Figure 1.1). La nouvelle piste aurait 60 metres (197 pieds) de largeur et comporterait six voies de sortie de piste à grande vitesse ainsi qu'une voie de circulation de 23 metres (75 pieds) de largeur. Le projet comprendrait des feux de piste additionnels, une installation pour les services de navigation et de météo et le déplacement des services publics qui se trouvent dans le secteur a aménager. Moyennant des mesures d'attenuation prealables, la realisation du projet permettrait des at-terrissages et décollages simultanes et indépendants d'avions de toutes categories sur les deux pistes paralleles.

Le calendrier du projet comprend deux phases s'etendant approximativement sur trois ans. La phase des travaux préliminaires à la construction, qui durerait 15 mois, comprendrait la preparation de l'emplacement et les travaux preparatoires de terrassement de la piste. Le sable utilise pour le terrassement serait dragué en majeure partie dans le bras principal du Fraser, et transporté par barges jusqu'au bras nord où un quai serait construit pour le dechargement du sable.

La construction de la piste, de la voie de circulation et des autres amenagements est prévue pour la période des 19 mois suivants. Après la construction, tous les terrains deranges par les travaux seraient remis en état. Le quai de dechargement serait enlevé et les habitats situés sur son emplacement seraient réaménagés.

Chapitre 3

ÉTAT DE L'AVIATION RÉGIONALE



3.0 ÉTAT DE L'AVIATION RÉGIONALE

Le present chapitre décrit l'état de l'aviation regionale dans le contexte de lequel il faut considérer le projet de piste parallèle. Il contient un examen de l'aviation dans le Lower Mainland, une description générale de la region metropolitaine de Vancouver et une introduction a l'estuaire du Fraser et de ses ressources. Il situe la scene pour l'examen et @valuation des questions et problèmes relies à l'amenagement de la piste parallele projetee et a l'exploitation de l'aeroport international de Vancouver.

3.1 L'aviation dans le Lower Mainland : passé, présent et futur

3.1 **.1** YVR

Le premier vol dans la region de Vancouver eut lieu en 1919, quand un biplan Curtis a décollé du parc Minoru, à Richmond. En 1928, des services aeriens reliaient Richmond à Seattle et à Victoria, à partir d'un terrain de 17 hectares aménagé sur l'ile Lulu.

En 1929, l'ile Sea a été choisie comme emplacement pour un terrain d'aviation permanent. L'aéroport de Vancouver, établi en 1931, a été construit en 1931 par la ville de Vancouver, qui en a été le premier exploitant. Il est devenu un aéroport international en 1934 lors de l'inauguration de vols a destination de Seattle. En 1937, la piste a été allongée rendant ainsi possible des vols vers l'interieur et le nord de la Colombie-Britannique, vers le Yukon et vers l'est du Canada. En 1940, pendant la deuxieme guerre mondiale, le ministere de la Défense nationale a pris le contrôle de l'aeroport et l'a administré de concert avec la ville de Vancouver jusqu'en 1947. Pendant cette période, l'aeroport a été amélioré: on a construit deux pistes de 1525 metres (5000 pieds), agrandi l'aérogare et aménagé d'autres installations. C'est en 1946 que l'idée d'une piste parallele a été proposée pour la premiere fois

La ville de Vancouver a repris la direction de l'aeroport en 1947, bien que le gouvernement federal ait continue a en subventionner l'exploitation. En 1953, le minister-e des Transports a finance la construction de la piste principale, à laquelle YVR doit d'être reconnue comme aeroport international de classe A. D'après Transports Canada, les mouvements d'aéronefs etaient passes de près de 9000 en 1933 à 151 000 en 1953. Au cours de cette même période le nombre de passagers annuel était passe de 2700 à 396 000.

II y a eu des gros travaux d'amenagement a l'ile Sea depuis 1950 jusqu'a 1970. Le gouvernement federal a commence a acheter et a exproprier des terrains dans l'ile en 1954, et a continue cette operation durant les années 1970 en vue de l'extension de la partie nord de l'aeroport. En 1962, la ville de Vancouver a vendu une part de l'aéroport au gouvernement federal. Cette vente a rendu possible l'achevement de la piste vent de travers en 1963 et la construction d'une nouvelle aérogare en 1968. L'infrastructure des transports de surface a par ailleurs été améliorée grace a la construction du pont

Dinsmore en 1968, et a celle du pont Arthur Laing en 1975. Enfin, CP Air et Air Canada ont toutes deux agrandi leurs installations de l'île Sea au debut des années 1970. Depuis, l'amelioration et les ajouts aux infrastructures de l'île Sea ont été poursuivies sans relâche.

Le rôle d'YVR

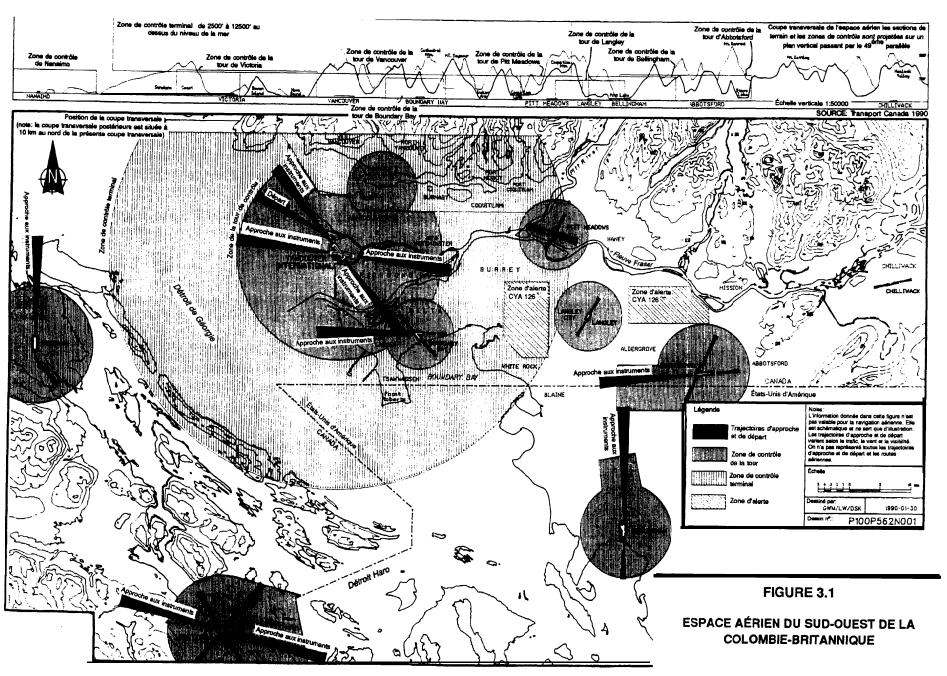
YVR a de nombreux roles. Plus précisément, il est :

- un point d'arrivee important sur le Pacifique pour les passagers et le fret;
- un point d'entree transfrontiere et international pour les passagers et le fret;
- l'aeroport principal de la Colombie-Britannique pour les liaisons avec le reste du Canada;
- la plaque tournante regionale de la Colombie-Britannique pour les passagers et le fret;
- une base importante pour les entreprises de vols nolisés vers des destinations en Colombie-Britannique, au Canada et aux Etats-Unis; et
- une base d'activites commerciales directement et indirectement associees a l'industrie aerospatiale.

Les marchés d'YVR: Système de réseau en étoile et routes

Au cours de la dernière decennie, le volume du trafic aérien à YVR a constamment augmenté et sa composition s'est profondement modifiee. Les deux tendances majeures furent le role de plus en plus important d'YVR en tant qu'aeroport international, et l'etablissement en Colombie-Britannique d'un système de réseau en étoile. Le trafic des passagers d'YVR est desormais compose de 64 % de passagers, pour des vols interieurs, 20 % de passagers pour des vols Etats-Unis/Canada et vice-versa, et 16 % de passagers pour d'autres vols internationaux. La tendance actuelle d'une augmentation du nombre de passagers pour des vols internationaux est manifeste; ils sont passes de 689 900 en 1982 a 1 490 891 en 1988. Un deuxieme marché important pour YVR est celui du fret qui est transporté principalement dans les soutes des avions de passagers, et dont 62 % sur des vols interieurs. Deux possibilités importantes d'accroitre les operations de fret à YVR se trouvent dans le marché du transport air-mer entre l'Europe et l'Asie et dans celui du transport air-route entre l'ouest des Etats-Unis et l'Europe et l'Asie.

Au cours des années 1980, un réseau en étoile regional a été développé en Colombie-Britannique. YVR en est le point de convergence où les passagers et le fret arrivant par avion des localités satellites de la Colombie-Britannique et des regions avoisinantes de l'Alberta et du Yukon prennent une correspondance avec des avions pour n'importe quelle destination qu'elle soit située dans la region du réseau en étoile ou en



COMMISSION D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER dehors de celle-ci au Canada, aux Stats-Unis ou ailleurs dans le monde et vice-versa. YVR a donc trois niveaux d'activité: regionale pour les localites satellites du reseau en etoile regional, nationale pour les localites du Canada située en dehors de ce reseau et internationale pour les autres destinations dans le monde.

Avant la dereglementation, les avions à turbopropulseurs ne faisaient que 11,5 % des vols réguliers vers les localites satellites, les 88,5 % restants de ces vols étant faits par des réactés. Le remplacement des réactés par les avions à turbopropulseurs a coincide avec l'etablissement par les transporteurs de ce reseau en etoile regional utilisant principalement des avions à turbopropulseurs. La fréquence des mouvements des avions est deux fois plus rapide qu'en 1979.

3.1.2 Autres aéroports

Abbotsford

L'aeroport d'Abbotsford appartient à Transports Canada, qui l'exploite. Il est situé dans le district de Matsqui, une zone agricole qui attire beaucoup de lotissements residentiels. L'aeroport est le site du Gala aérien d'Abbotsford (de reputation mondiale) et accueille aussi, depuis quelques années, une foire commerciale biennale. Sa reputation a stimulé l'implantation dans le voisinage d'entreprises liées à l'aviation.

La proximite des montagnes et l'espace aérien limité reduisent l'utilisation de l'aéroport d'Abbotsford pour les vols aux instruments (IFR). Neanmoins, Abbotsford sert d'aéroport de degagement à YVR quand celui-ci est fermé en raison du mauvais temps.

La capacité annuelle d'Abbotsford en 1988 était de 230 000 et 250 000 mouvements d'aeronefs. Le nombre de mouvements cette année-là a été de 153 625 et la demande ne devrait pas exceder la capacité de l'aéroport avant 2001.

Boundary Bay

L'aéroport de Boundary Bay est situé dans la municipalité de Delta, à 16 kilometres au sud-est d'YVR, dans un secteur agricole. Les terres des alentours sont aussi largement utilisees à des fins récréatives et sont d'importants habitats fauniques.

L'aeroport de Boundary Bay a été créé en 1942 en tant qu'école de pilotage élémentaire de l'Aviation royale canadienne (ARC) et l'aerodrome fut aggrandi pour permettre l'entrainement des equipages sur des bombardiers quadrimoteurs. En 1945, l'ARC a mis fin à ses operations à Boundary Bay, mais le ministere de la Défense nationale y a exploité une station radio de 1948 à 1968. En 1972, le MDN a cede la responsabilite de l'administration de l'emplacement à Transports Canada.

De 1977 à 1979, une proposition de Transports Canada en vue de la reactivation de l'aéroport a fait l'objet d'un examen public officiel par une commission d'évaluation environnementale. Transports Canada voulait detourner une partie du trafic de l'aviation générale d'YVR vers Boundary Bay, pour éviter

les problèmes qui risquaient de découler de l'utilisation d'YVR à la fois par des avions à reaction et par de petits avions. À la fin de l'examen public, cette commission a conclu que la reouverture de l'aéroport n'aurait pas de répercussions environnementales et sociales importantes. Toutefois, elle a formule dans son rapport plusieurs recommandations destinées à réduire au minimum ces repercussions sur les habitats d'oiseaux des alentours, aussi vulnérables qu'irremplaçables.

L'aeroport de Boundary Bay a été reouvert en 1983; aujourd'hui, sa capacité annuelle est de 190 000 à 210 000 mouvements d'aeronefs. La demande qui a dépassé 156 000 mouvements en 1988 devrait atteindre la capacité maximale de l'aéroport entre 1992 et 1996.

Autres aéroports du Lower Mainland

Le port de Vancouver est l'un des ports du monde oh l'on voit le plus d'hydravions. Le contrôle de la circulation aérienne necessaire est assure depuis un immeuble du centre-ville, et les hydravions sont bases à Coal Harbour. Le port accueille donc une série quasi ininterrompue de mouvements d'hydravions à flotteurs en partance pour Victoria et d'autres localites côtières. Il a aussi un service d'hélicoptères assure à partir d'une plate-forme aménagée au bord de l'eau. Les hydravions qui passent d'un port à l'autre et les helicopter-es à destination et en provenance de Victoria survolent Vancouver et YVR en cours de route.

L'aeroport de Pitt Meadows est dans le petit district de Pitt Meadows, à 40 kilometres environ à l'est du centre-ville de Vancouver. Avec ses installations limitées, il ne peut pas accueillir un gros volume de trafic commercial. Son espace aérien est d'ailleurs limité par la topographie et par diverses restrictions reglementaires. Sa capacité annuelle, qui est de 290 000 à 310 000 mouvements d'aeronefs, ne devrait pas être dépassée avant 2001. En 1988, on y a dénombré 113 891 mouvements d'aéronefs.

L'aeroport de Langley est situé dans le district de Langley. Il n'a pas d'installations suffisantes pour pouvoir accueillir de gros avions commerciaux. La ville fait campagne pour le faire agrandir, bien que ses possibilités d'expansion soient limitées par les residences voisines. La capacité annuelle de l'aéroport était en 1988 de 190 000 à 210 000 mouvements et la demande a été de 121 041. Sa capacité ne devrait pas non plus être dépassée avant 2001.

Enfin, l'aéroport de Chilliwack est à l'extrémité est de la vallée du Fraser. L'aerogare de Chilliwack peut accueillir des avions commerciaux transportant un petit nombre de passagers. Les possibilités d'extension de l'aéroport sont limitées par la topographie et par limites de son espace aérien. La capacité annuelle de l'aéroport, en 1988, était de 100 000 à 110 000 mouvements. La demande a été de 50 000 mouvements et la capacité annuelle ne devrait pas être dépassée avant 2001.

Autres aéroports de la région

Les aéroports de Victoria et de Nanaimo sont situés sur l'île de Vancouver et ne sont donc pas relié par voie terrestre avec le Lower Mainland.

L'aéroport de Victoria est situé à l'extrémité nord de la péninsule Saanich et appartient à Transports Canada, qui en assure l'exploitation. En 1988, on y a dénombré 200 033 mouvements d'aeronefs alors que sa capacite est de 230 000 à 250 000 mouvements par année. On s'attend à ce que la capacite de 1.3 million de passagers par an soit atteinte vers 2001.

L'aeroport de Nanaimo, exploité par la ville de Nanaimo, peut accueillir des avions ayant une capacite de cinquante passagers. En 1988 la demande de mouvements était de 62.776 mouvements d'aeronefs. On ne s'attend pas à ce que sa capacite de 100.000 à 110.000 mouvements soit dépassée avant 2001.

Il y a deux autres aeroports importants dont l'un très proche, dans l'État de Washington. L'aeroport de Bellingham est situé à 70 kilometres au sud d'YVR, tandis que l'aéroport Sea-Tat, une veritable plaque tournante pour les vols nationaux et internationaux, se trouve entre Seattle et Tacoma à quelques 275 km plus au sud.

3.1.3 L'espace aérien du Lower Mainland

La présente section est une description de la gestion des mouvements d'aeronefs dans le sud de la pat-tie continentale de la Colombie-Britannique. Elle contient un examen passablement approfondi de l'espace aerien, car cela sera utile pour la comprehension d'autres parties du rapport.

Règles de vol

La circulation aérienne est assujettie aux Règles de vol à vue (VFR) ou aux Règles de vol aux instruments (IFR). En general, les vols dans un ciel sans nuage et avec une bonne visibilite sont faits en vol à vue (VFR). En vertu de ces règlements, les pilotes sont responsables de leur propre navigation et du maintien de l'espacement voulu entre leur aeronef et les autres. Le vol aux instruments permet la navigation sans repères a vue. La navigation se fait electroniquement et les contrdleurs de la circulation aerienne se servent de radars et d'autres dispositifs pour assurer un espacement suffisant entre les aeronefs.

Les aeronefs qui volent normalement à 3810 metres (12 500 pieds) ou plus doivent suivre les règles de vol aux instruments. Cela signifie que la plupart des gros réactés et des gros avions à turbopropulseurs volent normalement selon les règles IFR. Par mauvais temps, la plupart des avions commerciaux transportant des passagers (sauf les monomoteurs) volent selon les règles IFR. Dans les zones de contrôle des aeroports, le vol à vue (VFR) n'est autorisé que si le plafond est d'au moins 300 metres (1000 pieds) et la visibilité de cinq kilometres (3 milles). Ces conditions sont appelees Conditions meteorologiques de volà vue (VMC). Les conditions meteorologiques inferieures à celles-ci sont appelees Conditions meteorologiques de vol aux instruments (IMC) et exigent le vol selon les règles de vol aux instruments (IFR). Tout aéronef peut voler en IFR a condition qu'il soit équipé des instruments requis et que le pilote ait la licence requise pour s'en servir. Il se peut donc que, même par beau temps, un vol doive se faire selon les règles de vol IFR.

L'espace aérien est organise de façon qu'on puisse y faire en même temps des vols IFR et VFR. Dans le Lower Mainland les conditions météorologiques sont généralement bonnes, de sorte que beaucoup de vols se font à vue (VFR). Par beau temps, les pilotes qui volent à vue ont pour principe de voir et d'être vus, et les normes d'espacement utilisées pour le vol aux instruments ne s'appliquent pas. Par contre, quand le plafond et la visibilité sont inferieurs au seuil VFR, les normes d'espacement IFR doivent être respectées.

Les procedures et les normes qui regissent les vols résultent de l'application de criteres de conception des approches et de reconnaissance de la competence fondés sur des essais et des analyses poussees et sur l'expérience des pilotes. Les normes canadiennes sont compatibles avec les normes américaines et avec les pratiques recommandees à l'échelle internationale.

L'espace aerien disponible dans le Lower Mainland et dans le sud de l'île de Vancouver est limité en raison de l'application de normes de degagement topographique, particulierement pour le vol IFR. La Figure 3.1 contient une carte et un profil de l'organisation de l'espace aérien et du terrain environnant. Par souci de simplicité, cette carte ne represente pas les nombreuses voies et routes aériennes qui s'entrecroisent dans la region. Elle montre comment les approches aux instruments de beaucoup d'aeroports du Lower Mainland se recoupent et recoupent celles d'YVR, les approches sécantes d'Abbotsford et de Bellingham en étant un bon exemple.

La carte figure les «zones de contrôle» qui entourent chaque aeroport. Ces zones sont un espace aérien défini par la loi, à l'intérieur duquel les aéronefs sont contrôlés par les contrôleurs de la tour de contrôle responsable. La carte indique aussi certaines «zones d'alerte», c'est-à-dire des parties de l'espace aérien où foisonnent de petits avions d'entrainement et dans lesquelles les pilotes doivent être particulièrement prudents. Étant donné que seul le vol à vue est pratiqué dans ces zones d'alerte, les pilotes ne sont pas en communication avec les contrbleurs IFR. C'est pour cette raison que les aéronefs en vol IFR ne sont pas autorises à pénétrer dans ces zones.

La disponibilte d'une couverture radar est un facteur cl6 du contrôle de la circulation aérienne IFR et VFR. Si le radar n'est pas disponible, l'espacement entre les aeronefs doit être augmente, ce qui reduit la capacite de l'espace aerien. C'est pour cette raison que le Programme actuel de modernisation des radars est d'une telle importance pour le maintien de la capacité aérienne du Lower Mainland, parce qu'il améliorera la couverture radar de la region.

La capacite de l'espace aérien et celle des pistes doivent être compatibles si l'on peut éviter les restrictions. La simulation modélisée de la capacite de l'espace aérien du Lower Mainlandsud indique une capacite suffisante pour une exploitation complete de pistes IFR paralleles a YVR. A mesure que le nombre de vols IFR augmentera aux autres aéroports du Lower Mainland, les procedures et l'équipement devront être intégrés soigneusement pour que les conflits d'espace aérien n'aboutissent pas à une reduction de la capacité IFR a YVR.

Nouvelles techniques

Trois grands changements techniques auront d'importantes consequences bénéfiques pour la gestion de l'espace aerien et la capacité d'approche aux instruments à YVR au cours des dix prochaines annees. Ces changements sont les suivants :

- Projet de modernisation des radars (RAMP);
- Systeme canadien automatise du contrdle de la circulation aerienne (CAATS); et
- Systeme d'atterrissage par micro-ondes (MLS).

La mise en oeuvre du projet de modernisation des radars (RAMP) permettra à Transports Canada d'installer à Vancouver et à Victoria des systemes améliorés de radars primaires et secondaires à simple impulsion. La precision accrue du rep&age et de la poursuite de ces systemes devrait permettre aux controleurs d'autoriser plus frequemment l'espacement minimum permis entre les aeronefs. En outre, les nouveaux radars devraient fournir une information plus fiable pendant les precipitations atmospheriques, ce qui ameliorera le contrôle radar. Plus particulierement, la nouvelle installation de Victoria devrait avoir une bien meilleure couvet-ture radar à basse altitude pour les aeroports de Bellingham et d'Abbotsford. L'installation du RAMP à YVR est prévue pour le debut de 1991.

Transports Canada doit installer dans les tours de contrôle de Vancouver et de Victoria des écrans d'affichage des donnees radar visibles à la lumière du jour, qui rendront le contrôle de la circulation aerienne encore plus efficace.

Le Système canadien automatise du contrôle de la circulation aerienne (CAATS) fait appel à des logiciels perfection& de traitement des donnees et à une technique d'affichage de pointe pour faciliter la gestion de la circulation aerienne. Le CAATS sera base sur un complexe informatique central relié à chaque poste de travail commun de contrôleur (Common Controller Workstation-CCWS). À son poste de travail, le contrôleur disposera d'un affichage electronique à lecture directe des donnees radar, des plans de vol, des conditions météorologiques et d'autres donnees. Grace à ce système actionne par un seul contrôleur, la productivité augmentera. Le CAATS sera incorpore au Systeme canadien de contrôle de la circulation aerienne en 1995.

Le Systeme d'atterrissage par micro-ondes (MLS) fait appel à un équipement de mesure des distances (DME) de precision pour surmonter les limitations de l'ILS actuel. En effet, les signaux radio ne sont qu'imperceptiblement affectés par le terrain, les constructions et les conditions meteorologiques. Le MLS fournira des approches multiples, incurvées et segmentées, ainsi qu'un choix d'angles d'alignement de descente. Il disposera en outre d'un plus grand nombre de canaux de fréquences. L'installation du MLS a YVR est prévue pour 1995.

Services de contrôle de la circulation aérienne

Il y a deux installations de contrôle de la circulation aerienne sur le territoire d'YVR. La tour de contrôle elle-même, qui surmonte l'aerogare principale, fournit les services nécessaires aux aeronefs qui circulent dans l'espace aerien local et à ceux qui se deplacent sur la piste et sur le réseau de voies de circulation. Le Centre de contrôle regional (ACC), situé près de l'aerogare Sud, fournit les services de controlle de la circulation aerienne necessaires aux aeronefs qui arrivent ou partent alors qu'ils sont en dehors des alentours immédiats de l'aeroport, ainsi qu'aux aeronefs dans l'espace aerien en route au-dessus de la plus grande partie du territoire de la Colombie-Britannique.

L'effectif des controleurs de la circulation aerienne est établi en fonction du volume global du trafic. Compte tenu des pistes dont YVR dispose actuellement, il serait impossible de lui faire accueillir plus de mouvements d'aeronefs en augmentant l'effectif des controleurs, que ce soit au Centre de contrôle regional de Vancouver ou à la tour de contrôle de l'aéroport lui-même.

Le Centre de contrôle regional de Vancouver fonctionne depuis deux ou trois ans avec seulement 60 % à 70 % du personnel dont il a besoin. Pour compenser cette penurie, les controleurs ont fourni des heures supplementaires. Les projections indiquent que, d'ici à l'automne de 1991, l'effectif des spécialistes du contrôle en route du Centre de contrôle de Vancouver depassera 85 % du nombre autorise, et qu'il depassera 80 % du nombre autorisé pour les spécialistes du contrôle terminal d'ici à l'automne de 1992. La tour de contrôle de Vancouver aura 90 % de son effectif autorisé total dans le courant de la même période.

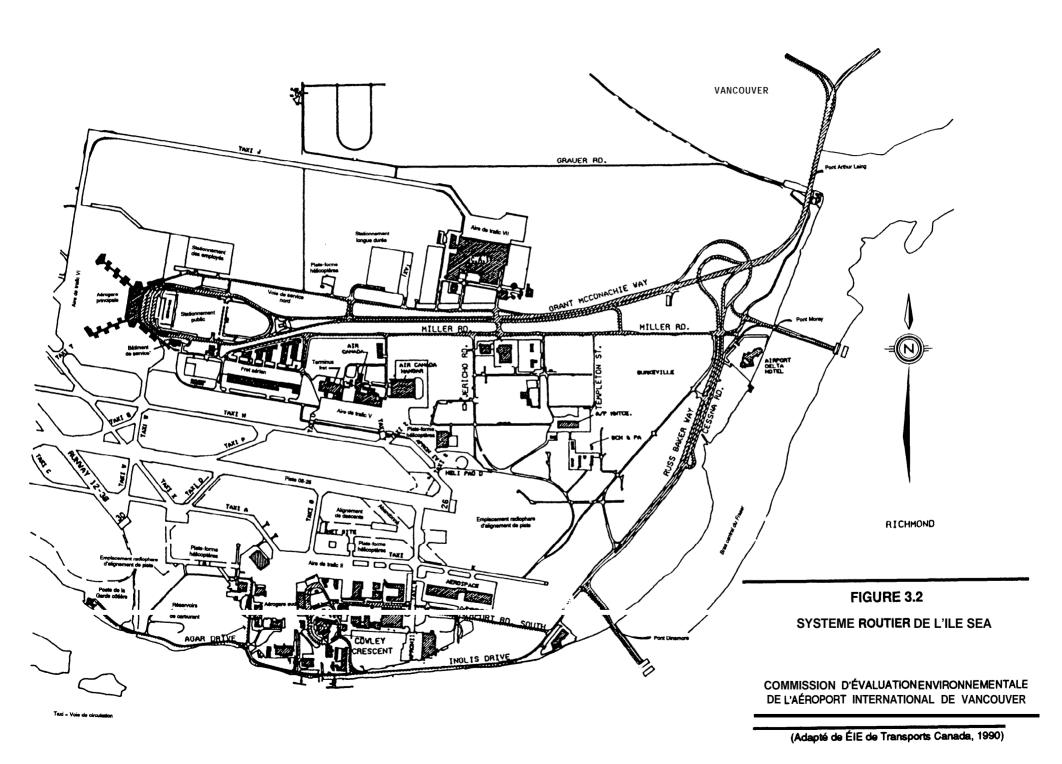
3.2 Région métropolitaine de Vancouver

3.2.1 Population de la région

La population de la region metropolitaine de Vancouver a constamment augmenté depuis deux décennies. Depuis 1976, son rythme d'augmentation moyen est de 2,4 % par an. Sa population actuelle (1991) est d'environ 1.6 million. On s'attend a ce qu'en l'an 2001 plus de 2 millions d'habitants vivront dans cette region. En ce moment, environ deux tiers de l'augmentation annuelle sont dus à l'arrivee de personnes qui viennent s'établir dans la region; on s'attend a ce que cette tendance s'accentue pour depasser 80% en 2011.

La repartition geographique de la population a beaucoup change au cours des 25 dernières annees. En 1966, 40 % de la population habitait la ville de Vancouver; en 1988 ce pourcentage n'etait plus que de 30 pour cent.

Alors que la croissance metropolitaine se déplaçait vers la banlieue, il y avait aussi une croissance demographique spectaculaire dans les localités vers l'est dans la vallée du Fraser. On s'attend à ce que la population du district régional du centre de la vallée du Fraser (Central Fraser Valley Regional District) double d'ici à l'an 2011, et que celle du district regional de Dewdney-Alouette (Dewdney-Alouette Regional District) augmente de moitie. Par comparaison, on ne prévoit



pour la même période qu'une augmentation de 25 % de la population de la region metropolitaine de Vancouver.

3.2.2 **Programme** «Creating our Future» (Créons notre avenir)

En juillet 1990, le conseil du district de la region métropolitaine de Vancouver (Board of the Greater Vancouver Regional District) a pris 54 mesures pour améliorer la qualité de vie de la region. Ces mesures s'inscrivaient dans le cadre du programme (Creating our Future» (créons notre avenir), qui porte sur l'ensemble de la region et qui est base sur toute une série de consultations du public grâce à diverses techniques (seminaires, forums, lignes ouvertes, sondages et assemblées communautaires). Les 54 mesures sont censées favoriser la realisation de cinq objectifs prioritaires d'importance critique qui ont été dégagés grâce aux consultations :

- 1. maintenir un environnement sain;
- 2. conserver la ressource de la terre:
- 3. servir une population en pleine evolution;
- 4. maintenir la prospérité economique de la region; et
- 5. administrer la region.

Bien que n'étant pas un plan regional en soi, les objectifs et les mesures recommandees dans le programme (Creating our Future» ont bâti sur la stratégie de la région vivable (Livable Region Strategy) formulée en 1975 en donnant une structure pour gérer la croissance urbaine sur une base régionale. Une grande partie des mesures envisagées ont un impact direct sur le projet d'amenagement de la piste parallèle. Il vaut la peine de citer des implications particulierement interessantes du projet pour le plan de gestion de l'air de la region metropolitaine de Vancouver (Greater Vancouver Air Management Plan), la preservation de la par-tie nord de l'île Sea en tant que «zone verte», la protection des terres humides et du «Pacific Flyway» (la voie de migration avienne du Pacifique), la decentralisation des emplois et des travailleurs grace à la creation de centres urbains regionaux, le système regional de transport et le renforcement des possibilités de developpement économique regional.

3.2.3 Système de transport régional

L'aéroport international de Vancouver est situé à l'extrémité ouest de la region metropolitaine de Vancouver. Étant sur une île, ses points d'accès au réseau routier regional sont limités. À l'heure actuelle, on n'a accès à l'île Sea que par l'un des trois ponts suivants : le pont Arthur Laing, qui relie l'aéroport directement à la ville de Vancouver (Marine Drive) par-dessus le bras nord du Fraser; le pont du canal Moray, qui traverse le bras central du Fraser et qui est la principale artère à emprunter pour se rendre jusqu'à la route 99, une importante route régionale orientée nord-sud, et enfin, le pont Dinsmore, qui traverse lui aussi le bras central et fait par-tie du réseau des grandes artères de la ville de Richmond. Plus de la moitié du trafic de véhicules se rendant à l'île Sea n'est pas destine a

l'aéroport. La Figure 3.2 illustre le réseau routier actuel de l'île.

3.3 Environnement de l'estuaire du Fraser

Le fleuve Fraser est l'un des systèmes biologiques les plus productifs du Canada. Sa longueur est d'environ 1400 kilometres, et son bassin hydrographique s'étend sur près du quart de la superficie de la Colombie-Britannique (233 000 km*). A New Westminster, à quelque 24 kilometres de son embouchure, le fleuve se divise en deux : le bras sud, ou principal, et le bras nord. Le bras principal a un debit de 85% et le bras nord de 15%. À l'île Sea, près de l'embouchure du bras nord, le fleuve se sépare encore en deux formant le bras central. L'estuaire du Fraser, tel que décrit ici, comprend environ 337 km² de terres basses alluviales, de New Westminster jusqu'aux bancs intertidaux et jusqu'à la baie Boundary au sud.

L'estuaire marin, qui comprend les bancs Sturgeon et Roberts, subsiste grace à une accumulation constante de sediments déversés par le fleuve au rythme de près de 20 millions de tonnes metriques par année. Ces bancs qui prolongent le littoral, y compris la zone intertidale de la baie Boundary, couvrent quelque 14 000 hectares.

L'environnement naturel de l'estuaire du Fraser est enrichi par la variété que représente l'eau douce, l'eau salée, les hautes terres et une plaine inondée.

La combinaison de la douceur du climat et du melange d'eau douce et d'eau salée a créé un écosystème extremement productif et très varié, qui se révèle sous forme d'habitats propices à une très riche gamme d'organismes, notamment des poissons, des oiseaux et des mammiferes.

3.3.1 Les poissons

Le Fraser est l'un des plus grands cours d'eau à saumons du monde, mais il abrite aussi de nombreuses autres espèces commerciales et non commerciales de poissons. Ces espèces ne sont pas limitées à une par-tie quelconque de l'estuaire : elles utilisent toute une gamme d'habitats, y compris les estrans de l'estuaire exterieur, les eaux douces, les marais saumâtres, les lagunes et les marais, pour frayer, se reposer, se nourrir, établir un territoire et croitre. Tous ces types d'habitats sont represent& autour de l'île Sea, y compris les estrans intertidaux du banc Sturgeon, les marais saumâtres du bras central et du bras nord, ainsi que le McDonald Slough.

3.3.2 Les oiseaux

L'estuaire du Fraser est l'un des elements clés de la voie migratoire internationale du Pacifique (Pacific Flyway). Plus de 300 espèces aviennes frequentent l'estuaire et les eaux douces et les hautes terres adjacentes. Pendant l'hiver, plus de 1,4 million d'oiseaux migrateurs passent par l'estuaire. A l'instar des poissons, ces oiseaux utilisent divers habitats pour accomplir leur cycle de vie. L'île Sea et ses environs immédiats sont pour eux un riche écosystème, contenant des habitats dans la laisse, les mar&ages, les prés, des champs de

foins et d'anciens champs. C'est la juxtaposition de ces habitats qui confer-e une si grande valeur à l'île Sea en tant qu'ecosysteme pour la sauvagine, les oiseaux du littoral, les passerins et les oiseaux de proie. Tout appauvrissement qualitatif ou quantitatif d'un element quelconque de cet écosystème pourrait avoir de graves repercussions pour la capacité de la region de supporter des populations aviennes aussi variees.

3.3.3 État de l'environnement

Depuis la fin du XIXe siècle, l'estuaire a été modifié par les gens qui sont venus s'y établir. La construction de digues et le drainage des basses terres et des terres humides pour l'agriculture ainsi que les travaux de prevention des inondations ont cause la disparition d'importantes parties des marais salins, des marais d'eau douce intertidaux et d'autres terres humides. En outre, l'environnement est menace par la deterioration de la qualité de l'eau. L'usine de traitement des eaux usées d'Iona, construite en 1961, rejette dans l'eau des effluents n'ayant subi qu'un traitement primaire. Jusqu'en 1988 ces effluents etaient rejetes à proximite du banc Sturgeon, ce qui a gravement contamine celui-ci. En 1988, l'usine a commence à rejeter ses effluents en eau profonde par une canalisation qui s'étend plus loin dans le détroit de Georgie. Depuis, la qualité de l'eau du banc Sturgeon semble s'être améliorée, mais on craint encore qu'il reste des métaux lourds et d'autres résidus toxiques dans les sediments.

Les marais de la laisse et les eaux du bras central ont aussi été pollués ces dernieres années par des fuites de carburéacteur. Les etudes effectuées par Environnement Canada ont conclu qu'il reste encore des composes de carbureacteur dans les sediments et les plantes des marais, et que ces composes peuvent inhiber la croissance végétale.

Le bras nord du Fraser est très industrialise. De nombreuses entreprises industrielles, des égouts pluviaux et des fossés de drainage dechargent des eaux usées et des eaux de ruissellement urbain et agricole dans le fleuve dans ce bras nord. Il est reconnu qu'en raison de son debit inferieur, la qualité de l'eau du bras nord est inferieure à celle du bras principal. Les niveaux d'oxygene dissous dans l'eau du McDonald Slough sont bas.

À partir de la, un tableau de l'état de l'environnement de l'île Sea commence à apparaitre. L'île offre un habitat à des populations très variees de poissons, d'oiseaux et d'autres espèces fauniques tributaires d'un melange d'habitats. Néanmoins, il est evident que sa viabilité en tant qu'ecosysteme a été et continue d'être menacée par plusieurs facteurs. Ces facteurs sont notamment la destruction et la modification des habitats et la mauvaise qualité de l'eau, particulierement dans le banc Sturgeon et le McDonald Slough. En outre, les fuites constantes de matieres polluantes ont contribué à la degradation de l'environnement. On peut raisonnablement conclure que la par-tie subsistante de l'écosystème de l'ile Sea est dans un équilibre precaire. Si l'on ne prend pas de mesures pour le proteger, les consequences pour l'ile Sea et pour d'autres parties de l'estuaire du Fraser risquent d'être negatives à long terme

3.3.4 Importance économique et sociale

L'estuaire du Fraser joue un role vital dans l'economie de la region metropolitaine de Vancouver. C'est un port d'importance majeure qui dessert les marches locaux et internationaux. Le traitement du bois, du poisson, la siderugie, les cimenteries et d'autres activités industrielles de l'estuaire fournissent des milliers d'emplois et contribuent de façon essentielle à la vitalité economique de la region.

On reconnait de plus en plus l'importance de l'estuaire pour la qualité de vie de la region. L'accélération des amenagements residentiels, commerciaux et récréatifs qu'il connait en temoigne assez. En effet, on convertit rapidement des propriétés jusqu'à present industrielles pour y faire des aménagements residentiels et commerciaux. Les municipalites se rendent compte de la valeur du fleuve et de l'estuaire en tant que ressource recreative. La ville de Richmond, par exemple, a un programme d'envergure pour amenager un réseau de pistes sur les digues du front de mer. Richmond, Vancouver et bien d'autres municipalités, ainsi que le District regional de la region metropolitaine de Vancouver, ont créé ces dernieres années de nouveaux parcs. En raison de son emplacement et de ses caracteristiques naturelles, l'ile Sea regorge de possibilités récréatives. Elle fait d'ailleurs partie d'un ensemble plus vaste encore, avec l'ile Iona, l'île Woods, le McDonald Slough et sa plage.

Chapitre 4

LES PROBLÈMES — VUE D'ENSEMBLE



4.0 LES PROBLÈMES - VUE **D'ENSEMBLE**

4.1 Contexte

La Commission avait pour mandat d'examiner les impacts environnementaux et socio-economiques du projet de Transports Canada de construire et d'exploiter une piste parallele à l'Aéroport international de Vancouver. Dans l'execution de ce mandat, la Commission a realise qu'elle travaillait dans l'ombre de trois facteurs d'importance considerable entourant le probleme.

Premierement, l'espace approprie pour un nouvel aeroport est limite dans le Lower Mainland. Il fut surprenant de decouvrir qu'il serait probablement impossible de trouver le terrain adéquat pour un autre aeroport important dans cette region. Même si on pouvait trouver un emplacement pour un aéroport, l'espace aerien est limite par les montagnes et entravé par des conflits avec des aéroports voisins tels qu'Abbotsford, Nanaimo, Victoria et Bellingham. À l'exception de YVR et du potentiel de croissance limite à Abbotsford, il n'y a ni le terrain ni l'espace aerien necessaire pour l'amenagement d'un nouvel aeroport. On a beaucoup parlé, sans insister sur l'aspect immediat, des «limites à la croissance». Dans le Lower Mainland, ces limites sont en pleine vue. Celà signifie que tant la proposition de piste parallele que les solutions de rechange pour celle-ci doivent être considérées à long terme plutôt qu'à court terme.

Le deuxieme facteur est la polarisation des attitudes du public sur l'extension de l'aéroport. Une coalition de gens d'affaires et d'intérêts pour l'aviation qui est en faveur de la nouvelle piste, pense que le projet de piste parallele est synonyme de croissance economique mais reconnait la nécessité de s'occuper des impacts environnementaux. Sa position est appuyee par des collectivites en dehors du Lower Mainland qui desirent maintenir les services aeriens améliorés qu'elles ont obtenus au cours des cinq dernieres années suite à la dereglementation de l'industrie des lignes aeriennes. Par contre, une coalition de groupes de citoyens et de particuliers s'oppose a la piste, en grande pat-tie pour des motifs environnementaux et ayant trait au mode de vie. Ils pensent que le bruit attenuera la qualité de vie de leur collectivité. Ils s'inquiètent également des dommages continus au fragile estuaire du Fraser et certains sont opposes au fardeau accru que la croissance continue impose aux ressources.

Malgré ces valeurs conflictuelles, le dialogue entre ces deux groupes lors des audiences publiques a été civilise et constructif. Les discussions ont fourni des renseignements importants et aide à clarifier les questions. Toutefois, ce que la Commission a entendu, c'est un dialogue entre deux solitudes et sa tâche de la Commission fut de comprendre et rendre justice aux vues des deux groupes.

Le troisieme facteur est le déséquilibre dans la pertinence de certains renseignements fournis par Transports Canada dans l'ÉIE. Dans des domaines connexes au projet de piste parallèle, par exemple la justification economique, le calcul de la capacité de la piste et des domaines techniques tels que l'analyse du bruit et la qualité de l'air, les donnees sophistiquées et utiles ne manquaient pas. Mais en ce qui concerne l'environnement naturel en general, et les oiseaux et leurs habitats en particulier, la situation était très differente. La Commission est consciente que certaines des donnees environnementales qu'elle desirait peuvent tout simplement ne pas exister. Neanmoins, les données qui existent n'ont pas toujours été rendues disponibles et aucune image cohérente de l'environnement affect6 n'a été présentée. Face a ces lacunes, la Commission a entrepris un examen plus approfondi des documents publics existants, notamment certains documents prepares pour Transports Canada. Même ainsi, elle se trouvait constamment devant le dilemme de savoir comment rendre justice aux facteurs environnementaux dont les inter-relations et les implications etaient loin d'être aussi bien comprises que celles des facteurs aeronautiques et economiques.

La nature du probleme de l'aéroport est donc la suivante: il a essentiellement trait à l'extension de l'aéroport dans une region qui offre peu d'espace pour manoeuvrer, le probleme suscite des points de vue divergents qui sont solidement soutenus et difficiles à réconcilier, et il y a un déséquilibre dans la pertinence de l'information fournie par le promoteur au sujet des questions economiques et environnementales.

4.2 Questions clés

Après avoir examine de plus près la proposition de la piste parallele elle-même, la Commission pense que la decision relative à la construction d'une piste parallele se ramène à quatre questions principales: la justification du projet, le bruit, les oiseaux et leurs habitats, et les dispositions institutionnelles.

4.2.1 Justification du projet

Transports Canada a fourni une analyse poussee pour demontrer qu'il existe une grande demande de capacité de pistes supplementaires dans le Lower Mainland. Il soutient également que la meilleure option pour repondre a cette demande serait une piste parallele à YVR. Les opposants à la proposition de piste ont critique plusieurs aspects de l'analyse de Transports Canada. Ils ont soutenu que l'analyse de Transports Canada est faible et qu'il n'a pas établi le bienfondé d'une piste parallele.

4.2.2 Le bruit de l'aéroport

Transports Canada a propose plusieurs mesures d'atténuation qui reduiraient le bruit des avions provenant de la piste parallele. Transports Canada a également soutenu que les progres de la technique aeronautique, particulierement le passage aux avions de la troisieme generation qui est actuellement en cours, permettraient de réduire d'une façon générale le bruit a YVR pour l'an 2001. Les opposants ont soutenu que les operations actuelles de l'aéroport sont déjà bruyantes et

qu'une nouvelle piste ne ferait qu'augmenter les problemes de bruit deja existants.

La Commission traite du bruit de l'aeroport dans le chapitre 6. Le bruit de l'aeroport pouvant avoir un impact majeur sur la qualité de vie de milliers de residents du Lower Mainland, la Commission considère qu'il s'agit d'un problème de premiere importance.

4.2.3 Les oiseaux et leurs habitats

Les oiseaux de l'estuaire du fleuve Fraser sont universellement reconnus d'importance internationale. Pourtant, les oiseaux et leurs habitats sont considerablement menaces par l'amenagement urbain et industriel dans toute la region.

Une piste parallele aurait plusieurs effets sur l'environnement naturel, mais aucun n'est plus urgent et important que le sort des oiseaux qui seraient déplacés. Il est reconnu que des aeroports comme YVR ne peuvent être aménagés que dans certains endroits. Il existe dans le Lower Mainland peu d'emplacements permettant d'accroitre la capacité de l'aeroport et chacun d'eux présente des contraintes economiques, de localisation et environnementales graves. Neanmoins, la Commission consider-e que les oiseaux et leurs habitats constituent une question cruciale. La question de savoir si une piste parallele devrait être construite reside dans la conception d'une stratégie qui attenuerait et compenserait completement la perte de tous les habitats des oiseaux.

4.2.4 Les dispositions institutionnelles

Transports Canada décrit une variété de programmes de gestion, de surveillance et d'autres programmes pour assurer que les directives environnementales pour l'amenagement de la piste soient respectées. Mais par ailleurs on sait que Transports Canada confiera bientbt la realisation de ces programmes à un organisme privé l'Administration de l'aeroport international de Vancouver (VIAA) décrite dans la section 8.1) qui n'a pas fait ses preuves et semble depourvu de responsabilité, et dont le but premier est la promotion de l'aeroport. Malgré ce changement imminent, la Commission adresse ses recommandations a Transports Canada en tant que promoteur de la piste parallele et s'attend à ce que ces recommandations ainsi que tous les engagements pris par Transports Canada seront acceptés par l'Administration de l'aeroport international de Vancouver.

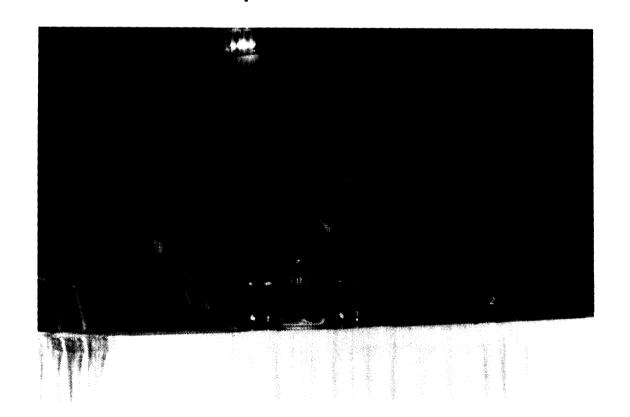
Les impacts éventuels de la piste parallele sont nombreux et elles auront un effet sur le travail d'un grand nombre d'agences et d'organismes publics. Convaincue que des dispositions institutionnelles efficaces et une gestion valable du projet sont vitales, la Commission traite de ces questions dans le chapitre 8. Il traitera plus précisément des comités de gestion, du rôle de Transports Canada, de la Bande Indienne Musqueam et de la ville de Richmond, ainsi que des programmes requis pour s'occuper efficacement du transport terrestre, de la planification regionale et de l'amenagement en temps utile d'un second aeroport.

4.3 Discussion approfondie

Tout au long de la suite de ce rapport, la Commission examinera en detail chacun des quatre sujets principaux dans le contexte des facteurs identifies precedemment.

Chapitre 5

JUSTIFICATION D U PROJET



Le maire John Backhouse - Ville de Prince-George

«Notre region contribue grandement au bien-être économique de la province, et nous ne souhaitons pas être traités comme des citoyens de seconde classe avec un service aérien de troisieme ordre.

Étant membre du gouvernement local, le syndrome «n'importe où, mais pas chez nous» m'est très familier. Je suggère d'appeler YVR Aeroport international de Colombie-Britannique et pas simplement Vancouver Interna tional.

Richard Bevis

« Na turellemen t, nous devrions tous ê tre gagnan ts, grace à la prospérité, à condition que cela ne coûte pas trop cher, et grace aux touristes, à condition qu'ils n'envahissent pas ce qu'ils sont venus voir.

Je veux dire que non seulement nous tra vaillons ici, mais c'est ici que nous vivons. »

Rick Maynard

«Le profit en affaires est-il une fin en soi, ou le but n'est-il pas d'ameliorer la qualité de la vie pour tous? L'argent est-il une fin en soi ou n'est-il qu'un moyen pour arriver à des fins ? Si les moyens, qui sont le pavage de l'île Sea, compromettent la fin, qui est d'avoir une terre habitable, aurons-nous le courage de faire le bon choix?»

5.0 JUSTIFICATION DU PROJET

La justification du projet a été un sujet important des mémoires présentés à la Commission et des discussionss lors des audiences publiques. Les questions suivantes alimentaient une grande pat-tie des discussions : une capacite de piste additionnelle est-elle une nécessité à YVR? Dans l'affirmative, quelle est la meilleure façon de combler ce besoin? La premiere question a deux aspects: premierement, quelle est la demande prévue d'utilisation de l'aeroport et, deuxiemement, la capacite de piste est-elle suffisante pour repondre à cette demande?

5.1 Analyse de la demande

La demande peut être mesurée selon deux composantes : la demande de passagers (nombre de passagers) et les mouvements d'avions (le nombre d'avions). Les previsions de la demande de Transports Canada sont présentées ci-après. Ces previsions ont été établies comme s'il n'y avait aucune limite à la capacite de l'aeroport. Les limites de la capacite sont intégrées plus loin dans l'analyse.

5.1.1 Mouvements de passagers

La demande des passagers se mesure selon le nombre de passagers (e/d) embarquant et debarquant. Transports Canada a estimé que la demande de passagers augmentera de 5 p. 100 par an de 1987 à 1996, et de 3 p. 100 de 1996 à 2001. Sa prevision des passagers (e/d) est la suivante :

Année	Nombre de passagers					
1987	7 757 000					
1991	9 284 000					
1996	11 860 000					
2001	13 720 000					
2006	15 400 000					

5.1.2 Mouvements d'avions

Les mouvements d'avions dependent du nombre de passagers et du volume de fret ainsi que d'autres facteurs tels que la dimension moyenne des avions et le taux d'occupation des sieges. Transports Canada a estimé que le total des mouvements d'avions à YVR augmentera de 5 p. 100 par année de 1985 a 1991, de 2,3 p. 100 de 1991 à 1996 et de 1,1 p. 100 de 1996 a 2001. Le tableau 5.1 ci-apt-es présente la fluctuation d'une année à l'autre des mouvements d'avions. La prevision des mouvements d'avions faite par Transports Canada est la suivante :

Année	Mouvements						
1987	270 000						
1991	328 000						
1996	367 000						
2001	388 000						
2006	406 000						

5.1.3 Périodes de pointe

Un troisieme aspect important de la demande est le moment des périodes de pointe étant donné que ce sont les périodes de pointe qui épuisent la capacite des pistes. Les statistiques de Transports Canada et d'autres sources révèlent qu'en dehors des variations pendant la journée la demande est superieure dans les bonnes périodes economiques à celle des périodes de recession, elle est superieure en été par rapport à l'hiver, elle est superieure les jours de la semaine par rapport aux fins de semaine, et elle est inferieure les jours fériés, sauf pendant des périodes comme celle de Noel.

5.1.4 Facteurs de la demande

Un certain nombre de facteurs influence le mouvement de passagers et d'avions à YVR, notamment :

Les cycles économiques. La demande de voyages decline pendant les période de recession comme celle qu'on a connu au debut des années 1980. Par contre, l'élan touristique établi par EXPO 86 a augmenté l'afflux des passagers à la fin des années 1980.

Les politiques de réglementation. La réforme de la réglementation a réduit les règles concernant l'espace où les transporteurs aeriens peuvent voler et le moment des vols, ce qui a stimulé des changements dans le melange des categories d'avions et les volumes du trafic, notamment entre YVR et l'interieur de la province. Aux États-Unis, la réforme de la reglementation a augmenté la propension des Americains à voyager et on s'attend à ce que les récentes réformes au Canada aient un effet semblable.

La géographie. YVR est devenu l'aeroport regional pivot du trafic dans la province. La topographie accidentee de la province augmente la valeur du voyage aérien pour les passagers. YVR est également l'aeroport de correspondance pour le trafic trans-continental et trans-pacifique.

La technique. Le melange des categories d'avions est influence par les ameliorations de la technique aeronautique, y compris celle des avions à reaction longs courriers et des avions turbo-propulses efficients. On soutient parfois que la technique des t&+-communications peut se substituer au voyage aérien, reduisant ainsi la demande, mais la Commission a entendu un temoignage impressionnant du contraire fait par M. Michael Goldberg du Centre financier international de la Colombie-Britannique.

Les variables socio-économiques. La demande de voyages est influencée par le changement demographique, le revenu disponible et d'autres facteurs. Les augmentations et les diminutions des tarifs affectent le caractere abordable du voyage aerien.

Les autres aéroports. La reouverture de l'aeroport de Boundary Bay en 1983 a fourni une solution de rechange pour de nombreux avions légers qui utilisaient YVR. Beaucoup d'habitants du Lower Mainland utilisent les aeroports de Bellingham et de Sea-Tat dans l'Etat de Washington.

Les droits d'atterrissage. Transports Canada a recemment institué un droit d'atterrissage minimum de 25 \$ pour écarter les 20 000 mouvements d'avions privés de YVR.

TABLEAU 5.1

MOUVEMENTS D'AÉRONEFS 1980 à 1989 AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER

ANNÉE	TOTAL	CHANGEMENT (%)	COMMERCIAL a, b	PRIVÉ b, c	GO	UVERI b, d	NEMEN	IT HÉI	LICOPTÈRE	SHYDRAVION	S VFR e	IFR e	PISTE f	CHANGEMENT (%)
1980	267 749	N/A	189 676	67	268	10	805	9	864	270 308	111 037	119818 230	855	N/A
1981	262 528	 1.95	185 816	64 8	69	11	843	11	114	22 451	101 516	127 447	228 963	 0.82
1982	227 440	 13.37	164 872	50	194	12	074	9	845	16 284	85408	115 903	201 311	12.08
1983	222 526	 2.16	160 894	50	111	11	521	8	708	17 296	85140	111 382	196522	— 2.38
1984	218 689	-1.72	164 905	43	38	10	956	8	948	18 448	75 536	115 757	191 293	 2.66
1985	235 506	7.69	181 144	41	705	12	657	7	621	18 489	72 268	137 128	209 396	9.46
1986	278 834	18.40	220 738	46	704	11	392	9	838	19 449	95 359	154 188	249 547	19.17
1987	302 598	8.52	244 072	46 8	98	11	628	10	764	22 330	110 335	159 169	269 504	8.00
1988	325 150	7.45	273 608	42 8	373	8	669	14	948	22 838	107 385	179 979	287 364	6.63
1989	325 896	0.23	284 361	35 3	384	6	151	20	205	24 196	94 237	187 258	281 495	 2.04

Source: Vancouver International Airport — Airside Demand/Capacity Analysis, Transport Canada, 1990.

- a Inclut les lignes regulieres, les nolisés, autre commerciaux
- b Inclut les helicopteres et les hydravions
- c Inclut les aeronefs de sociétés, de location et les nolisés sans indentification de compagnie
- d Inclut les aeronefs civils et militaires
- e Inclut seulement les mouvements sur les pistes
- f Mouvements totaux moins les hélicoptères et les hydravions

Aux audiences, M. Handvelt, representant le Community Forum, a fait remarquer l'importance des systèmes de transport terrestre de rechange tels que le train à grande vitesse envisage dans l'est du Canada. Certains modes de transport de cette espèce pourraient eventuellement contribuer à réduire la demande a YVR mais probablement pas dans un proche futur.

5.1.5 Le mélange des types d'avions

Le melange des types d'avions est un facteur important pour l'estimation des mouvements d'avions. Si la flotte est dominée par des avions gros porteurs, moins de vols sont necessaires. Le choix de l'avion pour une exploitation particuliere depend du genre de service fourni : les jets gros porteurs servent le commerce trans-pacifique; les petits avions turbo-propulses servent les petites collectivites autour de la Colombie-Britannique.

Transports Canada et les compagnies aeriennes ont prouvé que des changements majeurs se preparent dans le melange des avions à YVR et ailleurs. Parmi ces changements, mentionnons :

- Les mouvements d'avions turbo-propulses ont augmenté de 333 p. 100 entre 1980 et 1989. Les avions turbopropulses ont remplacé les jets sur de nombreux itinéraires courte distance, permettant un service plus frequent. Ils representent maintenant un tiers des mouvement et ils constituent un aspect majeur de la croissance de la circulation à YVR.
- Les mouvements de jets ont été relativement stables, au niveau de 90 000 mouvements par année. Toutefois, les mouvements des grands jets ont augmenté recemment en raison de l'accroissement du trafic dans la region du Pacifique. Ces mouvements ont augmenté d'un tiers entre 1987 et 1989.
- Les mouvements d'avions à moteurs à pistons ont diminué. En 1989, les mouvements des monomoteurs ont diminué à moins de 40 p. 100 de leur nombre en 1980; les mouvements des multi-moteurs ont augmenté de plus de 60 p. 100 au cours de cette période. La raison en est que les transporteurs passent aux bimoteurs légers.

5.1.6 Genres d'exploitation

Les pistes de YVR servent à divers types d'operations commerciales (lignes aeriennes régulières, vols nolisés, autres vols commerciaux), privées (sociétés, location, certains vols nolisés) et gouvernementales (civiles, militaires). Des hélicoptères et des hydravions utilisent aussi l'aéroport. Le tableau 5.1 présente les statistiques de Transports Canada relatives aux types d'operations

Ces données font apparaitre plusieurs tendances à YVR:

- Le nombre de vols commerciaux a augmenté considérablement dans les années 1980. En 1989, les exploitations commerciales representaient 85 p. 100 des vols.
- Le trafic des entreprises a augmenté modestement. Le nombre de vols d'avions privés a diminué dans les

- années 1980; de nombreux avions privés ont déménagé à l'aéroport de Boundary Bay.
- Les exploitations gouvernementales ont diminué dans les années 1980; certaines ont été réinstallées à l'aéroport de Boundary Bay.
- Dans les années 1980, le nombre de vols d'hélicoptères a plus que double alors que celui des hydravions demeurait inchange.

5.2 Questions de demande

Les previsions de la demande de Transports Canada ont été mises en doute par des participants, et en particulier par le Community Forum. Certaines de ces questions ainsi que les réponses de Transports Canada sont examinées ci-apt-es.

5.2.1 Les prévisions de Transports Canada surestiment-elles la demande?

Le Community Forum a soutenu que Transports Canada a surestime la demande de l'aéroport dans le passe et est coupable de battage et d'optimisme exagéré. Monsieur Gerald Hodge, representant du Community Forum, a indiqué que si Transports Canada avait construit la piste parallele dans les années 1970 alors que ses previsions la considerait nécessaire, «cela aurait été au moins 18 ans trop tôt. Les prévisions actuelles semblent souffrir des même défauts.»

Monsieur Lewis, representant de Transports Canada, a rétorqué: « Etant donné qu'il est impossible de ne construire qu'un petit bout de piste, vous aurez forcément un excès de capacité au début.» Il a également fait observer que lorsqu'il a procédé à une verification des previsions de l'aéroport pour le Verificateur general, il n'a constaté aucune preuve de surdeveloppement. En outre, en sa qualité de verificateur, M. Lewis a trouvé que les méthodes de prevision de Transports Canada «sont inégalées dans le monde de l'aviation».

M. Bob Duclos, de statistiques et previsions de Transports Canada, a parlé des etudes d'évaluation de la precision de la prevision de Transports Canada. Elles permettent de constater que la precision de Transports Canada est semblable à celle des autres organisations de prevision de l'aviation.

Quel que soit le dossier anterieur de Transports Canada en matière de previsions, ce sont les previsions actuelles qui sont pertinentes. La Commission pense que les méthodes de prevision de Transports Canada se sont améliorées et intégrent une méthode d'analyse des risques qui réduit l'incertitude. Elle reconnait cependant qu'aucune prevision n'est plus exacte que les hypotheses sur lesquelles elle est basée.

5.2.2 Un investissement prématuré à l'aéroport conduira-t-il à des coûts excessifs?

Tous ceux qui par-ticipaient aux discussions relatives aux previsions ont reconnu qu'une prevision est toujours une «meilleure supposition,. Toutefois, comme le faisait observer le Community Forum, une mauvaise «meilleure supposition,, peut mener a un investissement prématuré qui peut alourdir énormément le coût des projets d'immobilisations. Comme pour tout investissement, le moment determine souvent si un investissement est «bon» ou «mauvais».

Le Community Forum a soutenu que l'investissement dans la piste parallele est premature. Transports Canada a répondu que ses etudes indiquent que la piste est utilisée à pleine capacite actuellement et que même si la circulation n'augmente pas par rapport aux niveaux actuels, une certaine augmentation de la capacite est necessaire pour améliorer la productivité de l'aeroport.

Hickling a egalement affirme que l'analyse economique montre que «... la capacité de la nouvelle piste est économiquement nécessaire depuis longtemps» et qu'un demarrage immédiat optimiserait la valeur actuelle nette du projet. En outre, les coûts en capitaux seraient recouvres en moins d'un an. Il concluait que «le projet repose donc très peu sur les prévisions pour son succès; le volume actuel de circulation à lui seul est suffisan t pour justifier l'investissement.»

5.2.3 Moins d'avions pourraient-ils satisfaire à la demande de passagers prévue?

Le Community Forum a soutenu que les previsions sousestimaient la capacite de transport de passagers des avions servant YVR. M. Hodge a soutenu que les donnees de Transports Canada indiquent que des avions plus importants feront partie de la flotte aérienne dans l'avenir. La capacite moyenne par avion augmentera de 104 places en 1989 à 141 en 1996, soit une augmentation de 35 p. 100. Il concluait qu' «aucun avion pouvant transporter plus de passagers ne sera nécessaire en 1996 pour répondre à la demande projetée par rapport à 1989».

M. Hodge a egalement critique le taux d'occupation des sieges utilise dans les previsions de Transports Canada. Il a fait observer qu'en 1989, 53,5 p. 100 des sieges dans l'avion moyen desservant YVR etaient occupés comparativement à 62,5 p. 100 aux Etats-Unis. Il a egalement indiqué que pour les compagnies aeriennes, c'est un truisme que des taux d'occupation des sieges de 70 p. 100 sont necessaires pour assurer un profit raisonnable. Des avions charges davantage à YVR reduiraient le nombre de mouvements de vols. Les pressions economiques de l'industrie, a-t-il soutenu, obligeront les lignes aeriennes à augmenter le taux d'occupation des sieges.

Des representants de l'industrie des compagnies aeriennes ont soutenu que les taux d'occupation des sieges à YVR refletent la nature de sa circulation. Ils ont affirme que les aéroports ne peuvent se comparer à l'aide d'un taux d'occupation moyen parce que la composition de la circulation aux aeroports diffère considerablement. YVR dessert un marché diversifie incluant les grands transporteurs interurbains, les exploitants longue distance et les navettes regionales. Par exemple, un transporteur regional n'a pas les mêmes taux d'occupation des sieges qu'un transporteur national. Le va-etvient de la circulation d'un système central et regional peut difficilement atteindre un équilibre dans les deux sens. Les passagers peuvent tous vouloir voyager dans un sens le matin et revenir le soir, de sorte que les avions peuvent voler avec un taux d'occupation de 70 p. 100 dans un sens et 15 ou 20 p. 100 dans l'autre. De même, un transporteur regional peut être viable avec un taux d'occupation de 30 p. 100 alors

qu'un transporteur national aura un taux d'occupation de 65 p. 100.

YVR ayant une importante composante régionale, les taux d'occupation des sieges seront inevitablement moins élevés. Un autre facteur a été l'augmentation de la fréquence du service pour les localités de la Colombie-Britannique dans les années 1980. Ceci a été entraîné par l'emploi de plus petits avions effectuant des vols plus frequents aussi bien que par le tourisme ainsi que le developpement et la diversification economiques.

5.2.4 Qu'est l'«aviation générale» et a-t-elle besoin d'utiliser YVR?

La question la plus controversee a porté sur le role de l'aéroport pour repondre à certains types de demandes. On a soutenu que si l'aeroport ne devait pas s'occuper de l'«aviation générale», la capacite — sans extension — serait suffisante pour servir plus d'utilisateurs legitimes.

L'«aviation générale» est une catégorie passe-par-tout qui fut la source de beaucoup de confusion. M. Matthews, de Transports Canada, a affirme qu'il préférerait éviter l'expression «aviation générale», car elle comprend un certain nombre de sous-catégories dissemblables. Il a indiqué que la plupart des avions de la catégorie de l'aviation générale sont en fait commerciaux. Si toute l'activité commerciale est regroupee, en ignorant les classifications, 85 p. cent des mouvements des avions à YVR sont commerciaux. Si l'on y ajoute les avions des sociétés, on atteint 92 p. 100.

Le Community Forum a soutenu qu'à YVR, le veritable problème n'est pas la capacite mais la fonction de l'aeroport. Le groupe a indiqué qu'YVR essaie d'être «un aéroport qui soit tout pour tout avion». M. Hodge, representant le Community Forum, a declare que «...la plupart des activités de l'aviation générale n 'avaient pas besoin d'être situées dans un aéroport international>>. Il a ajouté que l'aviation générale est la cause de 52 p. cent des retards mais ne represente que 40 p. cent de l'utilisation des pistes et que les transporteurs aeriens supportent les trois quarts des coûts du retard. Le Community Forum a declare être convaincu que l'aviation générale n'est généralement pas astreintes à des horaires pour les passagers et qu'elle ne contribue pas au système de réseau en étoile. Le groupe s'est donc demandé s'il y aurait un problème de capacite à l'aeroport si les 105 000 vols par année, qui, diton, ne contribuent pas aux fonctions principales d'YVR, étaient déménagés ailleurs. Il a également fait observer que, même si l'aviation générale decline proportionnellement à l'ensemble des mouvements aeriens, en fait le nombre reel augmente.

Transports Canada a laissé entendre que les elements de la catégorie de l'aviation générale qui n'ont pas besoin d'utiliser YVR seront découragés par les nouveaux droits d'atterrissage minimum. L'intention du droit d'atterrissage minimum de 25 \$ est de réduire les mouvements des avions de 20 000 par année, ce qui represente environ 6% du total des mouvements aeriens. Cependant, ce changement ne libérerait que la capacite necessaire pour satisfaire à la demande jusqu'à la fin de cette année.

Transports Canada a défini ainsi le role d'YVR:

«Le role principal d'YVR est de servir les transporteurs aeriens autorises engages dans la prestation de services de passagers prévus à l'horaire et nolisés, de services de cargo aerien et de services de courrier aerien. Dans l'exercice de ce role, YVR est la porte internationale de la côte ouest du Canada pour l'activité des transporteurs aériens dans la region du Pacifique, le principal aeroport de la Colombie-Britannique pour les services des transporteurs aeriens pour le reste du Canada, et un important point de liaison pour les grands transporteurs et les services de navette de la Colombie-Britannique et de l'Ouest du Canada.

YVR continuera de desservir les operations autres que celles des lignes aeriennes, mais à mesure que l'aéroport atteint sa pleine capacite, l'accès par d'autres transporteurs que des lignes aeriennes peut être limité a fin d'assurer l'efficacite constante de l'aeroport en satisfaisant à son role principal."

Declarant que son role n'était pas de proposer des solutions de rechange, le Community Forum a indique avec insistance qu'il ne proposait pas de déplacer les activités de l'aviation générale. Cependant, la suggestion perçue que l'aviation générale pourrait être éliminée d'YVR a engendré de l'inquiétude chez les representants de la catégorie de l'aviation générale; ils ont soutenu que leurs activités doivent avoir accès à YVR pour les correspondances avec d'autres vols.

5.3 Capacité

Transports Canada définit la capacite comme «la circulation maximale (décollages et atterrissages) possible en une heure en presence d'une demande continue,.. Le ministère fait observer que la capacite n'est pas constante mais qu'elle fluctue en raison de facteurs tels que la temperature, la difference de type des avions, le contrôle de la circulation aerienne et le mode de fonctionnement de l'avion.

Aux audiences, les previsions de Transports Canada ont soulevé peu de discussions. Toutefois, au passage, leur qualité a deja été attestée par Tirey Vickers de la Flight Safety Foundation qui a declare n'avoir aucun d&accord technique avec le rapport de Transports Canada relatif a l'amelioration de la capacite aerienne (Transport Canada's Airside Capacity Enhancement Report).

L'equipe du projet d'amelioration de la capacite aerienne a eu recours à une technique appelée «Engineered Performance Standards» (EPS) pour estimer la capacite des pistes. Il s'agit d'une technique basée sur un programme informatique largement utilise, le «Hourly Runway Capacity Computer Program» qui utilise plusieurs series de données, notamment, les groupes de poids des avions, les ratios arrivees-departs, le temps d'occupation des pistes, la longueur de l'approche, la vitesse à l'approche, les intervalles d'autorisation, les temps tampons et les retards moyens. On a d'abord estimé une capacite annuelle theorique de l'aeroport (mouvements aeriens). Cette estimation est ensuite rajustee pour refléter une capacite annuelle pratique de l'aeroport, d'après le fonc-

tionnement reel de celui-ci. Par hypothese, la capacite annuelle pratique représente 80% de la capacite annuelle theorique de l'aeroport.

Un certain nombre de facteurs influencent la capacite et le modèle de l'EPS en tient compte. La capacite maximale peut être atteinte lorsque les arrivées égalent les departs; lorsqu'il y a plus d'arrivees que de departs ou vice versa, la capacite diminue. Une mauvaise temperature réduit la capacite, bien qu'elle réduise également les mouvements VFR et, par consequent, la demande. Certains genres d'avions ne se mélangent pas bien; par exemple, la turbulence des gros porteurs peut avoir des effets sérieux sur les petits avions. La capacite peut être améliorée par une bonne conception des pistes et le Programme d'amelioration de la capacite à YVR aborde un certain nombre de ces ameliorations. Les écarts dans le temps de la demande affectent également la capacite; pour diverses raisons, des avions peuvent ne pas voler bien que la possibilité existe et cela entraine un gaspillage de la capacite.

53.1 Prévisions de la capacité

L'analyse de Transports Canada indique une capacite annuelle pratique de 277 000 mouvements à YVR sans le Programme d'amelioration de la capacite. Avec ce programme, environ 300 000 mouvements seraient possibles, soit une augmentation de 8,3 p. 100. Cependant, on prevoit que la capacite pratique de l'aeroport diminuera d'ici 1996 à un nombre de mouvements se situant entre 260 000 et 270 000, et ce en raison d'un certain nombre de facteurs dont plus de mouvements IFR et plus de mouvements de grands jets. Transports Canada a estimé qu'avec la piste parallele, la capacite annuelle pratique en 1996 se situerait entre 350 000 et 500 000 mouvements aeriens et ce en raison de ces deux mêmes facteurs.

5.3.2 Analyse des retards

Transports Canada a fourni de nombreuses preuves des retards croissants à YVR, tirant comme conclusion que l'aeroport a atteint sa capacite réelle, si elle ne l'a pas dépassée. En mai 1988, Transports Canada a entrepris un programme complet de collecte de données à YVR pour consigner les retards des departs des avions et les coûts decoulant de ces retards. Les retards des arrivées et les retards engendrés à d'autres aeroports en consequence de la congestion à YVR n'ont pas été consignés.

Les données révèlent qu'entre juin 1988 et decembre 1989, plus de 4 300 departs ont été retard&, en moyenne, chaque mois, les retards excedant 1 000 minutes par jour. Presque 40% de tous les departs ont été retardés, les coûts annuels étant estimés a environ 8 millions de dollars.

Afin de réduire les retards, YVR a instauré un système de gestion du debit de la circulation aérienne en avril 1989. Il s'agit d'un programme informatise qui mesure la circulation a YVR en retenant au sol les avions des aéroports de la Colombie-Britannique, du Yukon et de l'Alberta. Naturellement, cela n'elimine pas la congestion; cela «exporte» simplement la congestion vers d'autres aéroports, ce qui affecte sérieusement les activités des transporteurs regionaux qui doivent

jongler avec les horaires et les vols en retard pour circonvenir les problèmes de retards à YVR. Les voyageurs à l'arrivée font face à des retards pour rejoindre Vancouver et faire la liaison avec le reste du Canada et du monde.

5.4 Conclusions concernant le besoin

La question posée au debut de ce chapitre était « une capacité de piste additionnelle est-elle une nécessité dans le Lower Mainland?» Ayant examine la preuve et écouté tous les aspects de la question, la Commission pense que la nécessité existe. Elle a été convaincue en particulier par les considerations suivantes : les previsions de la demande semblent avoir été établies avec soins et des moyens modernes; les previsions sont en accord avec la forte tendance à la hausse du déplacement aerien qui existe depuis plusieurs décennies; les retards sont deveus une norme à YVR, ce qui indique qu'il existe deja un manque de capacite; aucune des nombreuses incertitudes entourant les calculs de la demande et de la capacite ne semble pas deforcer la conclusion générale que la demande dépassera bientôt considerablement la capacite.

Tout en arrivant à cette conclusion, la Commission reconnaît que même les meilleures previsions sont des hypotheses bien éclairées. Elle reconnait aussi que les scientifiques dans le monde entier expriment des inquietudes croissantes au sujet de la liberation de polluants comme les emissions des moteurs dans l'atmosphere terrestre. Il se peut que vienne un temps où la société devra faire face à cette preoccupation et modifier ses façons de voyager. Neanmoins, en fonction des connaissance existantes, la Commission a conclu qu'une piste supplementaire est maintenant necessaire à YVR.

5.5 Solutions de rechange

On ne peut prendre pour acquis que parce qu'on a besoin de plus de capacite cette capacite devrait nécessairement être trouvee à YVR. Quelles sont les solutions de rechange? Dans le rapport d'analyse economique fait par James F. Hickling Management Consultants, on determine les trois strategies suivantes:

Stratégie 1 (Cas de base) La premiere stratégie a servi de base de comparaison pour les autres solutions de rechange. Elle consiste à maintenir le statu quo à YVR en plus d'une variété de mesures pour augmenter la capacite, notamment des ameliorations aux pistes et au terrain actuels, la technique de la navigation aérienne, les procedures de contrôle de la circulation aérienne et la gestion de la demande. La stratégie integre le Programme d'amelioration de la capacite ainsi que le droit d'atterrissage minimum de \$25.

Stratégie 2 (Amenagement de la piste parallele) Cette stratégie comprend la construction de la piste parallele à YVR. Trois solutions secondaires proposent des longueurs de 1.524 m (5 000 pieds), 2.440 m (8 000 pieds) et 3.030 m (9 940 pieds).

Stratégie 3 (Amenagement d'un autre aéroport) Dans cette solution, les installations d'YVR seraient améliorées comme décrit dans la premiere strategie, mais sans construction d'une piste parallele. L'aerodrome et les installations du terminal d'Abbotsford seraient aménagés pour recevoir une pat-tie

des futurs mouvements de l'aviation commerciale et l'aéroport de Boundary Bay serait amélioré pour attirer une partie du trafic aerien non commerciale.

On a beaucoup discuté des ces solutions de rechange. En les examinant, la Commission a consider6 trois types de criteres : la faisabilite et l'efficacite, l'analyse des coûts-avantages et le developpement regional.

5.6 Faisabilité et efficacité

Chacune des trois solutions de rechange a d'abord été examinée en termes de faisabilite et d'efficacite : 1 .Est-ce possible? 2. Si oui, donnera-t-elle une augmentation de capacite valable?

La stratégie 1 (cas de base) est évidemment faisable, mais elle ne sera pas efficace. La congestion croissante à YVR engendre déjà des retards. La croissance de la demande dépassera la capacite d'YVR de servir ses fonctions premieres.

La stratégie 2 (piste parallèle) est à la fois faisable et efficace, et elle fournira la capacite supplementaire requise. La question des impacts environnementaux est abordee plus loin.

Divers arguments ont été present&, suggerant que la solution de la piste courte était souhaitable. Cependant, l'Association canadienne des pilotes des lignes aeriennes a soutenu que la piste plus longue est necessaire pour permettre la fermeture de la piste principale pour l'entretien, l'enlèvement de la neige ou les avions en panne. On a également indique que la piste plus longue ameliorerait l'efficience et la sécurité du contrôle de la circulation aérienne et reduirait le bruit en reduisant la nécessité d'inversion de poussée à l'atterrissage.

La stratégie 3 (autres aéroports) est un problème plus complexe. Le Community Forum a soutenu que les arguments de Transports Canada contre la solution d'Abbotsford ne sont pas du tout convaincants. En réponse à cette declaration, M. lain Harris d'Air B.C. a indique que l'aéroport d'Abbotsford ne serait pas viable parce que 50 p. 100 des passagers d'YVR sont des passagers en transit. Il n'est pas faisable d'atterrir à Abbotsford pour une correspondance avec un vol en partance d'YVR. En outre, la plupart des passagers non en transit arrivent à Vancouver ou pat-tent de la. Il a ajouté que les passagers ne voudraient d'ailleurs pas utiliser Abbotsford à cause des moyens de transport terrestres existants, et que les lignes aeriennes suivent leurs passagers. La demande sera toujours pour l'utilisation de YVR. En outre, il faudrait dédoubler les installations et le personnel au sol à YVR et à Abbotsford. Les representants des localités de l'interieur se sont également opposes vigoureusement à l'idée d'un aéroport divisé. On a fait remarquer que ce ne sont pas la de simples objections theoriques : certains exploitants de lignes aeriennes ont deja tenté l'essai et ont constaté que la chose n'était economiquement pas viable.

M. Lewis a mentionne une etude du Massachusetts Institute of Technology qui montre qu'une population regionale de 10 millions de personnes est necessaire pour soutenir un

deuxieme aeroport regional. La region de Vancouver est d'environ 2 millions de personnes. Le Community Forum a protesté à juste titre en disant que cette etude n'ait pas été rendue disponible pour l'examen.

D'autres opposants au concept de deuxieme aeroport ont donne des exemples d'autres villes où deux aeroports sont exploit&, comme Edmonton et Toronto-Hamilton. Ils ont indique que ces villes ne reprendraient pas l'idée d'un système d'aéroport divisé si elles en avaient le choix.

Les localités entourant Abbotsford ont parlé en faveur d'une piste parallèle à YVR. Le maire Kandal de Matsqui, localite voisine d'Abbotsford, a indique que sa municipalité s'efforce de maintenir la viabilité de son milieu agricole. Une expansion substantielle d'Abbotsford pourrait affaiblir cette localite en utilisant des terres agricoles pour l'amenagement de l'aéroport. La localite accepte que les mouvements aériens augmentent à Abbotsford, mais elle favorise la piste parallele comme meilleure solution pour l'ensemble du problème en ce moment.

La Commission conclut que la solution d'Abbotsford n'est que vraiment faisable et qu'elle ne serait probablement pas efficace. Ses pistes, ses installations de terminal et les liens de transport de surface pourraient tous être améliorés. Mais tout indique, en Colombie-Britannique et ailleurs, que la majorité des passagers ne voudraient pas l'utiliser et préféreraient les avantages d'YVR, même au prix d'une congestion croissante. Et, pour leurs propres bonnes raisons, les transporteurs aériens renforceraient cette façon de voir. Par consequent, la Commission rejette Abbotsford comme solution raisonnable pour le proche avenir. Toutefois, la Commission convient que cette situation changera indubitablement a mesure que le contexte du voyage aérien évoluera dans le Lower Mainland.

Il a également été question de l'aéroport de Boundary Bay comme solution possible pour les avions non essentiels détournés de YVR. Plusieurs participants des audiences ont donne une preuve convaincante que les ressources environnementales aux alentours du Boundary Bay sont extrêmement délicates et importantes sur le plan international. La Commission rejette toute consideration de Boundary Bay comme aeroport commercial important.

En resume, la Commission constate que les strategies 1 et 3 ne seraient probablement pas efficaces, ce qui ne laisse que la stratégie 2 comme solution faisable et efficace dans le proche avenir.

5.7 Analyses coûts-bénéfices

Transports Canada a retenu les services de James F. Hickling Management Consultants Ltd., pour l'analvse économique des solutions de rechange. Les résultats figurent dans <u>Economic</u> Analysis of Airfield Capacity Enhancement Strategies for Vancouver International Airport (mars 1990) Ils figurent dans la section 3 de l'EIE.

L'analyse coûts-bénéfices était exigée par la Commission, Transports Canada et le Conseil du Trésor. Les méthodes de l'analyse coûts-bénéfices sont bien établies comme une approche à l'évaluation du projet, mais l'analyse Hickling a ajouté certains elements utiles, notamment un processus d'analyse des risques et une simulation pour verifier la fiabilité. Transports Canada a retenu les services de M. Michael Tretheway de la faculté de commerce et d'administration des affaires de l'Université de la Colombie-Britannique (qui, incidemment, s'était oppose précédemment à la piste parallele comme étant prématurée) pour aider à surveiller et à examiner de façon critique chaque étape de l'étude. M. Michael Tretheway a declare ce qui suit : «A mon avis, l'étude de Hickling est peut-être la meilleure analyse du coûts-avantages sociaux que j'ai jamais lue. Elle représente la méthode dernier cri et elle devrait ê tre utilisée dans les études futures de ce genre. »

5.7.1 Valeur actuelle nette des solutions de rechange

Le rapport Hickling fournit une evaluation de la valeur actuelle nette des trois strategies pour l'accroissement de la capacité aeroportuaire dans le Lower Mainland. La valeur actuelle nette est une approche d'usage courant pour évaluer les avantages et les coûts en dollars. Une valeur actuelle nette positive represente un gain net découlant de la construction d'un projet.

Stratégie 1 : Cas de base Le cas de base a été utilise pour comparer les solutions de rechange pour le developpement de l'aéroport. La valeur actuelle nette des autres strategies ont toutes été comparées au cas de base. Le droit d'atterrissage minimum de 25 \$ étant déjà en vigueur, il entre dans le cas de base. Avec le droit de 25 \$, L'augmentation de la valeur actuelle nette, avec le droit de 25\$, a été calculée à 919,7 millions de dollars.

Stratégie 2 : Aménagement d'une piste parallèle Le choix d'une piste de 1,524 m (5,000 pieds) produit une valeur nette actuelle negative de 164 millions, ce qui suggère que la piste courte n'est pas justifiable economiquement. Cependant, une piste de 3030 m (9,940 pieds) donnerait une valeur actuelle nette de 2,9 milliards de dollars; une piste de 2440 m (8,000 pieds) donnerait une valeur actuelle nette de 2,8 milliards. Les deux options fonctionnent bien pour les autres indicateurs economiques comme les rapports coûts-bénéfices et les taux de rendement internes. Hickling a indique que les pistes lonques et moyennes we sont pas statistiquement distinguables au niveau de confiance de 95 p. cent». En d'autres termes, elles sont équivalentes en termes economiques. En resume, l'analyse de Hickling indique que les options d'une piste lonque et moyenne presenteraient un bon rendement economique.

Stratégie 3 : Amhagement d'un autre aéroport Dans l'ÉIE, Transports Canada n'a pas évalué la stratégie 3 pour un droit d'atterrissage minimum de 25 \$, lui substituant plutôt un droit de 100 \$. L'analyse donne deux résultats. Si la moitié des coûts d'amenagement du transport terrestre est affectée à cette solution, la valeur actuelle nette serait de 253 millions de dollars. Si tous les coûts d'amenagement du transport terrestre sont affectés, la valeur actuelle nette negative est de 1,1 milliard. En d'autres termes, l'analyse de Hickling montre

que la stratégie 3 est incontestablement inferieure à la stratégie 2 et même peut-être inferieure à la premiere strategie.

Une discussion majeure a surgi lors des audiences au sujet de la facon d'integrer le temps de transport terrestre et les coûts d'amenagement du transport terrestre seraient à l'analyse, ce qui influence particulierement la comparaison entre la stratégie 2 et la stratégie 3. Le Community Forum a indique que l'analyse de Hickling «omet toute considération des différences de temps de déplacement vers les aéroports pour les passagers et ceux qui vont les chercher ou les reconduire». Le groupe a soutenu que la repartition de la population dans le Lower Mainland fait d'Abbotsford un lieu plus central qu'YVR dans la region; un aeroport à Abbotsford reduirait ainsi le temps de d&placement des passagers. D'après le Community Forum, les economies en temps de deplacement terrestre seraient équivalentes aux economies en temps des passagers pour l'amenagement de la piste parallele. Il a ajouté qu'une etude de marché devrait être entreprise pour determiner quel aeroport les voyageurs préféreraient utiliser.

Le Community Forum croit également qu'il est injuste d'inclure les coûts de l'amenagement des systèmes de transport terrestre pour desservir Abbotsford. (Hickling a inclus le coût de l'amenagement des systèmes de transport terrestre pour Abbotsford, mais non pour YVR.) Le Community Forum a soutenu que les avantages des economies dans le temps de deplacement au sol des passagers et l'elimination des coûts d'amelioration du transport terrestre entraineraient une valeur actuelle nette de 5 à 6 milliards de dollars pour l'autre aéroport par rapport à 4 milliards de dollars pour la piste parallele, ce qui inverserait l'ordre des projets, favorisant la solution d'Abbotsford par rapport à celle d'une piste parallele.

Dans l'analyse de la strategie 3, Hickling a inclus une pénalité economique appreciable pour l'amenagement du transport terrestre en prenant comme hypothese que les voyageurs et les autres utilisateurs d'Abbotsford viendraient de Vancouver. (Le Community Forum a pris pour hypothese que la plupart viendraient du secteur plus central entourant Surrey. Hickling pretendait que pour qu'Abbotsford soit viable il fallait que le temps de deplacement terrestre à partir de Vancouver soit inferieur à une heure. En outre, un lien de surface entre Abbotsford et YVR devrait être construit si Abbotsford devait devenir le centre d'un deuxieme réseau en étoile.

Hickling a estimé que la valeur actuelle nette de la strategie 3, sans les coûts d'amenagement du transport terrestre, serait de 1,6 milliard de dollars, ce qui est inferieur à la valeur actuelle nette de la strategie 2. Toutefois, elle ne comprend pas dans ses calculs les economies de temps de déplacement au sol.

La Commission n'a pas été convaincue que les arguments economiques présentés par le Community Forum sont valides à l'heure actuelle. Il est vraisemblable que pendant plusieurs années encore, la repartition du public voyageur sera plus en faveur d'YVR que d'Abbotsford. En outre, il serait sûrement faux de comparer YVR et Abbotsford en fonction du temps de deplacement sans reconnaître les niveaux de service différents qu'ils offrent, particulierement l'avantage d'YVR en tant qu'aeroport central du réseau en étoile. En plus de ces remarques, la Commission pense que la consideration pré-

pond&ante est simplement la non faisabilite apparente de la solution d'Abbotsford pendant quelques années. En conséquence, la Commission rejette la solution d'Abbotsford.

5.7.2 Avantages de la capacité supplémentaire

Le developpement de l'augmentation de la capacité des pistes dans le Lower Mainland aurait des avantages majeurs pour la region. Ceci est particulierement vrai pour la piste parallele.

Réduction des retards: La reduction des retards est l'un des principaux avantages. Les retards des avions entrainent une augmentation des coûts en carburant et des coûts d'exploitation; les retards des passagers coûtent aux gens d'affaires qui voyagent du travail productif et à ceux qui voyagent pour leur plaisir du temps de leurs loisirs.

En plus du Projet d'amelioration de la capacité décrit précédemment, les transporteurs privés ont également réagi aux problèmes de retards. M. lain Harris, president d'Air B.C. a informé la Commission que les transporteurs aeriens ont adapté leurs horaires pour permettre plus de temps au sol, integrant essentiellement les retards dans leurs horaires. Ces retards augmentent les coûts parce que les avions sont sous-utilises. Cette augmentation des coûts entraine à son tour une augmentation des tarifs, une reduction des voyages et une reduction de la viabilité de certains itineraires et de certains transporteurs. La qualité du service aérien aux localités péripheriques depend donc de l'efficacite d'YVR.

Le capitaine Kim Crozier, pilote commercial et porte-parole de l'Association canadienne des pilotes des lignes aeriennes, a affirmé que les retards à l'arrivée sont prejudiciables à la sécurité à cause de la reserve réduite de carburant et de la fatigue de l'équipage après un long vol.

Développement économique: Un deuxieme avantage particulierement attribué à une piste parallele est l'accroissement du developpement economique de la region du Lower Mainland et de la province. Les retards constants affectent l'efficacite de l'aéroport en tant que rouage de l'économie de la Colombie-Britannique.

Rôle du réseau en étoile: La topographie et les distances en Colombie-Britannique sont telles que le voyage aérien par habitant est bien superieur à celui des autres provinces. Ce voyage aérien est centre sur Vancouver, pivot qui dessert toute la province. L'efficacite de l'aéroport influence celle de tout le réseau.

YVR est important pour les localités satellites de la Colombie-Britannique pour plusieurs raisons, par exemple, fournir un accès aux biens et services de Vancouver ainsi que des correspondances avec les vols nationaux et internationaux. De nombreuses collectivites se sont présentées les unes après les autres aux audiences ou ont écrit à la Commission pour insister sur la nécessité de bonnes installations à YVR comme étant essentielles à leur santé et à leur croissance economiques.

Tourisme: 43 p. cent des visiteurs en Colombie-Britannique arrivent par avion. Le tourisme, deja une industrie majeure en

Colombie-Britannique, croit rapidement, selon Tom Walker de Tourism Vancouver : «...l'avenir du tourisme dépend d'un accès stable et pratique pour les visiteurs».

Industrie aéronautique: En Colombie-Britannique, YVR est le centre des services de soutien a l'industrie aeronautique. Transports Canada a soutenu que le voisinage de l'aeroport abrite une industrie de transport de haute technique importante et en extension qui se specialise dans les marches d'exportation du transport et offre des perspectives de développement economique.

Besoins du milieu des affaires: La Canadian Business Aircraft Association a soutenu avec vigueur que de nombreuses grandes entreprises dependent de l'utilisation eff icace des avions des entreprises pour la conduite de leurs affaires.

5.7.3 Coûts de la capacité additionnelle

Le rapport Hickling traite de trois categories de coûtséconomiques associés à l'amenagement de l'aeroport : les coûts directs d'immobilisation et d'exploitation, les coûts pour les utilisateurs, et les coûts environnementaux pour ceux qui n'utilisent pas l'aeroport.

Coûts directs: Ceux-ci comprennent les materiaux de construction, les services de genie, la main-d'oeuvre, le materiel et les services de gestion du projet.

Coûts fonciers: Les coûts fonciers ne sont pas inclus dans l'analyse de Hickling. Transports Canada a soutenu qu'il n'y aurait aucune autre utilisation pour les terres de l'île Sea et que la terre inutilisee continuerait de servir principalement à des fins agricoles si la nouvelle piste ne devait pas être contruite. Le conseiller technique de la Commission a soutenu qu'il serait plus logique de valoriser le terrain sur une base commerciale associee à l'aéroport.

La Commission croit que l'élément foncier de l'analyse économique a été sous-estimé et qu'il aurait du être base sur une utilisation plus intensive que l'agriculture pour l'évaluation foncière. Cela n'aurait pas changer le rapport final coûts-bénéfices mais aurait serieusement amélioré la crédibilité du rapport economique.

Coûts environnementaux

Le rapport Hickling determine trois types de coûts environnementaux des solutions aeroportuaires : la qualité de l'air, les oiseaux, la faune et leurs habitats, et les repercussions du bruit. Toutefois, le rapport affirme ensuite que les repercussions du bruit sont «les plus faciles à quantifier en termes de consequences économiques» et est centre uniquement sur la quantification des coûts associés au bruit. La qualité de l'air et la perte d'habitats fauniques sont ignorées, ce qui a préoccupé le Community Forum et d'autres.

La justification de Hickling pour ne pas quantifier les coûts environnementaux est que les avantages economiques nets seraient si importants que la viabilité du projet serait évidente malgré les coûts associes a la qualité de l'air ou a la faune. Selon M. Lewis «... nous ne pouvons trouver aucune raison de conseiller... que les coûts environnementaux . . . parvien-

nent même à une probabilité lointaine de balayer des avantages nets de trois milliards et demi de dollars».

Bien que la Commission croit que les coûts environnementaux ne l'emporteraient pas sur les avantages estimés, elle n'accepte pas les arguments de ne pas inclure le coût économique des impacts environnementaux dans les calculs. Ce faisant, l'analyse sous-évalue implicitement les coûts environnementaux. L'objectif énoncé par le gouvernement dans le Plan vert est d'integrer les criteres environnementaux dans les processus d'etablissement de politiques et de prise de decisions. Dans ce cas-ci cela n' pas été fait.

Il existe des méthodes raisonnables et bien acceptés pour intégrer les coûts environnementaux dans les analyses coûtsavantages. Les gouvernements et les organismes privés d'Amérique du Nord dépensent des millions de dollars pour acquerir, ameliorer et administrer l'habitat du Pacific Flyway. De toute evidence, cet habitat est d'une grande valeur économique et sa perte est une veritable perte economique. L'approche la plus simple serait d'estimer le coût du remplacement de l'habitat perdu, notamment le coût de l'achat, de l'amelioration et de l'administration d'un habitat compensatoire. En fait, Transports Canada a acheté une seule petite ferme comme habitat compensatoire, reconnaissant ainsi qu'une certaine compensation s'impose. On a discute pendant des années des méthodes permettant d'inclure les coûts environnementaux dans les analyses coûts-avantages. Il n'est plus acceptable d'exclure ces coûts des analyses economiques.

La Commission recommande que le ministre de l'Environnement donne instruction au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE) de preparer des directives exigeant que les coûts environnementaux soient inclus dans les études coûts-bénéfices faites en corrélation avec la mise en application du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE).

5.7.4 Conclusions

La Commission reconnait certaines faiblesses dans l'analyse coûts-avantages de Transports Canada. Toutefois, ces faiblesses ne changent pas la conclusion essentielle : la piste parallele est economiquement justifiée a 2 440 (8 000 pieds) et a 3 030 m (9 940 pieds) avec un droit d'atterrissage minimum de 25 \$ et toutes les ameliorations a la capacité de la stratégie 1: Cas de base. Les benefices economiques du projet depassent de loin les coûts.

La Commission pense que la piste parallele est un projet viable representant une valeur sociale et economique considerable. Par contre, ceux qui profitent des avantages ne sont pas toujours ceux qui en payent les coûts. Les voyageurs, l'industrie aeronautique, et tous ceux qui bénéficient directement ou indirectement d'un transport aérien plus aisé et plus efficace profitent de l'affaire; les coûts sont support& par les gens qui doivent subir le bruit et par les ressources environnementales, particulièrement les oiseaux. Cela suggère fortement que ceux qui en profitent devraient également payer. Aucune personne et aucune ressource ne devrait subir un

desavantage à cause de ce projet. (La Commission note que les coûts d'attenuation et d'indemnisation n'affectent pas la valeur actuelle nette de la solution préférée. La compensation est un transfer-t des coûts des utilisateurs des services aéroportuaires à ceux qui sont affectés par les activités aéroportuaires. L'attenuation et la compensation redistribuent simplement les coûts.)

5.8 Développement régional

Jusqu'ici, nous avons traité de la faisabilite et des analyses coûts-bénéfices des solutions pour l'extension de l'aeroport. Une autre façon de considérer la question de l'extension de l'aeroport consiste à se demander : «Quelle solution favorise la meilleure sorte de developpement de l'utilisation du sol régionale?»

L'ÉIE n'aborde pas pleinement cette question. Elle n'offre qu'une evaluation générale faite par le M. Walter Hardwick (section 10.5) et une section qui examine les pertes comparatives des terres agricoles (section 10.8). Outre celles-ci, la documentation dont a dispose la Commission consistait en une presentation écrite du Greater Vancouver Regional District, une presentation verbale du district de Matsqui et une presentation écrite de M. Gerald Hodge au nom du Community Forum.

M. Hardwick a examine la question très largement du point de vue du Greater Vancouver Regional District. Sa conclusion est simple et succincte:

«Dans l'ensemble l'augmentation de piste proposée à l'Aéroport in terna tional de Vancouver es t compatible avec les objectifs de la stratégie de la region viable du GVRD. Aucun autre projet ne répond aux objectifs de developpemen t regional et aux objectifs en vironnementaux de la région».

Le mémoire de M. Hodge était critique de l'ÉlEparce que celle-ci suppose que la seule veritable option est une troisième piste à YVR. Sa critique est justifiee en ce sens que l'ÉlE n'examine pas adequatement la question de l'extension de l'aeroport dans le contexte du developpement de l'utilisation fonciere regionale. Toutefois, ses critiques particulieres sont considerablement atténuées par trois considerations. Premierement, l'hypothese de base que nous avons la liberté de choisir entre la strategie 2 et la strategie 3 semble irréaliste. Il semble probable que dans quelques années, le Lower Mainland aura besoin de toute la capacité des pistes qu'il peut contenir, tant à YVR que dans les autres aéroports locaux. Si c'est le cas, une analyse comparative «ou bien - ou bien» est inadequate. La question sera plutôt de savoir si l'aménagement de chaque aeroport convient bien dans son propre contexte sous-regional. Deuxiemement, deux memoires officiels etaient opposes aux vues de M. Hodge. Ils sont particulierement importants parce qu'ils integrent les opinions considérées de deux organismes publics representatifs appuyes par une équipe de professionnels. Dans les deux cas, un certain nombre de municipalites ont été representees, le GVRD en particulier étant le porte-parole de toutes les municipalites de la region metropolitaine de Vancouver. Ces

mémoires refletent les nombreux intérêts et les nombreux points de vue qui ont été validés par les processus politiques normaux.

Le premier de ceux-ci est une presentation orale par le district de Matsqui, qui est la collectivité hôte de l'aeroport d'Abbotsford. La presentation de Matsqui a été préparée de concert avec les municipalites environnantes. Essentiellement, il dit (1) que les municipalites de la vallée du Fraser appuient et la proposition de piste parallele et l'amenagement progressif de l'aeroport d'Abbotsford «en tant que partenaire d'YVR», et (2) que la planification de l'aeroport d'Abbotsford fait par-tie integrante du plan communautaire de Matsqui et qu'il est préciseement prévu dans son règlement de zonage.

Le second mémoire, prepare par le Greater Vancouver Regional District (GVRD), est base **sur** les mêmes criteres **géné**raux auquel M. Hodge eut **recours**, mais il est en **désaccord avec** ses conclusions. Essentiellement, il dit ce qui suit :

«La construction de la piste parallele... fournirait un appui à nombre des politiques du GVRD.»:

La politique d'endiguement urbain : «... en ce qu'elle construit sur un site qui est déjà dans une partie urbanisée de la région».

La politique du centre ville regional : «L'aménagement de la piste parallele ameliorerait la capacité de Richmond be realiser son potentiel» de centre ville.

La politique d'équilibre des emplois et de la main-d'oeuvre : « En offrant un stimulus à l'emploi à Richmond (tant à l'aéroport qu'au centre ville de Richmond), la piste parallele aidera à soulager la pression croissante sur Vancouver. »

La meilleure utilisation de l'in vestissemen t actuel dans les transports : « L'achevemen t du potentiel d'aménagement aérien d'YVR permettrait la meilleure utilisation de l'investissement actuel dans les transports...,

La preservation des terres agricoles : «Le terrain propose pour la piste parallèle présente une capacité agricole rela tivemen t modes te... L'aménagement d'installations aeroportuaires en d'autres endroits pourrait bien créer des pressions de developpement pour des regions qui sont utilisées activement pour l'agriculture. »

Pour les raisons indiquees ci-dessus, la Commission accepte les points de vue exprimes par M. Hardwick, le GVRD et les municipalites de la region de Matsqui, nommement que la proposition de piste parallele est acceptable pour ce qui est de ses effets sur le developpement regional. Toutefois, la Commission souligne également que le GVRD a exprime un certain nombre de reserves au sujet du projet de piste parallèle, affirmant en effet que les impacts environnementaux immediats du projet devraient être corriges de façon satisfaisante et que des plans de gestion devraient être mis en oeuvre pour la protection de l'estuaire du Fraser.

5.9 Conclusions concernant la justification du projet

La Commission a examine la justification du projet de piste parallèle des points de vue de la faisabilité et de l'efficacité, des analyses coûts-bénéfices et du développement regional. Pour ce qui est de l'efficacité, la piste parallèle est nettement la meilleure solution. La stratégie 1 (cas de base) ne fournirait pas la capacité pour répondre à la demande rapidement croissante de voyage aérien. La stratégie 3 (autres aéroports) ne semble pas faisable en ce moment; il est clair que ni les

compagnies aériennes ni les passagers n'accepteraient un aéroport divisé.

Les analyses coûts-bénéfices appuient également la proposition de piste parallèle. Malgré certains points faibles dans les analyses, la proposition présente un bénéfice net significatif.

Enfin, la Commission pense que la piste parallèle est la meilleure solution pour fournir des services de transport aérien efficaces dans le Lower Mainland.

Chapitre 6

LE BRUIT



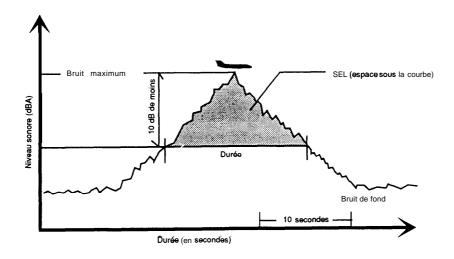
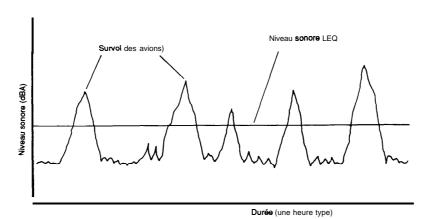


FIGURE 6.1

HISTOGRAMME DU TEMPS DE SURVOL

COMMISSION D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER

(Adapté de ÉIE de Transports Canada, 1990)



L'axe du temps n'est pas dessiné à l'échelle La durée du bruit est beaucoup plus courte que représentée

FIGURE 6.2

NIVEAU SONORE LEQ

COMMISSION **D'ÉVALUATION** ENVIRONNEMENTALE DE **L'AÉROPORT** INTERNATIONAL DE VANCOUVER

6.0 LE BRUIT

Aux audiences publiques, c'est la question du bruit aéronautique a pris plus de temps et attire plus d'attention que toute autre question environnementale. Ce sont les habitants de Vancouver Sud qui ont montre le plus d'inquietude, car la nouvelle piste serait située 1,6 km (1 mille) plus près de leurs habitations. Leur inquietude a été d'autant plus forte qu'ils ont eu l'impression que Transports Canada n'avait pas fait ce qu'il faut au sujet du bruit. Compte tenu de l'expansion projetee, les audiences publiques ont clairement montré que tout ce qui est possible doit être fait pour minimiser à l'avenir le bruit de l'aéroport.

6.1 La mesure du bruit

L'impact du bruit est fonction du <u>niveau de bruit</u> et des <u>effets</u> <u>de ce bruit sur les personnes.</u> La presente section porte sur les mesures du niveau de bruit; elle explique plusieurs mesures dont il a été question dans l'EIE, dans les documents d'information et au cours des audiences. La section 6.2 traite des effets possibles du bruit sur les gens.

6.1.1 La métrique du bruit

Les mesures d'intensite et d'amplitude du bruit sont appelées «métriques du bruit». Elles permettent de mesurer le niveau sonore instantane, l'énergie sonore cumulative d'un seul evenement sonore et la moyenne de l'énergie sonore cumulative répartie dans le temps (heure, jour). Les metriques les plus couramment utilisées sont brievement décrites ci-après.

dBA, ou decibels, pondéré A

L'oreille humaine est sensible à une vaste gamme d'intensités sonores. Pour que cette gamme soit plus facile à traiter, une échelle logarithmique d'intensité sonore, l'échelle des decibels, a été établie. Elle est analogue à l'échelle de Richter pour la mesure de l'intensite des tremblements de terre. Sur l'échelle des decibels, la metrique de base du son s'appelle le niveau de pression acoustique (SPL), mesurable directement avec un sonometre.

Il existe plusieurs échelles de decibels. La plus couramment utilisée est la courbe de pond&ration A qui imite avec la plus grande precision la reaction caracteristique de l'oreille humaine aux intensites sonores habituelles. L'échelle dBA est utilisée dans le present rapport. Sur cette échelle, les sons quotidiens se situent normalement entre 30 decibels (très faible) et 100 dBA (très fort). Le niveau sonore d'une conversation normale entre deux personnes à 2 metres l'une de l'autre est de 65 dBA environ.

La force sonore subjective ou la bruyance d'un son depend de son intensité et de sa durée. Un son qui est plus fort de 3 dBA qu'un autre son de même durée presente en réalité deux fois plus d'energie sonore. La reaction subjective de l'être humain est toutefois différente. Une augmentation de 10 dBA semble doubler la force sonore du bruit perçu alors qu'une reduction de 10

dBA la diminue de moitié. Un son dont la durée est deux fois plus longue que celle d'un autre son de même intensité presente également deux fois plus d'énergie sonore, mais il est typique de constater qu'il sera subjectivement évalué comme étant deux fois plus bruyant (pour des durées pouvant aller jusqu'à une minute environ).

Lmax — niveau sonore maximal

Le point auquel le bruit associé à un événement atteint son intensite maximale s'appelle le niveau sonore maximal (Lmax). Par exemple, dans le cas typique du survol d'un aeronef, le Lmax se produit lorsqu'un appareil passe directement à la verticale ou à son point le plus proche, pour le niveau de bruit mesuré lateralement. Techniquement, le Lmax est le niveau sonore maximal instantane en dBA.

SEL — niveau d'exposition sonore (figure 6.1)

Le SEL est plus souvent appelé niveau d'événement sonore simple. Il s'agit de la mesure cumulative du bruit ou de l'énergie acoustique associee à un seul événement sonore. Le SEL se mesure en dBA à compter du moment où le bruit en question depasse l'intensite des bruits de fond et monte jusqu'à moins de 10 dBA de Lmax, jusqu'au moment où le bruit tombe de nouveau à 10 dBA sous Lmax. Dans le cas typique du survol d'un aeronef, il peut s'écouler de 20 à 30 secondes.

Le SEL est fonction de l'intensite et de la durée du bruit, alors que Lmax est une expression de l'intensite seulement. En consequence, le SEL d'un événement sonore donné est superieur au Lmax. Dans le cas du survol d'un avion commercial, on admet que le SEL est généralement de 10 dBA superieur au Lmax.

Leq — niveau sonore equivalent (figure 6.2)

Le Leq est le niveau de bruit continu et régulier qui, au cours d'une période donnée, contient la même énergie acoustique qu'une série de SEL ajoutee au bruit de fond. Il peut s'exprimer pour n'importe quelle période de temps, telle que 15 minutes, 1 heure ou 24 heures.

Ldn — niveau de bruit diurne et nocturne

Le Ldn est une metrique du bruit cumulatif couramment utilisée pour tracer les «courbes de bruit» autour d'un aeroport. Le Ldn s'obtient en etablissant la moyenne des niveaux sonores equivalents horaires pendant une période de 24 heures. La metrique du Ldn comprend un facteur de ponderation qui penalise le bruit nocturne dans les calculs, pour tenir compte du fait que ce bruit est perçu comme étant plus désagréable.

NEF - prevision d'exposition au bruit

La NEF est une autre métrique du bruit cumulatif couramment utilisée. Il s'agit de la somme de tous les bruits qui ont lieu dans une période de 24 heures, d'après le

Emplacement extérieur

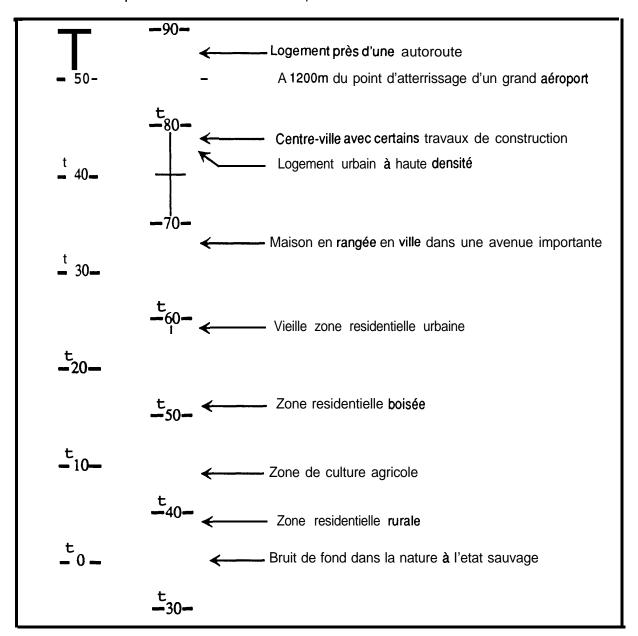


FIGURE 6.3

NIVEAUX DE BRUIT TYPES DANS L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION D'ÉVALUATIONENVIRONNEMENTALE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER niveau efficace de bruit perçu (EPNL). La NEF tient compte de certains timbres du son: elle est conçue pour évaluer la «bruyance» ou le niveau de désagrément d'un son plutôt que sa force sonore. Comme celle du Ldn, la metrique de la NEF comprend un facteur de ponderation qui penalise le bruit nocturne.

6.1.2 L'utilisation des métriques du bruit

Les metriques du bruit sont des mesures du niveau de bruit instantane ou du niveau d'exposition au bruit pendant un certain temps. En ce qui concerne les consequences du bruit, les mesures servent à prédire les reactions humaines au bruit de l'aeroport. La presente section compare la valeur de différentes metriques du bruit pour les diverses fins de la mesure de ce bruit. D'autres discussions sur les reactions des gens au bruit se trouvent a la section 6.2.

Comparaison des métriques du bruit cumulatif

Le rapport entre les metriques Ldn et NEF est illustré à la figure 6.3. Les courbes NEF sont plus conservatrices que les courbes Ldn correspondantes. Par exemple, la courbe NEF 25 couvre une plus grande superficie que son equivalent le plus proche, la courbe Ldn 60, à cause des differentes pénalités du bruit nocturne et parce que les algorithmes de chaque modèle different légèrement. L'algorithme du modèle NEF utilise une journée de pointe alors que celui du modèle Ldn utilise une journée moyenne.

La principale difference entre les deux metriques, c'est que le Ldn et les SEL, et les Leg et les Lmax dont elles sont tirees, peuvent être mesures directement aux postes de surveillance du niveau de bruit d'YVR alors que les courbes NEF ne peuvent être produites que par modelisation informatique. Le Ldn est utilise aux États-Unis par la Federal Aviation Administration (FAA) et par la Environmental Protection Agency (EPA); il l'est également par de nombreuses municipalites au Canada. La Société canadienne d'hypotheques et de logement (SCHL) et Transports Canada utilisent la NEF pour tracer les courbes du bruit autour des aéroports au Canada. Les lignes directrices de Transports Canada stipulent qu'aucun aménagement urbain ne doit être entrepris dans un périmètre délimité par une courbe NEF 30. Avec des mesures d'insonorisation appropriees, cela peut s'etendre jusqu'a la courbe 35. La SCHL utilise la NEF 25 comme ligne directrice pour l'approbation des hypotheques.

6.1.3 Effets topographiques et météorologiques

La propagation du bruit peut être influencée par les conditions topographiques et météorologiques. Ces effets ont été examines aux audiences par Transports Canada et par le Community Forum. La position de cette dernière vient d'une presentation de son expert-conseil, le docteur J.E. Piercy. L'expert-conseil de Transports Canada, M. Mestre, a resume l'analyse faite par l'EIE sur les effets des conditions météorologiques sur le bruit à l'aide des donnees de surveillance du poste nº 7. Sa conclusion est que les conditions météorologiques semblent ajouter au plus 10 dBA aux niveaux de bruit, les niveaux de bruit de crête depassant les niveaux de bruit «moyens» de plus de 5 dBA pendant environ 5 p. 100 du

temps. En outre, il concluait que pratiquement toutes les anomalies sonores notées sur la partie «South Slope» étaient probablement dues aux conditions météorologiques et non à la topographie. Le docteur Piercy admet que des phénomènes météorologiques comme les inversions pouvaient influencer la propagation du bruit. Toutefois, il a fait remarquer que les effets de la topographie, determines pour la premiere fois dans une etude du Conseil national de recherches en 1974, n'ont pas été pris en consideration. La Commission a recommande plus tard d'entreprendre des recherches sur les anomalies de bruit qui se produisent dans le secteur South Slope». La Commission note qu'une augmentation de 10 dBA causée par une inversion météorologique double effectivement la sonie perçue et que cette augmentation de sonie, pendant un long point fixe ou une acceleration à pleine vitesse par exemple, peut conduire à une situation sonore très désagréable, particulierement la nuit.

6.2 Effets du bruit de l'aéroport sur les personnes

Les bruits d'un aeroport peuvent avoir des effets varies sur les gens. Ces effets peuvent être subjectifs et très changeants. Certains d'entre eux, parmi les plus importants, sont examines dans la presente section.

6.2.1 Effets directs

Certains de ces effets sont décrits dans l'ÉIE et dans les transcriptions des audiences. La position de Transports Canada sur cette question a été préparée par le docteur Larry Ward, professeur de psychologie à l'Université de la Colombie-Britannique agissant en qualité de consultant indépendant., Ce rapport a été inclus textuellement dans la section 5.5 de l'EIE.

Perte d'audition

Des organismes de santé professionnelle, comme la Commission des accidents du travail de la Colombie-Britannique, ont determine la limite des expositions au bruit pour se protéger de la perte de l'audition. Cette limite est de 90 dBA pendant 8 heures par jour. Les niveaux de bruit communautaires, même près d'aeroports internationaux importants comme YVR, ne sont pas suffisamment élevés pour causer une perte d'audition.

Perturbation de la parole

Celle-ci comprend le bruit qui empêche de reconnaître la parole et gene des activités comme l'écoute de la television ou de la radio. En consequence, les gens doivent parler fort, se rapprocher ou, à certains moments, cesser de parler. Le seuil de perturbation où la parole est couverte varie, mais il est rarement inferieur à 45 dBA environ.

A titre d'exemple, un avion de la deuxieme generation, par exemple un B737-200, produit un SEL de 85 dBA sur une vaste superficie. Au décollage, le Lmax atteint 75 dBA et couvre la majeure partie de Richmond et de la section de

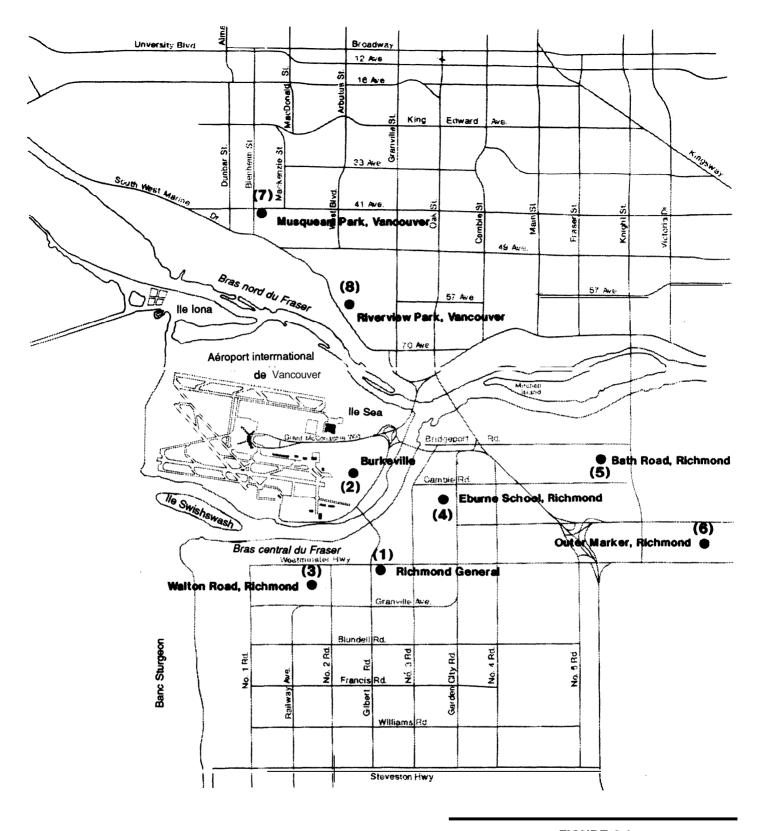


FIGURE 6.4

POSTES FIXES DE SURVEILLANCE DU BRUIT

COMMISSION D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER Vancouver dite «South Slope». Dans cette zone, environ 80 p. 100 des personnes dehors diront que le bruit masque la parole, ainsi d'ailleurs que 20 p. 100 des personnes dans des habitations bien insonorisees, fenêtres fermees.

Rendement au travail

Il existe une certaine ambiguïté concernant la mesure dans laquelle le rendement au travail est affecté par le bruit. Les bruits soudains et imprevisibles peuvent causer de la distraction, empêcher la concentration et la poursuite de ce qui est entrepris. Mais le bruit peut egalement avoir des effets stimulants comme l'ont montré des etudes de laboratoire sur les niveaux de bruit rencontres autour de YVR. Un bruit incontrôlable semble avoir des effets secondaires comme l'irritation ou la frustration; ces effets peuvent être réduits si une personne croit avoir un certain contrôle sur les niveaux de bruit ou si elle croit que tout ce qui est possible a été fait pour lutter contre le bruit.

Perturbations du sommeil

Le bruit des avions empêche de s'endormir, reveille à l'improviste et cause d'autres troubles du sommeil. Il semble que cela soit fonction de la durée du bruit et de son intensite. Un bruit moins fort mais qui dure plus longtemps peut nuire au sommeil autant qu'un bruit plus fort et de courte durée.

Les passages d'aeronef d'une durée de 10 à 30 secondes sont un événement normal autour de YVR. Les passages de cette durée derangent de 5 à 10 p. 100 des gens qui se trouvent dans le secteur SEL 85 dBA et environ 20 p. 100 des gens qui sont plus près de la piste. Les points fixes sont une cause majeure d'interruption du sommeil, bien que nous disposions de peu de renseignements à ce sujet. On sait toutefois qu'un bruit de 39 dBA pendant 15 minutes a le même effet sur le sommeil qu'un bruit de 59 dBA pendant 10 secondes.

Hypertension

L'exposition au bruit des aeronefs peut faire augmenter une tension artérielle déjà forte. Les résultats d'autres etudes montrent qu'il y a probablement un risque accru d'hypertension chez les residents ayant vécu plus de trois ans dans une zone entouree par la courbe Ldn de 60 dBA. Les cas d'hypertension peuvent être jusqu'à quatre fois plus grands que la normale autour des aeroports dans les zones Ldn où l'indice de bruit depasse 75 dBA. Les incidences d'autres affections cliniques associees au stress peuvent être de deux à quatre fois plus importantes dans une zone entouree par la courbe Ldn de 65 dBA qu'à l'extérieur de celle-ci.

Irritation

En un sens, c'est le sentiment d'irritation qui resume les effets defavorables susmentionnés. S'il y a perturbation des activités, il y a egalement irritation, d'où le stress. L'élévation du niveau de stress peut faire monter la tension artérielle.

Il est possible, dans le cas d'un niveau Ldn donné, de predire le pourcentage approximatif de gens qui declarent être très irrites. De 40 à 80 p. 100 des gens qui se trouvent dans les zones Ldn comprises entre 60 et 75 dBA seront très irrites. Pourtant, des facteurs non acoustiques affectent egalement le niveau d'irritation ressenti. Par exemple, un sondage effectué auprès de residents vivant les uns dans des habitations insonorisees, les autres dans des habitations non insonorisees, autour de l'aéroport de Hartfields à Atlanta, en Georgie, a révélé peu de difference entre les niveaux d'irritation. Même si le niveau sonore à l'intérieur des habitations insonorisees était très bas, les reactions des proprietaires étaient liées au fait que les avions continuaient à les survoler.

Les effets du bruit sont subjectifs et peuvent ne pas être lies principalement aux niveaux de bruit; d'autres circonstances s'ajoutent à la complexité du bruit. Est-ce le chien du voisin ou le vôtre qui a aboyé si fort? Prenez-vous souvent l'avion pour vos affaires? Le bruit interrompt-il vos activités préférées comme regarder la television ou bavarder sur le patio? Le responsable du bruit a-t-il fait preuve de comprehension devant votre irritation et a-t-il tenté de remédier à la situation? Tous ces facteurs jouent sur le degré d'irritation ressenti.

Le Community Forum pour l'amenagement de l'aéroport a réponduà la section sur les impacts du bruit de la presentation de Transports Canada dans un rapport prepare par son expert-conseil, le docteur J.E. Piercy. L'Assemblée a accepté les graphiques de l'ÉlE demontrant que la sonie est reliée aux impacts, mais elle a critique la méthode utilisée pour analyser le bruit, car elle croit que celle-ci conduit à une grosse sousestimation des populations touchées par le bruit. Cette critique était centrée sur l'utilisation par Transports Canada des courbes Ldn et NEF plutôt que sur celle des courbes SEL, pour tirer des conclusions sur le nombre de personnes touchées par le bruit. L'Assemblée a souligné que même si les courbes Ldn et NEF decrivent bien l'environnement du bruit dans son ensemble, ce sont à des situations particulieres que les personnes reagissent en étant irritees ou en portant plainte. Il aurait donc fallu donner plus d'importance au SEL. La question des courbes de bruit est abordee plus en detail à la section 6.5.

6.2.2 Sensibilité

Les gens exposes au bruit entrent dans plusieurs categories qui peuvent avoir des problèmes spéciaux. m. Ward a determine comme étant vulnérables les populations suivantes :

Les personnes sensibles

La variabilite individuelle à la sensibilité au bruit est semblable à celle qui touche de nombreuses autres caracteristiques. Dans toute population, il y a des personnes extremement sensibles au bruit et d'autres qui ne le sont pas du tout. La plupart des gens appartiennent à la catégorie intermediaire et manifestent une sensibilite normale, ce qui signifie que peut-être environ 10 p. 100 de la population sera anormalement sensible au bruit en souffrant par exemple d'hypertension ou de perturbations du sommeil.

Les enfants

Il est difficile de démontrer que les enfants sont plus affectés que les autres personnes. Toutefois, on

Imbi Harding

«Il est très rare que j'utilise la ligne téléphonique pour le bruit, surtout au milieu de la nuit, parce que si vous appelez au milieu de la nuit, lorsque vous avez été reveille par le bruit d'une acceleration à pleine vitesse ou d'un point fixe, vous serez tout à fait reveille et vous serez encore plus furieux de parler à une machine aussi frustrante.»

Dagmar Kalousek

« Transports Canada... a montré sur le papier que les courbes de bruit touchent à peine aux quartiers résidentiels de Vancouver, ce qui doit rassurer tout le monde, sauf les personnes qui vivent dans le secteur «South Slope»; ces gens ont une opinion tout à fait differente.

Deuxiemement, cela a fourni, pendant une période de 24 heures, des profils de moyenne de bruit, sans donner la moindre explication sur la signification de ces pro fils, pour les personnes qui ont des oreilles ordinaires et qui n 'entendent pas les moyennes de bruit de 24 heures.'

Roy Sturgess

«... lorsque nous arriverons aux avions de la troisieme generation, probablement vers la fin du siècle, j'imagine que même si l'aéroport s'est rapproche d'un kilometre de ma maison, le problème de bruit sera très inferieur a ce qu'il est maintenan t, et en ce moment on le remarque à peine.

Je voulais juste que le comité comprenne bien que toutes les personnes qui vivent sur le côté sud de Point Grey ne se sont pas mobilises a propos du bruit.>> s'en inquiete parce que la parole est un element important de leur developpement. Le masquage de la parole cause par le survol des aeronefs pourrait entraver chez l'enfant le processus d'apprentissage et son développement. Cette question est d'une certaine importance à YVR puisque les enfants de 14 ans ou moins constituaient environ 14 p. 100 de la population de Vancouver et 21 p. 100 de la population de Richmond au recensement de 1986.

Les personnes âgées

Les personnes de 65 ans et plus ont generalement plus de difficulté à distinguer les sources de bruit, ce qui signifie que les effets de masque causes par le survol des avions seraient plus prononces et que l'incidence des perturbations de la parole serait plus grave. Les personnes âgées sont environ deux fois plus susceptibles d'être réveillées la nuit par des bruits. Au recensement de 1986, environ 15 p. 100 de la population de Vancouver et 9 p. 100 de celle de Richmond etaient composées de personnes de plus de 65 ans.

Activités de loisir

Les personnes utilisant les parcs ou participant à d'autres activités de loisir en plein air comme le golf, l'observation des oiseaux, la marche, la conversation ou la detente ont tendance à rechercher la tranquillité. Lorsque celle-ci est rompue, les effets de masque et l'irritation peuvent être plus prononces. En outre, le bruit exterieur est ressenti sans aucune attenuation. En été, on peut entendre le bruit des avions toutes les deux minutes pendant la journée, moment oùil y a le plus de visites dans les parcs.

Les reactions au bruit decoulent aussi d'un choix fait par les personnes qui y sont exposees. On trouve les personnes qui :

- se sont habituées au bruit et ne s'en occupent pas;
- ont accepté le bruit parce qu'il offre certains avantages, tel que payer un logement moins cher;
- sont bien où elles sont et ne demenageraient en aucun cas:
- aimeraient déménager mais n'en ont pas les moyens; et
- déménageront un jour ou l'autre parce qu'elles sont sensibles au bruit et seront remplaces par des personnes qui tolèrent le bruit. (Cela signifie que la collectivité aux abords d'un aeroport devient plus tolérante au bruit, à mesure que le temps passe.)

Il ressort clairement de cette discussion que l'impact du bruit est affaire très personnelle. Chaque personne sera touchée differemment. Cette diversite fait qu'il est impossible d'aborder les problèmes de bruit d'une simple maniere et valable pour tous.

6.3 Le bruit des aéronefs

Plusieurs sources de bruit sont inherentes à la conception et à l'exploitation des aeronefs. La section 6.3.1 présente une breve description de ces sources de bruit. Les consequences de l'évolution de la technique aeronautique sont traités à la section 6.3.2.

6.3.1 Sources de bruit des aéronefs

Les survols

Dans cette catégorie on range les aeronefs qui survolent les abords d'un aeroport, sans être dans la phase atterrissage ou décollage. La pleine puissance n'est generalement pas appliquée, mais, l'appareil étant dans les airs, plus de gens au sol sont exposes au bruit.

Le décollage

Le depart est la phase la plus bruyante de l'exploitation d'un avion parce que la pleine puissance est appliquée pendant que l'avion accélère sur la piste. Parfois, un point fixe au sol, freins bloqués, précède le décollage; c'est alors la phase la plus bruyante du décollage. Cependant, il y a des facteurs d'attenuation. Un avion légèrement charge présente un rapport poussee-poids superieur et peut utiliser moins de puissance pour décoller. Une montée effectuée sous un angle plus faible demande également moins de puissance. L'adoption de techniques de pilotage plus silencieuses peut aussi réduire le bruit.

L'atterrissage

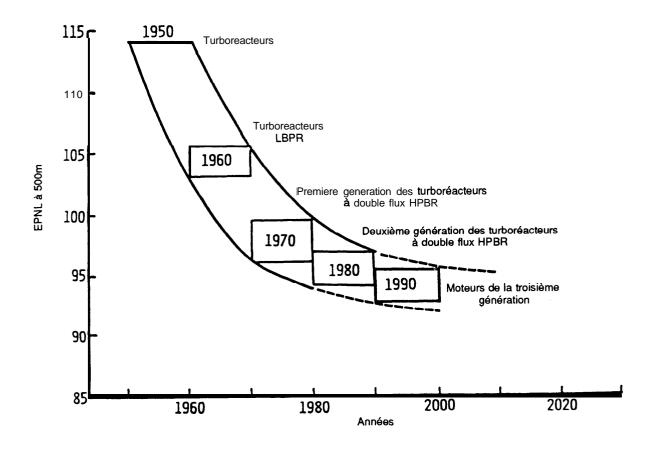
Les arrivées sont moins bruyantes que les departs mais il y a toujours un certain bruit de moteur car il faut mettre de la puissance pour garder l'avion au-dessus de la vitesse de decrochage, et il y a toujours (avant le toucher) le bruit aéro-dynamique produit par l'écoulement de l'air sur le fuselage de l'avion. La par-tie la plus bruyante de l'atterrissage se produit lorsque la puissance est inversée. Il s'agit de l'application de la puissance en sens oppose à la direction du déplacement, pour aider le freinage. Cette inversion peut demander une application soudaine de la puissance des moteurs, d'où une augmentation soudaine du bruit, ce qui peut surprendre. Lorsque la piste est suffisamment longue, il n'est pas necessaire d'inverser la poussee parce que l'avion peut s'arrêter en utilisant le freinage hydraulique seulement.

La circulation au sol

La circulation au sol et les autres mouvements créent moins de bruit, en general, que l'atterrissage et le décollage.

Les points fixes

Il y a deux sortes de points fixes des moteurs. Celui qui s'execute au moment où l'avion commence la course au décollage. Il est inclus dans les modèles utilises pour tracer les courbes de bruit autour de l'aeroport. L'autre point fixe se rapporte à l'entretien; bien que non inclus dans l'établisse-



Légende

LBPR Bas taux de dilution

HBPR Taux de dilution éléve

EPNL Niveau de bruit effectivement perçu (Niveau psophométrique)

FIGURE 6.5

TENDANCE DU BRUIT DES AVIONS

SOURCE: Mestre Greve/ Walter Gillfillan 1989

COMMISSION D'ÉVALUATIONENVIRONNEMENTALE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER ment de l'ÉIE, la question a été très discutee aux audiences publiques. Les quartiers autour de YVR sont particulièrement préoccupés que de telles activités aient lieu la nuit.

Les groupes auxiliaires de puissance

Les groupes auxiliaires de puissance sont des moteurs qui alimentent en électricité un avion pendant qu'il est stationne et qu'il n'est pas branché au réseau electrique de l'aeroport. Ces moteurs qui sont attaches a l'avion sont beaucoup plus petits que les moteurs principaux et n'entrainent généralement aucun problème de bruit.

6.3.2 Prévisions concernant l'évolution du parc aérien

Le niveau de bruit est radicalement different suivant qu'il s'agit d'un avion ancien de la deuxieme generation et un autre plus moderne de la troisieme generation. La reduction est de l'ordre de 10 a 15 dBA, ce qui est important, car cela diminue la supet-ficie touchée par le bruit. Dans ses analyses du bruit, Transports Canada a émis l'hypothese que, d'ici 1996, 50 p. 100 des avions seraient de la troisieme generation et que tous le seraient d'ici l'an 2001. Actuellement, à YVR, 41 p. 100 des avions sont de la troisieme generation.

Les progrès dans la technique des moteurs ont entraîné une evolution de celle des aeronefs, et on prevoit que cela continuera au prochain siècle. C'est l'utilisation de certaines conceptions et de certains moteurs qui sépare les nouveaux avions de la troisieme generation, plus silencieux, des anciens avions de la deuxieme generation, plus bruyants. Transports Canada a montre un diagramme illustrant la tendance de bruit des avions au cours des 40 dernieres années (voir figure 6.5). Lorsque l'on tient compte des variables se rapportant aux dimensions des aeronefs et des moteurs, la plage occupee sur la carte par les aeronefs est etroite, ce qui signifie qu'il y a peu de secrets dans l'industrie. De même, les progrès de la reduction du bruit ralentissent. L'industrie ne sait pas comment construire des avions plus silencieux que ceux qu'elle construit maintenant.

Les impacts du bruit dependent du melange des avions qui desservent l'aeroport. Il est donc fondamental de faire des hypotheses sur la future composition des flottes aeriennes si l'on veut établir des pronostics sur ce que sera le bruit aux aeroports.

Aux États-Unis, la Airport Noise Capacity Act de novembre 1990 exige qu'il n'y ait que des avions de troisieme generation dans tous les aeroports d'ici l'an 2000, quelques exemptions limitées étant autorisees jusqu'a l'an 2003. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a adopté une règle semblable en octobre 1990 pour que les avions de deuxieme generation disparaissent progressivement a compter de 1995 s'ils ont 25 ans d'âge, et que l'elimination soit complete d'ici le ler avril 2002.

La preuve présentée aux audiences par l'Association des transports aeriens du Canada (ATAC) et par les grands transporteurs a indique que la conversion des flottes aeriennes au Canada suivrait un calendrier semblable. Actuellement, rien n'exige l'elimination des avions de deuxieme generation au Canada, mais celle-ci devrait se produire pour des raisons économiques. Les avions de troisieme generation ont une consommation de carburant plus faible et demandent moins d'entretien et moins de membres d'equipage.

Le Community Forum et d'autres participants craignent que l'objectif de 100 p. cent d'avions de troisieme generation d'ici 2001 ne se realise pas. Transports Canada a repondu que l'effet d'un passage plus lent que prévu des avions de la deuxieme generation a la troisieme generation se traduirait par des courbes de bruit plus larges autour de l'aeroport. Transports Canada a toutefois indique que l'objectif d'avoir 100 p. 100 d'avions de la troisieme generation serait atteint peu de temps après 2001, s'il ne l'était pas a cette date.

La Commission croit que si ces previsions, pour YVR, 50 p. 100 d'avions de la troisieme generation en 1996 et 100 p. 100 en 2001, ne se materialisent pas exactement, cela aura peu d'influence sur les courbes de bruit associees a la nouvelle piste proposée parce que les avions de troisieme generation ne seront pas autorises a décoller de la piste parallèle. Cela pourrait toutefois affecter les courbes de bruit, particulierement les SEL, pour la piste principale actuelle, car l'exploitation des avions de la deuxieme generation se ferait toujours sur cette piste.

6.4 Environnement sonore actuel à YVR

Que disent les riverains au sujet du bruit de l'aeroport? Les niveaux actuels sont-ils acceptables? Les renseignements concernant les niveaux de bruit actuels peuvent-ils être utilises pour comprendre comment les residents reagiront aux futures situations?

6.4.1 Présentations à la commission

La plupart des commentaires reçus par la Commission pour s'opposer au projet d'expansion et a l'augmentation du bruit des aeronefs qui s'y rapporte, sont venus de residents de Vancouver. On a reçu comparativement moins de commentaires des residents de Richmond.

Les genres de bruits qui gênent les residents de Point Grey et de la pat-tie South Slope» de Vancouver ont été énumérés comme suit par le Community Forum et par d'autres :

- 1. Le bruit des avions a moteur à piston volant sur l'axe nord-sud à faible altitude. Cette question est centrée sur les petits avions à piston qui volent du matin au soir d'après les règles de vol à vue. Le sentiment general est que ces avions volent trop bas et font trop de bruit. En fait, ils ont l'autorisation de voler a 300 metres.
- 2. Les petits avions a reaction décollant vers l'ouest sur la piste 26 et se dirigeant vers le nord pour ensuite se diriger vers l'est. Ces avions sont probablement a une altitude de 1 500 metres et sont très bruyants lorsqu'ils survolent Vancouver. On pourrait leur donner l'instruction de monter plus haut au-dessus de l'eau et de franchir les zones residentielles a une altitude superieure. Les gros avions à reaction doivent partir en se dirigeant vers l'ouest, tourner

ensuite vers le sud et gagner de l'altitude au-dessus du terrain plus plat avant de passer au-dessus des montagnes.

- 3. Les avions à turbopropulseurs et les petits avions à reaction arrivent du sud et orbitent au-dessus de Vancouver sud. La situation est causée par les avions arrivant du sud pour atterrir sur la piste 12. Avec la piste parallele, cette procedure ne serait plus utilisée.
- 4. Le bruit des points fixes, particulierement la nuit. Les differentes questions dont on a parlé aux audiences publiques ont été les suivantes : le nombre de points fixes augmentera-t-il si la circulation aérienne augmente? Les points fixes la nuit dureront-ils plus de 10 minutes? Les points fixes sont-ils necessaires la nuit? Quelles procedures sont envisagees pour réduire les consequences du bruit des points fixes? Allait-on construire des salles anéchoïdes? On a également mentionne que Transports Canada n'avait pas établi de courbes de bruit pour les points fixes.
- 5. Une gene due à un type de bruit qualifie de «grondement» par les residents du secteur South Slope»: On a décrit ce genre de bruit comme un vrombissement presque constant avec des «poches» isolées de bruit plus fort. Il semble qu'il s'agit d'un phénomène lie aux conditions atmospheriques.

6.4.2 Les plaintes par ligne directe

Le nombre de plaintes reçues par la ligne directe sur le bruit à YVR a augmente au cours des ans. En 1990, 763 plaintes ont été reçues. Les statistiques de 1990 à ce sujet révèlent que 405 proviennent de Richmond et 308 de Vancouver. Plus de la moitie des appels ont été faits par 122 personnes qui ont appelé deux fois ou plus. En 1989, 54 plaintes pour cause de bruit ont été émises pour un total de 1 983 points fixes dont 62 p. 100 de nuit.

M. Ward a été interroge sur la relation entre les plaintes et les niveaux d'irritation. Sa réponse a été qu'il n'y a aucun doute que le nombre de plaintes est considerablement inferieur au nombre de personnes qui se plaindraient de nuisance si on le leur demandait. Il n'y a pas de relation exacte entre les deux, mais on sait qu'à certains niveaux de bruit Ldn correspondraient un certain nombre de plaintes, et qu'à des niveaux Ldn plus élevés les plaintes seraient plus nombreuses et pourraient donner lieu à des poursuites. Le seuil raisonnable des impacts graves se trouve lorsque 15 à 20 p. 100 des gens sont irrites par un événement particulier, ce qui semble se produire, dans le cas de bruit d'aeronef, aux alentours de 60 dBA Ldn.

La ligne directe pour le bruit de l'Aéroport international de Vancouver est branchée à un repondeur. Les plaignants sont rappelés un jour ou deux apt-es l'étude de leur plainte, et ils reçoivent une lettre de suivi s'ils le demandent. Si une enquête est entreprise, les personnes concernees sont informées par écrit de la tenue de l'enquête. L'agent de service écoute souvent les messages au moment où ils sont enregistrés, et il est possible qu'il puisse repondre à la plainte immé-

diatement. Toutefois, l'agent de service ne répond pas au telephone parce qu'une discussion sur le bruit avec un plaignant est généralement un processus long et parce que les donnees du radar ne peuvent pas être obtenues immédiatement. Transports Canada pense aussi qu'il y a trop peu d'appels la nuit pour justifier d'employer du personnel qui repondrait immediatement au telephone.

Aux audiences, plusieurs participants ont qualifie de «farce» la ligne directe pour le bruit. Cette impression semblait se centrer sur la perception que les employés de l'aéroport, malgré leur ton amical et leur esprit ouvert, disent ne pas pouvoir faire grand-chose en ce qui concerne les plaintes au sujet du bruit. En consequence, les gens n'utilisent pas la ligne directe. Ceux qui sont concernés croient que les personnes devraient pouvoir dire : «Arrêtez, vous ne pouvez pas faire marcher l'aeroport de cette façonà cette heure de la journee et avec ce genre d'avion si cela va créer des problèmes de bruit.» Le problème est que les plaintes au sujet du bruit ne sont pas bien traitées, et que les gens ne croient pas a l'amelioration de la situation si l'aéroport est agrandi.

Transports Canada a repondu aux critiques en parlant du Comité de gestion du bruit aeronautique. Ce Comite, qui se réunit chaque trimestre, examine les routes, les procedures de point fixe et d'accélération à pleine vitesse, les procedures de nuit, les pistes preferentielles et les routes de survol. Il participe à l'etablissement de directives operationnelles, a la fois pour les activités côté piste et pour la reduction du bruit. YVR tente d'ameliorer la participation des citoyens au Comite. M. Ulf Topf a remarque que le Comité ne semblait pas avoir eu beaucoup de succès, en partie parce que les statistiques sur les plaintes ne sont pas mises à jour régulièrement et en partie parce qu'il n'y a aucun processus d'application efficace. La Commission fait un certain nombre de recommandations concernant un comité de gestion du bruit a la section 6.6.1.

6.4.3 Sondages d'opinion

Des sondages d'opinion scientifiques biens menés fourniraient des donnees sur les reactions du bruit à YVR. Toutefois, selon M. Ward :

«...toutes les conclusions du présent rapport au suje t des impacts du bruit sont quelque peu spéculatives, puisqu'aucune nouvelle donnée sur les réactions précises des residents de la region de Vancouver n'y figure. »

et:

«Le rassemblement des données actuelles sur les impacts du bruit devrait constituer un aspect préliminaire important d'un effort de surveillance constante. Cela pourrait se faire par un sondage (stratifié par environnemen t sonore, vulnérabilité, etc.) en trepris par une firme de sondage de l'opinion publique, avec des questions sur les impacts majeurs, nofamment le masque de la parole, les perturbations du sommeil, les effets sur la santé et l'irritation. Le sondage devrait être mené avant de commencer la construction de la piste, en supposant l'approba tion accord&e. Des sondages subséquen ts (modifiés de façon appropriée) devraient être entrepris à des intervalles d'un ou deux ans.»

«Ces sondages, accompagnes en permanence de la modelisation et des mesures du bruit, pourraien t constituer une base d'évaluation pour determiner si les changements prévus à l'environnement sonore et à son impact se produisent, et pour savoir si les strategies d'atténuation fonctionnent bien ou mal. Ils pourraient egalement aider à identifier tout effet positif ou negatif inattendu et, peut-être, mener à une proposition éventuelle de nouvelles strategies d'attenuation. »

6.4.4 Comparaison des niveaux de bruit reels et modélisés

Les courbes de bruit sont des projections ou des estimations du bruit en divers endroits. Elles se fondent sur des modeles informatiques de la façon dont le bruit est censé se comporter dans certaines conditions. La validite de ces projections peut être vérifiée en comparant le niveau de bruit modélisé avec les niveaux de bruit mesures dans la réalité.

Huit postes de surveillance du bruit étaient exploités autour d'YVR en 1988 (Figure 6.4). Des données supplémentaires ont été rassemblees en divers endroits au moyen d'un materiel de surveillance mobile. Les projections des modeles de bruit pour le Ldn et la NEF ont été comparées à ces données pour divers scenarios d'exploitation en 1988. Les modeles ont été calibres après verification des donnees de surveillance et, après ce calibrage (verification de la validite du modèle de bruit informatique), il a été possible de tracer les courbes de bruit pour les futurs scenarios d'exploitation.

Aux audiences publiques, il a été question de l'utilisation de seulement deux postes de surveillance à Vancouver. Plusieurs participants se sont demandés si les postes etaient representatifs de l'environnement sonore qu'ils etaient censés surveiller. La mesure dans laquelle on pouvait faire confiance aux donnees de ces postes de surveillance a été mise en doute ainsi que l'exactitude des résultats calibres par ces données. Un de ces postes est situé près d'une voie ferrée, et on estime qu'il est contamine par le bruit des trains; ses données n'ont pas été utilisées. Transports Canada a repondu que les deux postes ont été changes de place et qu'un troisième poste a été installé sur le campus de l'Universite de la Colombie-Britannique.

Pour repondre à ces plaintes, une inspection des postes de surveillance de Vancouver sud a eu lieu le 6 fevrier 1991. Elle a été faite par les spécialistes techniques du bruit de la Commission, Clair Wakefield et Werner Richarz, accompagnes de Claudio Bufone de Transports Canada. Ils ont constaté que le premier poste 7 faisait l'objet d'une attenuation importante au sol et que le premier poste 8 était un excellent endroit, mis à part la voie ferroviaire. Ils ont conclu que les deux nouveaux postes convenaient aux fins de mesure par Transports Canada. Monsieur Wakefield a egalement conclu que la hauteur du seuil utilise aux stations de surveillance du niveau de bruit aurait tendance à faire surestimer le SEL moyen pour un type d'avion donné. Malgré ces assurances, le Community Forum n'a toujours pas été convaincu que ces postes de surveillance etaient bien situés. L'Assemblée croit que l'atténuation au sol et des effets d'écran peuvent toujours être presents.

6.5 Prévision de l'environnement sonore à YVR

6.5.1 Projections des courbes de bruit

En produisant les courbes de bruit pour le futur, des scenarios operationnels pour 1996 et 2001 ont été élaborés, en utilisant, dans un cas, les pistes actuelles et, dans l'autre cas, des pistes paralleles. Avec celles de 1998, les courbes Ldn et NEF sont illustrees aux figures 6.6 à 6.15. Les previsions du melange des avions qui ont servi pour les scenarios opérationnels sur lesquels sont fondles les courbes de bruit indiquent 41 p. 100 d'avions de la troisième generation en 1988, 50 p. 100 en 1996 et 100 p. 100 en 2001.

Dans le cas des scenarios de 1996, pistes paralleles sans attenuation (Figures 6.8 et 6.13), il est clair que les niveaux de bruit a Vancouver sud seraient totalement inacceptables. Dans le «scénario du pire des cas» pour 1996, on a suppose que tous les avions ont une chance égale d'utiliser l'une ou l'autre des pistes paralleles, et l'analyse a révélé que c'était l'utilisation des avions de la deuxieme generation sur la nouvelle piste parallele qui rendrait inacceptable l'environnement sonore à Vancouver sud. En conséquence, Transports Canada a mis au point un scenario operationnel d'attenuation du bruit pour la nouvelle piste.

6.5.2 Programme d'atténuation du bruit de Transports Canada

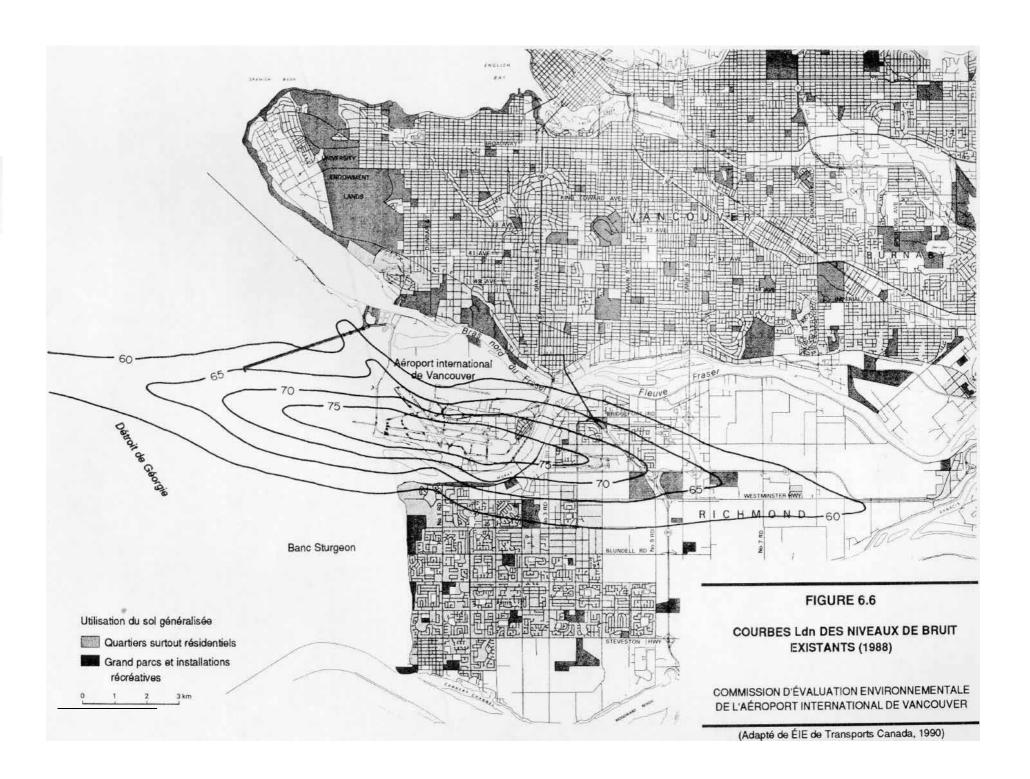
Transports Canada a propose un programme d'attenuation du bruit en quatre points :

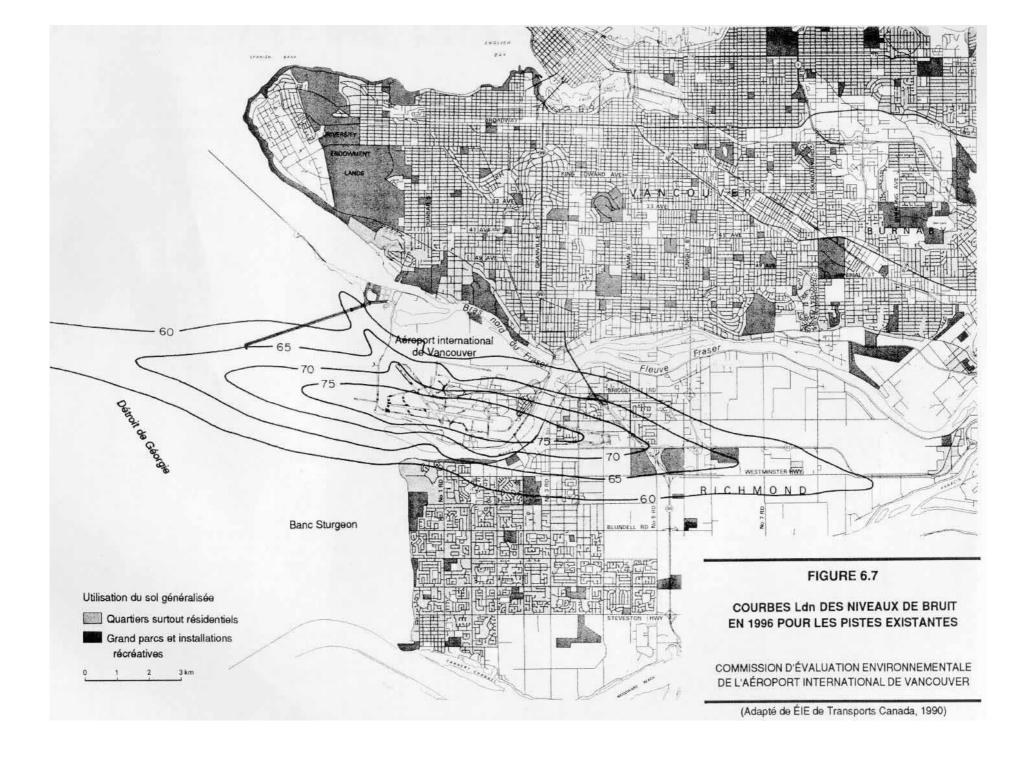
- la piste parallele serait utilisée principalement comme piste d'arrivee, les departs n'y ayant lieu que lorsque necessaire:
- seuls les avions de la troisieme generation seraient autorisées à décoller de la piste parallele;
- aucun depart ne serait autorisé de la piste parallele entre 23 h et 7 h;
- le freinage par inversion de poussee ne serait pas autorise sur la piste parallele entre 23 h et 7 h.(ceci exige une piste de 3,030 m (9,940 pieds).

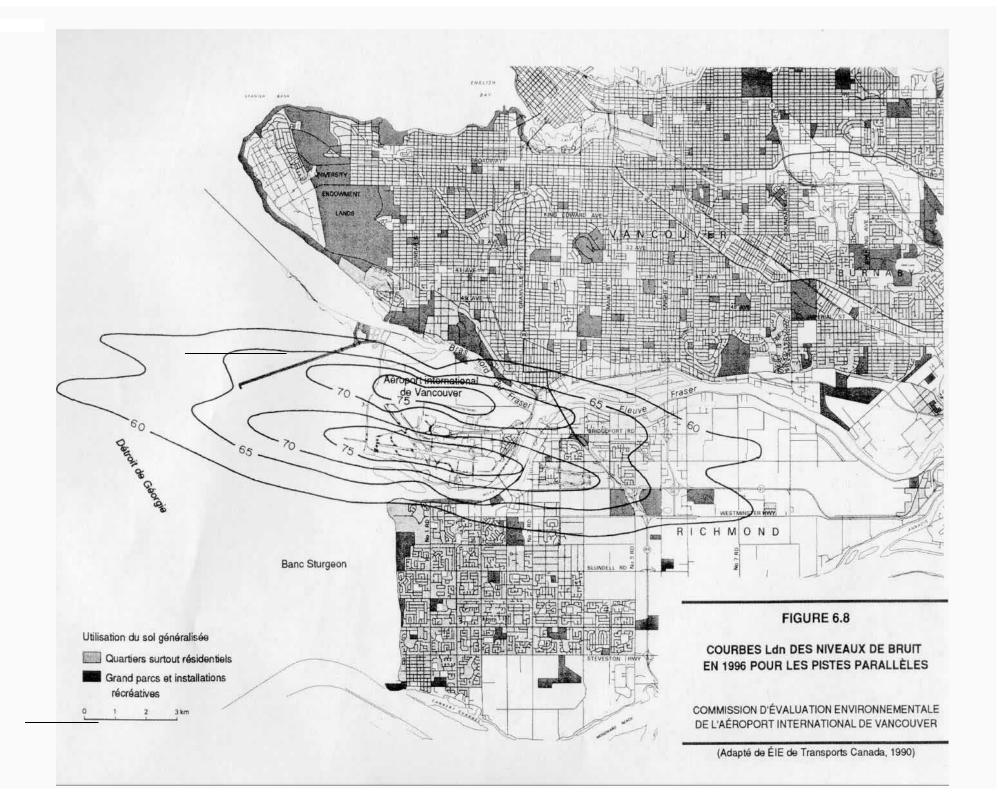
6.5.3 Environnement sonore atténué

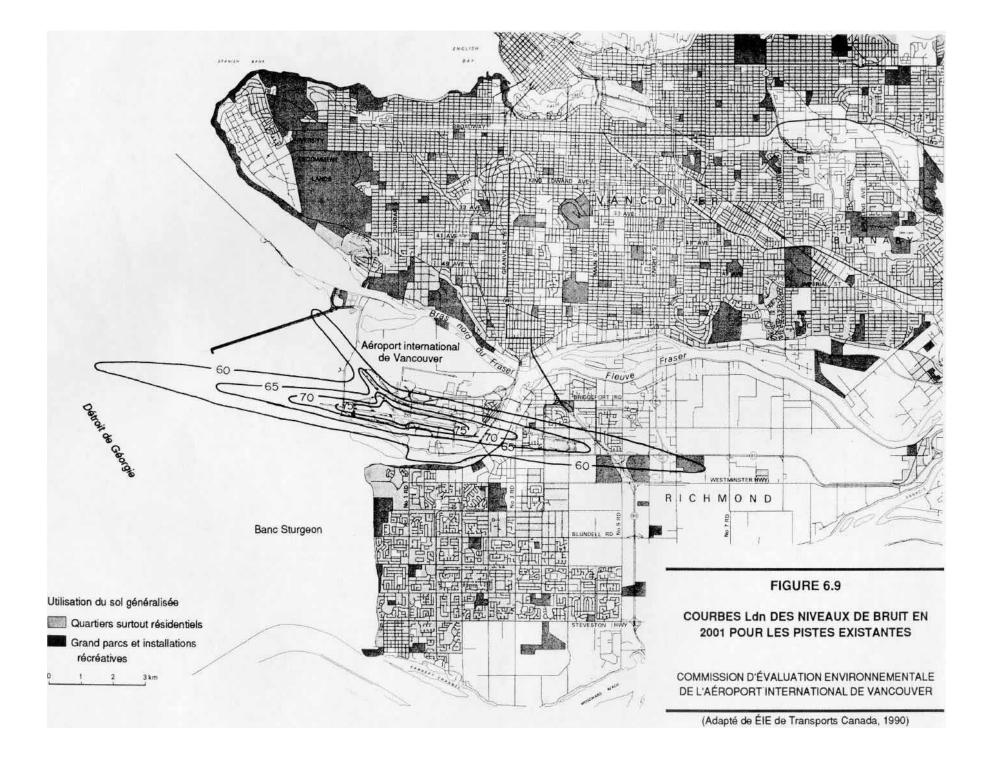
Les figurent 6.16 et 6.17 montrent que les courbes de bruit projetées laissent clairement prevoir une reduction majeure des niveaux de bruit à Vancouver sud en 1996, comparativement au scenario sans attenuation. Il faut egalement noter qu'aucune attenuation (pour l'exploitation des avions de la deuxieme generation) n'est requise en l'an 2001, car l'hypothese est que l'exploitation se fera à 100 p.100 avec des avions de la troisieme generation. L'aéroport a de la chance

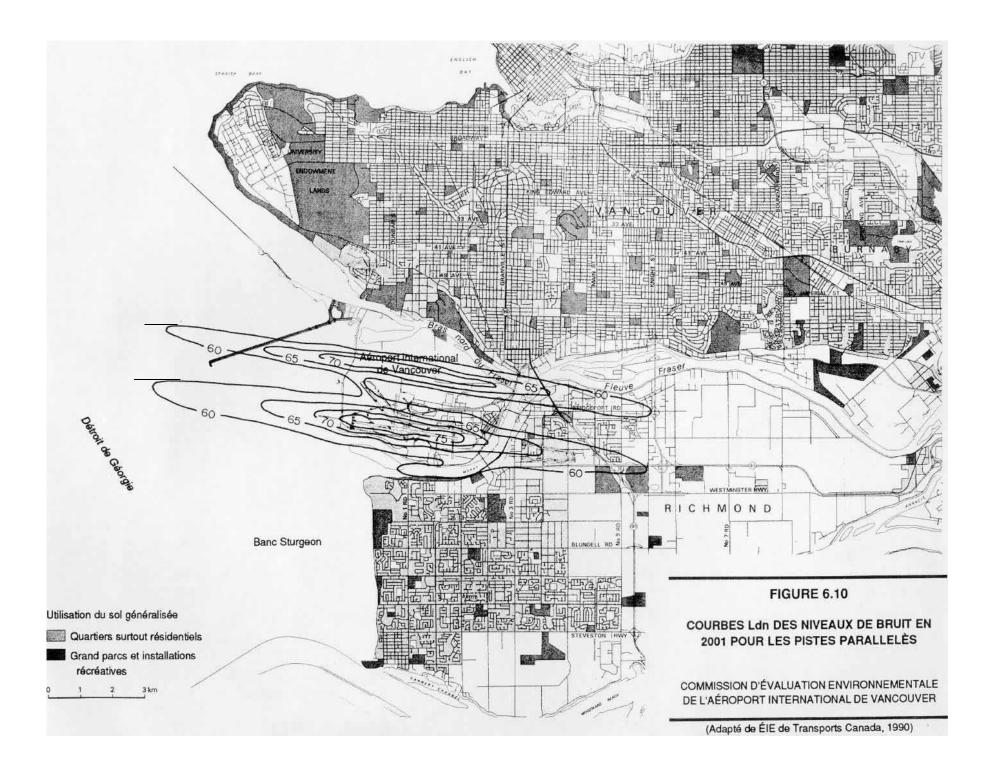
•

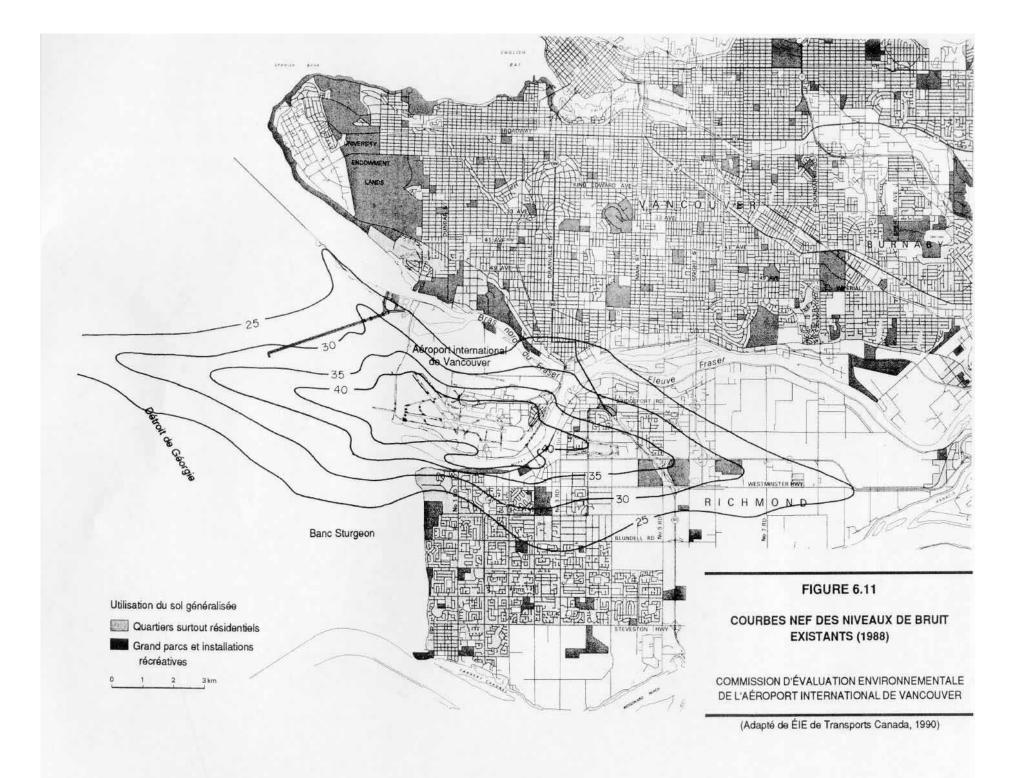


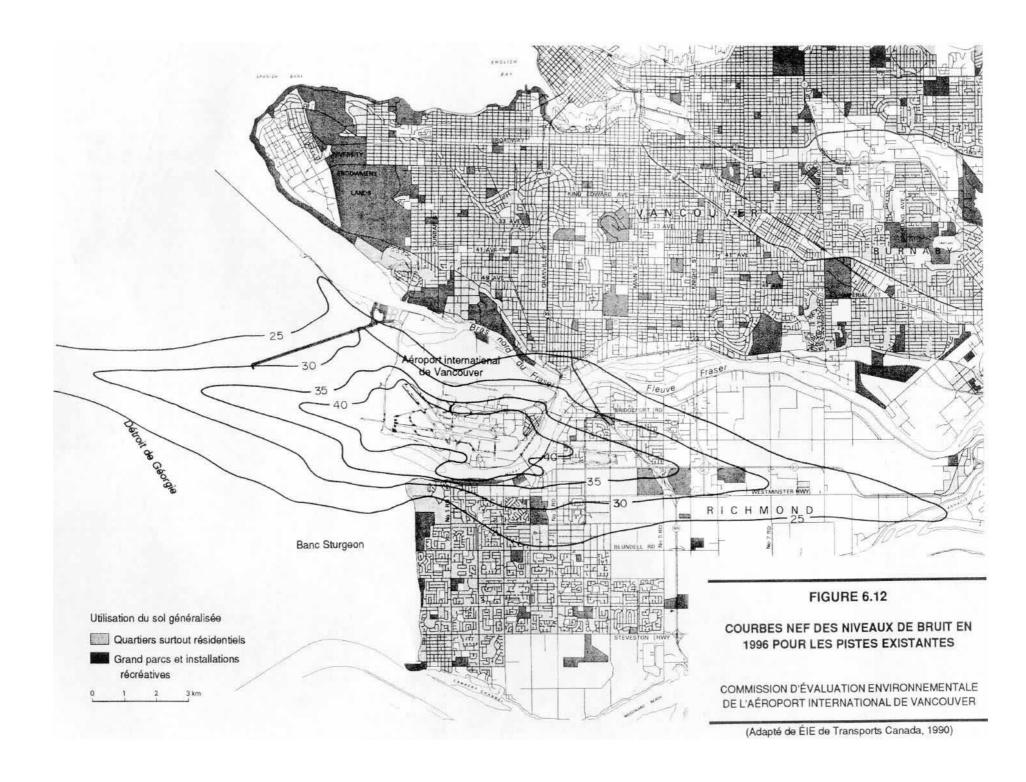


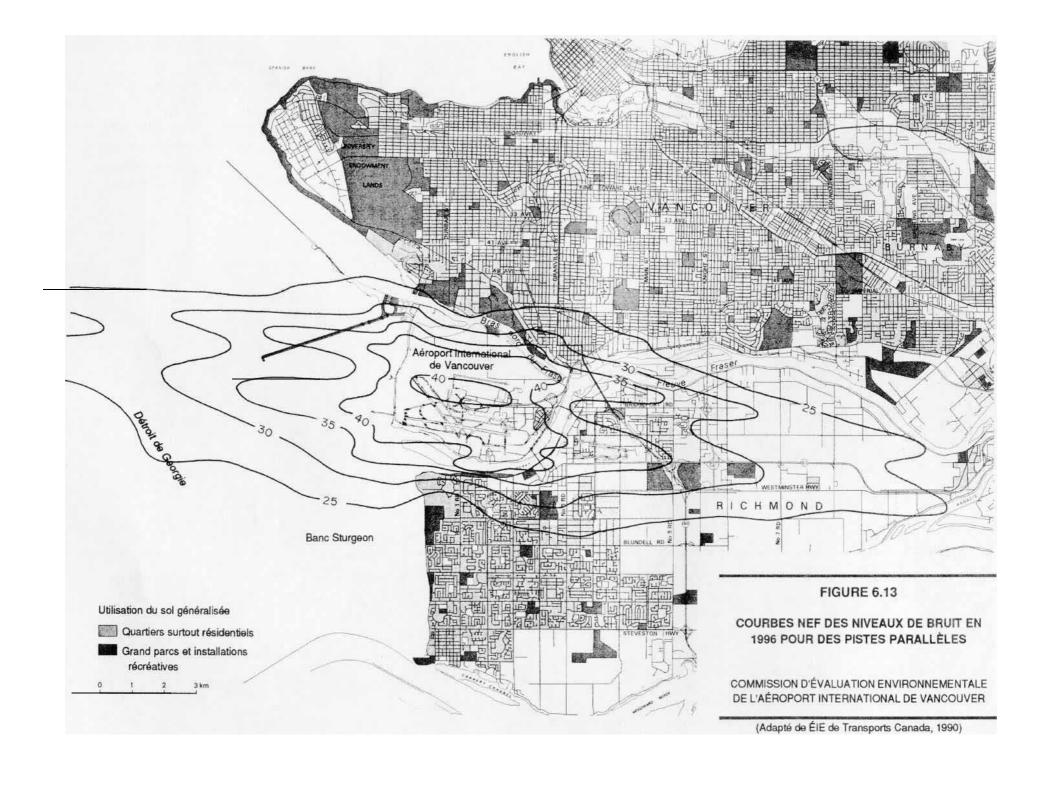


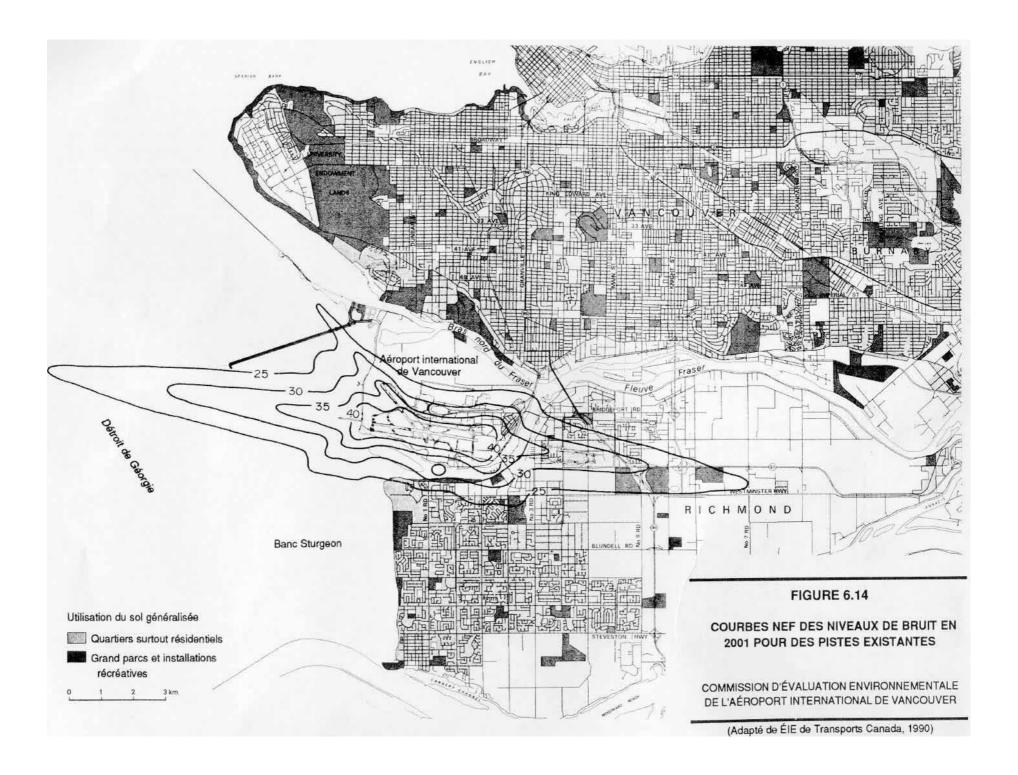


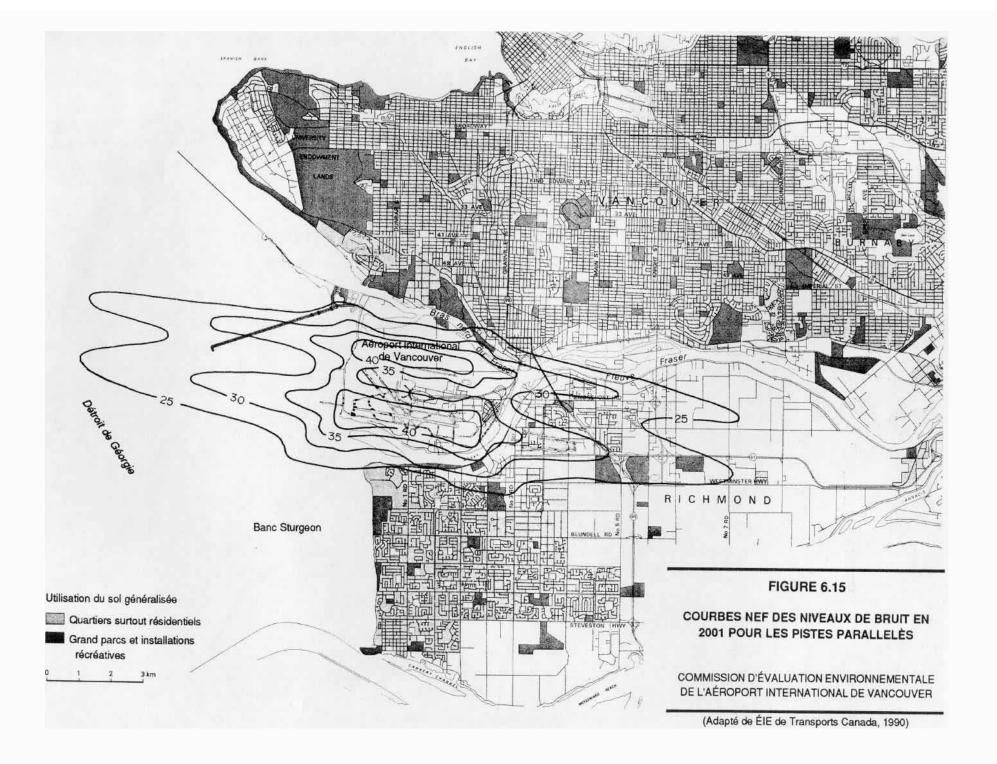


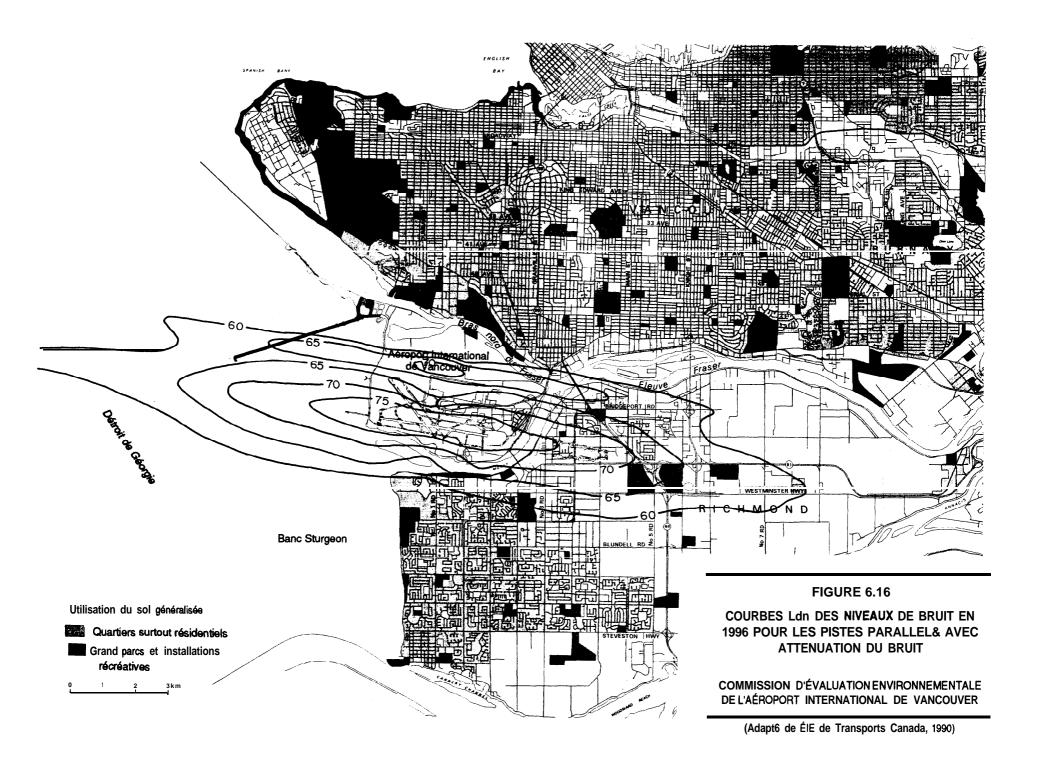


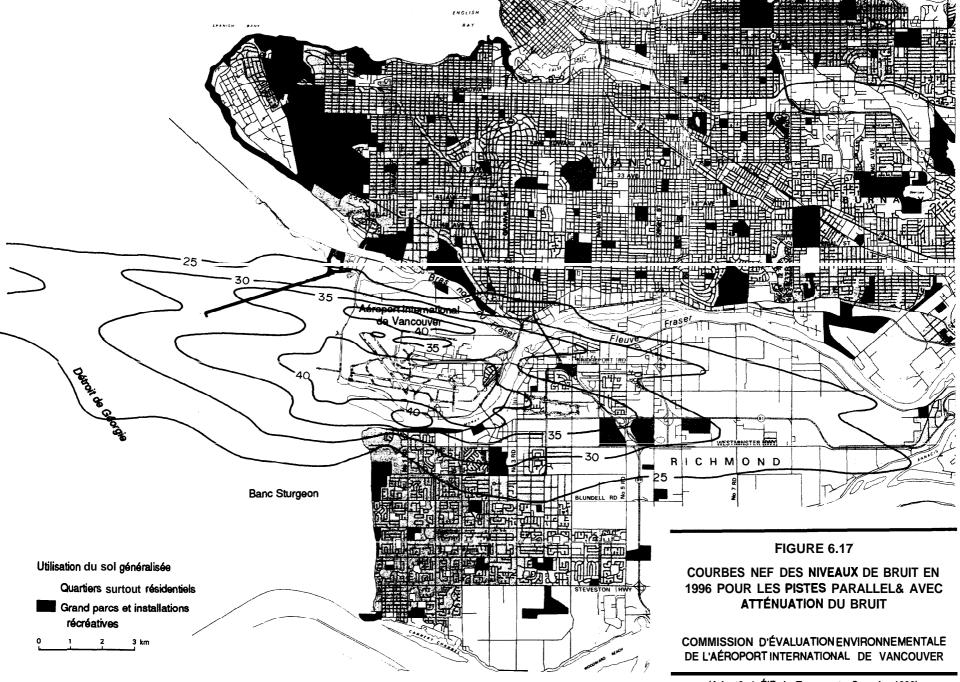




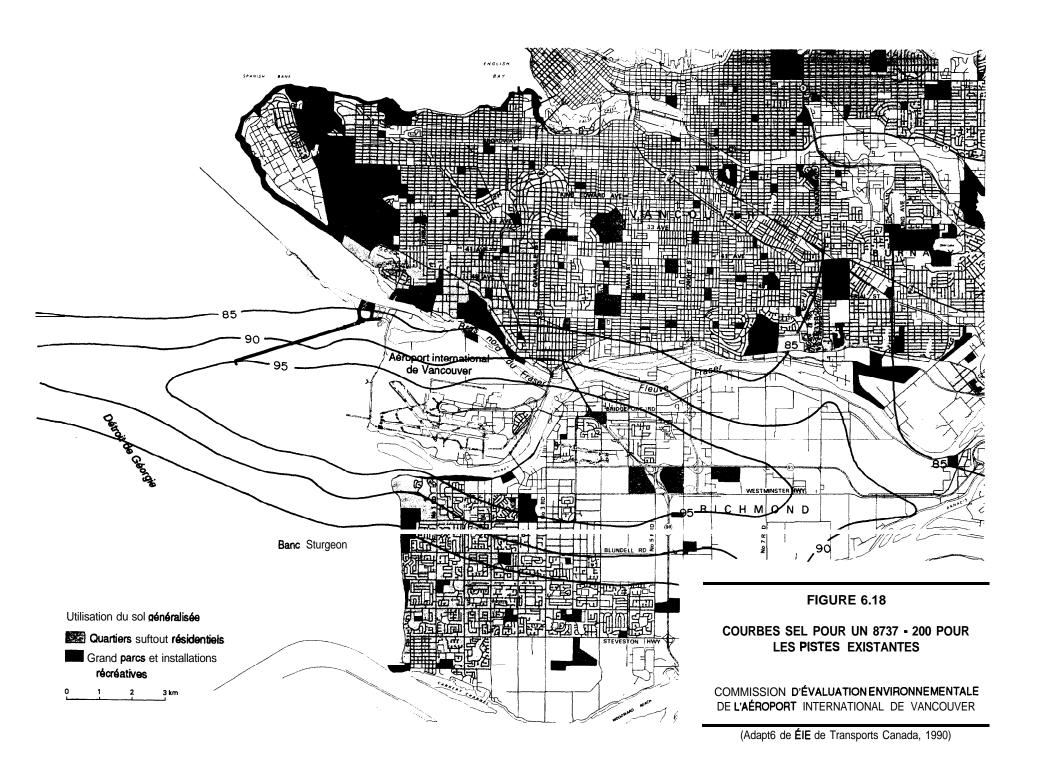


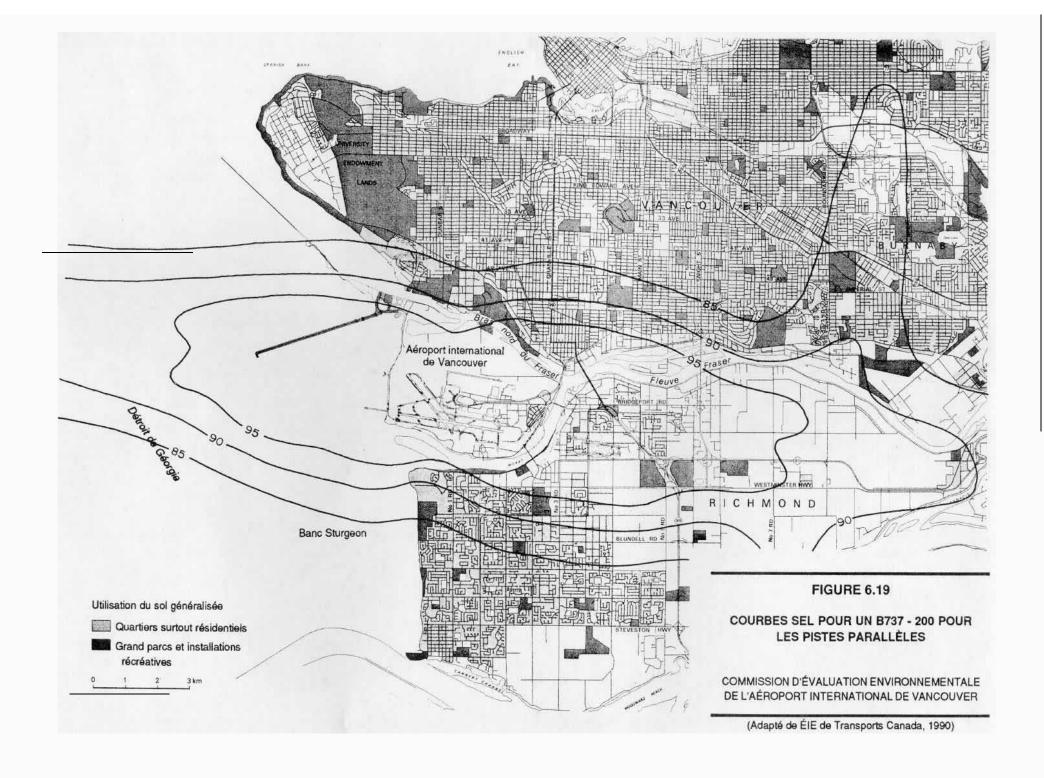


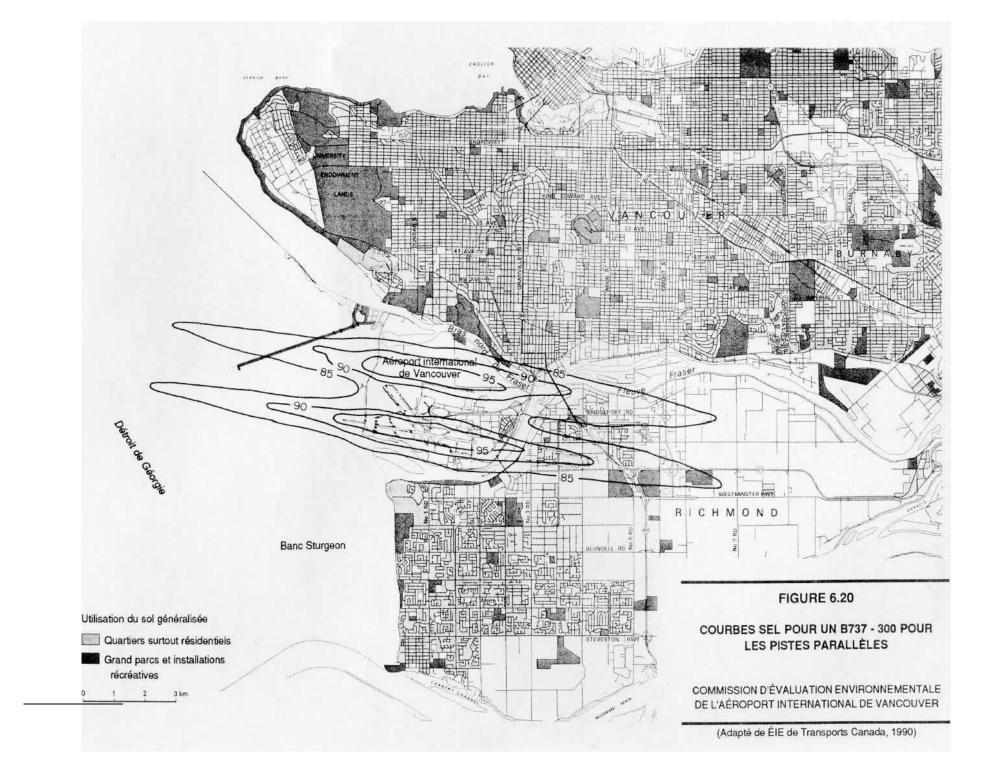




(Adapt6 de ÉIE de Transports Canada, 1990)







par rapport à de nombreux autres grands aeroports, car, à YVR, 50 p. 100 des mouvements d'aeronefs en approche ou au d&collage se font au-dessus de l'eau, ce qui reduit les impacts pour les secteurs urbains, même avec l'exploitation de la piste proposée. Toutefois, avec la nouvelle piste, il y a trois secteurs à considérer: celui de Richmond directement au sud de l'aeroport, celui de Richmond à l'est de l'aeroport, y compris Bridgeport, et Vancouver sud, y compris Marpole et les Southlands.

D'après une analyse des courbes, celles de 1988, celles de 1996 avec attenuation et celles de 2001 également avec attenuation, Richmond, au sud de l'aeroport, devrait graduellement devenir plus silencieux. Dans l'intervalle, Richmond à l'est de l'aeroport devrait devenir plus bruyant, mais redevenir plus calme en 2001, à l'exception de Bridgeport qui se trouve sous la trajectoire de vol de la piste parallele. En 2001, les niveaux de bruit devraient être très proches de ce qu'ils étaient en 1988. De même, Vancouver sud devrait être plus bruyant dans l'intervalle mais plus silencieux en 2001, sauf Marpole qui est près de la trajectoire de vol de la piste parallele.

Dans son analyse des impacts du bruit sur les gens, M. Ward a fait les comparaisons, pour 1996 avec et sans le projet, et pour 2001 avec et sans le projet. Le Community Forum l'a félicité de cette analyse, car une analyse séparée, dans la section 5.3 de l'EIE, n'avait fait la comparaison qu'entre le cas reel en 1988 et les scenarios de projet pour 1996 et 2001. Cette autre omission dans l'analyse pouvait induire en erreur, car elle attribuait à la nouvelle piste les avantages découlant des changements dûs au melange des avions, ce qui présentait le projet sous un meilleur eclairage que ne l'aurait fait une comparaison plus stricte.

En ce qui concerne l'environnement sonore actuel, les temoins ont declare les uns après les autres aux audiences publiques ou dans les presentations que les niveaux de bruit etaient trop élevés. Ce problème s'ameliorera avec le temps a mesure que surviendront les avantages du changement prévu dans le melange des aeronefs, qu'une nouvelle piste parallele soit construite ou non. Ce fait est bien illustré si l'on compare la situation en 2001, sans le projet, a la situation en 1988. La comparaison illustre clairement que le futur environnement sonore autour d'YVR devrait graduellement devenir plus silencieux qu'à l'heure actuelle.

Le Community Forum ainsi que d'autres participants se sont inquiétés de l'étendue des courbes Ldn et NEF figurant dans l'ÉIE, les limites étant la courbe de 60 dBA pour le Ldn et celle de 25 dBA pour la NEF. Ce qui a donné aux personnes vivant en dehors des zones délimitées par les courbes l'impression qu'elles ne devraient pas entendre le bruit des avions. Pour cette raison, le Community Forum pense qu'il aurait fallu mettre plus l'accent sur les courbes SEL, afin de refléter la situation réelle que les gens eprouvent regulierement.

6.5.4 Analyse de l'événement sonore simple

Le Community Forum a indique que les gens deviennent irrités lorsqu'un événement sonore simple interfere avec une activité quelconque. La mesure appropriee de ce genre de

bruit est le niveau d'exposition sonore (SEL). L'expert-conseil de Transports Canada en matière de bruit a reconnu que toutes les mesures doivent être utilisées dans toute analyse de l'environnement sonore. Plusieurs facteurs sont importants pour determiner l'impact d'un bruit : son intensité, sa durée, sa fréquence et l'heure à laquelle il se produit. Le Ldn et la NEF sont conçus pour donner un nombre qui indique l'impact du bruit d'après ces facteurs, mais, evidemment, ils n'y réussissent pas entierement. Aussi est-il necessaire d'examiner les SEL qui indiquent l'intensite et la durée d'événements sonores simples ainsi que la fréquence et l'heure à laquelle ils se produisent.

Les figures 6.18 à 6.20 illustrent les courbes SEL pour les avions B737-200 de la deuxieme generation avec la piste actuelle et la piste parallele, et pour les B737-300 de la troisième generation avec la piste parallele. Les courbes SEL présentés sont de 85, 90 et 95 dBA. Le Lmax pour ces courbes est d'environ 75, 80 et 85 dBA, respectivement.

La courbe SEL de 85 dBA pour le B737-200 de deuxieme generation couvre une vaste superficie. L'avion de troisieme génération qui remplacera le B737-200 est le B737-300. La courbe SEL de 85 dBA pour le B737-300 de la troisieme generation (figure 6.20) couvre une superficie qui n'est que légèrement superieure à celle du Ldn de 60 dBA (figure 6.10) pour toutes les operations des avions de la troisieme generation en 2001 sur les deux pistes parallèles. L'événement sonore simple consider-k comme étant le plus irritant devrait donc être grandement reduit en 2001, que la piste parallele soit construite ou non.

Dans son rapport prepare pour le Community Forum, M. Piercy a critique les SEL présentés dans l'EIE parce que les courbes n'allaient pas au-delà de 85 dBA, ce qui est l'équivalent d'un Lmax de 75 dBA. Il a souligné que les impacts du bruit commencent vers 65 dBA. Le docteur Piercy a donc propose que les courbes SEL de 80 et 75 dBA soient également tracées. La courbe SEL de 75 dBA engloberait une zone où les gens subiraient 65 dBA à l'air libre, une superficie beaucoup plus importante que celle de la courbe SEL de 85 dBA.

M. Mestre, expert-conseil de Transports Canada en matiere de bruit, a repondu qu'il n'existe aucune norme, loi ou ligne directrice à laquelle se référer. Sa propre experience lui a montré que la courbe SEL de 85 dBA convenait bien pour définir l'étendue des impacts serieux du bruit des aeroports.

La Commission remarque qu'il existe un doute considerable au sujet de la pertinence des indicateurs utilises actuellement. Les indicateurs sont souvent arbitraires et ne definissent pas bien à partir de quel niveau il faudrait exprimer les preoccupations concernant le bruit. Ce doute est confirmé par les témoignages des docteurs Ward et Piercy. En outre, la Environmental Protection Agency des Etats-Unis étudie actuellement la pertinence des metriques du bruit aux États-Unis à cause du doute à ce sujet.

Toutefois, d'apres les faits qui lui ont été present&, la Commission croit qu'un seuil raisonnable pour définir les limites spatiales de l'impact du bruit des avions serait un Lmax de 65 dBA en plein air, avec un indice SEL correspondant de 75

dBA. Bien qu'il existe evidemment des valeurs SEL inférieures qui peuvent d&anger des residents plus sensibles au bruit, les valeurs Lmax correspondantes seraient proches des niveaux de bruit de fond normaux en plein air en milieu urbain typique, ce qui appuie l'extrapolation des courbes SEL de l'EIE de la presentation de docteur Piercy et son analyse du niveau de bruit actuelà Vancouver sud et à Richmond sud. Celle-ci place la courbe SEL de 75 dBA pour les B737-200 de la deuxieme generation dans le cas du secteur South Slope» de Vancouver, près de la 41e avenue et de S.W. Marine Drive. Cela explique pourquoi les temoins qui vivent dans le secteur South Slope» de la ville ont affirmé que les niveaux de bruit etaient intolérables.

Pour illustrer comment ce niveau de bruit changera dans le futur, M. Mestre a fait une comparaison entre les SEL produits par les B737-200 de la deuxieme generation décollant vers l'ouest sur la piste principale actuelle et les SEL produits par les B737-300 de la 3ème generation qui decolleront vers l'ouest sur la piste parallèle proposée. Les details de la comparaison se trouvent dans l'ÉlE. Dans le cas d'un 737-300 partant de la nouvelle piste, le SEL serait de 69 dBA (Lmax 59 dBA) en un point situé dans la par-tie nord de l'île lona et de 59 dBA (Lmax de 49 dBA) a la 41ème avenue et à S. W. Marine Drive. Aux deux mêmes endroits, un B737-200 de la deuxieme generation partant de la piste actuelle produit un SEL de 78 dBA (Lmax 68 dBA) à l'île Iona, et un SEL de 71,7 dBA (Lmax 61,7 dBA) a la 41ème avenue et à S.W. Marine Drive. Cela explique clairement que les courbes SEL du secteur «South Slope» de la ville, decoulant des operations sur la piste parallele (toutes avec des avions de troisieme generation) seront bien en-de@ du seuil raisonnable de 75 dBA SEL. Certes, des courbes SEL d'indices beaucoup plus élevés continueront de pénétrer profondement dans Vancouver sud lorsqu'il y aura des activités d'avions sur la piste actuelle, mais, à peu près vers le changement de siècle, lorsqu'il n'y aura plus que des mouvements d'avions de la troisieme generation a YVR sur les deux pistes, les propriétaires d'habitations dans cette zone et à Richmond sud constateront une diminution importante du regime SEL.

6.5.5 Les populations affect&es par le bruit

Le meilleur indicateur de l'impact d'un niveau de bruit de l'aéroport est le nombre de personnes vivant dans un espace délimité par une courbe de bruit de seuil, et du degré auquel ces personnes sont affectées.

Transports Canada affirme que le seuil de 30 dBA NEF est acceptable. Par contre, M. Ward, qui utilise la metrique Ldn indique que les niveaux de 60 ou plus ont des effets nocifs sur ceux qui y sont exposes..., Un Ldn de 60 correspond en gros à une NEF de 25. La comparaison des niveaux de bruit Ldn et NEF se trouve à la figure 6.3.

Dans la présente etude, la Commission accepte un Ldn de 60 dBA comme critere pour évaluer l'impact du bruit sur les gens.

En l'an 2001, environ 900 residences seraient affectées par un bruit Ldn superieur à 60 si la piste parallele n'était pas construite, par contre 1 500 si elle l'était. En d'autres termes, plus 600 autres seraient affectées par la nouvelle piste.

A l'aide de la courbe Ldn 60, le Docteur Ward a estimé qu'en 2001, environ 3100 personnes seraient touchées par le bruit si la piste n'était pas construite, et presque 3 900 si elle était construite. Ainsi, presque 800 personnes de plus vivraient dans des secteurs affectés par un bruit superieur à 60 dBA l dn

La Commission fait toutefois remarquer que le nombre de personnes affectées par un bruit superieur au Ldn 60 diminuerait considerablement en 13 ans, de 1988 à 2001, avec ou sans projet. Les donnees de Transports Canada indiquent que le nombre de personnes vivant dans la zone délimitée par la courbe Ldn 60 diminuerait de 22 000 a 3 000 si le projet ne se realise pas ou à 4 000 s'il se realise. De toute maniere, le public connaitra une amelioration considerable des niveaux de bruit.

On s'est demandé si la croissance de la population augmenterait ces estimations. Transports Canada ne s'est servi que des données du recensement de 1986, projetees pour 1988 et 1990, pour calculer le nombre de personnes et de residences touchées par le bruit. Transports Canada n'a pas inclus un facteur de croissance demographique dans ses calculs de population. Le tableau 6.1 présente le compte du recensement de 1986 et les projections demographiques de 1991 et 2001. Certains secteurs de la planification devraient connaitre une croissance considerable au cours de la prochaine decennie. Toutefois, on pense que les quartiers plus directement affectés par le bruit, a l'exception de la rue Combie, devraient grandir lentement pendant la période prévue, ce aui veut dire que la population victime du bruit de la nouvelle piste serait plus importante que ne l'indique Transports Canada.

6.5.6 Point de vue de la Commission

Les aéroports sont des voisins bruyants. Les residents de Vancouver et de Richmond ont fait part de leur inquietude au sujet du bruit, dans les exposes qu'ils ont fait a la Commission et par telephone directement a l'aéroport. La Commission croit que les inquietudes exprimees par le public sont representatives de celles d'une proportion beaucoup plus importante de la population touchée.

Les analyses des courbes de bruit laissent supposer qu'avec ou sans piste parallele, l'environnement sonore d'YVR s'améliorera progressivement pour de nombreux residents des quartiers voisins de l'aeroport. Toutefois, les personnes qui demeurent dans le secteur South Slop» de Vancouver s'inquietent à juste titre de la possibilite que leur environnement

sonore se détériore. Après tout, l'écart entre leurs habitations et la piste parallèle diminuerait de 1,600 mètres.

TABLEAU 6.1

CROISSANCE DE LA POPULATION
DANS LES ENVIRONS DE L'AÉROPORT

	1986 Actuelle	1991 Projetee	2001 Projetee	Changement % 1991-2001
Richmond				
*Sea island	719	715	747	4.5
*Bridgeport	1,289	1,518	1,618	7.2
*Camble	7,536	9,287	14,703	58.3
Town Centre	11,769	20,642	30,651	48.5
Thompson ¹	8,221	8,215	15,350	86.9
Vancouver				
*Westside ²	43,015	43,707	44,121	0.9
*Kerrisdale	12,355	12,656	12,798	1.1
*Marpole	17,350	18,250	19,594	7.4

^{*}Quartiers les plus directement affectés par la piste parallele. Source: base sur les donnees que Transports Canada a obtenu des services locaux d'urbanisme.

Transports Canada a tenté de rassurer les residents en affirmant que les mesures d'attenuation n'auront pour résultat que peu ou pas d'augmentation des niveaux de bruit dans les secteurs près de l'aéroport. En fait, d'apres ce ministere, l'amelioration de la technique des aeronefs laisse prevoir une diminution des niveaux de bruit. Cependant, de nombreux habitants restent inquiets et, dans les présentations et les exposés aux audiences, plusieurs participants ont proposé que des mesures additionnelles ou d'autres mesures d'atténuation du bruit soient prises.

La Commission croit que les mesures d'attenuation proposees par Transports Canada doivent être renforcees pour assurer une protection maximale contre les impacts du bruit dans les quartiers voisins. À la section 6.6, la Commission recommande un programme d'attenuation qui s'ajoute aux propositions de Transports Canada.

La Commission a constaté l'evidence d'un certain nombre de points :

- la nécessité d'un reseau plus complet de surveillance du bruit autour d'YVR;
- 2. la persistance des craintes exprimees par de nombreux intéressés, notamment par la Bande indienne Musqueam, que le passage aux avions de la troisieme generation n'ait pas lieu comme prévu et que par consequent l'environnement sonore dû aux avions de la deuxieme generation à YVR ne s'ameliore pas aussi rapidement que Transports Canada l'a indique;

- tout ralentissement de la conversion des avions aurait des effets minimes sur l'environnement sonore associé à la nouvelle piste, car celle-ci serait presque toujours limitée aux mouvements des avions de la troisième génération;
- les mesures d'atténuation pourraient être renforcées pour améliorer l'environnement sonore de la nouvelle piste ainsi que celui des pistes actuelles;
- 5. les niveaux de bruit secondaires au nord de la nouvelle piste seraient considerablement inferieurs à ceux créés actuellement par les mouvements des avions de deuxieme generation sur la piste existante. Cela signifie que les residents des Southlands, du secteur «South Slope» et des terres des Indiens Musqueam, particulièrement en ce qui concerne les courbes SEL, remarqueraient une amelioration des niveaux de bruit avec la transformation graduelle d'YVR en aeroport pour avions de la troisieme generation;
- 6. les courbes SEL, comme celles qui sont présentées aux figures 6.18 et 6.19, continueraient à pénétrer le secteur South Slope» de Vancouver et la partie sud de Richmond en raison des activités continues des avions de deuxieme generation sur la piste principale actuelle et cela jusqu'à la fin du siècle. Toutefois, à mesure que la conversion des avions avancera, la fréquence de ces niveaux de bruit d'un événement simple devrait diminuer. Les activités pendant les heures inoccupees, de 23 heures a 7 heures, pourraient être éliminées immédiatement (voir les recommandations relatives à l'attenuation à la section 6.6.5)

6.6 Conclusions et recommandations au sujet de la propagation du bruit

Les recommandations suivantes sont adressees a Transports Canada. Certaines devraient être mises en vigueur immediatement.

6.6.1 Comité de gestion du bruit

Le bruit est une question technique suffisamment importante pour meriter qu'un organisme independant special s'en occupe. La Commission croit que le Comité de gestion du bruit aeronautique actuel, appelé ci-après Comité de gestion du bruit, devrait être renforcé, tel que recommande ci-dessous. Le Comité actuel est preside par Transports Canada et compose de representants des transporteurs aeriens usagers d'YVR, d'associations aeriennes, de la ville de Vancouver, de la ville de Richmond et de la bande des Indiens Musqueam. Un representant des citoyens de Vancouver en fait aussi partie et un representant de Richmond va être nomme. Le mandat du Comité actuel est de conseiller Transports Canada sur

¹La zone d'amenagement Thompson comprend le site Terra Nova où l'on projettait un grand developpement qui est en suspens. La zone Thompson est située au sud de la piste principale existante.

² La Westside Planning Unit comprend Dunbar-Southlands et West Point Grey. Alors que Southlands est adjacent à l'aéroport, une grande partie de cette zone et à quelque distance de l'aéroport.

les méthodes et les procedures visant à améliorer la gestion du bruit à YVR.

Le Comité de gestion du bruit devrait être chargé de donner des conseils sur l'application de toutes les recommandations portant sur les questions de réduction, attenuation et indemnisation du bruit. Le Comité devrait avoir tous les pouvoirs nécessaires pour remplir son mandat.

- La Commission recommande que le Comité de gestion du bruit:
 - a) poursuive l'objectif de maintenir l'environnement sonore d'YVR dans un état qui ne soit pas pire que celui décrit dans l'ÉIE pour l'an 2001 avec atténuation;
 - b) surveille et évalue l'environnement sonore autour d'YVR de façon permanente, notamment en étudiant l'environnement sonore niveau resultant de toutes les activités de l'aéroport, son impact sur les habitants et l'efficacité des mesures d'atténuation du bruit et des compensations:
 - c) fasse rapport périodiquement au sujet de l'environnement sonore autour d'YVR, notamment en publiant :
 - i) les résultats de la surveillance et de toute autre étude qu'il aurait effectué;
 - ii) un rapport public indépendant décrivant la situation de l'environnement sonore pendant l'année précédente et les mesures d'atténuation prises pour réduire le bruit.
 - d) étudie des mesures pour determiner les problèmes de bruit et les réduire, et conseille Transports Canada au sujet de la mise au point et de l'évaluation de programmes d'atténuation et de compensation appropriés, tels que ceux recommandés par l'ATAC (Air Transportation Association of Canada) limitant l'utilisation des avions de deuxième génération pendant les heures de calme et la création d'écrans contre le bruit de l'accélération à pleine vitesse des moteurs; et
 - e) adresse ses recommandations à l'administration de YVR qui les exécutera ou expliquera pourquoi elle ne peut le faire.
- 3. La Commission recommande que le Comité de gestion du bruit:
 - a) soit compose de représentants de Transports Canada, de l'Association canadienne des pilotes de ligne, de l'Association des transports aériens du Canada, de l'Association canadienne du contrôle de la circulation aérienne, de la ville de Vancouver, de la ville de Richmond, de la Bande indienne Musqueam et d'au moins deux représentants de groupes de citoyens pour chacune des villes de Vancouver et de Richmond;
 - b) soit un organisme indépendant permanent situé à Richmond et fonctionnant indépendemment de Transports Canada:
 - c) obtienne de Transports Canada un budget suffisant pour exécuter tout programme qu'il juge nécessaire pour l'accomplissement de ses fonctions;
 - d) ait accès dans un délai raisonnable à tout dossier que Transports Canada constituerait au cours de sa propre

- surveillance du contrôle et de la reduction du bruit et pour d'autres programmes pertinents;
- e) soit distinct de tout comité d'examen environnemental dont les fonctions consisteraient à considérer les impacts sur le sol, la qualité de l'air et de l'eau, sur les poissons et sur la faune.

6.6.2 Plaintes directes par t&phone

L'établissement d'un Comité de gestion du bruit fournira une voie essentielle pour que le public fasse part de ses préoccupations à la direction de l'aéroport. En même temps, l'existence d'une ligne directe spéciale fournit l'occasion quotidienne de consigner les plaintes sur des sujets précis. Tel que mentionné à la section 6.4.2, Transports Canada exploite une ligne directe sur le bruit qui a été l'objet de nombreuses critiques au cours des audiences publiques. La Commission propose que le Comité de gestion du bruit examine le fonctionnement de la ligne directe et fasse des recommandations visant à une amelioration.

6.6.3 Surveillance des avions

Certains participants ont demandé pourquoi Transports Canada comptait sur un système de plaintes plutôt que d'avoir recours à la technique pour surveiller directement tous les vols. La technique prévue pour YVR aurait la capacité de suivre tous les avions. Les données de suivi des trajectoires pourraient être liées aux données sur le bruit. Un système de surveillance de suivi pourrait ainsi servir à établir des règlements sur le bruit, permettant aux agents chargés de la réduction du bruit de donner un avertissement ou une amende à tous ceux qui commettent une infraction, et pas seulement à ceux que les plaintes des citoyens ont permis d'identifier. Ce système pourrait être en place dans quatre ans.

4. La Commission recommande que, au fur et à mesure que de nouvelles techniques de rep&ages des avions sont mises au point à YVR par la mise en oeuvre du Programme de modernisation du radar (RAMP) et le Système canadien automatisé du trafic aérien (CAATS), l'administration de l'aéroport utilise ces techniques pour: identifier les avions qui sont la source de nuisance par le bruit, parce qu'ils ne respectent pas les procédures de réduction du bruit approuvées, et avoir contre eux des preuves de ce fait.

6.6.4 Application

Le Comité de gestion du bruit devrait veiller à ce que les agents de reduction du bruit soient encourages à appliquer les règlements et à poursuivre les contrevenants. Les affaires dépendent de la bonne volonté du public. Dans le passé, la direction de l'aéroport a répondu aux plaintes du public au sujet du bruit. Elle a également traité avec les contrevenants. Ce double rôle a placé la direction de l'aéroport dans une situation intermédiaire, recevant les plaintes des deux côtés. Les procedures adoptées ont également protégé l'anonymat des contrevenants.

Le public peut être bien dispose envers une entreprise responsable qui produit occasionnellement une nuisance sonore. Transports Canada a indiqué aux audiences qu'il envisagerait de publier le nom des contrevenants en matière de bruit. La Commission insiste pour que le Comite de gestion du bruit identifie les exploitants qui font l'objet de plaintes et pour qu'il fasse largement connaître dans les médias le nom des contrevenants chroniques.

6.6.5 Mesures opérationnelles

Il existe un certain nombre de restrictions operationnelles qui pourraient être imposées pour reduire le niveau de bruit autour des quartiers residentiels à des moments critiques. Transports Canada a deja suggere un certain nombre de masques à prendre. Celles-ci sont décrites à la section 6.5.2.

D'autres restrictions operationnelles ont été suggérées aux audiences :

- une periode "silencieuse" de 20 h à 23 h;
- l'interdiction des departs entre 23 heures et 7 heures;
- l'exploitation des avions de la troisieme generation seulement entre 23 heures et 7 heures;
- · pas de points fixes la nuit;
- l'indication precise des endroits et des périodes pour effectuer les points fixes;
- le contrôle des trajectoires de vol pour les approches et les departs d'YVR; et
- le contrôle de l'utilisation de l'inversion de poussée:
- un contrôle plus serré des limitations des altitudes et des trajectoires de vol que les aéronefs devront respecter pour les approches et les departs à YVR.

La Commission pense que le programme d'attenuation recommande par Transports Canada reduirait les impacts du bruit de l'utilisation de la piste parallele a YVR. Toutefois, la Commission croit que ces mesures devraient être renforcees par des conditions supplementaires. L'intention de ces conditions est que la piste parallele devrait être exploitee principalement comme piste d'arrivee des avions de la troisieme generation jusqu'à ce que les contraintes de capacité à YVR imposent qu'il en soit autrement.

5. La Commission recommande :

- a) que la piste parallèle soit exploitee comme piste d'arrivee, sauf lorsque des departs sont rendus necessaires par une urgence ou en raison de l'entretien courant de la piste principale et, lorsque cela sera necessaire, comme piste de depart pour des vols réguliers parce que les limites de capacité d'YVR sont atteintes;
- b) que seuls les avions de la 3ème generation soient autorisés à utiliser la piste parallele, sauf lorsque des activités d'avions de la 2ème generation sont necessaires pour des urgences ou l'entretien courant de la piste principale;
- c) que toutes les activités sur la piste parallele soient interdites entre 22 heures et 7 heures, sauf lorsque des operations de nuit sont necessaires pour des urgences ou l'entretien courant de la piste principale;

d) que pour atterrir sur la piste parallele les avions utilisent la configuration la moins bruyante possible et recourent à l'inversion de poussée minimum necesaire pour freiner, mais en se conformant strictement au principe qu'il ne peut y avoir aucun compromis en matière de sécurité aerienne, et conformement aux procedures applicables de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

En ce qui concerne l'environnement sonore actuel, la Commission a note que l'utilisation nocturne de la piste principale était à l'origine de 58 p. 100 des plaintes concernant le bruit de l'aéroport en 1990. Les operations de nuit devraient être réglementées avec plus de soin dans l'avenir afin d'assurer une periode d'accalmie dans la zone de l'aeroport, ce qui devrait comprendre l'interdiction d'exploiter la nuit les avions de la deuxième generation, comme cela a été suggere aux audiences par l'Association du transport aérien du Canada. Cette mesure devrait également comprendre un examen des trajectoires de vol et des altitudes des avions utilisant l'aéroport la nuit. L'objectif devrait être de reduire les survols des quartiers residentiels. La Commission suggere que le Comite de gestion du bruit étudie les preoccupations du public au sujet de l'exploitation nocturne des avions à YVR et qu'il prenne les mesures appropriees.

6.6.6 Plans d'aménagement locaux

Évidemment, cela aiderait beaucoup s'il n'y avait personne autour des aéroports qui puisse être gene par le bruit, mais cela ne depend pas des autorites aéroportuaires. La situation relève plutôt de la competence des provinces qui délèguent certains de leurs pouvoirs aux municipalités, permettant à celles-ci de contrôler l'utilisation des terres par des plans et des reglements de zonage officiels.

Il y a trois mesures éventuellement utiles que les municipalités pourraient prendre pour reduire l'impact du bruit si elles sont autorisees à le faire par le gouvernement provincial. Premierement, elles pourraient joindre des avertissements à tous les titres de bien-fonds du voisinage des aéroports afin de s'assurer que tous ceux qui achètent un terrain sont au courant du risque de bruit. Deuxiemement, elles pourraient zoner les terres de façon appropriee (par exemple, pour l'agriculture ou l'industrie) pour s'assurer que le moins de gens possible sont deranges par le bruit d'un aeroport. Troisiemement, elles pourraient reglementer les plans et la construction des edifices pour s'assurer que leurs occupants sont, autant que possible, isolés du bruit.

Plus un secteur est deja développé, moins ces approches sont efficaces et plus il est difficile, politiquement, pour les municipalités de limiter la croissance dans le but d'amoindrir l'impact du bruit. En outre, il est difficile de joindre des avertissements aux titres fonciers et de faire appliquer les codes de construction. Néanmoins, la Commission croit que dans le secteur Bridgeport de Richmond, qui subirait une augmentation du bruit si la piste parallele était construite, on devrait tenter de faire tout ce qui est possible pour limiter les impacts du bruit.-La Commission croit également qu'il serait utile que le gouvernement provincial qui en a la juridiction participe à une etude pilote dans Richmond de la même manière que le gouvernement de l'Alberta collabore avec les municipalités touchées par le bruit des aeroports dans cette province. Le

gouvernement de l'Alberta a établi une politique de protection du voisinage des aeroports. La politique est habituellement appliquée en collaboration avec la municipalité concernée pour repondre aux circonstances locales.

6. La Commission recommande que le ministère des Affaires municipales de la Colombie-Britannique demande la collaboration de la ville de Richmond pour un projet pilote centre sur le secteur Bridgeport de Richmond, avec pour objectif d'etudier comment diminuer les impacts des bruits d'aéroports en Colombie-Britannique en se servant des pouvoirs reglementaires provinciaux et municipaux.

6.6.7 Écrans physiques

Des écrans physiques sont parfois utilisés pour proteger les gens contre le bruit. Aux audiences publiques, il a été question de deux genres d'ecrans : des écrans contre le bruit des points fixes et un tertre.

Écrans de protection contre le bruit des points fixes

Plusieurs participants au processus de revision ont fait des declarations pour s'opposer au bruit des points fixes à l'aéroport, particulierement la nuit. Les points fixes sont un aspect necessaire dans le cadre de l'entretien à l'aeroport. Les points fixes, bien qu'indispensables, sont une source irritante de bruit, particulierement la nuit et pendant les periodes d'inversion atmospherique. Aux audiences, le directeur general de l'aeroport a pris l'engagement d'etudier l'utilisation d'ecrans comme une mesure palliative éventuelle contre le bruit cause par les points fixes. La Commission croit que cet engagement doit être applique immédiatement.

Banquette

La Angus Place Strata Corporation a présenté une proposition bien étudiée pour eriger une banquette. Elle serait située au nord de la piste parallele sur l'île Sea et servirait à proteger les residents des Southlands contre le bruit au sol. LLa banquette servirait également à diminuer l'impact visuelle de la piste. Selon la proposition, la banquette devrait avoir 9 à 10 metres de hauteur, 2 000 metres de longueur et 40 metres de largeur. Il faudrait environ 400 000 metres cubes de terre de remplissage. La presentation a soutenu que le coût de cette banquette pourrait être couvert par un droit pour le remplissage.

Aux audiences, l'efficacite d'une banquette pour atténuer le bruit a été l'objet d'une grande discussion. Des temoignages ont indique que dans des conditions idéales, elle permettrait une attenuation de 15 decibels pour les habitants des Southlands. Il y eut discussion au sujet de ce que serait, plus au nord, une attenuation plus commune du bruit et on a souligne que l'effet d'un banquette ne durerait seulement que pour le temps où l'avion est au sol et masque par elle.

La Commission pense que la banquette proposee n'aurait qu'une valeur limitée comme écran contre le bruit, surtout à cause du petit nombre de gens qu'elle pourrait proteger contre le bruit.

6.7 Compensation

On doit s'attendre à ce que Transports Canada, dans son propre inter-et, fasse tout ce qui est possible pour attenuer le bruit des operations de l'aeroport. Neanmoins, des parties du secteur Bridgeport de Richmond subiront de nouveaux niveaux de bruit à cause de la piste proposée. D'autres secteurs également, notamment Marpole situé au nord de la piste, seront exposés à de nouveaux bruits si la transition aux avions de la troisieme generation n'a pas lieu tel que prevu. Il faut absolument penser à la situation difficile des gens qui vivent dans ces secteurs nouvellement affectés.

La Commission pense serieusement qu'il n'est plus acceptable qu'un nouvel amenagement aeroportuaire fasse subir aux secteurs voisins des niveaux de bruit excessifs, comme étant chose normale et de bon droit. Cela s'applique sûrement à des niveaux de bruit qui perturbent le sommeil, interrompent les conversations et minent la santé. S'il n'y a pas d'autres choix que le developpement et si tout ce qui est possible a été fait pour atténuer et reduire le bruit, il faut alors offrir une forme d'indemnisation aux personnes qui ont été touchées.

Il n'y a rien d'altruiste ou de revolutionnaire dans ce point de vue. Les gens affectés souffriront une perte economique mesurable par la reduction de la valeur de leur propriété, sans parler des consequences d'ordre personnel sur leur vie quotidienne; ils devraient pouvoir dormir la nuit et profiter de leur patio et de leur jardin comme tout le monde. D'un autre côté, Transports Canada a démontré que la nouvelle piste est très souhaitable sur le plan économique et qu'elle peut générer des recettes considérables. Dans ce cas, une indemnisation devrait simplement être considérée comme un prix a payer legitime imputable à la piste, comme un coût d'exploitation de l'aeroport.

A ce stade, il n'est pas possible de dire avec précision quel sera le coût de l'indemnisation du bruit. Cependant, le rapport Hickling à Transports Canada a estime qu'il atteindra environ 43 millions de dollars. Cela n'a pas semblé déranger M. C. Johnson, president de l'Administration de l'aéroport international de Vancouver (VIAA), qui a déclaré aux audiences que ces coûts supplementaires ne causeraient aucune difficulté à la VIAA sur le marché des obligations. Le coût actuel de l'indemnisation du bruit ne sera pas connu tant que la piste prévue ne sera pas en service. La Commission croit néanmoins qu'une indemnisation de bruit substantielle devrait être acceptée en principe et payee au fur et à mesure que cela sera jugé necessaire.

Toutefois, l'application du principe d'indemnisation n'est pas simple. Personne ne sait ce que sera le niveau de bruit dans plusieurs années, ni combien de personnes le subiront, pas plus qu'on ne sait quelles sortes d'habitations seront dans les zones bruyantes. La premiere chose a faire (en accord avec la methode recommandee par le docteur Ward (6.4.3) et appuyée par le docteur Percey) devrait par consequent être d'établir un programme de collecte de donnees sur le niveau de bruit actuel à YVR, et son impact sur les gens, au moyen de sondages demographiques et d'etudes sur les bâtiments. La recherche sur les mesures d'indemnisation devrait être un aspect de cette premiere activité. L'objectif global des études en question (décrites dans la section 6.8 ci-apt-es) serait l'ap-

plication des resultats au regime du bruit à YVR, aussi bien avant qu'apres que la nouvelle piste sera operationnelle, ces résultats pouvant avoir un effet bénéfique sur les riverains de l'aéroport.

La Commission est d'avis qu'un programme de compensation efficace doit avoir de plusieurs facettes. Les principes généraux suivants peuvent aider le Comite de gestion du bruit.

Options possibles de compensation

- aide à la reinstallation des personnes qui veulent déménager;
- valeur de vente garantie pour les personnes qui veulent déménager;
- insonorisation de l'habitation pour les personnes qui souhaitent rester (a noter que cela ne semble pas être une solution entierement satisfaisante car elle n'aide en rien dans le cas des activités en plein air et peut ne rien changer au mecontentement cause par le bruit);
- insonorisation des églises, des écoles, des foyers pour personnes âgées et des industries vulnérables;
- programmes d'amelioration communautaire, par exemple, contribution apportée aux programmes municipaux pour les centres communautaires, les bibliotheques, les garderies dans les secteurs affectés par le bruit; et
- reductions fiscales annuelles (comme à Edmonton) pour ceux qui ne profitent pas d'autres genres de compensation.

Règles d'admissibilité possibles

- seules les personnes nouvellement affectées par le bruit de la piste parallele devraient pouvoir recevoir une compensation;
- dans les secteurs où le bruit est pratiquement continu, les gens vivant dans la zone des courbes Ldn 60 devraient être admis à recevoir une compensation; dans les secteurs de bruit sporadique jugé nocif, les gens vivant dans la zone des courbes SEL 75 devraient être admis à recevoir une compensation;
- plus l'exposition au bruit est importante, plus la compensation devrait être généreuse;
- les facteurs considérés pour évaluer l'admissibilite pourraient comprendre l'âge et la durée de la residence;
- une attention spéciale devrait être accordée aux personnes qui sont particulièrement sensibles au bruit et susceptibles de souffrir d'un sentiment de détresse inhabituel. La sensibilité au bruit peut être mesurée avec une certaine fiabilite par des audiologistes. Cela pourrait être un moyen efficace de régler les plaintes graves provenant des zones SEL, bien que ces personnes soient probablement plus intéressées par une attenuation efficace du bruit que par une compensation);

- les locataires devraient être admis à recevoir une compensation tout autant que les proprietaires; toutefois dans ce cas, la compensation risque d'être compliquee sur le plan administratif.
- 7. La Commission recommande qu'un programme de compensation pour les personnes affect&es par la piste proposée, conforme à la ligne d'action proposée dans ce rapport, soit accepté en principe et référé au Comite de gestion du bruit pour etude et action.

6.8 Surveillance, atténuation et compensation

6.8.1 Surveillance

La surveillance du bruit est nécessaire pour fournir les renseignements requis pour prendre des decisions sur l'atténuation et la compensation du bruit. Toutefois, la Commission croit que l'exigence essentielle ne peut pas être respectée par le réseau actuel de surveillance du bruit à YVR et qu'un réseau plus complet doit être install& Non seulement un tel réseau permettrait une definition plus adequate du regime de bruit actuel à YVR et de son evolution avec le temps, mais également, ce qui est plus important en ce qui concerne la nouvelle piste, cela permettrait une evaluation precise de l'impact du bruit additionnel créé par l'exploitation des avions sur la nouvelle piste. Cela remplacerait les estimations (previsions) utilisees actuellement sur le nombre de personnes ou de residences touchées. En consequence :

8. La Commission recommande qu'au moins un nouveau poste de surveillance du bruit soit établi dans le secteur Marpole (exemple, Oak Street et 70ème avenue) et deux de plus dans le secteur Bridgeport de Richmond.

6.8.2 Régime de bruit actuel — Détermination des zones de bruit

La premiere étape (après avoir établi de nouveaux postes de surveillance du bruit) consiste à mesurer avec precision au sol l'etendue des zones réelles du bruit. La discussion sur les courbes metriques du bruit cumulatif et l'analyse d'événements sonores simples, faite à la section 6.5, montrent bien que les courbes SEL reflètent la nuisance sonore d'une manière plus precise que les courbes Ldn ou NEF. Par consequent, le regime de bruit actuel devrait être défini, dans les zones Ldn jusqu'à 60 dBA, et dans les zones SEL jusqu'à 75 dBA. Ces zones de base devraient être mises à jour chaque année afin que les changements du regime puissent être mesurés de façon precise, aussi bien avant qu'apres la mise en service officielle de la nouvelle piste.

9. Le Commission recommande que :

 a) le Comite de gestion du bruit, avec l'aide de Transports Canada entreprenne des etudes minutieuses sur l'environnement sonore actuel, commençant en 1991, pour identifier les zones de bruit jusqu'à la courbe Ldn 60 dBA, en ajoutant les zones SEL jusqu'a la courbe SEL 75 dBA; et b) conjointement avec ce qui precede et en vue d'une clarification possible d'anomalies apparentes du bruit dans le secteur "South Slope" de Vancouver, le Comite de gestion du bruit et Transports Canada developpent un programme continu de recherche sur les aspects topographique et météorologique du bruit dans le secteur "South Slope".

L'étape suivante consiste à répertorier avec precision les maisonnées affectees dans les zones de bruit délimitées, le genre de batiments dans ces zones, les types d'impacts du bruit, et les reactions que cela provoque. C'est seulement en agissant ainsi qu'il sera possible de determiner comment l'exploitation de l'aeroport affecte les gens et ce que l'on peut faire à ce sujet aussi bien maintenant que plus tard.

10. La Commission recommande que :

- a) le Comite de gestion du bruit entreprenne un sondage demographique et un recensement des batiments comprenant le nombre et les caracteristiques des habitants dans les zones de bruit délimitées, leur mode de vie, leur sensibilite au bruit et l'état de leurs logements. Les questions à poser devraient porter sur les reactions des gens aux impacts majeurs du bruit, comme le masque de la parole, les perturbations du sommeil, les repercussions sur la santé et la nuisance; et
- b) le Comite de gestion du bruit mène simultanement un projet de recherche au sujet de la reduction possible du bruit et des mesures de compensation, incluant la commande d'une recherche professionnelle independante et des visites aux aeroports ayant deja des programmes eff icaces d'attenuation du bruit, de compensation et de consultation du public.

6.8.3 Régime futur du bruit — développement de politiques d'atténuation et de compensation

Sur la base des sondages precedents, le Comite de gestion du bruit (NMC) devrait être en mesure d'identifier tous les moyens possibles de régler les problèmes du bruit en le reduisant ou par compensation. Bien qu'il soit probablement possible d'appliquer des moyens pour réduire le bruit, pour ce qui est de celui cause par les avions de la deuxieme generation exploit& sur la piste actuelle, les apprehensions de la Commission quant au futur portent particulierement sur les personnes qui seront affectees par le bruit de la nouvelle piste.

11. La Commission recommande :

- a) que la base de reference pour determiner les effets d'accroissement du bruit soit le plus recent ensemble de courbes Ldn établi avant l'ouverture de la nouvelle piste;
- b) que les courbes soient par la suite mises à jour chaque année;
- c) d'identifier, pour un événement sonore simple, les impacts de l'accroissement du bruit, en utilisant le Ldn 60 comme niveau de Coupure du bruit cumulatif et les courbes SEL jusqu'au niveau 75 dBA conjointement à la fréquence de l'événement, afin de permettre au Comite de gestion du bruit de determiner les impacts additionnels qui meritent une compensation.

Un programme de surveillance permanente du bruit comme celui-ci montrera comment les courbes du bruit changent avec le temps, et permettra au NMC d'aviser Transports Canada du developpement, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des politiques et des programmes de reduction et de compensation pour le bruit.

En conclusion, la Commission tient à insister sur l'importance cruciale de la reduction du bruit. Elle croit que l'acceptation de ses diverses recommandations rendrait le bruit acceptable aux voisins de l'aeroport, plus tard si la nouvelle piste est construite, et maintenant, ce qui est peut-être plus important. La Commission croit que rien ne peut donner une meilleure image de YVR que le fait de prêter une attention sympathique et rigoureuse à la sensibilite des personnes au bruit.

6.9 Problèmes de bruit non liés à l'aéroport

Plusieurs participants ont soulevé, durant les audiences publiques, des problèmes de bruit sans rapport direct avec l'exploitation de la piste parallele proposee. Dans cette section, la Commission attire l'attention de Transports Canada pour que le ministère agisse en consequence.

Plusieurs participants ont exprimé des inquietudes en ce qui a trait au bruit dir aux vols des hydravions et des helicopter-es sur les routes Port de Vancouver-Victoria et Port de Vancouver-YVR. La sécurité aérienne exige que tout aeronef utilisant ces routes soit vole directement au-dessus des installations terminales de YVR, où les aeronefs a l'atterrissage et ceux au décollage sont le plus près du sol, soit contourne l'aeroport à une certaine distance. Les participants se sont plaints que ces appareils volent trop bas au-dessus des zones residentielles de Vancouver, et ils pretendent que cela crée trop de bruit dans ces zones. Un resident a souligne que «durant les longues journées d'été, il peut y avoir moins de six heures sans qu'on entende ces scies mecaniques volantes.» Le bruit provenant des vols Victoria-Vancouver fait l'objet d'une plainte habituelle qui devrait être examinée par le Comite de gestion du bruit. Le Comite devrait étudier les trajectoires et les horaires des vols Vancouver-Victoria pour determiner s'il est possible de diminuer les impacts du bruit de ces vols.

Une autre cause d'inquietude est celle des appareils qui volent à basse altitude au-dessus de Wreck Beach à Point Grey. Judy Williams, presidente de la Wreck Beach Preservation Society, a présenté un mémoire dans lequel elle soutient que le bruit des hélicoptères près de la plage est «assourdissant» et qu'il présente une menace potentielle pour la faune, particulièrement pour une colonie de herons installée dans le Pacific Spirit Regional Park. Elle a souligné que le bruit soudain provenant du survol des hélicoptères dépasse les normes établies pour les zones telles que Wreck Beach. Elle a note que les survols ont souvent lieu en été, période où le parc est le plus fréquenté. Mme Williams a cité des études selon lesquelles le bruit des hélicoptères cause plus de stress aux animaux que celui des avions. Le professeur Richarz technicien spécialiste du bruit, a indique que le bruit dun helicopter-e ressemble à celui que l'on utilise parfois pour chasser les animaux des pistes. La Commission suggère que le Comité de gestion du bruit étudie la question, y compris le

besoin éventuel d'examiner les repercussions de cette circulation aérienne sur l'environnement et les loisirs.

Un troisieme problème se rapporte aussi à Wreck Beach. Les usagers de la plage se plaignent des vols d'hydravions qui s'entrainent à amerrir et à décoller sans interruption, ou de ceux qui font les patrouilles d'estacades. Ils se plaignent aussi des avions qui «battent des ailes et volent délibérément en rase-motte» au-dessus des plages où il n'est pas obligatoire d'être vêtu. Mme Williams a indique que ce genre de vol se fait parfois entre 30 et 50 pieds au dessus d'un groupe de personnes. Transports Canada a souligné que l'exploitation de la piste parallele reduirait en par-tie ces problèmes du bruit à Wreck Beach. M. Matthews a aussi indique que Transports Canada «exercerait certainement une surveillance accrue

dans cette region» et pourrait détacher un agent à Wreck Beach pour observer les aeronefs et porter des accusations contre ceux qui violent les reglements.

Finalement, la Commission a entendu de nombreuses plaintes au sujet du bruit des avions volant bas en general et du non respect des circuits de vol au dessus de quartiers urbains oû, disait-on des circuits d'approches et de dépar d'YVR moins bruyants pourraient être réalisables. Quoiqu'il en soit, même si ces plaintes n'avaient en general rien à voir avec la piste parallele, on peut s'attendre à ce qu'il y en ait plus tard au sujet de celle-ci. Il serait donc souhaitable que l'administration d'YVR et le Comité de gestion du bruit étudient la question des altitudes et des circuits de vols précis que les aeronefs devraient utiliser aux abords d'YVR.

Chapitre 7

PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX



Alex Tunner — Angus Place Strata Corporation

«... nous avons beaucoup entendu parler de cet oiseau à tête jaune ou . . . à tête noire, j'oublie toujours de quelle couleur il s'agit. Mais, en tout cas, je crois que nous devrions aussi nous rappeler du contribuable à tête grise dont l'habitat entoure l'aeroport. »

Terry Slack

«...l'enjeu ici n'est pas seulement le developpement de l'île Sea et d'une troisieme piste, mais le futur d'un estuaire, avec tout ce que cela signifie pour la continuation de la faune, pour celle de la production des saumons, et pour mes moyens d'existence.»

Wendy Tuner — Community Forum

"Où sont les voix qui parlent pour la faune? Les oiseaux de l'île Wrangel n'ont pas de chambre de commerce. Il n'y a pas d'association pour représenter les sites ou les carouges à tête jaune bâtissent leur nid. Il n'y a pas de société pour la protection des zostères marines. Il n'y a pas d'associations des proprietaires des hotels de Hiboux. La faune n'a pas d'association qui parle en son nom, il y a seulement des groupes communautaires tels que la Fraser River Coalition, la Vancouver Natural History Society, la Boundary Bay Conservation Society. Ne trouvez-vous pas que la partie est injuste?

7.0 PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX

Ce chapitre traite de l'impact de la piste parallèle sur l'environnement et propose différents moyens de le traiter. Sujet dont la signification est considerable car depuis de nombreuses années le projet de piste parallèle fait l'objet d'etudes. Ses opposants le perçoivent comme un symbole de la deterioration continue de l'environnement de l'estuaire du Fraser. Ils estiment que la suite donnée au projet constituera un precedent en matière de developpement. La Commission est du même avis. Elle estime qu'à partir de la, on élaborera des principes encourageant une gestion viable de l'estuaire.

7.1 L'environnement de l'estuaire du fleuve Fraser

Aucune evaluation d'un projet de developpement de l'estuaire du fleuve Fraser ne serait complet s'il ne tenait compte de l'importance inhabituelle des ressources environnementales. Celui-ci est, non seulement l'un des habitats qui a le plus de valeur au Canada, mais aussi un habitat d'importance internationale. Il est clair que son importance a une pot-toe internationale. Et pourtant, des scientifiques, les gouvernements et la Bande des Indiens Musqueam ont exprimé de graves apprehensions au sujet de son avenir.

Les deux plus célèbres ressources environnementales de l'estuaire du Fraser sont les oiseaux et les poissons. L'estuaire héberge deux des merveilles naturelles du monde: les grands vols migratoires des oiseaux du <<Pacific Flyway» et les cycles migratoires du saumon du «trans-Pacifique».

Le «Pacific Flyway» est l'une des routes des oiseaux migrateurs qui relient les lieux de nidification en Union sovietique orientale, en Alaska et au Canada, aux regions où ces oiseaux hivernent : le sud des États-unis, l'Amérique centrale et l'Amérique du sud. Les grands marais, les slikkes et les hivers doux de l'estuaire du Fraser attirent les oiseaux migrateurs de trois continents. En effet, l'estuaire supporte les plus fortes densités et variétés hivernales de gibier d'eau, d'oiseaux de grève et d'oiseaux de proie au Canada. Dans l'estuaire, le nombre maximal d'oiseaux dépasse de 30 fois pour la sauvagine et de 60 fois pour les oiseaux de grève les critères établis par la Convention Ramsar pour les terres humides internationales. L'estuaire est donc une ressource maieure. Malgré le rôle essentiel que joue le delta sur le Pacific Flyway, un pour cent seulement de l'habitat est protege par une legislation gouvernementale sur la faune. D'autres regions sont protegées par des organismes privés et par la designation de parcs, mais la grande majorité des habitats critiques sont virtuellement sans protection.

Le cycle migratoire des cinq especes de saumon qui dependent de l'estuaire du Fraser est la seconde merveille. Chaque année des cohortes de saumons voient le jour dans ses eaux. Ils vivent dans de nombreux habitats du fleuve jusqu'au moment où ils sont prêts au voyage vers la mer. L'estuaire est une region unique dans le cycle où certaines especes s'acclimatent à l'environnement salin et poursuivent leur croissance, et reviennent, adultes, prêtes à frayer.

Partie integrante de l'estuaire, le peuple Musqueam depend beaucoup des ressources environnementales de l'île Sea. Pendant des millénaires, il a utilise cette île pour chasser le gibier d'eau, pêcher l'esturgeon et le saumon, et pour des activités spirituelles et des ceremonies culturelles. Elle faisait partie des terres traditionnelles utilisées par les Musqueam et qu'ils revendiquent actuellement. Ils utilisent toujours McDonald Slough, l'île Swishwash et d'autres zones d'habitat dans les environs de l'île Sea. Les Musqueam chassent aussi le gibier des hautes terres de l'île comme le faisan et la perdrix. Avant la generation actuelle, les Musqueam vivaient en autosuffisance grace aux ressources locales naturelles. Avec les années, la productivité des habitats près de l'île Sea a toutefois decline. De nos jours, certains habitats qu'utilisent les Musqueam sont menaces directement par la construction de la piste parallèle proposée.

Les ressources vivantes de l'estuaire du Fraser dependent d'un environnement salubre pour survivre. Plusieurs facteurs peuvent nuire à l'environnement. Les repercussions les plus importantes sont celles de la perte de l'habitat et de la mauvaise qualité des eaux. La pollution de l'air, la pollution par le bruit et la presence des humains ont aussi de l'effet.

7.2 Les oiseaux

7.2.1 Renseignements au sujet des ressources

Dans le relief montagneux de Colombie-Britannique, moins de 2,3 pour cent des 27 000 km de côtes constituent un important habitat estuarien, et la plus grande par-tie de cet habitat se trouve sur la côte sud-ouest. YVR se trouve en bordure nord-ouest de l'estuaire du Fraser, le plus grand estuaire de Colombie-Britannique sur la côte Pacifique. La source la plus grave des repercussions importantes sur les ressources fauniques dans l'estuaire du Fraser est sans contredit la perte continue, depuis un siècle, de cet habitat du poisson et de la faune. Deja une grande partie de l'habitat original a été perdue de manière irreversible au profit de l'urbanisation.

Pendant des milliers d'annees, les autochtones ont pêché et chassé les oiseaux dans le delta. Depuis l'arrivée des Européens au milieu du 19e siècle, près des trois quarts de la partie inondée du delta ont été endigues, asséchés et cultives. Actuellement, le Fraser est contrôlé sur 500 km par des digues qui s'etendent le long de la plus grande pat-tie des rives du delta. Avec la construction de digues permanentes, qui a commence après 1894, on a défriché et drainé les terres, et on a interrompu les cycles naturels des inondations. Ces modifications ont permis d'étendre l'agriculture dans le delta. La construction de ponts et du tunnel Massey ont stimule l'urbanisation et l'industrialisation des terres endiguees de l'estuaire au sud du bras nord.

Les donnees de base existantes ne permettent pas d'établir une estimation historique exacte des consequences trop fragmentaires de la colonisation du delta sur la faune depuis l'arrivée des Europeens. Toutefois, on sait que le lièvre d'Amérique, le wapiti de Roosevelt, le couguar, le loup, le

coulicou à bec jaune, l'hirondelle noire, le merle bleu de l'ouest, l'alouette cornue et la chouette des terriers ont tous disparu. De plus, l'ours noir, la grue du Canada, l'effraie des clochers et le carouge à tête jaune sont des especes menacées. La reduction de la surface des marais salins à environ 21 pour cent de ce qu'ils etaient il y a un siècle a cause, croiton, une reduction du nombre de canards qui sont passes de 350 000 environ à 86 000 dans ce type d'habitat. On a constaté aussi une diminution du nombre de bernaches cravants. Par contre, les especes qui vivent dans un pays ouvert ou aux abords de l'habitat ont augmenté avec le developpement de l'agriculture. Actuellement on estime qu'environ 1,4 million d'oiseaux utilisent le delta chaque année durant la plus forte période de migration. La moyenne mensuelle est d'un demimillion d'oiseaux sur toute l'année, dont les especes les plus abondantes sont les oiseaux de grève et les canards.

En 1862, les premiers Europeens ont commence à cultiver la terre sur l'île Sea, et depuis cette epoque, l'île est passée de l'exploitation agricole, aux zones résidentielles, aux routes destinées aux industries et à un aeroport. Leur impact s'est traduit à chaque fois par une reduction de l'habitat et du nombre des especes tout en créant un habitat pour d'autres especes comme le carouge à tête jaune et l'effraie des clochers dont certaines nuisibles comme l'etourneau. A cause de son passe, sa capacité historique à garder des oiseaux est difficile à évaluer.

Bien que l'aéroport soit en exploitation, la oùil est, depuis des décennies, très peu d'études ont été entreprises pour determiner son impact sur le peuplement des oiseaux. Il n'y a pas eu, par exemple, d'études empiriques de l'impact des décollages et des atterrissages sur les oiseaux au-dessus du banc Sturgeon, bien que Transports Canada se soit servi de données d'autres aéroports pour affirmer que tous les oiseaux affectés s'habitueraient rapidement à l'augmentation du bruit. Il n'existe pas non plus de données empiriques de l'impact du programme de Transports Canada de lutte contre le peril aviaire. Il n'existe pas, par ailleurs, d'etudes pour determiner l'impact éventuel du nouveau système de balisage d'approche qui s'étend à plus de 500 metre au-delà de la dique. Il n'y a pas non plus d'études completes pour determiner la surface des terres qui devraient être totalement consacrees à la preservation de la faune dans la region de l'Aéroport nord pour assurer la protection des especes qui utilisent par tradition cet habitat.

7.2.2 Habitat des oiseaux sur l'île Sea

La plus grande partie des discussions dans l'ÉIE au sujet de l'habitat des oiseaux sur l'île Sea et ses approches immédiates est limitée. Il y eut peu de discussions au sujet des zones regions aux alentours de l'île Sea et des interrelations entre les oiseaux et l'habitat. La discussion qui suit offre un contexte aux conclusions de la Commission au sujet des oiseaux et de leurs habitats.

L'habitat aquatique et les espèces qui y vivent

L'habitat sur l'île Sea et dans ses environs permet à diverses especes d'oiseaux dont la sauvagine, les oiseaux de grève, les passereaux, les herons et plusieurs especes d'oiseaux de

proie d'y vivre. Deux especes au moins, le carouge à tête jaune et l'effraie des clochers, sont rares et, l'on a observe, à l'occasion, d'autres especes d'oiseaux rares. Les oiseaux de l'île Sea occupent deux types d'habitat : l'habitat aquatique et l'habitat terrestre.

Il y a plusieurs types d'habitat aquatique dans la region de l'île Sea. Près de 90 pour cent de ces habitats se trouvent au-delà de la digue, sur l'estran du banc Sturgeon et dans le McDonald Slough. La plus grande étendue de l'habitat se trouve sur l'île Sea et l'île lona et sur une pat-tie du banc Sturgeon, qui comprend des habitats marecageux, des lais de sable et des slikkes.

Il y a trois zones marecageuses d'habitat à proximite de l'île Sea: une zone interieure près de l'île qui offre la plus grande diversite d'especes végétales dont les principales sont la quenouille et le roseau; c'est la zone la plus productrice pour les especes d'oiseaux; une zone centrale dominée par des joncs et enfin une zone exterieure qui possede une seconde espèce de joncs et des parties dénudées. Au large des marais, il y a de vastes lais de sable et des slikkes. Dans l'estuaire, les plantes marecageuses de l'île Sea et l'île lona sont parmi les plus importantes sources de production de gibier d'eau. Alors que les marais de l'île Sea ne representent que 8 pour cent (151 ha) de toute la region marecageuse du delta du Fraser, ils supportent, de l'automne jusqu'a la migration de printemps, 13% du peuplement de gibier d'eau du delta. Avec la relocalisation de l'evacuation des eaux usées de l'île Iona, et un courant de marée à sens unique à partir du McDonald Slough, on peut améliorer cette productivité de façon importante. Cela pourrait encore s'ameliorer si le McDonald Slough pouvait s'écouler librement jusqu'au banc Sturgeon en faisant des ouvertures dans la digue.

On évalue à 226 hectares l'ensemble de la region marécageuse et de l'habitat estuarien du bras nord. Plus de 95 pour cent de cet habitat se trouve dans les regions de l'île Sea, du bras central et de l'île lona, comprenant le McDonald Slough et le Woods Island Slough, et le marais de Musqueam. Ces regions d'habitat ont fait l'objet de la meilleure evaluation sur l'habitat de la part du Fraser River Estuary Management Program (FREMP), principalement dans le domaine de la conservation.

Plusieurs projets dans le but d'ameliorer et de rehabiliter l'habitat estuarien dans la region ont été entrepris. Il y a entre autres: les travaux du Vancouver Parks Board (Conseil des parcs de Vancouver) au Fraser River Park; l'amelioration possible de l'habitat sur l'île lona par le service des parcs du Greater Vancouver Regional District (GVRD); l'ouverture possible d'un passage sous la digue d'lona pour ameliorer la qualité de l'eau et l'habitat du McDonald Slough; des ameliorations entreprises par le ministere des Pêches et Oceans (MPO) dans le McDonald Slough; et la mise en valeur du saumon par les Indiens Musqueam.

Les hautes terres de l'habitat aquatique comprennent les 10 pour cent restant de l'habitat aquatique sur l'île Sea. Ce sont les fossés le long des routes, quelques marais avec des quenouilles et des marecages avec des arbrisseaux de spirée americaine. Malheureusement, l'endiguement a détruit presque tous les habitats originaux formés de prés et de tour-

bières inondees au cours des saisons. Dans la zone de l'Aeroport nord, on trouve de la vegetation, le long des fossés sur environ 8,5 km.

Pour certaines especes, comme le carouge à tête jaune, une espece rare qui vit dans un marais à quenouilles de 2,7 ha dans la zone de l'Aeroport nord, l'habitat aquatique des hautes terres represente une valeur unique. Il s'agit de la seule et unique colonie de nidification permanente à l'ouest des montagnes côtières au nord de la Californie du sud et de la seule colonie de nidification importante au Canada. Le Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC) l'a placée dans la catégorie de la faune menacee d'extinction au Canada, sur la «liste bleue» des especes rares et vulnérables. Le carouge a tête jaune est arrive recemment dans le delta et sa rareté est due à la difficulté qu'il a à se trouver un habitat convenable. Transports Canada considère que la perte de cet habitat est importante et le ministère cherche à reinstaller de nouvelles populations dans le Lower Mainland. D'autres oiseaux comme les râles de Caroline et les râles de Virginie utilisent aussi les marais du carouge à tête jaune pour y bâtir leur nid, et plusieurs autres especes d'oiseaux de grèves s'en servent comme perchoirs.

Le grand heron bleu qui utilise des environnements salins, d'eau saumâtre et d'eau douce est une autre espece qui cause des inquietudes. Cet oiseau fouille dans les environnements marins naturels et riverains ainsi que dans les champs des vieilles fermes pour se nourrir. Il passe l'hiver dans l'estuaire du Fraser qui est sa region de predilection. Les populations de herons se trouvent habituellement dans des forêts developpees oùils peuvent bâtir leur nid sur de grands arbres dans des zones isolées, relativement à l'abri des perturbations et près des endroits oùils fouillent. On les trouve cependant parfois dans des regions à fortes perturbations comme dans le parc Stanley et sur l'île Sea. Bien que la plupart des grands arbres aient été coupes lors de la colonisation de l'estuaire, un certain nombre de herons provenant d'une colonie de nidification se trouvant sur les terres appartenant à l'universite de Colombie-Britannique s'assemblent sur l'île lona pour attraper des poissons dans les mares d'eau qui se forment a marée basse. Le grand heron bleu bâtitégalement son nid en deux autres endroits de l'île Sea. Selon les experts, le nombre de herons diminuera si leur habitat diminue. Bien que le grand heron ne soit pas rare sur la côte, c'est un oiseau très populaire auprès des ornithologues amateurs, des vacanciers et des touristes. Aux yeux du public, il a valeur de symbole naturel de l'estuaire.

Habitat terrestre et les espèces

Au cours de la periode d'occupation de la region par les Musqueam, l'île Sea comprenait une etendue considerable de terres inondees à marée haute et par des ruisseaux qui supportaient de nombreuses variétés de gibier d'eau. L'ile a été endiguee et colonisée plus tard par les fermiers. On y a construit des quartiers residentiels avant que Transports Canada n'exproprie les terres en vue de la construction de l'aeroport. L'habitat terrestre de l'île Sea s'en est trouve modifie de maniere importante. La region de l'Aeroport nord est composee maintenant de champs de foins, de terres cultivees, de paturages, de zones boisees et de zones de transition compo-

sees d'arbrisseaux et de buissons, de vergers et de jardins abandon&s, de haies et de terres labourées. La Vancouver Natural History Society rapporte que, vers le milieu des années 1980, 253 especes d'oiseaux utilisaient la region de l'Aeroport nord.

Les champs et les pâturages de l'île Sea representent 60 pour cent de tout l'habitat terrestre. Ils sont essentiels pour le maintien de la population actuelle de gibier d'eau qui y trouve principalement sa nourriture et un endroit pour se reposer. Le grand heron bleu est parmi les oiseaux qui utilisent cette region ainsi que plusieurs oiseaux de proie, les etourneaux et de nombreux gibiers d'eau. Le gibier d'eau et les oiseaux de grève frequentent les champs inondes, mais le développement de l'urbanisation a reduit de manière constante ce type d'habitat.

Au moins six especes de hiboux ont été observées dans l'ancien lotissement de Cora Brown. Avec une densité élevée d'arbres et d'arbrisseaux, ce lotissement convient parfaitement à leur habitat et à celui des passereaux. L'effraie des clochers est l'espèce la plus importante de l'île Sea. Elle a été déclarée recemment comme «espècerare» par le COSEWIC (Comite sur le statut de la faune menacee d'extinction au Canada) et elle ne se trouve que dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique, au Canada. En voie d'extinction, elle figure sur la «liste bleue» provinciale et l'EÍE a indique qu'elle mérite d'être placee dans la «liste rouge» pour cette raison. Bien que la Colombie-Britannique se trouve à l'extrémité nord de la chaîne des Rocheuses, la population de hiboux dans la province est l'une des plus importantes avec quelque 1 000 oiseaux en Colombie-Britannique. L'eff raie des clochers depend des champs agricoles pour son regime alimentaire à base de petits mammiferes, constitué pour 65 a 85 pour cent de campagnols de Townsend. Ces hiboux utilisent les regions agricoles de l'île Sea, mais sont plus communs sur les îles Westham et Reifel. La plupart des effraies des clochers construisent leur nid dans des bâtiments, comme les vieilles étables en bois, les constructions et les silos abandonnes. Ils se perchent souvent, et se nichent parfois dans des arbres creux. La destruction de plusieurs constructions anciennes sur l'île Sea a amené un diminution du nombre d'effraies des clochers. On sait que l'espèce répond bien aux programmes de nids de ponte.

Une autre espece, le hibou des marais, reside aussi sur l'île Sea. L'île servait auparavant d'habitat à plus de la moitié des oiseaux de cette espece vivant sur les terres basses du continent, mais leur nombre a également diminué. Ce hibou préfère les pâturages ouverts, les regions agricoles, les zones humides, les champs de broussailles ouverts et les plages des hautes terres. Il se perche souvent dans les broussailles de quenouilles sèches et sur la partie terrestre des digues. En 1960, dans le cadre du programme de contrôle des oiseaux de YVR, plus de 400 hiboux des marais ont été attrapés et relâchés en plusieurs endroits allant de la Californie jusqu'en Alaska. Huit pour cent d'entre-eux seulement sont revenus. La population des hiboux des marais declinera encore plus si leur habitat n'est pas protégé.

Quelques chouettes des terriers, une espece rare, etaient concentrees auparavant dans la region des îles Sea et Iona.

On a observe le dernier couple en 1976. On considere maintenant l'espece comme ayant disparu.

Sur l'île Sea, des haies, des arbrisseaux et des zones boisees fournissent couvert et habitat à plusieurs especes d'oiseaux qui fouillent les champs contigus. Il y a environ 45 km de haies dans la zone nord de l'Aéroport. Au cours des dernieres années, plusieurs habitats anciens de haies ont été detruits dans la vallée du Fraser, consequence de changements dans les pratiques agricoles destinees à diminuer les coûts d'exploitation des terres. Ceci a réduit de façon importante un habitat essentiel.

Les lotissements abandonnés et expropries de Cora Brown et de McDonald sont des regions importantes pour l'habitat terrestre des oiseaux sur l'ile Sea. Les haies et les arbrisseaux de ces regions sont très utilises par les oiseaux de proie, les passereaux et d'autres oiseaux pour y construire leurs nids, se percher et s'alimenter. Les campagnols de Townsend et d'Oregon sont particulierement communs ici et ces mammifères fournissent une source d'alimentation aux oiseaux de proie et aux herons.

En bref, l'habitat des hautes terres de l'île Sea joue un role important dans le cycle de vie du gibier d'eau pour se reposer, se lisser, flâner et s'alimenter. Il est evident que l'habitat de l'île Sea constitue un element essentiel de l'écosystème du Pacific Flyway. Il constitue aussi un habitat crucial pour d'autres especes.

7.2.3 L'impact de la piste parallèle sur l'habitat des oiseaux

L'importance de l'habitat

La valeur de l'habitat ne peut pas être évaluée uniquement en termes de superficie. Par exemple, les oiseaux de proie sont des predateurs qui ont besoin de proies. Si l'on déplace les proies, ils se deplacent aussi puisqu'ils dependent de cette source alimentaire. La combinaison de vieux champs, de zones boisees, de structures élevées pour se percher et de bâtiments anciens pour y construire leur nid, est l'idéal pour cette espèce d'oiseaux. Leur habitat n'est pas qu'un endroit pour y construire le nid. Certaines especes, comme le carouge à tête jaune, ont de tels besoins particuliers pour leur habitat qu'ils peuvent se déplacer facilement. D'autres, comme les etourneaux qui sont considérés comme nuisibles par les agriculteurs et pour les aeroports, s'adaptent à de nombreux habitats, et il est difficile de les en déloger, alors que la sauvagine, oiseau de marais, depend, elle aussi parfois des paturages, des champs, de récoltes légumières et céréalières des hautes terres. Leurs besoins en habitat sont donc varies et complexes.

Quand on considere l'habitat des îles Sea et Iona, il est essentiel de considérer aussi une region plus vaste de l'estuaire. Plusieurs questions surgissent alors. Quelles seraient les consequences de la perte d'habitat dans l'ile Sea sur les habitats environnants comme banc Sturgeon, le bras nord et le Pacific Spirit Park? Par exemple qu'adviendrait-il du grand heron bleu du Pacific Spirit Park qui utilise des zones de l'ile Sea pour fouiller? Quelle est l'importance de l'habitat de l'ile

Sea pour la conservation des especes des basses terres du bras nord? L'elimination de certains habitats dans l'ile Sea reduira-t-elle la capacité des habitats des environs? En réponse à ces questions, le ministere de l'Environnement de Colombie-Britannique a declare:

«Étant donné que le delta et l'estuaire du Fraser doivent être consider&s comme une unite écologique, ii s'ensuit que toute perte d'un habitat productif mène à une augmentation de la perte du nombre d'oiseaux sans égard à la place de l'habitat. Toute fois, l'habitat productif (comme l'ile Sea) près des marais de bas de plage est généralement considéré comme étant d'une plus grande importance. »

La region nord de l'aéroport est l'un des derniers grands îlots d'habitat des hautes terres dans l'écosystème bras nord/Banc Sturgeon. Sans cet îlot, l'intégrité de l'écosystème serait serieusement compromise. La Commission croit que cet habitat contient un melange unique des types d'habitat des hautes terres et des terres humides qui font partie integrante de l'écosystème de l'estuaire du Fraser. Ainsi, il estime que l'habitat des hautes terres est essentiel à la survie de nombreuses populations d'oiseaux de l'estuaire.

L'habitat de l'ile Sea et de l'ile lona est aussi important pour des raisons récréatives. Ses espaces libres, ses parcs et ses valeurs naturelles attirent annuellement des milliers de vacanciers. La region est aussi mondialement connue des ornithologues amateurs.

Pertes d'habitat

Le maintien des populations actuelles d'oiseaux depend de la protection ou du remplacement des habitats restants. Les oiseaux les plus vulnérables sont les oiseaux de proie et les especes uniques de passereaux, comme le carouge à tête jaune. Toutefois, le gibier d'eau, les oiseaux de grève et d'autres oiseaux des hautes terres dependent aussi de la zone de l'ile Sea.

Transports Canada a indique qu'environ 167 hectares (environ 40 %) de la region de l'Aéroport nord seraient utilises pour la construction de la piste parallele. Cela comprendrait des surfaces en dur et des herbes courtes. Les principaux habitats affectés comprennent les zones de monoculture, des parties du lotissement de Cora Brown, les fossés qu,i offrent un habitat et le marais du carouge à tête jaune. Etant donné que l'herbe doit être maintenue courte et roulée, la population de rongeurs deviendrait infime. Ceci reduirait quelque peu l'habitat de fouille des oiseaux predateurs, dont l'effraie des clochers, le hibou des marais, le grand heron bleu et les vautours. L'impact sur l'effraie des clochers, une espèce rare, est particulierement inquietant. Pour Transports Canada cette perte d'habitat est importante parce que l'espece a été éliminée partout ailleurs au Canada. On a aussi des inquietudes pour le hibou des marais, une espèce commune sur les îles Sea et lona, mais dont le nombre décroît dans le Lower Mainland.

Transports Canada a conclu que le projet de piste parallele aura des consequences minimales sur les variétés d'oiseaux chanteurs. Il entrainerait toutefois certaines modifications dans la composition des especes. Le déclin en nombre d'oiseaux sera en rapport avec le total des pertes en habitats. Il en a conclu que la reduction serait mineure dans le Lower Mainland. Environ 8 pour cent d'habitat offert actuellement par les bords des fossés seraient perdus si la piste parallele et les zones commerciales qui se rapportent à l'aeroport etaient developpees, touchant le carouge à tête jaune, le rougegorge, l'hirondelle et d'autres oiseaux chanteurs. Des 45 km de haies, 50 pour cent seraient perdus. Transports Canada a prévu de limiter ces pertes là ou c'est possible.

Le projet de piste parallele entrainerait l'elimination de l'habitat marecageux du carouge à tête jaune. A moins que le programme de limitation ne réussisse, presque tous les oiseaux de cette espece seraient éliminés de la côte de Colombie-Britannique. Les zones de nidification et de perchoir de plusieurs autres especes seraient aussi supprimees.

La construction du balisage d'approche sur le banc Sturgeon entrainera peu de perte en habitat offer-t par le marais du bas de plage. Transports Canada pense que les piliers modifieront les courants et la sedimentation et accélèreront le taux de croissance des marais de bas de plage le long de la côte occidentale de l'île Sea. Ceci pourrait accroitre son utilisation par diverses especes de gibier d'eau, echassiers, et goélands. L'inconvenient des piliers c'est qu'ils peuvent attirer les oiseaux comme les hirondelles, les etourneaux, les cormorans, les herons et les goelands, pour servir de lieu de nidification ou de perchoir, et créer un risque de collision avec des aeronefs. Transports Canada a examine cette possibilité et a determine que le ministère pouvait concevoir des structures qui empêcheraient les oiseaux de se percher. La plupart des oiseaux que l'on trouve près du site ne se perchent pas sur les lampadaires. Bien que Transports Canada ait indiqué tout d'abord que l'extension du programme de contrôle du peril aviaire aux aéroports pourrait prendre en compte les problèmes lies au balisage lumineux, il a par la suite note qu'il ne voyait aucune raison de l'appliquer maintenant a cause des modifications apportees au concept du balisage.

La construction de la piste parallele entrainerait d'autres effets sur l'habitat au nord de la piste. On peut s'attendre à ce que la construction d'un quai de chargement à l'île Woods, la creation de bassins de décantation, la construction de postes d'entreposage, de routes et autres installations aient un certain impact. Des activités de construction comme la circulation des camions pourraient causer certaines perturbations de la faune et des oiseaux.

L'exploitation de la piste aurait aussi un impact sur les populations d'oiseaux avec des consequences importantes sur le banc Sturgeon. Will Paulik, representant de la Society for Promoting Environmental Conservation (SPEC) et de la Fraser River Coalition, a declare que la relocalisation des déversements d'eaux usées d'Iona et l'ouverture éventuelle d'un passage entre le McDonald Slough et le banc Sturgeon améliorerait la productivité de banc Sturgeon. Ceci pourtant viendrait à l'encontre de la construction de la piste parallele puisque les populations d'oiseaux dans la region pourraient augmenter.

Le bruit

Les aeroports sont des intrusions bruyantes dans l'environnement naturel. Plusieurs especes d'oiseaux s'habituent au bruit une fois qu'elles comprennent que le bruit ne leur est pas nuisible, mais d'autres especes peuvent être exceptionnellement vulnérables pendant certaines phases de leur cycle de vie, comme par exemple durant la période de nidification.

Transports Canada affirme que les oiseaux dans les environs de l'aeroport se sont habitues au bruit. Bien entendu, l'aéroport est en exploitation depuis plusieurs années, et les especes d'oiseaux qui demeurent la se sont probablement accoutumees au bruit. On ignore, toutefois, si une espece quelconque s'est déplacée à cause du bruit.

La présence humaine

Les aeroports sont des lieux d'activites. Pour certaines especes, l'existence d'activites humaines intenses peut être un facteur de perturbation. Cependant, tout comme pour le bruit, de nombreuses especes s'habituent à la presence humaine et à la circulation des véhicules. Elles apprennent avec le temps que les humains ne sont pas une menace lorsqu'ils se livrent à des activités de routine.

Étant donné que la sécurité est une question importante à YVR, on a pose certaines limites a l'activite humaine dans la region environnante. Par exemple la zone de la piste est clôturée et les humains n'ont pas accès à certaines parties de l'aeroport. En dépit du bruit des aeronefs, les restrictions peuvent contribuer a securiser l'habitat.

Le Programme de contrôle du péril aviaire aux aéroports

Le programme de contrôle du peril aviaire aux aeroports de Transports Canada perturbe beaucoup l'habitat des oiseaux et de la faune. Le but de ce programme est de disperser les oiseaux qui se trouvent sur la piste ou à proximite. Depuis la mise en oeuvre de ce programme, les collisions entre oiseaux et avions sont passées de 107 en 1983 à 19 en 1989. On a utilise plusieurs méthodes, dont des dispositifs pyrotechniques, des appels de détresse, des appeaux, des avifuges et parfois des armes pour tuer les oiseaux qui causent des problèmes. Le programme gère par ailleurs l'habitat pour réduire au minimum l'attirance de certaines especes d'oiseaux envers l'aeroport. La modification majeure apportée à l'habitat est la coupe et le roulement réguliers de l'herbe afin de decourager l'installation de petits mammiferes, source d'alimentation majeure des oiseaux de proie. Afin d'éviter d'attirer les oiseaux, les edifices de l'aeroport et les installations sont concus ou modifies pour empêcher les oiseaux de s'y percher. Le programme de contrble du peril aviaire aux aeroports s'applique aux zones des pistes, et «à la périphérie, le long des digues du bras central du Fraser, des bas de plage de l'île Sea, des champs au nord de la piste 12-30 et à l'aérogare principal. »

Transports Canada se soucie aussi des marais dubanc Sturgeon. Le programme sera donc étendu pour y inclure les zones qui se trouvent sous les approches de la nouvelle piste.

Transports Canada a declare que les étourneaux, les bécasseaux et les goélands sont les especes les plus importantes visées par le programme, especes toutes communes en Amérique du Nord. Il est impossible, toutefois, d'être sélectif au point de ne viser que quelques especes dans certaines regions.

Transports Canada a émis des directives pour le controle de l'utilisation de certaines terres près des aeroports. Elles exigent que les terres qui attirent les oiseaux et dont l'exploitation presenterait un certain danger à cause d'eux, soient interdites dans rayon de 3,2 km autour de l'aeroport. On éliminera ainsi certaines pratiques agricoles, les récoltes et les activites de loisirs, y compris les refuges et les points d'alimentation pour le gibier d'eau migrateur. En poussant l'interpretation de ces directives à l'extrême, c'est tout l'habitat de la faune sur l'île Sea et dans les marais contigus qui pourrait être interdit.

L'inquietude de Transports Canada porte également sur d'autres activites au nord de la piste parallele proposee. Le Greater Vancouver Regional District (GVRD) exploite une usine de traitement primaire des eaux usées sur l'île lona qui attire divers oiseaux dont des goelands, des pigeons de rochers et des etourneaux qui peuvent presenter un danger pour les avions utilisant la piste parallele. Transports Canada a declare que pour decourager les oiseaux d'utiliser cette zone, il est possible et souhaitable de trouver des solutions avant que la piste parallele ne devienne operationnelle. De plus, le service des parcs regionaux du GVRD gère le parc regional de lona Beach. Le plan original pour cette region proposait un nombre de projets d'amelioration, dont la creation d'un habitat de marais. Il a été abandonne parce qu'il aurait augmenté le danger aviaire pour la piste.

Le programme de controle du peril aviaire aux aeroports et les directives sur l'exploitation des terres auraient un impact sur les oiseaux qui va bien au-delà de celui de la piste parallele elle-même, impact qui n'a pas été évalué dans l'ÉIE. Pour les organismes de la faune et les groupes d'intérêt, c'est un motif de grande inquietude. Environnement Canada a exprime son souci quant aux possibilités d'ameliorer l'habitat de la faune qui serait reduit ou exclu dans un rayon de 3,2 km autour de la piste, notamment à l'île Sea ou dans son voisinage. Les Musqueam ont observe qu'avec le programme de controle du peril aviaire l'habitat aurait moins d'attrait, et que «... la réduction de l'habitat et les pressions exercées par l'urbanisation n'entraineron t pas nécessairement un nombre plus important d'oiseaux dans une zone moins importante, ou leur répartition sur la rive nord du Fraser comme l'EIE l'a indiqué. La réduction continue de l'habitat a comme conséquence une diminution de la population des oiseaux. »

Susan Abs, conseillere du Community Forum, a declare qu'on ne voyait pas comment l'étendue du programme de controle du peril aviaire aux aéroports et les directives relatives à l'exploitation des terres pouvaient affecter la mise en oeuvre des programmes de reduction proposes. Des apprehensions similaires ont été exprimees par le spécialiste technique en matiere d'environnement de la Commission.

Il est clair que le programme de contrôle du peril aviaire aux aeroports offre la possibilite de chasser de nombreux oiseaux de certaines especes sur de vastes zones aux alentours de l'île Sea. Ces oiseaux ne sont pas simplement déplacés; ils sont perdus à jamais. Le processus de controle du peril aviaire ne peut pas toujours être sélectif et ne toucher que les oiseaux nuisibles et, il se pourrait qu'il touche d'autres especes, ce qui serait malheureux. De plus, le controle de l'exploitation agricole aux abords de l'aéroport eliminerait de nombreuses terres susceptibles de fournir de la nourriture et un habitat aux oiseaux. L'effet combine de ces programmes souligne le fait que la piste parallele n'est pas qu'une zone d'asphalte et d'herbe, mais tout un système de pistes qui touche une zone d'habitat bien plus grande.

L'extension du programme de controle du peril aviaire aux aeroports est par-tie integrante du projet de piste parallele. L'EIE a décrit le programme, mais sans évaluer les repercussions sur la faune et sur les oiseaux. L'ÉIE n'a pas non plus propose de mesures d'attenuation ou de compensation. La Commission reconnait que le programme est absolument essentiel, mais elle pense qu'il faut savoir quels seront ses effets et qu'eventuellement il faudrait les atténuer et compenser. Il en va de même pour les lignes de Transports Canada sur l'utilisation des terres.

Il est necessaire de savoir où se trouvent les oiseaux et de quelle sorte il s'agit, de connaitre leur comportement (s'agit-il d'oiseaux qui s'attroupent ou non) et de savoir dans quelle mesure leurs activites seront affectées par les nouvelles trajectoires de vol associees à la piste proposee. Il est aussi necessaire de faire la distinction entre les oiseaux qui sont un danger pour l'aviation et ceux qui ne le sont pas. Cette connaissance est essentielle, pas seulement pour assurer la sécurité des vols, principale consideration, mais pour determiner la praticabilite de toute proposition visant à l'amelioration de l'habitat des oiseaux à l'île Sea, que la proposition vienne de Transports Canada ou de la Commission. Les etudes envisagées semblent correspondre aux idées exprimees récemment dans l'accord entre Transports Canada et Environnement Canada au sujet d'une politique de compensation (voir section 7.2.7).

En fin de compte, il ne fut donné aucune évidence empirique au sujet de l'effet des systèmes de balisages d'approche sur les oiseaux qui passent audessus du banc Sturgeon. On ignore si les lumières des balises perturberont leur trajectoire de vol causant ainsi des morts par collision avec les balises.

12. La Commission recommande que Transports Canada fasse faire un examen environnemental public independant de son programme de controle aviaire et de ses directives pour le zonage dans le voisinage des aeroports pour évaluer leurs effets sur les possibilités d'habitat à la lumière des circuits de vol pour la piste proposée et des trajectoires d'hélicoptères et examine aussi l'effet éventuel sur les oiseaux du nouveau système de balisage d'approche lumineux au banc Sturgeon.

Les aménagements de la zone nord de l'aéroport

Transports Canada a propose d'utiliser eventuellement presque tout l'habitat terrestre de l'île Sea (444 Ha) pour l'aéroport et ses activites connexes, sauf une petite zone de parc lineaire. Les utilisations suivantes ont été suggérées (Voir Figure 7.1):

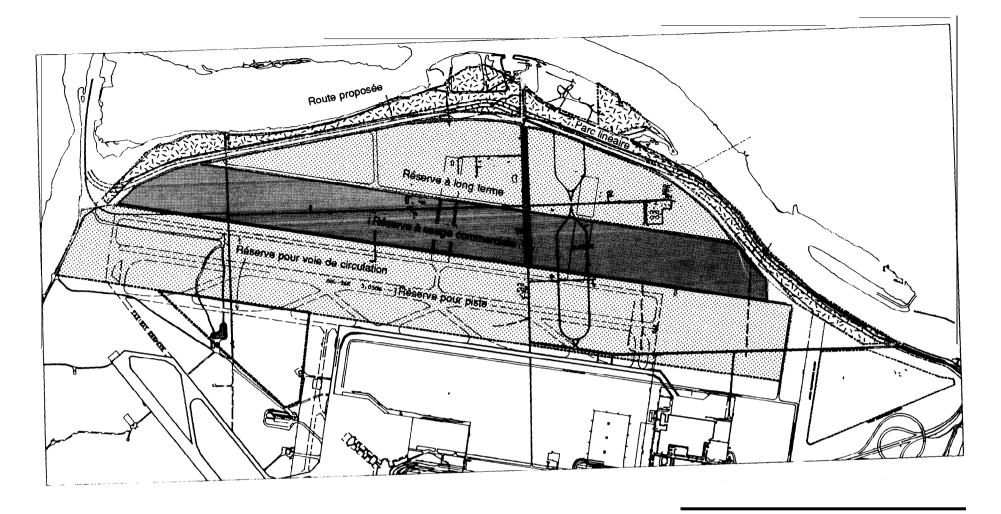


FIGURE 7.1

ZONAGE DE LA PARTIENORD DE L'AEROPORT PROPOSE PAR TRANSPORTSCANADA

COMMISSION D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTAL R DEL'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVE.

(Adapt6 de ÉIE de Transports Canada, 1990)

- a) la piste parallèle (167 ha)
- b) développement commercial associé à l'aviation (120 ha)
- c) réserve à long-terme (132 ha).
- d) parc linéaire (25 ha).

En plus de la piste parallele, Transports Canada a propose de developper, dans les **20** prochaines années, des terrains à usage commercial en rapport **avec** l'aeroport (120 ha), **soit** une perte d'habitat immediate de 287 ha qui est la somme des points a et b.

Transports Canada propose de gérer et d'ameliorer autant que possible l'habitat local de la faune. Il s'est engage à conserver, pendant au moins 20 ans, les 132 ha de reserve à long terme pour l'habitat de la faune en laissant les terres en l'état et bien au delà de la planification des 20 années. Les decisions de compensations seront ajournees jusqu'a ce que les terrains soient développés. Il s'agit de la zone où certaines mesures de reduction touchant la faune seraient entre-temps entreprises. De plus, Transports Canada consulterait le Comité de gestion de la faune «pour examiner et évaluer les possibilités d'ameliorer l'habitat qui serait entretenu dans la reserve des terrains reserves pour le long terme et dans le pare-couloir. »

Transports Canada declare qu'un parc linéaire sera aménagé le long du bras nord avec la construction d'un chemin le long de la digue. Il a indique que le parc linéaire propose permettrait de maintenir une certaine faune. Les Musqueam ont exprime leur apprehension quant au fait que le parc linéaire et d'autres amenagements récréatifs puissent empieter sur leur utilisation traditionnelle de cette zone pour la chasse.

Outre la proposition d'une zone commerciale associee à l'aviation, Transports Canada a identifie d'autres amenagements possibles dans la zone nord de l'Aéroport. Par exemple, il a propose de construire une route principale prioritaire près de la digue dans la reserve nord. Recemment, Transports Canada envisageait aussi d'ameliorer la digue du bras nord, ce qui pourrait entrainer une perte d'habitat étant donné que les digues seraient modernisees et que le bas de plage serait muni d'un perré de protection. Cela aurait un impact sur l'habitat qui se trouve le long du McDonald Slough, y compris sur certaines terres des Musqueam. Transports Canada a indique qu'il poursuivra les discussions avec les Musqueam sur la conception et les activités d'entretien dans cette zone.

Développements adjacents éventuels

Transports Canada n'est pas le seul organisme de l'île Sea à avoir des plans de mise en valeur. Le Ministry of Crown Lands and Parks qui est proprietaire du fleuve et des bras de mer du bras nord et du banc Sturgeon, ce qui lui donne juridiction sur les rives de l'île Sea, a commandite une etude sur d'autres possibilités d'amenagement de la region qui se trouve entre la jetée du bras nord et la digue d'lona. Parmi les projets suggérés dans le passe, il y a l'extension du lona Beach Regional Park, une grande marina, un complexe résidentiel et récréatif, un terminal de traversier et un port industriel. Les directives pour l'exploitation des terrains de Transports Canada contrô-

leraient la hauteur des bâtiments, les surfaces réfléchissantes, l'attraction des oiseaux, le bruit et les accès. Transports Canada a declare qu'il soutiendrait les zones designees du Fraser River Estuary Management Program (FREMP) favorisant la conservation et le loisir dans cette region.

De plus, les organismes de transport etudient la modernisation ou la construction de ponts qui mènent à l'île Sea. Il y a aussi un terrain à vocation industrielle sur le bas de plage du bras nord, sur l'île Sea. Une autre extension commerciale et industrielle est prévue dans les zones sud de l'aeroport et de l'aerogare principale.

7.2.4 Propositions de Transports Canada au sujet de la reduction de l'habitat des oiseaux

Transports Canada a propose des mesures pour atténuer la perte d'habitat qu'occasionnerait la piste parallele.

Le carouge 8 tête jaune

Il s'est engage à protéger le carouge à tête jaune en installant l'espèce dans de nouveaux habitats au large de l'île Sea. Il continuera de transplanter les oeufs et surveillera l'espèce jusqu'a ce qu'elle soit bien établie en plusieurs endroits de remplacement. Le GVRD s'est porté volontaire pour collaborer avec Transports Canada dans l'etablissement d'une colonie dans le nouveau lona Island Regional Park. Le minister-e de l'Environnement de Colombie-Britannique, responsable des passereaux, s'est aussi engage à donner des conseils.

Bien que les donnees d'une etude de faisabilite soient préliminaires, Transports Canada considère comme prometteuse la possibilite de transplanter la colonie. Madame Abs, représentante du Community Forum, a fait part de l'inquietude que lui causait le programme. Elle a fait remarquer que les exigences relatives à l'habitat de cette espèce etaient spécialisées et que le programme de transplantation était experimental.

Gestion des oiseaux de proie

Transports Canada a propose de lancer un programme de gestion des oiseaux de proie pour examiner l'impact de l'extension de l'aeroport sur la capacité de conserver des vautours, des hiboux et autres oiseaux de proie sur l'île Sea. On identifiera des endroits convenables où les hiboux peuvent construire leurs nids et l'on établira des programmes de mesures de limitation et de remplacement de leur habitat. Transports Canada s'est engage «à assurer le maintien des populations d'oiseaux de proie sur l'île Sea dans l'habitat qui pourrait être conservé à l'Aéroport.»

Transports Canada se propose de reinstaller les bâtiments de la ferme Grauer au nord de la route McDonald pour tenter de preserver les effraies de clochers sur l'île Sea. On estime que les hiboux se retabliront d'eux-mêmes si l'endroit pour construire leur nid était amélioré et preserve. Toutefois l'utilisation actuelle des granges par ces oiseaux n'est pas certaine. Quoiqu'il en soit, on considère que le retrait des vieilles granges sur l'île Sea en vue de la construction de la piste parallele aura un effet negatif sur les hiboux.

Le ministere de l'Environnement de B.C. a fait remarquer que bien qu'il puisse être facile de fournir des structures de remplacement pour l'effraie de clochers, il y aura un serieux problème pour lui donner un habitat de fouille. Il souhaiterait que ce sujet soit mieux traité dans le programme de gestion des oiseaux de proie. Madame Abs a fait part de craintes semblables en faisant remarquer plusieurs incertitudes sur la maniere d'attirer les oiseaux de proie vers des terres qui ne les attirent pas.

Les haies et la végétation des fossés

Transports Canada a entrepris de «faire tout son possible pour transplanter dans les zones du pare lineaire et de la Reserve à long terme, les haies et la vegetation de fossés qui poussent dans les endroits qui doivent être développés.» Pour ce faire, il faudra faire l'inventaire de cette vegetation.

Perturbations au rivage

Transports Canada a entrepris de surveiller l'étendue des perturbations à la suite de la construction du balisage d'approche sur l'estran, et d'évaluer les besoins en habitat. Transports Canada s'est engage à fournir des remplacements à raison de deux pour un, pour toute perte due à des transformations des terres hautes voisines pour maintenir une vegetation marecageuse. Cela sera fait en suivant les conseils du ministère des Pêches et Oceans.

Impacts des constructions

Transports Canada a entrepris par ailleurs de mettre en oeuvre des mesures de reduction associees aux travaux de construction. Il effectuera des contrôles des sediments qui se trouvent dans l'eau courante et recreera la vegetation des fossés ou tout autre nappe d'eau qui pourrait être endommagee. La durée des travaux sera fixée de manière à éviter les périodes critiques de la ponte sur les rivages au cours de l'hiver ou au printemps.

Conclusions

Transports Canada a declare qu'il «s'engageait à garantir que les mesures du programme seraient mises en oeuvre a fin que les populations d'oiseaux de proie sur l'île Sea soient maintenues dans l'habitat qui ne sera pas touché à l'aéroport.» Il y a neanmoins beaucoup d'incertitude sur la manière dont le ministere envisage de traiter les repercussions negatives qu'aurait une piste parallele sur les oiseaux.

- Compte tenu du fait que Transports Canada envisage un developpement sur l'ensemble de l'île, la Commission ne voit pas comment une telle politique peut être mise en oeuvre.
- Transports Canada ne peut pas s'engager en faveur d'un ensemble de mesures de compensation sans l'approbation préalable du Conseil du Trésor.
- Les implications du réseau routier propose et du parc lineaire sur les populations d'oiseaux ne sont pas claires.

 Le programme de gestion des oiseaux de proie, qui vient seulement d'être entrepris, ne peut actuellement identifier des programmes convenables d'attenuation.

La Commission a de serieuses inquietudes à propos de l'éventuelle disparition du reste de l'habitat à l'île Sea, qui represente un vaste ensemble d'importance cruciale et fait partie integrante de l'écosystème du bas bras nord du Fraser. Cette inquietude est renforcee par les incertitudes indiquees ci-dessus. La Commission croit qu'en tout premier lieu il faut reduire les pertes au minimum. Celles qui restent doivent être atténuées aussi completement que possible et s'il y a encore des pertes résiduelles, celles-ci doivent être completement compensees.

7.2.5 Attenuation de l'habitat à la source

Au centre des descriptions faites précédemment se trouve une vaste etendue de terrain, la region nord de l'aeroport, d'environ 444 hectares. Ce terrain est propriété de Transports Canada qui a propose de l'utiliser aux fins suivantes : une piste parallele de 167 hectares, un developpement commercial associé à l'aviation de 120 hectares, une reserve à long terme 132 hectares et un parc lineaire 25 hectares.

La zone de la piste est naturellement au coeur du projet d'extension de l'aéroport et il faudra qu'elle soit developpee si le projet est approuve. Il est clair que la proposition concernant un developpement commercial en rapport avec l'aviation n'est pas essentielle au transport aérien en tant que telle, aussi souhaitable que cela puisse être du point de vue économique et de celui des recettes aeroportuaires.

Le statut de la reserve à long terme n'est pas clair, Transports Canada ayant seulement entrepris de la preserver comme habitat de la faune pendant 20 ans. Toutefois le *Development Overview* de Transports Canada montre que ce terrain est désigné dans la phase 2 en tant que «réserve de l'aéroport» et «zone commerciale côté hangar», ce qui laisse entendre qu'à long terme elle sera utilisée à des fins se rapportant à l'aeroport. Quant au parc lineaire, la proposition est vraisemblablement ferme, parce que le terrain contient les digues de l'île Sea et ne se prêterait à aucune autre sorte de d'amenagement.

La question est de savoir ce qu'on fera des 252 hectares situés entre la piste et le parc lineaire. Cette zone pourrait être utilisée de deux manieres. Elle pourrait être affectée à des amenagements se rapportant à l'aeroport, auquel cas il n'y aurait en fin de compte que les 25 hectares du parc lineaire destines à l'habitat et à des fins récréatives sur l'île Sea. Ou bien toute la zone pourrait être destinée à l'habitat, auquel cas il y aurait en tout 277 hectares disponibles à cette fin.

La terre en question a un aspect trompeur. D'un point de vue commercial, elle peut n'être qu'une terre de pâture ordinaire et âpre, attendant une quelconque mise en valeur. Mais, sous son apparence negligee, elle constitue l'habitation de nombreux petits animaux, qui servent d'aliments aux oiseaux de proie. C'est une terre de fourrage pour de nombreux oiseaux de passage et un endroit de repos et de refuge pour d'autres. En bref, cette terre est une zone riche et productive du système de survie de nombreuses especes vivantes. Elle est en

outre suffisamment grande pour constituer avec les terres mouillées et les rivages voisins, un habitat varie et viable.

De plus il faut considérer cette zone dans le contexte des terres et des eaux du Nord. Ses limites septentrionales sont le Bras nord et le McDonald Slough. Au-delà, on trouve l'ile lona, les amenagements à faible densité typiques des rivages de Vancouver sud, la reserve des Indiens Musqueam, deux terrains de golf, la zone semi-rurale de Southlands et, plus à l'ouest, Wreck Beach et Pacific Spirit Park. En d'autres mots, l'ensemble fait partie d'un paysage varie, fond6 sur le fleuve, ayant un caractere naturel considerable et une utilisation qui remonte à loin. C'est aussi un element fonctionnel d'un des plus importants lieux de repos des oiseaux migrateurs au monde — le Pacific Flyway.

Cette terre présente aussi une autre dimension. C'est probablement la dernière grande masse terrestre d'estuaire disponible pour la modification et la mise en valeur de l'environnement, et ce que l'on en fera aura une immense signification symbolique. Ce sera perçu comme un signal de l'attitude de la region envers l'environnement naturel, alors qu'elle poursuit son destin economique.

La Commission croît que les valeurs environnementales mises en danger à cause du projet de piste parallele sont beaucoup trop grandes pour être écartées. En outre, un tel projet, avec ses retombees economiques, peut facilement offrir une protection environnementale compatible aux besoins. La Commission croît aussi que les terres de l'aéroport nord sont la dernière chance de protection se rapportant à l'habitat aviaire.

7.2.6 Attenuation pour l'habitat aviaire

La premiere étape consiste à ne prendre que le minimum de terres. Pour la Commission, ce minimum ne devrait comprendre que la terre requise pour la piste, sans plus, et ne devrait pas comprendre les terres destinees à l'amenagement commercial côté piste, comme l'a propose Transports Canada. Cette exclusion serait conforme à la designation de zone verte du GVRD, comme l'a fait remarquer le M. Walter Hardwick dont Transports Canada a retenu les services pour effectuer une revue independante du projet de piste parallele. M. Hardwick a declare :

«L'île Sea en general et l'aéroport en particulier, bien que principalemen turbain du point de vue apparence et utilisation des terres, contribuent à la vision d'une region naturelle. Des acres de verdure et un estuaire de marais entouren t les pistes et sont survolés par les avions, offrant ainsi à de nombreux visiteurs un premier aperçu de la region. Une piste parallele peut garantir que le côté nord de l'île conservera ce caractère.»

En ce qui concerne les terres commerciales de l'aéroport, il a conclu :

«Des parc industriels de cette grandeur entrent en conflit avec le theme de la ville dans la nature et avec l'utilisation correspondante des terres sur le côté du fleuve Fraser où se trouve Vancouver. Si l'on veut mettre en valeur les objectifs de la region, il est important de limiter l'amenagement côté piste aux terres situées à l'est, entre les pistes, et à la zone de l'aérogare sud. Il serait encore mieux de diriger l'industrie côté piste à Abbots ford ou Boundary Bay. »

13. La Commission recommande que:

- a) le développement de la zone nord de l'aéroport soit limit6 à la piste, aux voies de circulations associées à celles-ci et à l'aménagement paysager indispensable à l'exploitation de la piste;
- b) les utilisations à des fins commerciales en relation avec l'aéroport et à d'autres usages urbains soient interdits de façon permanente au nord de la piste;
- c) le restant du terrain au nord de la piste soit consacré à la conservation et à l'amélioration des valuers fauniques; et
- d) les utilisations du sol incompatibles avec les valeurs fauniques dans la partie nord de l'aéroport soient progressivement éliminées làoù c'est possible.

Un second element, primordial, d'attenuation, serait de réduire au minimum les dégâts causes à l'environnement par les constructions. La Commission reconnait ici que Transports Canada a fait de nombreuses propositions utiles dans l'EIE pour eviter d'endommager l'ile Sea et ses environs pendant cette période. La Commission craint neanmoins qu'une construction de cette importance risque de causer des dommages tout aussi importants. Elle insiste donc pour que Transports Canada consulte et collabore totalement avec le comité sur la gestion de la faune (voir section 7.5) pour s'efforcer de reduire ces dommages au minimum.

7.2.7 Politiques de compensation pour l'habitat aviaire

La Commission est d'avis qu'une attenuation si petite soit-elle vaut mieux qu'une compensation beaucoup plus importante. Surtout dans le domaine imprevisible de l'écologie. Néanmoins, il est souvent necessaire de compenser. Un principe fondamental de la Commission est que Transports Canada doit compenser totalement les pertes d'habitat dans la region de l'aéroport nord qui ne peuvent être atténuées. Toutefois, la pratique de compensation est en train d'évoluer et pleine d'incertitudes. Il est donc necessaire de clarifier les intentions de la Commission lorsque celle-ci recommande une compensation.

Le concept de compensation

Le concept de compensation veut qu'un amenageur remplace un habitat utilise par un autre habitat situé ailleurs. Ce concept prête souvent à confusion. Voici ce qu'a declare Susan Abs representant le Community Forum :

« Le terme «compensation» est quelque peu trompeur parce qu'il sous-entend que pour chaque hectare d'habitat perdu un autre hectare est «trouvé». Au contraire, on demande souvent aux promoteurs de compenser en acquérant ailleurs des terres ou des droits d'aménagement, ce qui ne fait que proteger un habitat existant ailleurs (cet habitat peut se trouver ou non sous une

menace imminente d'amenagement). Ainsi, même avec une politique de compensation de «un pour un» il y quand même une perte nette de 50 p. 100, en l'absence d'amelioration. Et même s'il y avait amelioration, il peut être difficile et très cher de doubler la production des terres protegees a fin qu'il n'y ait pas de perte nette. »

Mme Abs cite plusieurs problèmes se rapportant à la compensation. La creation et l'amelioration de l'habitat en sont encore au stade experimental et certains projets de compensation ne fonctionnent pas. C'est d'habitude par la négociation que l'on arrive à des ententes sur la compensation, et les organismes environnementaux acceptent souvent moins qu'une compensation totale. L'elimination de l'habitat dans des endroits d'amenagement peut avoir des consequences difficiles à compenser, telles que la suppression d'un composant essentiel d'un système ecologique. La compensation d'un habitat peut amener à une concentration d'habitats dans certaines regions, telle que Boundary Bay, aux dépens d'autres telle que l'île Sea.

Normes des organismes gouvernementaux

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada cherche un habitat de remplacement de un pour un, de qualité comparable, protege à long terme, associe à des mesures de gestion à valeur ajoutee qui ameliorent la productivité de façon à ce qu'il n'y ait aucune perte nette. Cette exigence concernant la compensation n'est toutefois pas une politique fédérale, mais elle est basée sur des (<directives regionales de travail>>. En ce qui concerne le projet de piste parallele, le Service canadien de la faune s'attend à ce que Transports Canada:

- 1. fasse tout ce qui est possible pour acquérir d'autres terres qui conviendraient au Service canadien de la faune pour s'ajouter au 31 hectares deja acquis;
- 2. fournisse une compensation financière pour le reste des terres servant d'habitat aux oiseaux migrateurs et qui sont alienees par l'extension de YVR, en utilisant divers moyens avec des fonds places en fiducie et administres par un groupe formé de plusieurs organisations tel que le Pacific Coast Joint Venture: et
- 3. fasse l'acquisition aussitôt que possible de terres appropriées et qu'il fournisse des fonds de compensation dans les six mois qui suivront l'approbation du projet. Cette mesure est considérée comme partie integrante des coûts d'amenagement.

Le ministere de l'Environnement de la Colombie-Britannique, responsable des oiseaux non migrateurs, tels que les oiseaux de proie et les passereaux, a declare que ses propres exigences de compensation sont les mêmes que celles du Service canadien de la faune.

« Avant que commence la construction du projet, nous devrons être convaincus que l'ensemble des mesures de compensation respecte pleinement les exigences de la directive de gestion « un pour un » et du financement intensif necessaire a la gestion et que tous les intéres-

sés acceptent les mesures de compensation proposées.»

Ententes de Transports Canada

Transports Canada a declare qu'en l'absence de politique fédérale ou provinciale en matiere de compensation. le ministère« ne peut faire de commentaires sur ce qui pourrait constituer un niveau convenable d'indemnité pour équilibrer les modifications prévues auxquelles donnera lieu l'agrandissement de l'aéroport. » Cependant, immediatement avant la tenue des audiences. Transports Canada a conclu une entente avec le Service canadien de la faune concernant les modalités de la compensation « un pour un ». Dans une lettre à Environnement Canada, Transports Canada s'est engage à assurer que :

- «... toute reduction de la capacité d'habitats resultant de ce projet sera atténuée ou donnera lieu à une compensation. Lors d'entretiens ultérieurs avec le personnel de votre ministere, nous avons convenu que l'élément critique devant faire l'objet d'une attenuation ou d'une compensation est la capacité de ces terres à servir d'habitat aux especes migratrices qui utilisent la region comme lieu d'hivernage ou comme étape de ravitaillement au printemps et en automne ainsi qu'aux populations locales. En outre, une entente a été conclue pour que les principes généraux qui suivent soient respect& dans la preparation du plan d'attenuation et de compensation:
- le plan sera base sur le principe du remplacement ou de la compensation pour la perte d'habitats sur la base d'« un pour un »:
- ii) dans la mesure du possible, Transports Canada étudiera les possibilités d'obtenir d'autres terres pouvant servir d'habitat aux oiseaux:
- iii) Transports Canada, en collaboration avec Environnement Canada, élaborera un ensemble de mesures de compensation pour les superficies ne faisant pas l'objet d'une attenuation par remplacement :
 - une telle compensation serait basée sur une evaluation détaillée de l'utilisation que les oiseaux font du site en question;
 - la valeur des instruments ou mecanismes nécessaires au remplacement de cette capacité serait déterminée: et
 - l'administration de la compensation devrait être confiée à un groupe indépendant.
- iv) Toutes les mesures qui precedent seraient soumises à l'approbation du Conseil du Trésor».

Principes de compensation

Apt-es avoir revu le principe de compensation pour l'habitat des oiseaux, la Commission croit à la justesse de ce qui suit :

- 1. que le principe de compensation totale de l'habitat disparu, sans perte nette, devrait être établi aussi fermement pour les oiseaux que pour les poissons. La bande des Indiens Musqueam soutient le principe, en ajoutant «que tout aménageur industriel ou commercial, y compris Transports Canada, qui utiliserait ces habitats de plus en plus rares et de grande valeur devrait être prêt à payer le prix pour acquérir un habitat comparable en tenure sûre, aussi cher et difficile que cela puisse être». Les gouvernements federal et provincial devraient insister pour que leurs services charges de la faune exigent une compensation totale de l'habitat. En fait, le but devrait être de renforcer la base de l'habitat et pas seulement de la maintenir:
- 2. que le principe de compensation totale devrait s'appliquer à l'habitat des especes d'oiseaux importants tels que les oiseaux migrateurs du Pacific Flyway, les oiseaux de proie et les passereaux rares. Cette distinction reconnait qu'il y a des especes telles que les etourneaux, les mouettes et les dunlins qui sont un danger pour l'aviation, et que leur habitat ne devrait pas être protege à YVR;
- 3. que la compensation devrait être l'option de dernier ressort. La compensation se prête aux abus si elle est appliquée sans discrimination et sans égard aux circonstances locales. Au lieu de cela, tout devrait être fait pour protéger et ameliorer l'habitat de façon à ce qu'il n'y ait pas besoin de recourir à la compensation.

La Commission applaudit Transports Canada pour les principes généraux énoncés dans son entente avec Environnement Canada, mais elle ajoute ce qui suit afin d'être encore plus precise.

- 14. La Commission recommande les principes et pratiques suivantes pour compenser les pertes d'habitats des oiseaux a VVP.
 - a) qu'il y ait compensation pour la perte et la qualité de l'habitat resultant du projet de piste et des politiques et programmes associes de contrôle aviaire et d'utilisation du sol;
 - b) que l'habitat de remplacement soit située à proximite du banc Sturgeon dans le voisinage de l'île Sea si possible;
 - c) que la compensation soit faite sur une base d'équivalence par un habitat ayant les mêmes fonctions et la même qualité que l'habitat perdu sur l'île Sea;
 - d) s'il n'y a pas d'habitat de remplacement sur l'île Sea, que la compensation soit faite sur la base de deux pour un dans la zone de Roberts Bank et de trois pour un dans la zone de Boudary Bay;
 - e) que la compensation soit faite par l'achat ou l'amélioration de terrain ou par d'autres formes de protection à long terme:
 - f) que la valeur de compensation soit en general basée sur la valeur ajoutee à l'habitat par les ameliorations;
 - g) que soit mis au point, pour la partie nord de l'aeroport, un systeme de credit pour l'amelioration des habitats qui

- entrainera une capacité de charge accrue pour des especes choisles de sauvagine, de passereaux et d'oiseaux de proie; et
- h) que des inventaires précis de la faune avienne soient effectues tout au long de l'année précédant toute construction dans la partie nord de l'aeroport, puis à des intervalles réguliers par la suite, afin d'assurer que le système de credit de valorisation des habitats soit élaboré judicieusement et que les politiques de compensation soient efficaces à long terme.

7.3 Les poissons

7.3.1 Ressources halieutiques

L'estuaire du fleuve Fraser assure la subsistance de 85 especes de poissons dont 27 sont considérées comme estuariennes, occupant à la fois les slikkes intertidales, les marais, les ma&cages et les chenaux d'eau principaux. Plus de 300 especes d'invertébrés vivent dans l'estuaire, et la plupart sont la source d'alimentation des poissons et des oiseaux. Les cinq especes de saumons du Pacifique se retrouvent aux abords de l'île Sea. Le fleuve Fraser supporte l'une des plus grandes montaisons de saumons au monde, plus de 10 millions de reproducteurs reviennent certaines années. Des sociétés de pêche commerciales canadiennes et internationales, des pêcheurs autochtones et sportifs pratiquent la pêche du saumon dans le Fraser.

Chaque année, plus de 800 millions de jeunes saumons migrent en aval, utilisant l'estuaire du Fraser pour leur nourriture, leur habitat et pour s'acclimater aux conditions marines. Certaines especes de jeunes saumons peuvent passer plusieurs mois à grandir et à se nourrir dans ses marais et ses chenaux. Parmi les autres especes on trouve le hareng, la carpe, l'éperlan argente, la truite fardée, la truite de Kamloops, l'omble à tête plate, l'éperlan, le chien de mer, l'oulachon et l'esturgeon blanc. Plusieurs de ces especes sont pêchées à titre récréatif et pour l'alimentation.

La repartition des jeunes saumons migrateurs dans les divers bras du Fraser depend, croit-on, de leur habilité à nager. Les especes comme le chum et le pink, qui sont des nageurs passifs, se repartissent tout le long du fleuve selon son debit. Étant donné que presque 15 pour cent du debit total passe par le bras nord, on estime qu'un pourcentage égal de ces alevins le descendent en passant par la. Les especes de nageurs actifs comme le chinook ont tendance à choisir et suivre le rivage durant leur migration vers l'aval. Ce qui laisse penser que plus de 15 pour cent des saumons de Harrison Lake et de Pitt River migrent probablement en passant par le bras nord.

En etudiant l'éventualité d'un impact environnemental sur les poissons dans le bras nord, dû à l'installation d'un terminal pour barges amenant du carbureacteur à l'île Sea, la Commission d'évaluation en matiere d'environnement a conclu que «...le bras nord est considérablement plus important qu'on ne le croit pour toutes les espèces de saumons du Pacifique. »

7.3.2 Habitat des poissons

Tout comme les oiseaux, les poissons de l'estuaire du fleuve Fraser dependent d'un habitat abondant et favorable à leur production pour assurer leur processus de vie. C'est le cas à l'ile Sea, où ils disposent d'une grande variété d'habitats. Ceux-ci sont constitués par une vegetation riveraine et des marais, assurant aux jeunes saumons, une productivité primaire de leur chaîne alimentaire à base de detritus, ainsi qu'un couvert et un abri; des etendues vaseuses intertidales qui fournissent des sources d'aliments et un habitat d'élevage; et des zones de milieu de chenal et de rivage du bras nord qui fournissent des voies migratoires importantes pour les jeunes saumons et les adultes.

Les slikkes du banc Sturgeon et les marais côtiers, en particulier, constituent un habitat très favorable à la production des ieunes saumons et du hareng. Par ailleurs, la sauvagine se nourrit de poissons et d'autres invertébrés dans cette zone très importante de l'habitat. Les regions marécageuses intertidales du bras nord et du bras central, assurent la subsistance d'un grand nombre de jeunes saumons et de harengs. Le marais Musqueam, situé en aval de l'île Sea, est reconnu comme étant l'une des plus importantes regions marécageuses de tout l'estuaire du Fraser. Le McDonald Slough et le Woods Island Slough assurent aussi la subsistance de larges populations de jeunes saumons. Les eaux de McDonald Slough, qui sont coupées de celles du banc Sturgeon par la digue de l'ile Iona, sont pauvres en oxygène. Toute nouvelle reduction en oxygène a cause d'une augmentation de la sedimentation ou des deversements de contaminants menacerait serieusement l'habitat du poisson dans cette zone.

Dans son ÉIE, Transports Canada a identifie l'impact possible du projet de piste parallele propose sur les reserves halieutiques : perte d'habitat, diminution de la qualité de l'eau, et en consequence degradation de l'habitat, et gene causée par les travaux. Tous ces effets peuvent causer la mort des poissons ou l'evitement, par les poissons, d'habitats intolérables.

Les causes physiques de ces effets ont été identifiées, à savoir : la sedimentation par ruissellement des eaux dir aux travaux de terrassement; la construction d'une installation pour les barges et d'un balisage lumineux d'approche au banc Sturgeon; la contamination des voies d'eau due à des activités d'entretien de la piste et à des deversements provenant aussi de la piste.

Le McDonald Slough qui est un habitat de poissons critique serait particulierement sensible. La perte de l'habitat en general pourrait entrainer une diminution des ressources halieutiques et au bout du compte toucher les pêcheurs commerciaux et sportifs et en particulier la bande indienne Musqueam.

7.3.3 Propositions d'atténuation et de compensation de Transports Canada

Transports Canada a declare dans l'ÉlE qu'il était prêt à mettre en oeuvre des mesures de reduction pour réduire les repercussions possibles sur les poissons et leur habitat. Ces mesures comprennent : des restrictions quant aux périodes de dragage et d'activites de construction pour éviter la période de migration d'avalaison des jeunes saumons qui a lieu de mars à juin; la construction de bassins de sedimentation et de retenue; la modification dans la conception des quais et des piliers du système de balisage d'approche; et l'emploi de mesures de compensation de l'habitat du poisson, lorsque cela est necessaire, pour compenser les pertes dans le banc Sturgeon et autour de l'ile Woods. On a remarque que la construction et la structure du balisage d'approche ainsi que l'installation temporaire pour les barges feront l'objet d'une demande dans le processus d'examen du projet de FREMP.

7.3.4 Impacts sur les ressources halieutiques

La Commission reconnait qu'historiquement, l'habitat du poisson dans le bras nord a été atteint de façon prejudiciable par le développement industriel, commercial, agricole et résidentiel. Le petit nombre d'habitats hautement productifs restant dans le bras nord se trouve dans les environs de l'île Sea, du bras central et de l'île lona.

La Commission prend note des programmes cooperatifs mis en oeuvre par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour proteger, améliorer et rehabiliter l'habitat du poisson dans le bras nord et dans les environs de l'ile Sea. Elle reconnaît les efforts du minister-e des Pêches et des Oceans pour atteindre eventuellement un gain net en habitat du poisson par l'application de son principe qui est le refus de toute perte nette.

Conclusions

La Commission reconnait et encourage les engagements pris. Toutefois, elle s'inquiete de la perte directe et physique d'habitat, particulierement dans une region productive comme celle du banc Sturgeon. Elle note que cette region a été classée «habitat très productif» par le comité de choix des regions protegees du FREMP, dont le groupe de travail sur l'habitat l'a classée «Conservation». La Commission invite instamment le Wildlife Management Committee (voir section 7.5) à porter une attention particuliere à la preservation et à l'amelioration de l'habitat du poisson au cours de ses travaux.

7.4 Qualité de l'eau

7.4.1 Information de base

Il y a peu d'informations dans l'ÉlE sur la qualité de l'eau dans le bras nord et le bras central du Fraser, et de l'impact des polluants provenant de l'ile Sea sur celle-ci. Le bras nord transporte approximativement 15 pour cent du debit du bras principal à New Westminster. Il est relativement peu profond et il n'a pas de gros affluents. Le bras nord est fortement soumis à l'influence des grandes marées. Les marées montantes reduisent la vitesse du courant et entrainent parfois l'inversion du sens du courant vers l'amont. Ceciréduit beaucoup l'effet de dissolution des polluants emmenés par le courant qui peuvent parfois passer plusieurs fois devant un deversoir d'eaux usées. Cet effet des marées soumet des endroits donnés du fleuve aux polluants qui sont charriés par le courant.

Des eaux qui entourent l'ile Sea sont parmi les plus dégénérées de l'estuaire du Fraser et des trois bras du bas du fleuve, le bras nord est le plus pollué. La qualite de son eau est atteinte par les gros deversements des egouts industriels et autres, sans rapport avec l'aeroport, qui sont la source de taux élevés de métalloïdes et de bactéries coliformes dans l'eau. Des usines métallurgiques, une usine de recyclage du papier, des scieries, des usines de pate à papier, des industries alimentaires, et un grand nombre de décharges d'eaux usées et d'égouts industriels en sont la principale cause. Des ecoulements et des particules de bois trait6 à decouvert et stocké en plein air sont très toxiques pour les salmonides.

Les eaux du banc Sturgeon, sur la côte occidentale de l'île Sea, sont très touchées par le volume important d'effluents qui etaient auparavant rejetés par l'usine de traitement des eaux usées de l'île lona et déversées dans le banc Sturgeon. Le déplacement des deversoirs plus loin en mer a permis à la region de reprendre le dessus. Avec l'amelioration des conditions environnementales, le banc Sturgeon devrait devenir une zone plus productive pour les poissons et les oiseaux.

Qualité de l'eau à l'ile Sea

Il y a très peu d'informations sur la qualite de l'eau dans la zone de l'ile Sea. Les eaux usées de l'ile Sea ou les déversements des egouts n'ont pas fait l'objet d'une surveillance systematique. Les données partielles sur la qualite de l'eau de l'ile dont on dispose comprennent des etudes faites par le Service de protection de l'environnement en 1975, par Transports Canada (AESL 1982), et par la Municipalité de Richmond (1984). L'information disponible ne permet pas de faire de predictions quantitatives sur l'impact éventuel d'une piste parallele sur la qualite de l'eau.

En se basant sur les données partielles des evaluations, Transports Canada a indiqué que les eaux usées des egouts de l'ile Sea sont conformes aux directives fed&ales sur la qualite de l'eau et ne contiennent pas un niveau de contamination qui serait nuisible à la vie aquatique. Le drainage de l'Aéroport sud a provoqué une elevation modérée de la concentration en cadmium, cuivre, chrome, plomb et zinc par rapport à ce qui se passe dans d'autres deversoirs d'eaux usées. La demande d'oxygene chimique (COD), les surfactants, les phosphates, les nitrates, le pétrole et les lubrifiants etaient aussi en hausse, à cause probablement du lavage des avions. Neanmoins, ces concentrations etaient faibles et non toxiques. Transports Canada a declare que la qualite de l'eau à partir des ecoulements serait comparable à celle des eaux usées des rues de Vancouver ou de Richmond, sauf pour le glycol. Elle serait probablement meilleure que celles des egouts des zones industrielles.

Dans plusieurs cas, il se pourrait que les eaux usées de l'ile Sea se dégénèrent à l'avenir. La construction d'une piste parallele, l'augmentation du trafic aerien, et un accroissement de plus en plus important des activités commerciales et industrielles sur l'ile Sea presenteraient un risque plus élevé de contamination de l'eau de surface et de la nappe phreatique à cause des activités liées à l'aeroport. Il est probable que des deversements illégaux dans la bras nord nuisent aussi à la qualite de l'eau. La Commission a entendu les apprehensions

des intervenants sur la possibilité de deversements nocturnes clandestins de substances toxiques et les branchements illégaux aux egouts le long du bras nord. Un intervenant a demandé si on a vérifié que les egouts de l'ile Sea n'avaient pas de branchements illégaux et si l'on n'y effectuait pas de deversements nocturnes.

Si Environnement Canada ou le minister-e de l'Environnement de Colombie-Britannique estiment que ceci constitue un problème grave, la Commission suggère que Transports Canada devrait financer des prélèvements au hasard pour contrôler la qualite de l'eau dans les egouts et s'assurer qu'elle répond aux normes ministerielles.

Prenant acte du manque de données statistiques sur la qualité de l'eau, Transports Canada a mis sur pied un programme de contrôle afin de posséder des informations sur la qualite de l'eau à l'heure actuelle sur l'ile Sea. Ce nouveau programme fait par-tie de l'engagement pris par Transports Canada visant à la mise sur pied d'un programme de contrôle sur les aéroports, au Canada. De plus, cela fait aussi pat-tie du programme de gestion environnementale de l'organisme en ce qui concerne le projet de piste parallele. Les données seront disponibles en juillet 1991, et Transports Canada a declare que celles-ci seront fournies dans un rapport annuel aux organismes de reglementation et au public intéressé.

Le Programme de contrôle des eaux souterraines et de surface propose comporte les objectifs suivants :

- decrire l'état actuel des eaux de surface, des eaux souterraines et des eaux provenant des eaux pluviales s'écoulant de l'ile Sea;
- évaluer la qualite de l'eau par rapport aux normes et règlements actuels; identifier et isoler les domaines dans lesquels il y a de problèmes qui demandent des mesures d'attenuation immédiates;
- fournir une base de données qui permettra d'évaluer l'efficacité des mesures d'attenuation et les effets des operations futures; et
- demontrer aux responsables de la reglementation qu'on s'y conforme et qu'on agit avec diligence.

7.4.2 Les impacts de la piste parallèle

Les effluents provenant d'activites industrielles et de sources liées à l'aviation sont déversés directement dans le réseau du tout à l'égout du Greater Vancouver Sewage and Drainage District (GVSDD) Si la piste parallele nuit à la qualite de l'eau, cela se passera très probablement au niveau du système des egouts. Il peut y avoir aussi une contamination des eaux souterraines.

Le réseau d'evacuation des eaux pluviales de l'ile Sea comprend actuellement huit bassins versants qui ont chacun leur deversoir dans le Fraser. (voir figure 7.2). La proposition de piste affecte principalement les bassins versants K, H et G. Le K se déverse dans le McDonald Slough; les bassins H et G vont dans le bras nord du Fraser et les autres dans le bras du milieu du fleuve.

Les eaux de ruissellement provenant des installations aéroportuaires s'écoulent par des egouts dans une série de fosses. Celles-ci se deversent par le biais de reservoirs de retenue dans le Fraser. Ces deversements sont envoyés de l'autre côté de la digue par pompage ou par gravitation grace à une vanne à clapet oscillant fonctionnant manuellement selon le niveau de la marée.

Impacts de la phase de construction

Pendant la phase de construction, l'impact potentiel sur la qualité de l'eau proviendra principalement de deux sources : les matieres en suspension et les deversements de carburant. Les matieres en suspension peuvent provenir du dragage d'un chenal pour obtenir des materiaux de remblaiement, de la construction d'une installation provisoire pour les barges, de la construction du système de balisage d'approche sur le banc Sturgeon et du renforcement et de la digue autour de l'île Sea. L'enlevement de la terre arable et sa mise en tas peuvent être la cause des matieres en suspension et d'une augmentation des substances nutritives. Des deversements accidentels de carburant et de lubrifiants peuvent aussi avoir lieu lors de la phase de construction.

Transports Canada propose un certain nombre de mesures pour le contrôle des matieres en suspension pendant la construction (EIE, paragraphes 7-9 à 7-12). Les déblais utilises pour le chargement préalable du sol feront l'objet d'essais pour voir s'ils sont contaminants et on n'utilisera que du sable propre. La construction d'une installation pour les barges et du systeme de balisage d'approche sera planifié entre les saisons sensibles pour les reserves halieutiques. Les techniques de construction utilisées reduiront la mobilité des sediments au minimum. On édifiera des talus autour des tas de terre pour empêcher l'écoulement trop rapide des eaux. Les sediments et les eaux troubles seront recueillies dans des fosses de sedimentation avant d'être évacués des lieux de construction. Les zones perturbées seront réhabilitées et replantees. Dans tous les cas, le DFO reexaminera les plans pour s'assurer qu'on minimise la sedimentation.

Durant les travaux, le promoteur effectuera ses activités d'entretien et entreposera ses carburants dans des zones retirees, loin des egouts, la où des deversements accidentels pourront être contenus et éliminés.

Impacts d'exploitation et matières dangereuse

Les repercussions éventuelles pendant l'exploitation de la piste parallele sont liées principalement à la manutention de carburant et de matieres dangereuses, à l'utilisation de produits chimiques et à la gestion du drainage en surface.

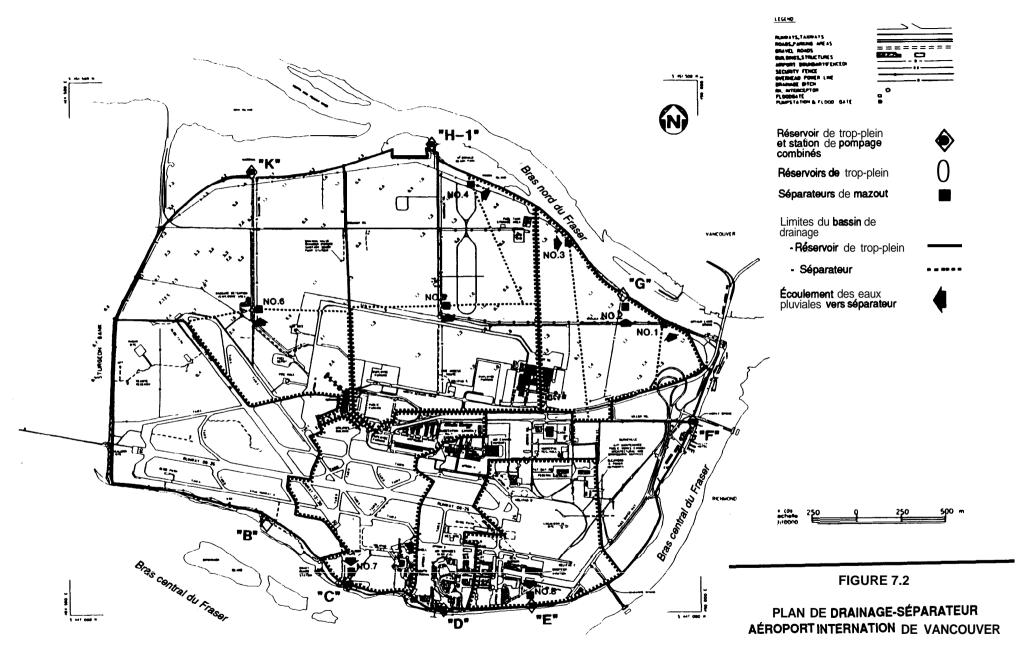
Transports Canada a prepare une liste des matieres dangereuses et de leur manutention dans le cadre de sa verification environnementale en 1990. Les carburants manipulés et entreposes à l'aéroport constituent la plus importante des matières dangereuses. D'autres sont liées à l'augmentation des activités d'entretien aussi bien qu'aux activités industrielles et commerciales des locataires de l'aéroport situées dans le bassin versant H et dans la zone de l'aéroport sud.

Lors de la manutention des carburant il y a des risques de deversements accidentels et de fuites de carburant pour l'aviation et d'autres produits petroliers. Les deversements peuvent provenir de pipeline, de reservoirs, d'installations d'avitaillement et des avions. Trans Mountain Pipeline exploite un dépôt de carburant dans le bassin versant H qui pourrait necessiter une manutention de quantités de carburant plus importantes ou que sa capacité de stockage soit accrue. Un dépôt de carburant est situé dans la zone K.

Transports Canada tient les compagnies de carburant responsables de l'application de toutes les procedures et des directives du Ministère ainsi que des reglements fédéraux et provinciaux pertinents. En 1989, Transports Canada a commandité une etude pour revoir la procedure de manutention des carburants sur l'aéroport. L'étude recommandait une formation plus poussée du personnel, des installations de nettoyage sur place et des procedures de contrôle et de signalisation des deversements. Par la suite, Transports Canada a amélioré les procedures de prevention et de nettoyage des deversements de carburant. Il s'est procure de l'équipement additionnel, y compris un véhicule d'intervention specialise pour traiter les deversements éventuels et un «Super Sopper» conçu pour faciliter la recuperation d'un deversement de 50 litres maximum de liquides divers. Des programmes de sensibilisation et de formation des employés sont mis en place. Les installations de stockage du carburant, v compris le remplacement des citernes enterrées sont améliorées et Transports Canada procède à l'examen des aspects environnementaux des operations des locataires avant de renouveler leurs baux.

En outre, Transports Canada a entrepris d'instalier des dispositifs pour détecter et capter les deversements qui atteignent les réseaux de drainage de l'aéroport, y compris des séparateurs huile-eau, des reservoirs de retenue, et des récupérateurs par aspiration. Le Ministère a un agent de l'environnement qui fait l'inspection quotidienne des systèmes de drainage en fonction des conditions atmosphériques et du debit

Les reservoirs de retenue sont munis de batardeaux pour prevenir l'écoulement de deversements accidentels. Cinq des huit bassins versants sont aussi équipés de separateurs huile-eau. Transports Canada complete en ce 'moment le renouvellement de huit separateurs avec vannes à clapet oscillant manuelles qui peuvent arrêter et contenir les déversements des egouts. Transports Canada declare que ce système de confinement peut arrêter completement l'écoulement des eaux de pluie et permettre ainsi de récupérer efficacement les matieres déversées.



COMMISSION D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER 15. La Commission recommande que les améliorations de retenue et de récupération proposées pour la drainage superficiel de l'aéroport soient totalement opérationnelles avant la mlse en service de la piste parallèle.

On a fait part de certaines inquietudes au suiet des possibilités d'incendie dans les fosses contenant des produits pétroliers provenant de deversements. Afin d'éviter une telle éventualité dans le futur, Transports Canada devrait poursuivre sa politique d'inspection quotidienne du systeme de drainage afin de s'assurer de l'efficacite de son fonctionnement, en surveillant plus frequemment des zones particulières, si necessaire.

Les produits chimiques

Les produits chimiques sont utilisee à des fins variées à l'aéroport. Le glycol sert au degivrage des aeronefs, l'urée est utilisee sur les pistes verglacees et on emploie des detergents pour laver les avions. Enfin divers types d'insecticides et d'herbicides sont utilises sur les pelouses du terrain d'aviation.

Le glycol se decompose dans l'eau et peut provoguer en se diluant une demande d'oxygene biochimique très élevée. Heureusement, on ne l'utilise normalement que quand les temperatures sont très basses, et dans ces conditions, il se decompose plus lentement, reduisant ainsi sa contribution potentielle aux problèmes de la DOB. La toxicité du glycol est faible, il faudrait une forte concentration pour tuer les poissons. Transports Canada a affirmé que l'impact du glycol sur la qualité des eaux à YVR est infime à cause de son taux de dilution élevé.

Une stratégie nationale a été entreprise par Transports Canada pour rendre les transporteurs aériens responsables des mesures d'atténuation de la pollution due au glycol. Le rôle du Ministère consisterait à faciliter et à régulariser le processus, les transporteurs aériens étant responsables du financement et de la mise en oeuvre des mesures d'atténuation. Il en ressort que le taux de glycol et de DOB dans les bassins versants C et K de YVR sera contrôlé. Des normes de qualité de l'eau seront appliquées aux deversements de glycol dans les eaux pluviales.

Transports Canada étudie en outre differentes manières pour récupérer le glycol sur les pistes. Le Ministère se procure, comme mesure provisoire, un «Super Sopper» qui pourra être utilise par les compagnies aeriennes pour récupérer le glycol verse sur les pistes. Ces politiques et mesures seront mise en oeuvre d'ici 1992. De plus, Transports Canada examine la faisabilite de placer les stations d'application de glycol à l'extrémité des voies de circulation comme c'est le cas dans les pays scandinaves. De telles installations permettent de récupérer 75 p. 100 du glycol pour être reutilise.

La Commission croit que les programmes de gestion du glycol à l'étude chez Transports Canada diminueraient les quantités d'effluents de ce type et pourraient ameliorer la qualité de l'eau. La Commission appuie l'adoption de ces programmes.

L'urée est utilisee pour le degivrage des pistes d'atterrissage et des voies de circulation. L'urée peut augmenter la quantité

d'ammoniaque et d'azote organique dans les eaux de ruissellement. À certaines périodes de l'année, l'urée peut provoquer la croissance d'algue et la diminution de l'oxygène dans l'eau. Selon Transports Canada, les risques pour la qualité de l'eau sont faibles puisque l'urée n'est utilise que l'hiver. Une forte precipitation serait necessaire pour balayer l'urée des pistes et l'envoyer dans le systeme de drainage, et dans ces circonstances. l'urée serait diluée et evacuee. De plus, une certaine quantité d'urée est absorbée par la terre et les plantes. Transports Canada s'attendà ce que l'impact de l'urée sur les eaux receptrices soit negligeable, sauf pour le McDonald Slough oùil devrait être minime. La Commission est d'accord pour dire qu'il doit y avoir une surveillance, particulierement dans le McDonald Slough. Si on relève des chanimportants. Transports Canada immediatement prendre des mesures d'attenuation.

Pour le lavage des aéronefs, on utilise des detergents. Ce genre d'activites pourrait causer une augmentation de la demande chimique d'oxygene (COD) dans les eaux réceptrices. Il en serait de même avec les agents tensioactifs, les phosphates, les nitrates, les lubrifiants et les graisses. Cependant, selon les données dont nous disposons, les concentrations de detergent sont faibles et non toxiques dans le bassin au sud de l'aéroport, la où on procède au lavage des aeronefs.

Eaux souterraines

On a peu de renseignements concernant la qualité des eaux souterraines. Au titre des programme de qualité de l'eau qui seront mis en oeuvre en 1991, Transports Canada débutera une etude de base des eaux souterraines ainsi qu'un programme de contrôle. Celui-ci visera les sites à risques élevés de contamination tels les sites d'entretien, les lieux de dégivrage au glycol et d'epandage d'urée, les lieux de manutention et de stockage des carburants et le site d'instruction pratique des pompiers.

La Commission est d'avis qu'il existe des techniques pratiques et efficaces de reduction de la pollution des eaux. Si l'on dispose d'un systeme de contrôle adéquat, les épandages et la degradation de la qualité de l'eau qui furent couramment signalés dans le passe à YVR ne devraient plus avoir lieu dans le futur. La Commission de gestion de la qualité des eaux et du contrôle de la pollution (Water quality/Pollution Control Management Committee) propose par Transports Canada devrait être mandate et avoir l'autorite pour insister qu'un systeme adéquat de mesures de protection de la qualité des eaux soit mis en oeuvre et entretenu.

En resume, la Commission pense que Transports Canada fait de sérieux efforts pour améliorer sa gestion des eaux. L'inventaire des polluants des eaux de surface et souterraines, l'amelioration des procedures d'exploitation, la mise en service d'un equipement nouveau pour réduire au minimum les deversements accidentels de carburant ainsi que l'établissement de programmes de surveillance, tout cela constitue des ameliorations utiles. La Commission croit toutefois que les résultats de tout ce qui a trait à la surveillance de la qualité de l'eau devrait être communique régulièrement au ministère de

l'Environnement de la Colombie-Britannique, à Environnement Canada et au grand public.

7.4.3 Le McDonald Slough

La Commission reconnait que la seule question qui unit le McDonald Slough et la proposition de piste parallele est celle du ruissellement provenant de l'ile Sea. Transports Canada s'occupe de la question.

Selon la Commission, le McDonald Slough est un composant particulierement important et vulnerable de l'écosystème du bras nord. C'est aussi la masse d'eau la plus susceptible à toute degradation de la qualite de l'eau attribuable à la nouvelle piste. Le McDonald Slough est essentiellement un bras mort d'eaux stagnantes qui peut eventuellement devenir un endroit important de reproduction des saumons. Dans certaines parties du Slough le taux d'oxygene est très faible. La mauvaise circulation de ses eaux, les eaux de ruissellement provenant de l'ile Sea et l'entreposage courant d'un grand nombre de billes de bois sont des sources importantes du niveau élevé actuel de la demande d'oxygene biochimique.

Les Musqueam s'inquietent de l'augmentation de la sedimentation à cause de la construction de la piste parallele. Ils sont d'avis que toute nouvelle reduction du niveau d'oxygene, qui est deja faible, menerait à une nouvelle diminution des reserves halieutiques. Ils sont soucieux du fait que Transports Canada n'a donné aucune assurance quant à la protection du McDonald Slough contre la sedimentation.

Le ministère des Pêches et des Oceans s'inquiete qu'une temperature élevée des eaux de ruissellement pourrait nuire aux poissons, notamment aux salmonides qui sont sensibles aux changements de temperature. Pendant l'été, après une longue période de secheresse suivi de pluies abondantes, la temperature de l'eau de ruissellement pourrait être de plusieurs degrés superieure à celle du MacDonald Slough.

D'après des données anecdotiques fournies au Comité, les alevins de saumon qui habitaient le Slough dans le passe, etaient beaucoup plus nombreux qu'à present. Actuellement, la mauvaise qualite de ses eaux a tendance à dissuader les alevins de l'utiliser. Selon certains dires, Transports Canada aurait augmenté le debit des deversements dans le McDonald Slough et on craint que cette action ne mène à une nouvelle degradation de la qualite de l'eau.

Le McDonald Slough et le banc Sturgeon sont tous les deux très utilises par les alevins de saumon. Actuellement, Transports Canada a des discussions avec le ministère des Pêches et des Oceans sur les differentes façons d'ameliorer la qualite de l'eau dans le Slough. Transports Canada surveillera l'écoulement du bassin versant K. Si des problèmes de qualite de l'eau surgissent, il s'engage à detourner l'ecoulement pour le déverser directement dans le bras nord. Comme le ministère des Pêches et des Oceans, les Musqueam pensent que cette option mérite d'être évaluée et ils desirent prendre part aux discussions portant sur cette proposition.

Une solution complementaire destinée à ameliorer la qualite de l'eau dans le McDonald Slough consisterait faire une ouverture dans la digue qui rejoint l'ile Sea à l'ile Iona. On permettrait ainsi à la marée de pénétrer dans le McDonald Slough. Le ministère des Pêches et des Oceans estime que cette mesure ameliorerait la qualite de l'eau et aboutirait à accélérer le retablissement du banc Sturgeon, surcharge par les effets negatifs des deversements anterieurs de la station d'epuration des eaux usées d'lona dans cette même zone. Transports Canada s'est mis d'accord avec le ministère des Pêches et des Oceans pour étudier cette option.

Canfor, la compagnie qui détient un bail l'autorisant à entreposer des billes de bois dans le Slough, craint que la penetration d'eau salée ne provoque une infestation de son bois par des tarets. Il serait possible de concevoir une vanne à clapet permettant l'écoulement de l'eau dans un seul sens, à marée descendante. Terry Slack, un pêcheur de la region, suggère que l'on établisse un calendrier exigeant le creusement du chenal avant le debut des travaux. Il craint, de plus, que l'on permette au saumon d'emprunter le chenal pour ses migrations.

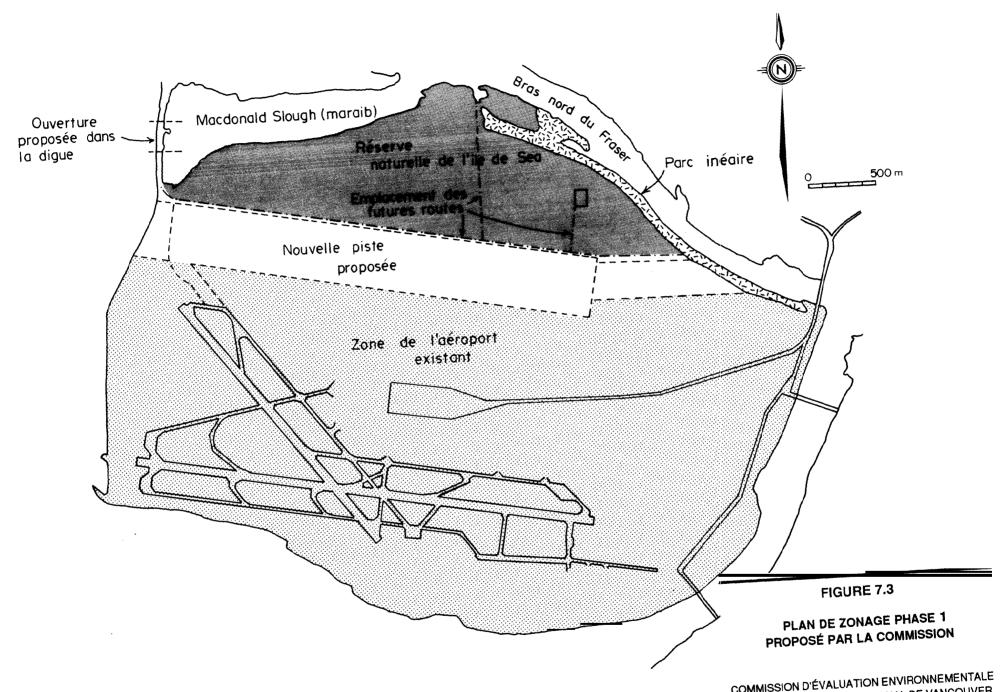
Les Musqueam sont eux aussi partisans du creusement d'un chenal permettant l'ecoulement du McDonald Slough dans le banc Sturgeon, mais ils nous avisent de la presence possible de depots archeologiques lies à Skwsothen, un ancien village des Musqueam, qui pourrait se trouver sous la digue ou dans les marais salants directement à l'est. Les Musqueam souhaitent qu'on les consulte sur la gestion de cette proposition.

Un autre motif d'inquietude au sujet de la qualite de l'eau a été évoqué par M. Slack qui a fait savoir que le chemin qu'on envisage de construire autour du périmètre du Slough reposerait sur une couche de déchets de bois. L'eau d'ecoulement provenant d'une telle surface libère des substances toxiques dans l'environnement aquatique, ce qui pourrait degrader davantage la qualite de l'eau. M. Slack a demandé que les difficult& liées à l'epuisement de l'oxygène dans la region soient résolues avant d'autoriser toute construction. La Commission considère cette recommandation comme raisonnable.

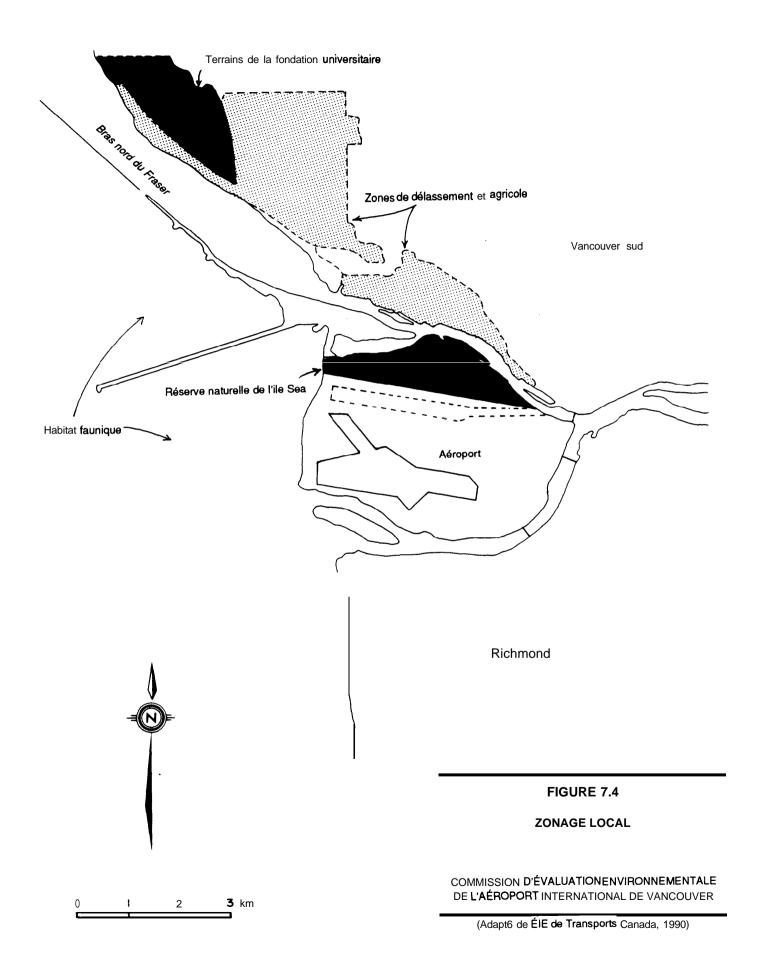
16. La Commission recommande que Transports Canada fasse un effort sérieux pour arriver à une entente avec tous les intéressés en vue de créer une ouverture dans la digue du MacDonald Slough.

7.5 Reserve naturelle de l'ile Sea (SICA)

La recommandation nº 13 de la Commission prevoit de réserver un territoire d'environ 277 hectares pour la faune et ce qui s'y rapporte. Bien que ces terres appartiennent à Transports Canada, la juridiction, en ce qui concerne l'environnement, est fragmentee et complexe. Le ministère des Pêches et des Oceans est responsable des oiseaux migrateurs, alors que le minister-e de l'Environnement provincial est charge des espèces non migratoires. Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada gère les oiseaux migrateurs alors que le ministère de l'Environnement provincial s'occupe des espèces non migratoires et des autres faunes. Il y a aussi des organismes charges de la coordination tels que le Fraser River Estuary Management Program (Programme de gestion de l'estuaire du fleuve Fraser), le Pacific Estuary Conservation Program et le Pacific Joint Venture. En outre, plusieurs organisations participent à la promotion de la conservation de



COMMISSION D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER



l'habitat, y compris des organismes sans but lucratif tels que la Nature Trust de Colombie-Britannique, Wildlife Habitat Canada et Ducks Unlimited Canada. Compte tenu de la situation et de ce que cela implique pour la gestion, la Commission fait les observations suivantes.

La zone en question ne comprend pas seulement les terres situées au nord de la piste, mais toutes celles auxquelles elles sont rattachees ecologiquement, y compris les îles et la plage adjacente (voir figures 7.3 et 7.4). Le but de la Commission est que les gestion de cet espace plus vaste, appelé «Sea Island Conservation Area» la SICA (reserve naturelle de l'ile Sea), s'exerce principalement sur la faune et sur ce qui s'y rapporte.

La SICA serait dirigee par un comite de gestion de la faune responsable envers Transports Canada, qui déléguerait les responsabilites de gestion au comite pour une période de longue durée, disons 50 ans. L'objectif du comite regardant la SICA serait de gérer la conservation de la faune et les activités récréatives compatibles, en ayant toujours à l'esprit l'importance primordiale de la sécurité aerienne.

Les operations administratives du comite ainsi que le coût de tous les projets decoulant des repercussions de la nouvelle piste devraient être financées par Transports Canada ou par VIAA.

17. La Commission recommande que:

- a) toute la zone au nord de la piste soit réservée par Transports Canada pour servir de noyau à la reserve naturelle de l'ile Sea (Sea Island Conservation Area, SICA) et que cette decision soit reflétée dans les ententes conclues entre Transports Canada et l'Administration de l'aeroport international de Vancouver (VIAA);
- b) Transports Canada établisse un comite de gestion de la faune qui ait pour mandat de gérer la SICA pendant cinquante ans;
- c) le comite soit compose du Service de la faune canadienne (qui en assurerait la présidence), du ministère des Pêches et Oceans, du minister-e de l'Environnement de la Colombie-Britannique, de la Bande Indienne Musqueam, de la ville de Richmond, du District regional du grand Vancouver (GVRD) et du Fraser River Estuary Program;
- d) le comite de gestion de la faune ait le pouvoir:
 - de gérer la SICA et les programmes d'attenuation et de compensation associes à ceux-ci;
 - de coordonner les acquisitions d'habitats et les programmes de rehabilitation, d'amelioration et de gestion avec d'autres organismes;
 - iii) de faire participer les groupes d'intérêts appropries à des recherches conjointes, à la planification des activités, aux projets pilotes et à la formation du public; et
- e) les coûts de fonctionnement du comite de gestion de la faune ainsi que ceux de tout projet environnemental dans la zone de la SICA resultant des impacts de la nouvelle piste soient supportés par Transports Canada.

Une des premieres mesures du comite de gestion de la faune devrait être la preparation d'un programme montrant de manière precise l'état dans lequel la zone de la SICA devra se trouver lorsque la construction de la piste sera terminée. Il devrait ensuite y avoir un plan indiquant comment cette reserve sera gérée de manière permanente. Ces plans devraient être établis en consultation avec toutes les intéressés, et tous les efforts devraient être faits pour obtenir une reconnaissance officielle d'organismes tels que le Great Vancouver Regional District (GVRD) et le Fraser River Estuary Management Program (FREMP).

La zone de la SICA devrait être accessible par la route et des dispositions d'ordre récréatif devraient être prises. Tout cela en respectant le but principal de la SICA qui est la preservation et l'amelioration de la faune. La Commission est d'avis qu'il ne devrait pas y avoir de route le long de la digue nord. Cet espace devrait être reserve principalement pour aménager un parc lineaire. La route pour acceder à l'ile lona devrait longer la piste le plus près possible, avec des tronçons pour desservir des installations telles que les emplacements de stockage de carburant. Il ne devrait pas y avoir d'accès au McDonald Slough, qui a une importance particulière pour les Indiens Musqueam.

18. La Commission recommande que:

- a) le comite de gestion de la faune prepare des plans pour:
 - i) établir la forme et l'état de la zone de la SICA lors de l'achèvement des travaux de construction; et
 - ii) la gestion et l'entretien courants de la zone de la SICA par la suite; et
- b) pour que les routes et les parcs de loisirs dans la zone SICA soient conçus dans un esprit de protection de la faune.

7.6 Qualité de l'air

7.6.1 Qualité actuelle de l'air

Les emissions atmospheriques de l'Aéroport international de Vancouver proviennent de diverses sources qui comprennent : les avions, les véhicules automobiles, les incinerateurs, les aires de stockage de carburant, en plus de tout ce qui vient de Vancouver ouest et de la zone urbaine de Richmond.

Les donnees disponibles provenant du contrôle de la qualité de l'air ambiant à YVR en 1979, 1985 et d'une etude en cours, semblent indiquer que les quantités de monoxyde de carbone (CO), de peroxyde d'azote (NO), de bioxyde d'azote (NO₂) et de la quantité totale de particules en suspension (TSP) ont très peu évoluées entre 1984-85 et 1990-91. Les concentrations de CO, de NO₂, de O₂ ou de TSP n'ont pas été supérieures aux objectifs fédéraux sur la qualité de l'air acceptée durant la moyenne des périodes à court terme, à moyen terme et à long terme. Les concentrations de CO, de NO de NO;! et de TSP sur l'ile Sea étaient généralement équivalentes ou inferieures à celles mesurees par le GVRD dans les stations de surveillance voisines situées à Vancouver ouest, Marpole et Richmond.

Deux autres polluants ont cause plus d'inquietude. La concentration de peroxyde d'azote (NO) était souvent de deux à quatre fois plus forte que celle du bioxyde azotique (NO₂). Cependant, il n'y a aucun objectif federal pour le NO. L'ozone (O₃) joue un role important dans les reactions photochimiques secondaires d'autres polluants de l'air. Les concentrations de O₃ sont souvent fortes, surtout en été. Au cours d'une periode témoin trois mois, les concentrations d'O₃ approchaient régulierement le niveau acceptable 50 Ug/m³ sur une periode de 24 heures; le niveau souhaitable de 30 Ug/m³ fut dépassé dans 20 p.100 du temps.

On estime qu'en 1988, les emissions provenant des aeronefs à YVR contribuaient pour moins de 2 p.100 de composes organiques volatiles à la qualite de l'air ambiant dans le District de la region metropolitaine de Vancouver, et encore moins pour les autres polluants contrôlés. Les huit premiers mois de l'étude menée en 1990 ont confirmé que les concentrations maximales de tous les polluants mesurés sont demeurees considerablement sous les seuils des objectifs fédéraux acceptables et souhaitables.

7.6.2 Impact de la piste parallèle

Les simulations effectuees portent à croire qu'avec la piste parallele, le chiffre des mouvements aériens passerait de 300 000 en 1990 à 450 000 en l'an 2005. Mais à cause de la reduction des temps d'attente au décollage, à cause des moteurs d'aeronefs et de voitures automobiles plus «propres», le total des emissions provenant de l'île Sea demeurerait a peu près le même pendant cette periode. De plus, la realisation d'une ligne de transport en commun rapide pourrait réduire la quantite des emissions dues aux routes et aux terrains de stationnement. On s'attend à ce que la piste proposée attenuerait en par-tie l'impact prévu des emissions de NO., de CO, de SO_x, d'hydrocarbures et de particules.

emissions qui se produiraient dans le cas oh le projet n'existerait pas.

Dans son evaluation de l'impact potentiel sur la pollution de l'air, Transports Canada s'est concentre plus particulierement sur l'aéroport et ses abords. On a porté peu d'attention à la façon dont les emissions agiraient reciproquement et de manière synergique avec celles du voisinage. Un énoncé qualitatif des effets de synergie prévus aurait été utile. Le District de la region metropolitaine de Vancouver (GVRD) a pour objectif de diminuer les emissions totales d'oxydes de souffre et d'azote, de particules, d'oxyde de carbone et de compose organique volatile de 50 p.100 d'ici l'an 2000. Et le Canada s'est engage à ramener la concentration d'ozone à un niveau sous le seuil en dessous duquel les populations les plus susceptibles souffrent des effets du smog. À l'heure actuelle, les concentrations de O₃ mesurees dans le Lower Fraser Valley, qui sont affectées par emissions dans le Grand Vancouver comme un tout, sont quelques fois le double de celles considerees comme saines.

Il est clair que l'aeroport ne contribue pas de façon majeure aux problèmes de la qualite de l'air dans la region. Il n'en est pas moins vrai qu'il conviendrait que la direction de l'aéroport collabore avec les autres pour contribuer à l'effort general pour l'amelioration de la qualite de l'air. Par exemple, si le GVRD (District de la region metropolitaine de Vancouver) convertissait ses véhicules en utilisant les carburants plus «propres», YVR devrait ne pas faire moins. De plus, si un système de transport public vers et de l'aerogare devait améliorer la qualite de l'air, Transports Canada serait justifie de faciliter un tel service afin de réduire les polluants qu'il contribue à répandre sur les quartiers avoisinants.

Chapitre 8

MESURES INSTITUTIONNELLES



Chester Johnson — Administration de l'aéroport international de Vancouver

«Les autorites administratives locales de l'aeroport rendront compte àtous les niveaux de gouvernement. Elles répondront aux problemes locaux d'une manière que ne pourrait jamais faire une structure de gestion basée à Ottawa. Les autorites administratives locales croient qu'une bonne gestion depend en grande partie de l'attention portée aux problemes locaux et de la manière d'y répondre.

Nous nous sommes engages à suivre la voie actuelle qui consiste à demander la participation du public et à écouter ses recommandations sur le futur aéroport, et nous avons l'in tention de soutenir à fond les conclusions de la Commission d'évaluation environnementale. Nous nous sommes aussi engages à faire respecter les garanties prises par Transports Canada sur la future exploitation de l'aéroport, y compris les restrictions concernan t l'u tilisation de la troisieme piste, lorsque celle-ci sera construite. »

Le chef Wendy Grant — Bande des Indiens Musqueam

«J'ai donné l'exemple suivant à un groupe d'écoliers qui etaient venus à la reserve : je leur ai demandé «Que feriez-vous si des &rangers venaient ici et s'emparaient de votre terre ?» Vous savez, j'essaie de faire le rapport entre ce qui se passe ici et ce qui se passe au Koweit, et comment on essaie de combattre de ce côté, et je me demande, que ressentiriez-vous si ces gens venaient ici, detruisaient votre genre de vie et vous forçaient à vivre comme eux?»

Irene Miller

«Cela soulève aussi la question de savoir envers qui les autorites locales seront responsables. Le seul renseignement que j'ai pu obtenir est que les autorites administratives locales de l'aeroport, une assemblée non Blue, ne sont pas collectivement responsables envers qui que ce soit. Chaque membre n'est responsable individuellement que devant l'association qui l'a nommé, ce qui, à mon a vis, revien t à n'avoir aucune responsabilite. »

Chris Shelton

«Si la privatisation devait séparer completement le gouvernement du Canada de l'administration de l'aeroport, alors la legislation ne traiterait pas du maintien de la Loi sur les langues officielles, des prestations de retraite et du code canadien du travail... Le Projet de loi sur le transfer-t des aéroports ne mentionne rien obligeant les autorites administratives de l'aeroport à rendre compte en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques du Canada. Un principe essentiel d'une société d'État est qu'elle est responsable de ses affaires devant le Parlement... Ce qui n'est pas exigé des autorites administratives de l'aeroport désigné.»

8.0 MESURES INSTITUTIONNELLES

Jusqu'à present les discussions ont porté sur trois sujets principaux : la justification du projet, le bruit et l'environnement. Plusieurs autres points importants sont inextricablement lies à ces sujets.

8.1 L'Administration de l'aéroport international de Vancouver (VIAA)

L'envergure de la tâche de la mise en service d'une nouvelle piste est maintenant claire. Voici en resume ce dont il s'agit : convertir YVR en un centre de services aeriens générateur de retombees economiques pour toute la Colombie-Britannique; repondre de manière sensible aux besoins des personnes qui seront nouvellement affectées par le bruit de l'aeroport; prendre, dans le domaine de l'environnement, plusieurs initiatives d'importance majeure pour l'estuaire du Fraser. Ces tâches ne seront pas accomplies sans qu'il y ait les ententes administratives necessaires ni sans un engagement reel de la part de toutes les personnes et de tous les organismes concern&. Le role de l'Administration de l'aeroport international de Vancouver (VIAA), qui doit prendre la direction de l'aeroport en septembre 1991, sera primordial dans ce domaine.

Aux audiences, plusieurs questions ont été posées au sujet de la VIAA, organisme établi par le ministere de la Consommation et des Corporations par lettre patente du 23 janvier 1990. Il a été dit principalement que la VIAA devrait être liée par les recommandations de la Commission concernant les questions de bruit et touchant l'environnement, et qu'elle devrait être tenue «responsable». Les propres inquietudes de la Commission relèvent de trois aspects de la VIAA soulignes dans le protocole d'entente et dans les principes supplémentaires associés qui ont apparemment servi de guide aux premiers stades de sa creation. Ces directives n'ont pas force légale, et les lettres patentes, qui en ont, sont exprimees en termes remarquablement larges et imprécis.

Premierement, l'importance prépondérante donnée à l'aspect commercial. La VIAA est destinée a être une «entreprise commerciale», une «entité d'affaire incorporee indépendante», qui doit diriger non seulement l'aeroport, mais aussi des «entreprises commerciales associées», et, si elle le desire, «des activités non liées à l'aviation». La VIAA doit «développer l'aéroport» et, si elle, le desire «promouvoir l'augmentation du volume de la circulation aérienne»; elle doit aussi être financierement viable et independante.

Deuxiemement, les membres de la VIAA doivent être les «représentants des intérêts commerciaux et communautaires locaux... posseder un sens aigu des affaires, et . ..les connaissances techniques necessaires (ingenierie, droit, affaires, finances) afin de gérer une entreprise commerciale constamment viable. » Sept membres seront nommés par plusieurs representants ou entites professionnelles, en particulier par la ville de Vancouver, la ville de Richmond, le Greater Vancouver Regional District (District regional du Grand Vancouver), le Vancouver Board of Trade, la Law Society of B.C., le Institute of Chartered Accountants of B.C. et la Association of Professional Engineers of B.C. Cinq membres additionnels peuvent

être nommés par les sept premiers membres. Les représentants élus par le public et les fonctionnaires sont expressément exclus par les reglements et ne peuvent être membres.

Troisièmement, la responsabilite envers le public n'est que theorique. La VIAA est seulement obligée de tenir, au moins une fois l'an, une reunion ouverte au public pendant laquelle «laVIAA accordera dans une mesure raisonnable, l'occasion de poser des questions et d'exprimer des points de vue. » Il semble que cela sera la seule «fenêtre» permettant au public d'examiner le fonctionnement de la VIAA. De plus, étant donné qu'elle n'est ni une société d'Etat responsable devant le Parlement ni assujettie à la Loi sur la gestion des finances publiques du Canada, la VIAA n'est gouvernee que par les restrictions imposées par la section 18.3 de ses propres règlements. Ceux-ci stipulent que tous les cinq ans la VIAA devra «retenir les services d'une firme de consultants reconnue et independante qui examinera la gestion et les résultats financiers.'> Si une faute quelconque est relevée, «le Conseil d'administration con voquera une reunion spéciale...a fin d'é tablir les mesures nécessaires pour résoudre le problème relevé dans le rapport du consultant».

Les responsabilites environnementales de la VIAA sont énoncées dans l'article 3.10 des Supplementary principles (Principes supplementaires), de la façon suivante : «Les autorites administra tives locales de l'aeroport seront responsables des questions de gestion du bruit, de la pollution de l'air, de la gestion des déchets et des autres questions environnementales liées à l'aeroport, d'une façon conforme aux normes et règlemen ts pertinen ts». De plus, le president de la VIAA, M. Chester Johnson, a declare aux audiences, «...nous avons l'intention d'appuyer pleinement les conclusions de la Commission d'examen environnemental».

Finalement, pour ce qui en est des rapports de la VIAA avec la communaute, ou lit dans les Principes supplementaires « Des processus de consultation seront établis entre la VIAA et les communautes adjacentes afin d'assurer la mise en valeur du developpement economique, la coordination de la planification regionale, la gestion de questions environnementales et l'observation de tous les règlements locaux et de ceux portant sur la construction». On presume qu'il s'agit d'une observation volontaire, car il semble que la VIAA ne sera pas soumise aux reglements locaux de planification et de zonage, ni assujettie aux taxes foncieres habituelles. De plus, au cours des audiences, M. Johnson a engage la cooperation de la VIAA de la façon suivante «La VIAA s'engage a consulter et établir un dialogue avec les groupes communautaires in téressés et avec les experts reconnus en ce qui concerne l'exploitation de l'aeroport dans son ensemble» et aussi «LaVIAA sera responsable a tous les niveaux de gouvernement. et répondra aux soucis communautaires... Elle croit qu'une bonne gestion depend en grande partie de l'attention prêtée aux questions communautaires et de la manière d'y répondre.»

Étant donné la nature et l'envergure de la tâche envisagee, il aurait été rassurant de voir la VIAA avoir une base plus large et moins de préjugés contre la participation de membres

ayant de l'expérience publique, moins préoccupée par les affaires, plus ouverte et responsable directement envers le public en général. Par exemple, il est regrettable qu'on n'ait pas trouvé de place pour les representants des Musqueam ni pour ceux des communautés de voisinage et de l'environnement. D'un autre côté, ses obligations envers l'environnement sont énoncées clairement, et son president a promis que la VIAA sera ouverte et cooperative, et qu'elle repondra aux inquietudes communautaires. De plus, elle aura les moyens financiers necessaires pour faire face à ses obligations. Au cours des audiences on a demandé à M. Johnson s'il serait préoccupé de voir eventuellement les coûts relies à l'environnement s'élever, disons, à cinquante millions de dollars audelà des cent millions de dollars que coûtera la construction de la piste. Il a repondu qu'il ne prevoyait aucune difficulté à réunir une telle somme à ces fins.

Dans l'esprit de la Commission, l'attitude de la VIAA envers sa tâche sera d'une importance capitale. Si, dans la poursuite de ses objectifs economiques, elle joue un role passif en ce qui concerne les problèmes sociaux et environnementaux dites-nous ce que nous devons faire, et nous le ferons parce que nous y sommes obliges — alors peut-être ses obligations auront été satisfaites à la lettre. Mais c'est sûrement le moins auquel on puisse s'attendre. La VIAA peut être une force enorme pour le bien de la region. Elle peut être non seulement un bon voisin, mais aussi un leader dans la lutte pour sauver l'estuaire du fleuve Fraser assiégé de toutes parts. Mais pour celail faudra qu'elle ait une vue plus large des affaires. Ceci ne veut pas necessairement dire que la VIAA devra depenser au-delà de ses obligations, mais plutôt qu'elle devra concentrer ses forces, faire preuve de leadership et jouer de son influence au benefice de l'entreprise toute entière, en participant sans reserve aux travaux du Comité de la gestion du bruit et du Comité de la gestion de l'environnement, en particulier. La Commission espere que la VIAA choisira de se voir dans ce role, auquel cas les benefices qui en decouleront pour la region et l'estuaire seront incalculables.

8.2 Les comités de gestion

Pour le projet de piste parallele, Transports Canada a propose un programme intégré de surveillance et d'execution.

Transports Canada a declare

«s'être engage a assurer que les recommandations de ce rapport (EIE) et de la Commission d'évaluation environnemen tale son t mis en oeuvre durant les étapes de la construction et de /'exploitation. En consequence, Transports Canada dirigera un programme intégré de surveillance environnemen tale de la construction et de surveillance des repercussions et de l'exécution en tant que suivi essentiel à l'approbation du projet."

Le programme intégré consiste en un Comité environnemental de surveillance et d'execution (EMIC) qui sert de comité central et de cinq comites de soutien.

L'EMIC verifierait que toutes les recommandations de l'ÉIE et toutes les "recommandations acceptees" de la Commission sont exécutées. À mesure que les recommandations seront

mises en oeuvre, certains programmes de surveillance cesseront. Les comités du bruit, de la qualité de l'air et de la faune seraient des comités permanents.

Parmi les organismes membres de l'EMIC on trouverait le ministère de l'Environnement, le ministère des Pêches et des Oceans, le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, la Municipalité de Richmond, la Municipalité de Vancouver, le District de la region metropolitaine de Vancouver et des groupes de citoyens. La composition des sous-comités serait variable, mais chacun d'eux comprendrait des représentants de groupes de citoyens.

Transports Canada engagerait les services d'un expert-conseil independant qui rendrait compte au president de l'EMIC. L'expert-conseil aurait le pouvoir d'arrêter tout ou partie du projet de construction s'il le juge necessaire pour une raison quelconque. L'expert-conseil serait en liaison avec les organismes de reglementation et avec Transports Canada.

L'EMIC publierait un rapport annuel comprenant les donnees de surveillance sur tous les aspects du projet. Toutes les donnees seraient à la disposition du public. L'EMIC serait assiste de cinq comités de soutien :

- Un comité de gestion du bruit
- Un comité consultatif du contrôle de la qualité de l'air
- Un comité de compensation et de gestion de la faune
- Un comité de contrôle de la qualité de l'eau/contrôle de la pollution
- Un comité culturel et récréatif

Les comités auraient pour objet de superviser les programmes de surveillance, de faire des recommandations concernant la construction et les operations, et de mettre en oeuvre les recommandations de l'ÉIE et de la Commission.

La Bande des Musqueam a exprime son inquietude au sujet du flou qui entoure l'engagement qui a trait au mandat de la Commission et l'adhesion au comité de gestion de la faune. Elle a propose que le comité ne soit formé que de groupes intéressés à la faune. "Les Musqueam croient que l'on devrait traiter les questions particulières relatives a la faune en faisant appel a l'assistance technique des agences gouvernementales, à l'expérience des Musqueam en tant que ges tionnaires et usagers, et en utilisant les connaissances locales et les intérêts des groupes publiques intéressés à la faune." Leur inquietude relative à une représentation élargie est "...la difficulté de prendre une décision lorsque sont représentées dans un même comité des intérêts, des connaissances en matière de faune et des compétences en gestion de l'environnement tous très divergents." La Commission est tout à fait d'accord avec cette position.

La Commission accepte ces propositions et félicite Transports Canada de proposer un programme de surveillance ouvert au public et independant de la direction de l'aeroport. La Commission a deja recommande, aux chapitres 6 et 7, le renforcement des comites sur le bruit et sur la faune. Elle propose en outre les remarques suivantes dans la philosophie et le fonctionnement des trois comites permanents et de leur rapport avec la VIAA.

- Le principe d'un comite d'ensemble semble valable, pour la periode précédant la construction, lorsque tous les comites se mettent en place, et pour la periode de construction lorsqu'il se passera beaucoup de chose et qu'il y aura vraisemblablement des crises soudaines à denouer rapidement.
- 2. Pendant cette periode il sera essentiel d'avoir quelqu'un qui dirige l'ensemble et les employés de cette personne devront être differents de ceux des comites, car ceux-ci seront suffisamment occupés pour avoir besoin de leur propre personnel. La personne qui supervise l'ensemble ne devrait jamais être censée representer la direction de YVR sur les comites; elle doit être reconnue comme personne independante, sinon tout cet exercice ne sera qu'une farce.
- Des places dans tous les comites devraient être offertes aux Indiens Musqueam et a la ville de Richmond.
- 4. En plus des membres permanents, les membres essentiels de plusieurs comites devraient être:

Comité pour le bruit (section 6.6.1) L'Association canadienne de pilotes de ligne, l'Association des transporteurs aeriens du Canada, l'Association canadienne du contrôle de la circulation aerienne, la ville de Vancouver et au moins deux representants des groupes de citoyens pour chacune des villes de Vancouver et de Richmond.

Comité pour la faune (section 7.5) Le Service canadien de la faune, le ministere des Pêches et des Oceans, le ministere de l'Environnement de la Colombie-Britannique, le District de la region metropolitaine de Vancouver et le Fraser River Estuary Management Program (Programme de gestion de l'estuaire du fleuve Fraser).

Comité pour la qualité de l'air Le District de la region metropolitaine de Vancouver (GVRD), le ministere de l'Environnement de la Colombie-Britannique.

Qualité de l'eau Le ministere de l'Environnement de la Colombie-Britannique, le ministère des Pêches et des Oceans, et Environnement Canada.

Culture et récréation Le District de la region métropolitaine de Vancouver (GVRD) et la Heritage Conservation Branch de Colombie-Britannique.

La Commission pense que seuls trois comites permanents devraient être necessaires, traitant du bruit, de sujets se rapportant a l'environnement et de la pollution de l'air. Cela couvre raisonnablement des aires de compétences distinctes, et il ne devrait pas être trop difficile d'établir une liaison lorsque des chevauchements se produisent, comme il arrivera parfois inevitablement. La Commission ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avoir un super comite charge de surveiller ou de coordonner le travail courant de ces trois comites.

Le but des comites permanents doit être double : faire que les sensibilités, les points de vue et les compétences du public

s'exercent au sujet des problèmes d'environnement à YVR, et permettre à la direction de YVR d'informer les comites — et, au-delà, le grand public, au sujet de la nature de ces problèmes, et leur permettre d'avoir leur mot à dire. Il faut naturellement bien comprendre que les comites n'ont qu'un role consultatif et que les decisions relèvent uniquement de la direction de YVR.

L'organisation de chaque comite sera conçue de façon à faire participer tous ceux qui sont directement intéressés par un problème sans ajouter des membres inutiles pour le seul plaisir d'établir des communications. Le but est d'avoir des comites efficaces composes du nombre minimum de personnes, qui sera dicté par les circonstances.

Le fonctionnement des comites doit être régi par quatre principes :

- ils doivent agir independamment de la direction de YVR;
- ils doivent avoir le droit, et en fait ils ont le devoir, de faire part de leurs activités et de leurs points de vue au grand public;
- ils doivent rendre compte à la direction de YVR et avoir facilement accès à cette direction et à son personnel;
- la direction de YVR devrait leur octroyer un budget leur permettant de faire leur travail comme ils l'entendent, y compris celui d'employer du personnel et des consultants indépendants.

Il n'est pas difficile de voir que ces principes contiennent les germes de d&accord, et qu'il faudra faire preuve de comprehension et de respect mutuel de la part de la direction de YVR, qui paiera les depenses, et de la part des comites, qui auront l'impression de pouvoir dire ce qu'ils pensent, quoiqu'il arrive. Il faudrait aussi faire remarquer que si les deux travaillent ensemble, le resultat, en termes de support mutuel et de bon voisinage, pourrait être très satisfaisant et très credible. Il est toutefois evident que la direction de YVR sera "aux commandes" et qu'elle sera principalement responsable du succès des comites — même s'ils semblent parfois mordre la main qui les nourrit. La Commission insiste pour que la direction de YVR soutienne ces comites genereusement et reponde à ses conseils avec vigueur et comprehension.

8.3 Le rôle de Transports Canada

Tout au long du rapport la Commission s'est adressée a Transports Canada comme étant l'auteur de la proposition d'une piste parallele, en sachant qu'au mois de septembre 1991, la direction de YVR incombera a la VIAA. Ce faisant, la Commission presume que Transports Çanada respectera les nombreux engagements pris dans l'ÉIE et au cours des audiences publiques, et que le minister-e prendra sans délai les mesures voulues. La Commission presume aussi que toutes les responsabilites de cet ordre seront assumées par la VIAA lorsque celle-ci prendra la direction de YVR.

Il est admis que certaines fonctions ne seront pas remplies par la VIAA. Selon les Supplementary Principles (Principes supplémentaires), qui ont servi à la creation de la VIAA, il s'agit des points suivants :

- S. 1.5 "Les installations sécuritaires et celles de la navigation aérienne seront fournies par Transports Canada...et ne seront pas comprises dans la dévolution des aéroports ni dans les dispositions de location."
- S. 3.3 "Le gouvernement fédéral retiendra les pouvoirs de réglementation et de mise en application en ce qui regarde les normes de sécurité..."
- S. 3.7 "Les mesures préventives de sécurité, surtout en ce qui regarde la prévention du terrorisme, continueront d'ê tre assurées par le gouvernement fédéral..."

8.4 La Bande indienne Musqueam et son rôle dans la gestion

Les Indiens de la Bande indienne Musqueam vivent dans une reserve de 400 acres sur la rive du bras nord, directement en face de la piste parallele proposee. Pendant des millenaires leurs ancêtres ont utilise l'ile Sea et les eaux environnantes pour la chasse, la pêche et d'autres activités, en fait, depuis que l'ile a été formée à l'embouchure du delta. De mémoire d'homme, l'ile a toujours fourni aux Musqueam tout ce qui était necessaire à leur subsistance. Comme l'a dit le chef Wendy Grant au cours des audiences publiques :"...quand j'étais petite, mon père gagnait sa vie en attrapant des rats musqués là...j'ai grandi en mangeant des canards, des chevreuils, des poissons". La terre qui leur reste, dans son état present, est utilisée de la même façon, dans la mesure où ses ressources appauvries le permettent.

Une grande reserve sur l'ile Sea (n° 3) a été octroyee aux Musqueam en 1876, mais, à l'exception d'un petit secteur adjacent au MacDonald Slough, tout leur a été repris dans un document signé en 1972, en prevision de la construction d'une nouvelle piste. L'île entière, et d'autres terres, font partie d'une revendication fonciere globale faite auprès du gouvernement du Canada par les Indiens Musqueam.

En bref, les Musqueam voient dans la proposition d'une piste parallele une nouvelle menace pour leurs droits et coutumes. Ils ont les mêmes soucis que les autres groupes du secteur "South Slope" de Vancouver en ce qui touche les effets éventuels du bruit des avions utilisant la piste, non seulement sur leurs maisons, mais aussi sur les oiseaux; ils craignent que cette piste entraine une nouvelle degradation de la qualité de l'eau et une perte additionnelle de l'habitat des poissons; et ils s'inquietent de la perte possible d'autres habitats d'oiseaux et des effets du Bird Strike Program.

La situation des Musqueam est particulierement poignante. Non seulement ils s'attendent à une nouvelle erosion de leurs terres qui, essentielles a leur mode de vie, sont réduites au point de n'être plus qu'un simple point où s'accrocher à l'ile; non seulement sont-ils indignés parce qu'on n'a pas encore satisfait à leurs revendications, mais encore, de récentes decisions de la Cour Supreme (Guerin and Sparrow) leur avaient assure que la relation qui existait entre eux et le gouvernement du Canada était spéciale — "une relation de

confiance plutôt que d'antagonisme — dans laquelle le Gouvernement doit tenir compte particulièrement des besoins des Musqueam en tant que peuple autochtone". Le jugement Sparrow ajoutait : "...dans ses relations avec les peuples autochtones, l'honneur de la Couronne est en jeu".

La frustration et la colère que ressentent les Musqueam furent révélées par les paroles émouvantes et impromptues du *chef* Grant devant la Commission :

"... du côté juridique nous gagnons toujours... et il semble qu'il n'en résulte aucun bien."

"Quand est-ce que ça va changer? Quand allons-nous voir quelque changement dans cette affaire? Qu'est-ce que l'on peut faire pour arrêter ce rouleau compresseur qui vient nous passer sur le dos?"

"...ouvrez vos oreilles, vos coeurs et vos âmes à ces 600 personnes qui essaien t désespérémen t de s'accrocher à la dernière petite tranche de leur existence telle qu'ils la connaissaien t..."

Comme le chef Grant l'a aussi declare "En tant que peuple autochtone, les membres de la communauté Musqueam portent à l'ile Sea un intérêt particulier et unique, plus fort et très différent de celui des autres résidents et organisations de la région de Vancouver." En outre, ils sont plus immediatement affectés, particulierement en ce qui concerne la pêche et la chasse, que tout autre groupe. Deux mesures pourraient être prises, a part le règlement de la question dominante des revendications territoriales, pour reconnaître le statut et les inter&s speciaux des Musqueam, et, ce qui est également important, pour utiliser leur connaissance sans égale de l'habitat de l'ile Sea.

- 19. La Commission recommande que :
 - a) la Bande indienne Musqueam soit représentée dans tous les comités d'YVR; et que
 - b) les intérêts de la Bane indienne Musqueam aient priorité dans la planification et l'aménagement de la zone de la SICA.

Les Musqueam s'interessent particulierement aux sites archéologiques de l'ile Sea, et la piste projetee toucherait un grand nombre de lieux d'habitation et de village. Transports Canada a déjà dressé l'inventaire de ces sites et entrepris de les surveiller durant la construction, ainsi que de documenter, sauvegarder ou restaurer tout site inevitablement touché par les travaux. Les services d'un archeologue seront retenus pendant la construction pour observer les travaux et faire des inspections periodiques afin d'assurer la protection des sites decouverts. La Commission s'attend à ce que Transports Canada respecte ces engagements. De plus, les Musqueam ont fait des propositions concernant une signalisation interpretative a YVR, une exposition culturelle dans les nouvelles installations de l'aéroport, un centre culturel au depotoir de Marpole à Vancouver et, peut-être, la construction d'un musée des Musqueam.

20.La Commission recommande que Transports Canada envisage sérieusement de financer la proposition de la Bande indienne Musqueam concernant une signalisation interprétative, une exposition culturelle dans les nouvelles installations de l'aéroport, un centre culturel à Marpole et un musée consacré aux Indiens Musqueam.

8.5 Richmond

La Commission reconnait que la ville de Richmond occupe une position particulière par rapport à YVR. Non seulement 40 p.100 des employés de l'aeroport habitent à Richmond et environ 10 p.100 des recettes fiscales de cette ville sont tirées des installations aeroportuaires, mais l'île Sea est situé dans les limites de cette ville. De plus, les deux localités sont reliées de façon immediate et pratique. Tel que l'a declare le maire Halsey-Brandt au cours des audiences publiques :

"Tout en profitant des avantages economiques qui découlent de l'aeroport, Richmond assume sa part de la responsabilite de la gestion des operations a l'ile Sea. Ces responsabilites comprennent la protection et la gestion de l'environnement naturel, l'utilisation du sol, l'etablissement de chemins, d'égouts, de services publics, ainsi que de services de loisirs, de police et d'incendie.

Mais pour, la ville, la "rose" qu'est l'aeroport n'est pas sans "épines". Etant donné qu'YVR est en territoire federal, l'aéroport n'est pas soumis à l'autorite de la ville en ce qui a trait au zonage, aux taxes et aux frais de services. En d'autres mots, la ville ne peut légiférer à YVR comme elle le ferait pour un citoyen ordinaire.

Pour decrire plus completement la complexité de cette situation aux yeux de la ville, le maire a rappelé à la Commission les nombreux autres organismes intéressés par la gestion de l'ile Sea:

"...le Service canadien de la faune, le ministere des Pêches et des Oceans, la Direction de la pêche et de la faune de la Colombie Britannique, la Bande indienne Musqueam, le Departement des parcs du District de la region metropolitaine de Vancouver, la Ville de Vancouver, la Commission du havre de North-Fraser, le Programme de l'estuaire du Fraser, les locataires à l'aeroport et les residents de Burkeville. '

Le maire Halsey-Brandt a décrit trois points d'intérêt particulier à Richmond:

1. La nécessité de resoudre plusieurs questions de planification à l'île Sea, par exemple "...l'utilisation du sol, l'accès, les déplacements, la protection de l'environnement, l'infrastructure, l'urbanisme, etc. La plupart de ces questions sont de nature courante pour une ville, mais dans le cas de Richmond, certaines sont loin de l'être. Par exemple, toute la question du secteur nord de l'aéroport et ses nombreux elements, dont il a deja été question. Une autre est la strategie de la VIAA pour promouvoir ses objectifs d'expansion économique. Si la VIAA devait réserver dans le nouvel aerogare un espace important destine aux affaires et aux detaillants, les consequences pour l'amenagement d'un secteur commercial à l'ile Lulu et, de fait, pour toute l'idée d'un centre regional seraient considérables. Dans cette affaire, Richmond

espère "entamer un processus de modification du plan directeur de notre ville afin de concilier l'utilisation du sol avec la politique de planification globale de l'ile Sea".

- 2. Une autre question importante pour la ville est le besoin pour l'ile Sea d'un plan approuvé des parcs et loisirs qui tiendra compte des inter&s des employés de l'aeroport, des habitants de la region metropolitaine et de ceux de Richmond. A ce point de vue, Richmond a demandé que Transports Canada participe à la preparation d'un Plan directeur des parcs et loisirs, qui doit être entrepris en 1991, et que l'étude soit dirigee conjointement par Richmond et par Transports Canada".
- 3. Enfin, en ce qui concerne le financement des services municipaux, le Maire déclarait:"...la ville fournit des services aux residents, et finance ces services, tels les chemins, les égouts, l'approvisionnement en eau, le drainage et les aires ouvertes, par l'imposition de taxes, de frais aux usagers pour les services d'eau et d'égout, ou... de frais d'amenagement. Le gouvernement federal n'a pas admis que ces frais, droits et taxes soient applicables à des terrains qui relèvent de sa competence. Par consequent, afin que la municipalite puisse fournir ces services essentiels aux terrains de competence fed&ale, il faudra une entente equitable et pratique concernant le financement de la nouvelle infrastructure, de l'entretien et de l'exploitation de ces services".

Cette declaration montre très clairement dans quel milieu la direction de YVR oeuvrera. Ce milieu sera pris dans un réseau de rapports quotidiens, specialement avec la ville de Richmond, pour traiter d'affaires très pratiques. D'après la Commission, il est de la plus haute importance que la direction d'YVR envisage ces rapports dans l'esprit de cooperation promis par le president de la VIAA aux audiences publiques.

8.6 Le transport terrestre

La region de l'ile Sea est un noeud énorme d'activites de transport dans lequel on peut discerner les intérêts de quatre niveaux de gouvernement. Dans ce domaine, la Commission voit au moins quatre questions importantes:

i) Donner au réseau routier qui contourne et dessert l'île Sea une capacité suffisante :ceci est de premiere importance pour YVR, non seulement parce que sa propre croissance necessitera la construction de bretelles de raccordement pour assurer la circulation des passagers et des employés, mais aussi parce que les ponts originalement construits par le gouvernement federal pour repondre aux besoins de l'aeroport ont été surcharges par une circulation non liée à l'aeroport et sont maintenant utilises à pleine capacité ou presque. Il importe également d'établir de meilleurs raccordements avec la route 99 afin de donner à la partie est de la region un accès plus facile à YVR. Il s'agit d'une question de planification complexe qui exigera l'entière collaboration des partenaires dans l'étude présentement en cours — le ministere de la voirie et du transport de la Colombie — Britannique, la ville de Vancouver, celle de

Richmond et le District de la region metropolitaine de Vancouver (GVRD);

- ii) le transport en commun : le B.C. Transit, la ville de Vancouver, celle de Richmond et Transports Canada font présentement une etude dans ce domaine. Cette question peut sembler plus restreinte, mais elle n'est certainement pas simple. Elle implique non seulement le choix de routes possibles, mais aussi la conciliation des intérêts differents des partenaires. Par exemple, les responsables d'YVR voudraient probablement voir l'aéroport directement sur la route reliant Vancouver à Richmond, tandis que Richmond voudrait être relié à Vancouver par la route la plus courte possible, l'aeroport étant desservi par un embranchement. De plus, il faudra decider du genre de transport en commun qui desservira YVR puisque le nombre d'usagers ne sera pas assez grand pour justifier autre chose qu'un service d'autobus pour quelques années encore;
- iii) l'amenagement de chemins et de stationnements à l'île Sea pour repondre aux besoins internes d'YVR;
- iv) l'intérêt de la ville de Richmond à construire des ponts entre l'île Lulu et l'île Sea ainsi qu'un réseau routier dans le secteur nord de l'aeroport pour permettre la circulation de loisir en plus de repondre aux besoins de l'aeroport. Il semble qu'il y ait depuis longtemps des ententes de travail entre Richmond et YVR qui permettent d'entreprendre les etudes necessaires.

La Commission reconnait la complexité de ces tâches et l'obligation qu'elles imposent a la direction de YVR en matière de cooperation et de soutien. Il est essentiel pour l'avenir de YVR que les dispositions de coordination fonctionnent bien et que les besoins de tous les intéressés soient exprimes.

8.7 Planification régionale

Un des aspects de la tâche de la Commission qui a fait le plus réfléchir a été celui de savoir dans quelle mesure l'extension d'YVR se confondait avec celle de la region. YVR est beaucoup plus qu'un aeroport. C'est aussi un centre industriel et commercial, et un noeud dans le réseau routier; il a un effet considerable sur l'air, l'eau et les habitats fauniques, et il crée un niveau de bruit qui ne serait pas toléré s'il était produit par d'autres activités metropolitaines. Dans une region qui est fière de sa beauté et de son habitabilité, ces questions ont une certaine importance.

Dans ces circonstances, la Commission aurait pu s'attendre à recevoir des conseils des organismes de planification régionale. Cela ne s'est fait que jusqu'à un certain point. La Commission a reçu un expose du District de la region metropolitaine de Vancouver (GVRD), document quelque peu provisoire qui énonce surtout plusieurs mises en garde dont il esperait que la Commission tiendrait compte dans ses decisions. Nous supposons que ceci découle du fait que le District de la region metropolitaine de Vancouver (GVRD) n'est pas actuellement un organisme de planification regionale, parce que la province a aboli sa fonction de planification regionale en 1983.

C'est une situation très pénible, car les limites de la croissance dans le Lower Mainland sont maintenant très évidentes. Si dans une quinzaine d'années il faut encore agrandir la capacité des pistes, cela ne pourra pas s'accomplir tout simplement en amenageant un autre aéroport. Même si c'était le cas, la region devrait encore resoudre plusieurs problèmes familiers — le transport terrestre, la perte de terres arables, les effets du bruit sur la communaute, la deterioration du milieu et l'integration avec les communautes urbaines.

La situation est ironique parce que dans les années soixantedix, le GVRD a fait un travail exceptionnel d'opposition à l'amenagement premature d'une piste parallele à YVR. Ce faisant, il a mobilise des ressources communautaires et entrepris une etude comparable en profondeur et en etendue à celle que nous venons de terminer.

Le GVRD est conscient de l'insuffisance de son programme (affaibli) de planification regionale et dans son recent rapport Creating our Future (Regional Action no. 52) il exprime "le besoin d'un nouveau mandat pour le GVRD en ce aui regarde l'affectation du sol, le transport et le développement social au niveau regional". La récente experience de la Commission a rappelé cette nécessité. Par consequent, la Commission appuie la demande du GVRD concernant un nouveau mandat pour la planification regionale.

8.8 Vers un second aéroport

Il est probable que dans 15 ans peut-être, le Lower Mainland devra avoir encore plus de capacité de piste que celle dont YVR dispose actuellement. Il semble aussi, comme nous l'avons deja fait remarquer, qu'il sera difficile d'arriver a une telle capacité. La Commission est d'avis que la planification de l'étape suivante devrait commencer immediatement, sans avoir l'idée préconçue que Boundary Bay ou Abbotsford sont les seuls aeroports qui vaillent la peine d'être étudiés. Il conviendrait aussi d'examiner les nombreuses autres questions dont il faudra tenir compte, telles que le zonage et les raccordements de route. En d'autres mots, la Commission est d'accord avec la suggestion du GVRD au sujet de la nécessité d'établir un plan de developpement d'aeroport auquel toutes les intéressés seraient associees.

21. La Commission recommande que le ministre des Transports entame la preparation d'un plan d'aménagement aéroportuaire pour la région du Lower Mainland, avec la participation de Transports Canada, de l'Administration de l'aeroport international de Vancouver (VIAA), le Greater Vancouver Regional District (GVRD) et du ministère des routes et du transport de la Colombie-Britannique, ainsi que des communautés, des groupes d'intérêt et du monde des affaires intéressés.

Deux remarques sont necessaires. La premiere est qu'il faut insister sur la position très spéciale de l'aeroport de Boundary Bay, qui a fait l'objet, il y a quelques années, d'une evaluation et d'un examen en matiere d'environnement et qui a occupé une place proeminente lors de la toute dernière audience à YVR. Cette place proeminente était due en pat-tie à son étroite association au Pacific Flyway, qui devrait être tenue pour sacro-sainte, étant donné son importance internationale. Il n'y a aucun doute que de nouvelles pressions s'exerceront pour

developper Boundary Bay, et la Commission desire simplement bien faire comprendre qu'il s'agit d'une region très spéciale dont l'importance au point de vue environnement depasse largement le cadre local. Il est clair qu'il faudrait une nouvelle evaluation pour justifier toute extension envisagee à cet endroit.

Le second point a trait non à la planification, mais au développement de l'aeroport d'Abbotsford. Il a beaucoup été question d'Abbotsford aux audiences, parce que l'on considère généralement que c'est le seul endroit où aller lorsque YVR est encore encombré. Et pourtant, beaucoup de personnes qui sont intervenues ont bien fait remarquer qu'il est difficile de developper un second aéroport destine à soulager un aéroport majeur mieux place. Il est donc clair que si Abbotsford devait remplir ce role, il y aura beaucoup de travail préparatoire à effectuer. L'aéroport lui-même devrait être équipé de manière appropriee, des raccordements de route devraient être construits et peut-être même un système de transport rapide. Mais le point essentiel est que ces mesures devraient être prises avant que le besoin n'en soit démontré. Pour éloigner les clients de YVR et des avantages qu'il offre, il faudrait prévoir des motivations sous forme d'installations, de services

et de raccordements de bonne qualité. Il est evident que ce ne serait pas facile à faire, et qu'il faudrait du temps, de l'argent et une politique équilibrée pour que les usagers de l'aeroport, peu enthousiastes, soient persuades de changer leurs hahitudes

La Commission croit qu'il s'agit la d'une tâche idéale correspondant à la nature et au mandat de la VIAA; c'est donc à cet organisme qu'elle adresse ses recommandations. Derriere tout cela, il y aura des ressources financières considérables. Il y aura aussi le besoin d'être sûr que le retrait graduel et ultime des usagers marginaux de YVR se fera dans un esprit d'ordre et de collaboration. Il semble en outre que le mandat de la VIAA lui permettrait d'agir ainsi, car ses lettres patentes l'autorisent a exercer ses pouvoirs non seulement sur YVR, mais "sur d'autres aéroports situés dans la region générale du Lower Mainland de la Colombie-Britannique".

22. La Commission recommande que dès qu'un plan d'aménagement sera achevé, la VIAA se mette au travail pour preparer Abbotsford et d'autres aéroports à remplir un plus grand rôle dans le réseau aéroportuaire du Lower Mainland.

Chapitre 9

CONCLUSIONS

9.0 CONCLUSIONS

En resume, la Commission conclut que:

- il faut une plus grande capacite de piste dans le Lower Mainland;
- la meilleure façon d'obtenir cette capacite est de realiser une une piste parllèle;
- une nouvelle piste parallele sera cause de nouveaux impacts de bruit permanents pour lesquels il faudra des compensations;
- une nouvelle piste parallele causera des dommages environnementaux considérables sur et autour de l'île Sea et qu'il faudra atténuer et compenser;
- l'attenuation de l'habitat des oiseaux devrait être réalisée par une reduction importante des terrains prévus sur l'ile Sea pour des usages de l'aeroport et la reservation des terrains ainsi récupérés à la preservation de l'habitat, et aussi par l'acquisition d'habitat de remplacement ailleurs; et

En d'autres mots, la construction d'une nouvelle piste à YVR ne devrait être autorisee que si il y a engagement formel de compensation et d'attenuation tant pour le bruit que pour la

perte d'habitat. En faisant ces recommandations, la Commission est parfaitement consciente qu'il n'existe pas de precedent de compensation pour le bruit aux aeroports fédéraux au Canada, et que l'attenuation de l'habitat à l'échelle suggérée depasse tout plan existant. Cependant, il n'est plus acceptable de realiser un amenagement sans payer le prix necessaire pour la protection tant de l'environnement humain que de l'environnement naturel.

La Commission considère que cette conclusion va plus loin que le simple troc d'une piste contre une petite compensation. La piste parallele laisse sans aucun doute prevoir de plus amples amenagements dans l'estuaire du Fraser — voir autrement serait oublier trop de signes precurseurs actuels et ignorer l'imperatif de croissance d'une grande pat-tie de la société. Dans cette optique, le jugement de la Commission devrait être consider-e commme un precedent pour un développement réfléchi, qui reconnait non seulement le désir de croissance mais aussi que nous sommes les regisseurs de notre environnement et ne devons pas en faire usage à la légère.

Et, pour terminer, la Commission tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à que ce processus d'examen reussisse.

Chapitre 10

SOMME DES
RECOMMANDATIONS

10.0 SOMME DES RECOMMANDATIONS

- 1. La Commission recommande que le ministre de l'Environnement donne instruction au Bureau federal d'examen des evaluations environnementales (BFEEE) de preparer des directives exigeant que les coûts environnementaux soient inclus dans les etudes coûts-bénéfices faltes en correlation avec la mise en application du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE).
- 2. La Commission recommande que le Comité de gestion du bruit:
 - a) poursuive l'objectif de maintenir l'environnement sonore d'YVR dans un état qui ne soit pas pire que celui décrit dans l'ÉIE pour l'an 2001 avec attenuation;
 - b) surveille et évalue l'environnement sonore autour d'YVR de façon permanente, notamment en etudiant l'environnement sonore resultant de toutes les activites de l'aéroport, son impact sur les habitants et i'efficacite des mesures d'attenuation du bruit et des compensations;
 - c) fasse rapport periodiquement au sujet de l'environnement sonore autour d'YVR, notamment en publiant :
 - les resuitats de la surveillance et de toute autre etude qu'il aurait effectue;
 - ii) un rapport public indépendant decrivant la situation de l'environnement sonore pendant l'année précédente et les mesures d'attenuation prises pour réduire le bruit.
 - d) étudie des mesures pour determiner les problèmes de bruit et ies réduire, et conseilie Transports Canada au sujet de la mise au point et de l'évaluation de programmes d'attenuation et de compensation appropries, tels que ceux recommandes par l'ATAC (Air Transportation Association of Canada) limitant i'utilisation des avions de deuxieme generation pendant les heures de calme et la creation d'ecrans contre le bruit des points fixes etde l'acceleration à grande vitesse des moteurs; et
 - e) adresse ses recommandations à l'administration de YVR qui les executera ou expiiquera pourquoi elie ne peut le
- 3. La Commission recommande que le Comité de gestion du bruit:
 - a) soit compose de representants de Transports Canada, de l'Association canadienne des piiotes de ligne, de l'Association des transports aeriens du Canada, de l'Association canadienne du contrôle de la circulation aerienne, de la ville de Vancouver, de la ville de Richmond, de la Bande indienne Musqueam et d'au moins deux representants de groupes de citoyens pour chacune des vilies de Vancouver et de Richmond;
 - b) soit un organisme indépendant permanent situé à Richmond et fonctionnant independemment de Transports Canada;
 - c) obtienne de Transports Canada un budget suffisant pour executer tout programme qu'il juge necessaire pour l'accompiissement de ses fonctions;

- d) ait accès dans un délai raisonnable à tout dossier que Transports Canada constituerait au cours de sa propre surveillance du contrôle et de la reduction du bruit et pour d'autres programmes pertinents;
- e) soit distinct de tout comité d'examen environnemental dont les fonctions consisteraient à considérer les impacts sur le sol, la qualité de l'air et de l'eau, sur les poissons et sur la faune.
- 4. La Commission recommande que, au fur et àmesure que de nouvelles techniques de repérages des avions sont mises au point à YVR par la mise en oeuvre du Programme de modernisation du radar (RAMP) et le Systeme canadien automatise du trafic aerien (CAATS), l'administration de i'aeroport utilise ces techniques pour: identifier les avions qui sont la source de nuisance par le bruit, parce qu'ils ne respectent pas ies procedures de reduction du bruit approuvees, et avoir contre eux des preuves de ce fait.
- 5. La Commission recommande :
 - a) que la piste parallele soit exploitee comme piste d'arrivee, sauf lorsque des departs sont rendus necessaires par une urgence ou en raison de l'entretien courant de la piste principale et, lorsque cela sera necessaire, comme piste de depart pour des vois reguliers parce que ies limites de capacité d'YVR sont atteintes;
 - que seuls les avions de la 3ème generation soient autorisés à utiliser la piste parallele, sauf lorsque des avions de la 2ème generation sont necessaires pour des urgences ou l'entretien courant de la piste principale;
 - c) que toutes les activites sur la piste parallele soient interdites entre 22 heures et 7 heures, sauf lorsque des operations de nuit sont necessaires pour des urgences ou l'entretien courant de la piste principale;
 - d) que pour atterrir sur la piste parallele les avions utilisent la configuration la moins bruyante possible et recourent à l'inversion de poussee minimum necesaire pour freiner, mais en se conformant strictement au principe qu'il ne peut y avoir aucun compromis en matiere de sécurité aerienne, et conformement aux procedures applicables de l'Organisation de l'aviation civile internationale.
- 6. La Commission recommande que le ministère des Affaires municipales de la Colombie-Britannique demande la collaboration de la viile de Richmond pour un projet pilote centre sur le secteur Bridgeport de Richmond, avec pour objectif d'etudier comment diminuer les impacts des bruits d'aéroports en Colombie-Britannique en se servant des pouvoirs reglementaires provinciaux et municipaux.
- 7. La Commission recommande qu'un programme de compensation pour les personnes affectées par la piste proposee, conforme à la ligne d'action proposee dans ce rapport, soit accepté en principe et référé au Comité de gestion du bruit pour etude et action.
- 8. La Commission recommande qu'au moins un nouveau poste de surveillance du bruit soit établi dans le secteur Marpole (exemple, Oak Street et 70ème avenue) et deux de plus dans le secteur Bridgeport de Richmond.

9. Le Commission recommande que :

- a) le Comite de gestion du bruit, avec l'aide de Transports Canada entreprenne des etudes minutieuses au sujet de l'environnement sonore actuel, commençant en 1991, pour identifier les zones de bruit jusqu'à la courbe Ldn 60 dBA, en ajoutant les zones SEL jusqu'à la courbe SEL 75 dBA; et
- b) conjointement avec ce qui precede et en vue d'une clarification possible d'anomalies apparentes du bruit dans le secteur "South Slope" de Vancouver, le Comite de gestion du bruit et Transports Canada developpent un programme continu de recherche relatif aux aspects topographique et météorologique du bruit dans le secteur "South Slope".

10. La Commission recommande que :

- a) le Comite de gestion du bruit entreprenne un sondage demographique et un recensement des bâtiments comprenant le nombre et les caracteristiques des habitants dans les zones de bruit délimitées, leur mode de vie, leur sensibilite au bruit et l'état de leurs logements. Les questions à poser devraient porter sur les reactions des gens aux impacts majeurs du bruit, comme le masque de la parole, les perturbations du sommeil, les repercussions sur la santé et le d&agreement; et
- b) le Comite de gestion du bruit mène simultanement un projet de recherche au sujet de la reduction possible du bruit et des mesures de compensation, incluant la commande d'une recherche professionnelle independante et des visites aux aeroports ayant deja des programmes eff icaces d'attenuation du bruit, de compensation et de consultation du public.

11. La Commission recommande :

- a) que la base de reference pour determiner les effets d'accroissement du bruit soit le plus recent ensemble de courbes Ldn établi avant l'ouverture de la nouvelle piste;
- b) que les courbes soient par la suite mises à jour chaque année;
- c) d'identifier, pour un événement sonore simple, les impacts de l'accroissement du bruit, en utilisant le Ldn 60 comme niveau de coupure du bruit cumulatif et les courbes SEL jusqu'au niveau 75 dBA conjointement à la fréquence de l'événement, afin de permettre au Comite de gestion du bruit de determiner les impacts additionnels qui meritent une compensation.
- 12. La Commission recommande que Transports Canada fasse faire un examen environnemental public independant de son programme de contrôle aviaire et de ses directives pour le zonage dans le voisinage des aeroports pour évaluer leurs effets sur les possibilités d'habitat à la lumière des circuits de vol pour la piste proposee et des trajectoires d'hélicoptères et examine aussi l'effet éventuel sur les oiseaux du nouveau système de balisage d'approche lumineux au banc Sturgeon

13. La Commission recommande que:

 a) l'amenagement de la zone nord de l'aeroport soit limité à la piste, aux voies de circulations associees à celles-ci et à l'amenagement paysager indispensable à l'exploitation de la piste;

- b) les utilisations à des fins commerciales en relation avec l'aeroport et à d'autres usages urbains soient interdits de façon permanente au nord de la piste;
- c) le restant du terrain au nord de la piste soit consacré à la conservation et à l'amelioration des valuers fauniques; et
- d) les utilisations du sol incompatibles avec les valeurs fauniques dans la partie nord de l'aéroport soient progressivement éliminées là où c'est possible.
- 14. La Commission recommande les principes et pratiques suivantes pour compenser les pertes d'habitats des oiseaux a YVR:
 - a) qu'il y ait compensation pour la perte et la qualité de l'habitat resultant du projet de piste et des politiques et programmes associes de contrôle aviaire et d'utilisation du sol;
 - b) que l'habitat de remplacement soit située à proximite du banc Sturgeon dans le voisinage de l'île Sea si possible;
 - c) que la compensation soit faite sur une base d'équivalence par un habitat ayant les mêmes fonctions et la même qualité que l'habitat perdu sur l'île Sea;
 - d) s'il n'y a pas d'habitat de remplacement sur l'île Sea, que la compensation soit faite sur la base de deux pour un dans la zone de Roberts Bank et de trois pour un dans la zone de Boudary Bay;
 - e) que la compensation soit faite par l'achat ou l'amélioration de terrain ou par d'autres formes de protection à long terme:
 - f) que la valeur de compensation soit en general basée sur la valeur ajoutée à l'habitat par les ameliorations;
 - g) que soit mis au point, pour la partie nord de l'aeroport, un système de credit pour l'amelioration des habitats qui entrainera une capacité de charge accrue pour des especes choisies de sauvagine, de passereaux et d'oiseaux de proie; et
 - h) que des inventaires précis de la faune avienne soient effectues tout au long de l'année précédant toute construction dans la partie nord de l'aeroport, puis à des intervalles réguliers par la suite, afin d'assurer que le systbme de credit de valorisation des habitats soit élaboré judicieusement et que les politiques de compensation soient efficaces à long terme.
- 15. La Commission recommande que les ameliorations de retenue et de recuperation proposees pour la drainage superficiel de l'aeroport soient totalement operationnelles avant la mise en service de la piste parallele.
- 16. La Commission recommande que Transports Canada fasse un effort sérieux pour arriver à une entente avec tous les intéressés en vue de créer une ouverture dans la digue du MacDonald Slough.

17. La Commission recommande que:

 a) toute la zone au nord de la piste soit réservée par Transports Canada pour servir de noyau à la reserve naturelle de l'île Sea (Sea Island Conservation Area, SICA) et que cette decision soit reflétée dans les ententes conclues

- entre Transports Canada et l'Administration de l'aeroport international de Vancouver (VIAA);
- b) Transports Canada établisse un comite de gestion de la faune qui ait pour mandat de gérer la SICA pendant cinquante ans:
- c) le comite soit compose du Service de la faune canadienne (qui en assurerait la présidence), du minister-e des Pêches et Oceans, du minister-e de l'Environnement de la Colombie-Britannique, de la Bande Indienne Musqueam, de la ville de Richmond, du District regional du grand Vancouver (GVRD) et du Fraser River Estuary Program;
- d) le comite de gestion de la faune ait le pouvoir:
 - de dérer la SICA et les programmes d'attenuation et de compensation associés à ceux-ci;
 - ii) de coordonner les acquisitions d'habitats et les programmes de rehabilitation, d'amelioration et de gestion avec d'autres organismes;
 - iii) de faire participer les groupes d'intérêts appropries à des recherches conjointes, à la planification des activités, aux projets pilotes et à la formation du public; et
- e) les coûts de fonctionnement du comite de gestion de la faune, ainsi que ceux de tout projet environnemental dans la zone de la SICA resultant des impacts de la nouvelle piste, soient supportés par Transports Canada.
- 18. La Commission recommande que:
 - a) le comite de gestion de la faune prepare des plans pour:
 - établir la forme et l'état de la zone de la SICA lors de l'achevement des travaux de construction;

- ii) la gestion et l'entretien courants de la zone de la SICA par la suite; et
- b) pour que les routes et les parcs de loisirs dans la zone SICA soient concus dans un esprit de protection de la faune
- 19. La Commission recommande que:
 - a) la Bande indienne Musqueam soit représentée dans tous les comités d'YVR; et que
 - b) les intérêts de la Bande indienne Musqueam bénéficient d'une haute priorité dans la planification et l'aménagement de la zone de la SICA.
- 20. La Commission recommande que Transports Canada envisage serieusement de financer la proposition de la Bande indienne Musqueam concernant une signalisation d'interprétation, une exposition culturelle dans les nouvelles installations de l'aeroport, un centre culturelà Marpole et un musée de la Bande indienne Musqueam.
- La Commission recommande que le ministre des Transports entame la preparation d'un plan d'amenagement aéroportuaire pour la region du Lower Mainland avec la participation de Transports Canada, de l'Administration de l'aeroport international de Vancouver (VIAA), du Greater Vancouver Regional District (GVRD), et du ministère des routes et du transport de la Colombie-Britannique ainsi que des localités, des groupes d'intérêts et du monde des affaires intéressés.
- 22. La Commission recommande que dès qu'un plan d'aménagement sera achevé, la VIAA se mette au travail pour preparer Abbotsford et d'autres aeroports à remplir un plus grand rôle dans le réseau aeroportuaire du Lower Mainland.

D'EVALUATION COMMISSION ENVIRONNEMENTALE DE L'ARÉOPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER

R. M. Robinson (président)

M. G. Hagglund

Annexes

ANNEXE 1

MANDAT DE LA COMMISSION

Contexte

En 1976, une Commission d'évaluation environnementale a été créée pour d'examiner les impacts environnementaux et socio-economiques du projet de Transports Canada concernant l'amenagement et l'exploitation d'une piste parallèle à l'aeroport international de Vancouver. Suite à la recession et à la reduction du trafic aérien qui en a résulté, le projet a été reporté. Durant cette période, Transports Canada a toutefois continue à recueillir des donnees et faire des analyses techniques de l'endroit. Depuis la reprise economique, en 1985, les activités aeroportuaires ont considerablement augmenté.

Les derniers travaux de la Commission à ce sujet ont été terminés en 1983 par la publication du rapport «Guideline for the Preparation of Environmental Impact Statement on the Proposed Third Runway at Vancouver International Airport». Actuellement, en réponse à cette publication, Transports Canada effectue des etudes.

L'examen de la Commission a repris en novembre 1989 à la demande du ministre des Transports.

En 1976, lorsque cette Commission avait été constituée, ce n'était pas une pratique courante d'établir un mandat pour les Commissions. Toutefois, c'est maintenant obligatoire en vertu du Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Afin de se conformer à ces exigences et de clarifier le rôle et le mandat de la Commission concernée, le ministre de l'Environnement a élaboré, en consultation avec son collègue le ministre des Transports, le present mandat et l'a rendu public.

En élaborant le mandat de cette Commission, il a été decide, de concert avec le ministre des Transports, qu'il y avait lieu non seulement de le clarifier mais également de l'élargir.

Le mandat

La Commission a pour mandat d'effectuer un examen public pour d'évaluer les impacts environnementaux et socio-économiques du projet d'amenagement d'une piste parallele. L'examen par Commission doit également comprendre l'étude de mesures d'attenuation et de compensation permettant de réduire tout impact negatif sur l'environnement attribuable à ce projet.

On étudiera également des solutions de rechange, des plans connexes de developpement futurs de l'aeroport ainsi que les avantages et inconvénients economiques du projet afin de faire un examen plus exhaustif du projet d'amenagement d'une piste parallele du point de vue de la planification generale de l'aeroport.

En remplissant son mandat, la Commission devra prévoir des occasions pour permettre au public d'examiner et de commenter ce projet.

Suite à l'examen, la Commission devra faire des recommandations aux ministres fédéraux des Transports et de l'Environnement quant à la validité du projet, du point de vue environnemental et socio-economique, et devra faire rapport sur ses avantages et ses inconvénients. Dans le cas où la Commission juge ce projet acceptable, elle pourra en recommander les modalités d'execution.

Les étapes du processus d'examen

Les principales étapes du processus d'examen de la Commission, à partir du moment où elle a repris ses travaux, en novembre 1989, jusqu'à la fin de l'examen (approximativement au debut de 1991), seront les suivantes :

- Presentation par Transports Canada d'un etude d'impact environnementale, version ébauche, élaboré d'après le rapport «Guide for the Preparation of an Environmental Impact Statement on the Proposed Third Runway at Vancouver International Airport» publié en 1983.
- 2. Reunions de determination de l'importance des problèmes, devant être organises par la Commission, en vue d'étudier les lignes directrices publiées en 1983 par la Commission, l'étude des impacts environnementaux, version ébauche, présenté par Transports Canada, et d'autres documents pertinents. Les reunions auront pour objet de determiner s'il y a lieu de faire des changements aux directives de 1983, compte tenu des nouvelles circonstances possibles et des connaissances acquises depuis leur publication, et d'analyser l'étude des impacts environnementaux, version ébauche, de Transports Canada. Ces reunions permettront également de determiner les problèmes essentiels à étudier dans le cadre de l'examen. Durant les reunions, on prévoira des occasions pour faire participer toutes les parties intéressées.

- Presentation par la Commission, de modifications à ses directives de 1983 et d'une liste de renseignements additionnels exigés d'après l'etude des impacts environnementaux, version ébauche, de Transports Canada.
- Elaboration par Transports Canada de la version finale de l'etude d'impact environnemental.
- 5. Examen public de l'etude d'impact environnemental.
- 6. Audiences publiques tenues par la Commission.
- 7. Elaboration du rapport final de la Commission à l'intention des ministres de l'Environnement et des Transports.

Les procédures de l'examen

Des procedures écrites et détaillées, en matiere d'execution de l'examen, seront établies par la Commission et mises à la disposition du public.

ANNEXE 2

NOTES BIOGRAPHIQUES

RAYMOND ROBINSON a quitté son poste de president exécutif du Bureau federal d'examen des evaluation environnementales (BFEEE) à Ottawa pour s'installer à Vancouver. Le BFEEE a le mandat d'administrer le processus federal d'évaluation environnementale. Né à Victoria et diplômé de l'universite de la Colombie-Britannique, il a débuté sa carrière dans la fonction publique fed&ale au ministere des Affaires extérieures. En 1973, il est passe au ministere de l'Environnement où il a occupé après 1977 le poste de sous-ministre adjoint responsable du Service de la protection de l'environnement. Il avait été nommé president du Bureau federal d'examen des evaluations environnementale en 1982.

MELVIN HAGGLUND, qui vit à Ottawa, est un ancien employé de Transports Canada. Avant de prendre sa retraite en 1981, il a été chef de la planification et de la recherche concernant les aeroports, administrateur pour la region centrale de l'Administration Canadienne des transports aeriens, responsable de l'administration du transport dans l'Artique et directeur du Groupe de travail sur la gestion aeroportuaire.

JAMES WILSON est professeur au département de géographie de l'université Simon Fraser depuis 1981. Autre l'enseignement, il a une experience très vaste dans les domaine de la planification, du genie et de l'administration. Il a été directeur de la Lower Mainland Regional Planning Board of B.C., responsable de la planification de la relocalisation pour le projet du fleuve Columbia et directeur executif de B.C.Hydro.

CHAD DAY est un ancien directeur du programme sur la gestion des ressources naturelles a l'université Simon Fraser et est toujours professeur pour ce programme. Avant de venir à Simon Fraser en 1979, il avait deja à son actif 17 années d'enseignement aux universites de Waterloo et de Western Ontario. Il a donné des cours en géologie, en planification et en genie. Recemment, il s'est specialise en gestion des eaux et en amenagement des zones côtières. Il est directeur de l'International Association of Imoact Assessment.

ANNEXE 3

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE UTILISÉS PAR LA Commission

Acres International Ltd., July, 1989. Review of Integrated management Options for the Lower Fraser River (North and Middle Arms), Final Report, Prepared for Transport Canada , ACE-Airside Capacity Enhancement Team.

Airside Capacity Enhancement Project, Vancouver International Airport, March 1990. Economic Evaluation of Airside Capacity Enhancement Strategies for Vancouver International Airport.

Crippen Consultants, March 1990. Proposed Third Runway, Vancouver International Airport, Update of Conceptual Design and Construction Program.

ESSA Environmental and Social Systems Analysts Ltd. and LGL Limited, June 16 1985. An Initial Assessment of the Proposed Third Runway at Vancouver International Airport; Impacts on Air Quality, Water Quality, Wildlife and Aquatic Biota, Final Report.

FEARO, May, 1990. Compendium of Submissions Received by the Vancouver International Airport Environmental Assessment Panel Regarding the Panel's February, 1990 Draft Environmental Impact Statement Guidelines and Transport Canada's Preliminary Environmental Impact Statement.

FEARO, May, 1990. Vancouver International Airport Environmental Assessment Panel, Guidelines for the Preparation of an Environmental Impact Statement on the Proposed Parallel Runway at Vancouver International Airport.

FEARO, October, 1990. Vancouver International Airport Environmental Assessment Panel, Compendium of Submissions on Transport Canada's Parallel Runway Project Environmental Impact Statement.

FEARO, October 23, 1990. Vancouver International Airport Environmental Assessment Panel, Request for Additional Information and Consultation.

FEARO, January 22, 1991. Compendium of Submissions Received by the Vancouver International Airport Environmental Assessment Panel.

S. W. Hamilton & Dean Uyeno, February 1990. Vancouver International Airport, Impact of Aircraft Noise on Property Values, Prepared for Transport Canada, Airside Capacity Enhancement Project.

James F. Hickling Management Consultants Ltd., March 1990. Vancouver International Airport, Economic analysis of Airfield Capacity Enhancement Strategies for Vancouver International Airport. Marktrend Marketing Research Inc., February 2, 1990. Vancouver International Airport, Importance/Expansion Attitudinal Study.

D. Werner G. Richarz, October 2, 1990. Review of Noise Assessment of Vancouver International Airport Parallel runway Project Environmental Impact Statement.

Dr. Werner G. Richarz, March, 1991. Assessment of Noise Impact of Aircraft Noise, Supplementary Comments on the Public Hearings on the Proposed Expansion of Vancouver International Airport, as prepared for the Panel.

Sandwell, Inc., October 16, 1990. Transport Canada, Vancouver, British Columbia, Vancouver International Airport, Consultant's Review.

Synergistics Consulting Limited, April 17, 1990. Results of the Environmental Assessment Panel Workshops on the VIA Parallel Runway Proposal, Prepared for FEARO.

Sypher: Mueller International Inc., June 1989. The Case for the Parallel Runway at Vancouver International Airport.

Transport Canada, August 1990. Vancouver International Airport Parallel Runway Project, Environmental Impact Statement.

Transport Canada, August, 1990. Vancouver International Airport Parallel Runway Project, Environmental Impact Statement, Summary Report.

Transport Canada, December 17, 1990. Vancouver International Airport, Airside Capacity Enhancement Project, Response to Request for Additional Information and Consultation on the Proposed Parallel Runway Project.

Transport Canada, ACE Project Team, June 1989. Vancouver International Airport Development Overview, TP 1041 OE.

Transport Canada, Airports Group, Pacific Region, October 1990. B.C. Airports 2000, Prepared by Prinet Consultants Vancouver.

Wakefield Acoustics Ltd., October 1990. Technical Review of Community Noise Impact Assessment Component of Transport Canada's Environmental Impact Statement on the Vancouver International Airport Parallel Runway Project.

Larry D.S. Wolfe, January 21, 1991. Vancouver International Airport, Airside Capacity Enhancement Project, Environmental and Land Use Issues.

ANNEXE 4

MÉMOIRES ET DOCUMENTS CONNEXES REÇUS IMMÉDIATEMENT AVANT OU DURANT LES AUDIENCES PUBLIQUES

Aerospace Industries Association of Canada

Air B. C.

Air Canada

Air Transportation Assoc. of Canada

- Aircraft Noise Reductions: Past, Present & Future
- Closing Remarks by Gordon Sinclair

Anglers Place Strata Corp.

- Noise Mitigation & Project Justification
- Concluding Comments

Bevis, Richard

Binkert, June

Boundary Bay Conservation Committee

British Colombia Aviation Council

- Presentation by G.N. Lloyd
- -- Presentation notes prepared by Wayne McNeal
- Minimum Landing Fee Impact Study by McNeal & Associates

B.C. Chamber of Commerce

- Impacts on Municipalities and Communities in B.C. Relating to the Construction of non-Construction of the Proposed Parallel Runway at Vancouver International Airport
- Critique of Various Reports Relating to the Proposed Parallel Runway Vancouver International Airport

British Columbia Ministry of Environment

(February 14, 1991 response to questions)

British Columbia Ministry of Transportation & Highways (February 15, 1991) response to questions

B. C. Pavillion Corporation

B. C. Telephone Company

B. C. Transit

B. C. & Yukon Hotels' Association

Boundary Bay Conservation Committee

Canadian Airlines International

Canadian Air Line Pilots Association

Canadian Air Traffic Control Association

Canadian Auto Workers, Local 1990

Canadian Brotherhood of Railway, Transport and General Workers

Canadian Business Aircraft Association

- Submission prepared by Robin Edwardes & David Hilton
- Submission prepared by McNeal & Associates
- Outline of presentation by Clare Eatock on Aircraft Engine Emissions
- Summary of presentation by Clare Eatock
- Submission, prepared by Clare Eatock (copy of overheads)

Castlegar & District Chamber of Commerce

Canadian Exporters' Association

Canadian Pacific Hotels

City of Kamloops

City of Kelowna

City of Penticton

Joint submission with Chamber of Commerce, Tourism & Convention Bureau, Economic Development Commission and the Airport Advisory Committee

City of Prince Rupert

City of Quesnel

City of Richmond

City of Vancouver

- Presentation by Mayor Gordon Campbell
- Manager's Report

City of Williams Lake

Community Forum on Airport Development

- A Critical Appraisal of the Project Justification prepared by Marvin Shaffer & Assoc.
- Additional information submitted by Richard Bevis
 - notes on the Hickling Report
 - notes on the Marketrend Polls
 - Community Forum Position Paper
- Air Quality Impacts, Outline prepared by Dr. Christina Nichol
- An Alternative Picture of Utilization, Capacity and Demand at Y∀R prepared by Dr. Gerald Hodge
- Boundary Bay airport Environmental Review Recommendations and Use by Jets by Meg Brown
- February 18, 1991 letter with attachments:
 - Text of presentation by Meg Brown on Noise
 - Additional Recommendations & Comments on Noise (Feb. 15/91)
 - CMHC paper on New Housing and Airport Noise
 - Paper on New Noise Policy Will War Break Out
 - Noise Reports received from Transport Canada
- February 18, 1991 letter re sightings of owls on Sea Island (Meg Brown)
- Noise submission prepared by G. Brogan Associates
- Outline of second submission on noise impacts by Meg Brown
- Putting YVR Expansion in a Regional Land Use Perspective, Abstract prepared by Dr. Gerald Hodge
- Submission on Noise Impacts prepared by Dr. Joe Piercy
- Status of Long Term Reserve Lands on Sea Island and role of Sea Island by Meg Brown
- Technical Comments on the Environmental Impact Statement for the Parallel Runway Project presented by Meg Brown on behalf of Dr. Joe Piercy
- Technical Submission on environmental issues prepared by Susan Abs

Corp. of the District of Matsqui

Council of Tourism Associations of British Columbia

Dawson Creek & District Chamber of Commerce de Ridder, Robert (Tourism Vancouver)

Downtown Vancouver Association

Drab, Shirley

East Ladner Homeowners Association

East Richmond Community Association

Environment Canada

- Opening Statement
- Closing Statement

Farish, William G.

Fenton, Sharon

Fisheries & Oceans Canada

- comments on Terry Slack's presentation
- general submission
- mitigation and compensation submission

Fraser River Coalition

Fraser River Estuary Management Program (FREMP)

Greater Vancouver Regional District (GVRD)

Government of British Colombia presented by Bryan Williams

Government of Yukon

Hanvelt, Robin

Harding, Imbi

Harlington, Christine

Harris, G. John

Hindmarch, Jean

International Association of Machinists and Aerospace Workers

Kalousek, Dagmar

Ker, David N.

Kesselman, Jonathan R

Kirkbride, Ellen

MacLean, lan

Musqueam Indian Band

Noakes, Steve

North Central Municipal Association

North West Cruise Ship Association & Chamber of Shipping of B.C.

Porter, Doug

Prince George Region Development Corporation

Regional District of Central Okanagan

Richmond Chamber of Commerce (Horizon Pacific Ventures Ltd)

Royal Canadian Airforce Association, Pacific Group

Saanich Peninsula Chamber of Commerce

Schim, Johanna

Segal, Margaret

Shelton, Chris

Sierra Club of Western Canada

Slack, Terry

Society for Soundscapes Awareness & Protection

Southlands Citizens Planning Committee

SPEC (submission by Will Paulik)

Stromberg, Ron

Time Air

Transport Canada

- Aircraft Night Flights, Analysis of Weekday/Weekend Operations, January-December, 1990
- Air Quality Impacts prepared by Dr. Christina Nichol
- Air Quality Monitoring Program by Mr. L. Taylor
- Closing statement by Airport General Manager (Frank O'Neill)
- February 11, 1991 letter containing additional information regarding Section 215 of the Land Title Act
- February 14, 1991 letter containing convictions for contravention of noise abatement and/or low flying regulations

- Overheads used for presentation on airside Demand/Capacity analysis
- Pollutant Emissions and concentrations Modelling Results by F. Greve of Mestre Greve Associates
- Putting YVR Expansion in a Regional Land Use Perspective
- Vancouver Airport Capacity, the Hub and Spoke system and its Importance to the Regional Economy by Prinet Consultants
- Closing statement

Tretheway, Michael W., Critical Review of Economic analysis of Capacity

Tourism Vancouver's Submission Package

- Main Submission
- Vancouver City Council Presentation re EARP Submission
- Closing statement (J. A. Golightly)

Tourism Victoria

Tsawwassen Nature Park Society

Union of B.C. Municipalities

Vancouver Board of Trade

Vancouver International airport Local Airport Authority

Vancouver Port Corporation

Veitch, The Hon. Elwood, Cabinet Committee on Vancouver Intn'l

Airport & B.C.

Ministry of International Business & Immigration

Victoria Chamber of Commerce

Whitehorse Chamber of Commerce

Wreck Beach Preservation Society (2 submissions)

Yackness, Ellen

ANNEXE 5

PARTICIPANTS AUX AUDIENCES PUBLIQUES

31 janvier 1991 — après-midi		City of Prince Rupert	 Alderman Rhoda Witherley
Transport Canada	- Frank O'Neill	Canadian Airlines Pilots Association Community Forum on Airport Development	Kim CrozierGerald Hodge
Environment Canada Stu Hodgson	Michael MatthewsArt Martel	Community Forum on Amport Bosolopmont	00.000
Air Transportation Association of Canada B.C. Aviation Council	lain HarrisDavid JacoxBrent Bell	2 février 1991 — avant-midi	
Canadian Air Traffic Control Association Community Forum on Airport Development Tourism Vancouver	Wendy Turner Tom Walker	Vancouver Board of Trade	Stu HodgsonDave Park
Canadian Business Aircraft Association	— Ron Chafe	Richard Bevis City of Kelowna	Mayor James Stuart Rick Howard
31 janvier 1991 — veillée		Transport Canada Eric Hueber	— Mark Duncan
-	Miles Masslesses	Irene Miller	
Transport Canada	Mike MatthewsTirey Vickers		
Community Forum on Airport Development	Gerald HodgeRobin Hanvelt	2 février 1991 — après-midi	
Canadian Exporters Association Tourism Vancouver	Winston StothertBuzz GolightlyPaul Valley	Richmond Chamber of Commerce	David PriceRob Benyon
Vancouver Restaurant industry Cariboo Regional District	Bob de Ridder Wayne Reeves	Novakowski	— Archie
Caliboo Regional District	— Wayne Neeves	Society of Soundscape Awareness Canadian Business Aircraft Association B. C. Telephone	Hans SchmidtRon chafeBarrie Chapman
1 février 1991 — avant-midi		City of Quesnel	Ed Paulalderman MaryGlassford
Transport Canada	Mike MatthewsLeonard TaylorFred Greve	Tourism Association of Southwestern B. C. Vancouver Hotel Association	Jean Anderson Kirk Johnson
Canadian Business Aircraft Association	Clare EatockRon Chafe		
Community Forum on Airport Development City of Prince George/Regional District of	— Christina Nicol— Mayor John	4 février 1991 — après-midi	
Fraser Fort George/Prince George Deve- lopment Corporation Backhouse		Air Transportation Association of Canada Air Canada	Gordon SinclairBill Rowe
Backiouse	— Dale McMann		Captain BobThompson
		B. C. Chamber of Commerce Grundell International Safes Inc.	Jack FergusonThor Grundell
1 février 1991 — après-midi		Kryton International Inc. Transport Canada	Ron YeursMike Matthews
Transport Canada	- Mike Matthews	B. C. Federation of Labour Dr. Catherine Milsum	- Ken Georgetti
District of Matsqui	David LewisMayor Dave KandalMr. Peter Dueck		
	(MLA) — Alderman Ron Swe-	4 février 1991 — veillée	
	eney — Marilyn Hamilton	Transport Canada	Mike MatthewsVincent Mestre
City of Kamloops	Malcolm HarveyAlderman Russ Ge-	Canadian Business Aircraft Association	Claudio BulfoneRobin Edwardes
Canadian Airlines International	rard — Sid Fattedad	Bob Lockitch	— Ron Chafe
Air B. C.	— lain Harris	Anglers Place Strata Corp.	- Allan Gjernes

Society of Soundscape Awareness John Kesselman Imbi Harding	John Beltz	Peter Kendall Community Forum on Airport Development	Mike McPheeJune BinkertSusan Abs
c fóuriar 1001 annàs midi		Jennifer Maynard Sharon Fenton	
5 février 1991 — après-midi			
Transport Canada Community Forum on Airport Development Rick Maynard	Lawrence WardMeg Brown	8 février 1991 — avant-midi	
Angus Place Strata Corp	Alex Tunner	Canadian Auto Workers Whistler Resort Association Ellen Yackness	Tom KilpatrickDan Thomas
5 février 1991 — veillée		International Association of Machinists & Aerospace Workers	- Ron Fontaine
Cathay Pacific	- John McCulloch	Pormar Kolovinsk	David Varnes
Air Transportation Association of Canada	Gordon SinclairBob Cuthbertson	Dagmar Kalousek City of Victoria/Victoria Chamber of Commerce/ Tourism Victoria	- Aldmn. Geoff Young
Community Forum on Airport Development David Ker	Meg Brown		- Mark Scott
Wreck Beach Preservation Society Ulf Topf William Farish	- Judy Williams		Mairesse Marie Rosco (Sidney)
			-Dan McAllister -Lorne Whyte
		Margaret Segal	
6 février 1991 — après-midi			
Whitehorse Chamber of Commerce City of Whitehorse	Terry BergenMaire Don Branigan	8 février 1991 — après-midi	
Transport Canada	Mike MatthewsNiko Zorkin	Transport Canada	- Frank O'Neill
SPEC (The Fraser River Coalition)	- Will Paulik		Mel FeddersenMoyra Dhalival
Terry Slack Community Forum on Airport Development	Wendy Turner	B. C. Transit	- Stu Hodgson - Clive Rock - Mike O'Conner
6 février 1991 — veillée		Arthur Leash Community Forum Ron Stromberg	Gerald Hodge
B. C. & Yukon Hotels Association	Jack Sirrs	Fraser River Coalition	- Evelyn Feller
B. C. Aviation Council		East Richmond Community Centre Meg Brown	Louise FontaineChris Armstrong
Frank Smith	Wayne Wortean		
North Central Municipal Association	Maire Bob TrailAldmn. Colin KinsleyRick Turner	9 février 1991 — avant-midi	
International Aviation Terminals Ian MacLean	Nick Tulliel		Moyra Dhaliwal
		Transport Canada Wreck Beach Preservation Society Musqueam Indian Band	Judy WilliamsChief Wendy Grant
7 février 1991 — après-midi		City of Richmond Halsey-Brandt	Maire Greg
Vancouver Airport Authority Transport Canada	- Chester Johnson - Terry Stewart	Castlegar & District Chamber of Commerce	- Dale Donaldson
Vancouver Natural History Society Boundary Bay Conservation Committee	Stephen JohnsonStephen PartingtonMary Tait	9 février 1991 — après-midi	
Tswassen Nature Park Society	Gillian Anderson	Chris Shelton June Binkert	D.J. 11
7 février 1991 — veillée		Royal Canadian Airforce Association Canadian Air Traffic Control Association Yukon Chamber of Commerce	Bob Mot-timerCarl FisherStu Wallace
B. C. Pavilion Corporation	- Michael Horsey	Lori Cohen	0.0
Boundary Bay Ai rport Quesnel & District Chamber of Commerce Fraser River Estuary Management Program	Dave Dale Linda Ledoux	Stephen Brown East Ladner Homeowners' Association Doug Porter	- Kees Wijsman
and the second of the second o			

11 février 1991 — après — midi

- Mike Matthews Transport Canada - Bruce McDonald - Bill Forster B. C. Restaurant Association -Maire Gordon City of Vancouver Campbell — Bryan Williams Province of B. C.

- Kenneth Glaze Helijet Airways Chancery Software David Rebak - Maire Jake City of Penticton Kimberley John Harris

Bob AngusGlenn Pickard Trionics Technical Limited Time Air

11 février 1991 — veillée

International Financial Centre Angus Place Strata Corporation -- Alex Tunner Olaf Knezevic West Southlands Ratepayers Association

Michael Goldberg

- Mary Jo Brown

Rhodri Liscombe John Rogers Downtown Vancouver Association — Elizabeth Wride Southlands Citizens Planning Committee Paul Binkert - Ken Cameron Greater Vancouver Regional District William O'Brien Rov Sturgess

12 février 1991 ---

- Frank O'Neill Transport Canada - Alex Turner Angus Place Strata Corporation Canadian Airline Pilots Association - Peter Foreman Tourism Vancouver Buzz Golightly - Darcy Rezac Vancouver Board of Trade - Wendy Turner Communtiy Forum Union of B. C. Municipalities - aldmn. Joanne Monaghan - Jerry Lloyd B. C. Aviation Council

- Gordon Śinclair Air Transportation Association of Canada - Mac McNichol Canadian Business Aircraft Association - Bob Sherwood **Environment Canada**

ANNEXE 6

FICHES D'INFORMATION - SPÉCIALISTES TECHNIQUES

Dr. Werner Richarz a depuis 1971 mené des recherches dans le domaine du bruit de l'aviation. Diplômé de l'universite de Toronto en genie aerospatial, il se joint au personnel de cette institution en 1979. Dr. Richarz a été nommé professeur adjoint à la faculté de genie à l'universite de Carleton en 1984.

Il a publié et present6 plusieurs exposes concernant la production et le contrôle du bruit des avions. Il fut élu membre de l'Acoustical Society of America en 1989 pour son travail concernant le bruit des avions.

Clair W. Wakefield, M.A., Sc., P. Eng., a 15 ans d'experience dans le domaine de l'acoustique et du contrôle du bruit en Colombie Britannique. Après avoir obtenu son diplôme M.A. Sc. en genie de l'acoustique de l'universite de la Colombie Britannique en 1973, il se joint à la firme de consultants Hat-ford, Kennedy, Wakefield Ltd à Vancouver, dont il devint ensuite partenaire. Il y fit divers projets de contrôle de bruit industriel, d'acoustique architecturale, de bruit environnemental, de bruit aquatique et de contrôle de la vibration.

M. Wakefield se joint au B.C. Ministry of Transportation and Highways en 1980 et devient leur premier Ingénieur des etudes du contrôle du bruit. Ses responsabilites comprennent l'évaluation de l'impact des bruits provenant de routes provinciales, le concept de structure de reduction du bruit des grands routes et le contrôle du bruit et de la vibration de l'équipement lourd et de la flotte de traversiers du ministère.

Larry Wolfe a été retenu par la Commission en decembre 1990 comme spécialiste technique. Son domaine couvre les questions environnementales et d'utilisation du sol relatives au projet.

M. Wolfe a une maitrise en Planification communautaire et regionale et en Administration des affaires de l'universite de la Colombie Britannique. Il est planificateur professionnel depuis 17 années. Il a été planificateur aux niveaux communautaire, district de region et provincial. Pendant les onze dernières années, M. Wolfe a été conseil en matière d'environnement et d'utilisation du sol. En tant que tel, il a été Coordonnateur de programme pour la Fraser River Estuary Study de 1980 à 1982. L'étude recommanda le Fraser River Estuary Management Program qui est en cours d'execution. M. Wolfe a aussi été conseiller de sept commissions fédérale ou provinciale importantes et a assure la coordination de plusieurs projets de planification environnementale et d'utilisation du sol. M. Wolfe est un membre de la firme Quadra Planning Consultants Ltd., West Vancouver.